



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 17 JUIN 2024

Le conseil de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, dûment convoqué le onze juin deux mil vingt quatre, s'est réuni le dix sept juin deux mil vingt quatre, à vingt heures, à l'amphithéâtre "François Digard" du Pôle Agglo21, 58 rue Lycette Darsonval à Saint-Lô, sous la présidence de Monsieur Fabrice LEMAZURIER, président

Madame Djihia KACED est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Étaient présents :

AGNEAUX : Mme Yolande MARIE, Mme Evelyne MASSICOT, M. Alain SEVÊQUE, M. Patrick SIMON, AIREL : M. Jean-Pierre BRANTHONNE, BAUDRE : M. Daniel JORET, BEAUCOUDRAY : M. Michel de BEAUCOUDREY, BOURGVALLÉES : Mme Fabienne LECLER, CANISY : M. Jean-Marie LEBÉHOT (*sauf délib n°001, n°002, n°003*), CARANTILLY : M. Michel PACARY, CAVIGNY : M. Eric FOLLAIN, CERISY-LA-FORÊT : M. Jean-Pierre LEDOUIT, CONDÉ-SUR-VIRE : M. Laurent PIEN, DANGY : M. Dominique PAIN, DOMJEAN : M. Louis JANNIÈRE, FOURNEAUX : M. Thierry LEHARIVEL, GOUVETS : M. Rémy DESLANDES, GRAIGNES-MESNIL-ANGOT : M. Jean-Pierre GUEGAN, LA BARRE-DE-SEMILLY : M. Loïc RENIMEL, LA LUZERNE : M. Johnny DUBOSQ, LA MEAUFFE : M. Pascal LANGLOIS, LE DÉZERT : Mme Florence MAZIER, LE LOREY : M. Michel SAVARY, LE MESNIL-ROUXELIN : M. Philippe RICHOMME, LE MESNIL-VÉNERON : M. Henri FONTAINE, MARIGNY-LE-LOZON : Mme Adèle HOMMET, M. Fabrice LEMAZURIER, PONT-HÉBERT : Mme Isabelle VIOLETTE, RAMPAN : Mme Sylvie LE BLOND, REMILLY-LES-MARAIS : Mme Marie-Josèphe BAUGE, SAINT-AMAND-VILLAGES : M. Jean LEBOUVIER, SAINT-ANDRE-DE-L'ÉPINE : M. Gaétan SALAGNAC, SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE : Mme Maryvonne RAIMBEAULT, SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE : M. Antoine AUBRY, SAINT-FROMOND : M. Dominique QUINETTE, SAINT-GEORGES-D'ELLE : M. Nicolas TOSTAIN, SAINT-GEORGES-MONTCOCQ : M. Jean-Yves LAURENCE, SAINT-JEAN-D'ELLE : Mme Marie-Pierre FAUVEL, M. Maurice LEPLATOIS, SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY : M. Emmanuel LUNEL, SAINT-LÔ : Mme Margaux ALARD-LE MOAL, Mme Brigitte BOISGERAULT, M. Hubert BOUVET, Mme Stéphanie CANTREL, M. Laurent ENGUEHARD, M. Alexandre HENRYE, Mme Dominique JOUIN, Mme Djihia KACED, Mme Nadine LE BROUSSOIS, Mme Emmanuelle LEJEUNE, Mme Touria MARIE, M. Jacky RIHOUEY, M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Laurence YAGOUB, SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSE : M. Jean-Paul PAYRASTRE, SAINT-VIGOR-DES-MONTS : Mme Liliane BOSCHER, TESSY-BOCAGE : Mme Jocelyne RICHARD, TORIGNY-LES-VILLES : M. Mickaël GRANDIN, M. Daniel MEUNIER

Étaient absents excusés et représentés :

BEUVRIGNY : Mme Morgane BUISSON donne pouvoir à M. Michel de BEAUCOUDREY, BOURGVALLÉES : M. Claude JAVALET donne pouvoir à Mme Fabienne LECLER, CONDÉ-SUR-VIRE : Mme Martine SAVARY donne pouvoir à M. Laurent PIEN, COUVAINS : M. Christian PÉRIER donne pouvoir à M. Nicolas TOSTAIN, MOON-SUR-ELLE : Mme Lydie BROTIN donne pouvoir à Mme Florence MAZIER, PONT-HÉBERT : M. Michel RICHOMME donne pouvoir à Mme Isabelle VIOLETTE, SAINT-AMAND-VILLAGES : Mme Annabelle DESPREY donne pouvoir à M. Jean LÉBOUVIER, SAINT-LÔ : Mme Anita AUBERT donne pouvoir à Mme Djihia KACED, M. Nicolas BONABE de ROUGÉ donne pouvoir à Mme Nadine LE BROUSSOIS, M. Valentin GOETHALS donne pouvoir à M. Laurent ENGUEHARD, M. Hervé LE GENDRE donne pouvoir à Mme Emmanuelle LEJEUNE, M. Jean-Yves LETESSIER donne pouvoir à Mme Touria MARIE, Mme Virginie MÉTRAL donne pouvoir à Mme Laurence YAGOUB, TESSY-BOCAGE : M. Michel RICHARD donne pouvoir à Mme Jocelyne RICHARD, VILLIERS-FOSSARD : M. Wilfried GUILLEMET donne pouvoir à M. Philippe RICHOMME

SAINT-JEAN-DE-DAYE : Mme Nicole GODARD représentée par son suppléant M. Paul LHONNEUR

Étaient excusés :

AMIGNY : M. Gilles LEGRAND, BÉRIGNY : M. Denis LECLUZE, BIEVILLE : M. Philippe BRIARD, BOURVALLEES : M. Gabriel CATHERINE, CANISY : M. Jean-Marie LEBÉHOT (*délib n°001, n°002, n°003*), CONDÉ-SUR-VIRE : M. Alain EUDES, Mme Nathalie LECLER, LA BARRE-DE-SEMILLY : M. Loïc RENIMEL, LAMBERVILLE : M. Bernard FOUSSE, LE MESNIL-AMEY : M. Jacques CLAIRAUX, LE MESNIL-EURY : M. Erick LEJOLIVET, LE PERRON : M. Yves ANQUETIL, MONTRABOT : M. Jean-Pierre MARIE, MONTREUIL-SUR-LOZON : M. Jean AUVRAY, MOYON-VILLAGES : M. Jean-Pierre LOUISE, QUIBOU : M. Roland COURTEILLE , SAINT-GERMAIN-D'ELLE : M. Guy BERTHOLON, SAINT-GILLES : M. Jean-Luc LEROUXEL, SAINT-LÔ : M. Arnaud GENEST, SAINT-LOUET-SUR-VIRE : Mme Françoise LOUIS, SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY : M. Jean-Claude BRAUD, THÉREVAL : M. Thierry DUBOURG, TORIGNY-LES-VILLES : M. Gilbert PIEDAGNEL, Mme Julie TRAVERS

- nombre de conseillers en exercice	97
- nombre de conseillers titulaires présents	58
<i>Délib n°001, n°002, n°003,</i>	57
- nombre de suppléants présents	1
- nombre de pouvoirs	15
- nombre d'absents non représentés	23
<i>Délib n°001, n°002, n°003,</i>	24

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

Direction des finances, du conseil de gestion et de la commande publique

Rapporteur - F. LEMAZURIER

- n° 1 - Rapport annuel de performance 2023
- n° 2 - Approbation des comptes de gestion 2023
- n° 3 - Élection de la présidence de séance pour le vote des comptes administratifs 2023

Rapporteur - E. LEJEUNE

- n° 4 - Approbation des comptes administratifs 2023
- n° 5 - Affectation des résultats 2023
- n° 6 - Décision modificative numéro 1

Direction des ressources humaines

Rapporteur - A. SEVÊQUE

- n° 7 - Création de postes

Service des transports et des mobilités durables

Rapporteur - J. VIRLOUVET

- n° 8 - Choix du mode de gestion du service de transport public de personnes

Direction des affaires générales

Rapporteur - F. LEMAZURIER

- n° 9 - Election de représentants de Saint-Lô Agglo au syndicat mixte du Pôle hippique

Direction des sports

- n° 10 - Convention de mise à disposition de salariés de droit privé pour la mise en œuvre de "Sports Vacances"
- n° 11 - Réfection du gymnase (dojo) les Terriers à Torigny-Les-Villes (50160)

Direction du cycle de l'eau et des infrastructures

Rapporteur - A. HENRYE

- n° 12 - Adhésion et désignation d'un représentant de Saint-Lô Agglo à l'Afac-agroforesteries et à l'Afac-haies et bocages de Normandie

Informations :

Direction des finances, du conseil de gestion et de la commande publique

Rapporteur - F. LEMAZURIER

- n° 13 - Décisions prises par le président dans le cadre de la commande publique

Informations :

Direction des affaires générales

- n° 14 - Délibérations prises au bureau communautaire des mois d'avril et mai 2024

Informations :

- n° 15 - Arrêtés et décisions du président du 1er au 30 avril 2024

Informations :

- n° 16 - Arrêtés et décisions du président du 1er au 31 mai 2024

cc2024-06-17-001 - Rapport annuel de performance 2023
Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-39,

Vu la délibération n°cc2024-03-18-001 du conseil communautaire du 18 mars 2024 relative au projet annuel de performance 2024.

CONSIDERANT ce qui suit :

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le rapport d'activités a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité un bilan annuel d'activité, de la communauté d'agglomération, ventilée par grands domaines de compétences.

Au-delà d'un acte administratif obligatoire, le présent rapport se veut également être un acte utile de communication sur la politique conduite par la communauté d'agglomération à destination des communes, mais aussi des citoyens.

Dans le souci de répondre notamment à la nécessité de gérer plus rigoureusement les deniers publics dans un contexte financier contraint, mais également d'offrir une meilleure lisibilité de l'action publique, de ses moyens et de ses résultats, Saint-Lô Agglo s'est engagée dans une démarche de performance. Cette démarche permet ainsi de mesurer, à travers une série d'indicateurs, l'efficacité d'une action rendue plus lisible.

Ce rapport précise notamment les résultats obtenus au regard de chaque indicateur de performance. Il explique les écarts entre ces résultats et les cibles des projets annuels de performance.

C'est pourquoi le rapport d'activités est construit sous la forme d'un rapport annuel de performance des politiques publiques portées par Saint-Lô Agglo.

Ainsi, ce rapport annuel de performance 2023 est présenté à l'assemblée délibérante avant d'être transmis aux communes membres pour communication devant les conseils

Le rapport est en annexe de ce procès-verbal.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 71 voix pour et 2 abstentions (Madame Dominique JOUIN, Monsieur Jacky RIHOUEY) :

le rapport annuel de performance 2023 de Saint-Lô Agglo.

cc2024-06-17-002 - Approbation des comptes de gestion 2023
Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-23,

Vu l'avis de la commission finances et performance en date du 3 juin 2024.

CONSIDERANT ce qui suit :

Les comptes de gestion 2023 de madame la responsable du service de gestion comptable font apparaître les résultats de l'exercice 2023 tels qu'indiqués dans le tableau en annexe 1.

Il doit être vérifié que ces résultats sont conformes à ceux figurant dans les comptes administratifs 2023 présentés et approuvés. Il s'agit de vérifier que les écritures comptables enregistrées dans les comptes de gestion sont concordantes avec celles des comptes administratifs.

Vous trouverez, en annexe 1, les extraits de comptes de gestion.

Les résultats de l'exercice 2023 sont bien conformes aux écritures des comptes de gestion.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité :

- les comptes de gestion 2023 (budget principal et budgets annexes) dressés par madame la responsable du service de gestion comptable pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

43000 - CA ST-LO AGGLO

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-1 817 088,17		1 829 161,66		12 073,49
Fonctionnement	8 453 787,64	4 623 527,24	3 057 674,76		6 887 935,16
TOTAL I	6 636 699,47	4 623 527,24	4 886 836,42		6 900 008,65
II - Budgets des services à caractère administratif					
43015-CA ST-LO CENTRE AQUARIQUE					
Investissement	-212 083,22		-136 001,05		-348 084,27
Fonctionnement	40 886,13	40 886,13	370 967,67		370 967,67
Sous-Total	-171 197,09	40 886,13	234 966,62		22 883,40
43018-CA ST-LO FJI					
Investissement	23 640,58		12 707,71		36 348,29
Fonctionnement	14 528,38	14 528,38	116 104,00		116 104,00
Sous-Total	38 168,96	14 528,38	128 811,71		152 452,29
43003-CA ST-LO OPERATION IMMO					
Investissement	-276 673,24		-558 571,88		-835 245,12

les mouvements sur le compte 1068 autres que l'affectation du résultat sont des ajustements de l'actif autorisés par délibération du conseil syndical

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

43000 - CA ST-LO AGGLO

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Fonctionnement	446 461,73	360 602,79	364 048,10		449 907,04
Sous-Total	169 788,49	360 602,79	-194 523,78		-385 338,08
43035-CA ST-LO POLE AGGLO					
21					
Investissement	-636 547,62		879 761,66		183 214,04
Fonctionnement	29 625,83	29 625,83	20 025,01		20 025,01
Sous-Total	-666 917,79	29 625,83	899 790,67		203 243,05
43036-CA ST-LO FOYER SOLEIL CARENTAN					
Investissement	18 890,82		211,88		19 102,70
Fonctionnement					
Sous-Total	18 890,82		211,88		19 102,70
43037-CA ST-LO PEPINIERS ENTREPRISE					
Investissement	-554 625,00		-2 311 820,00		-2 866 445,00
Fonctionnement					
Sous-Total	-554 625,00		-2 311 820,00		-2 866 445,00
43060-CA ST-LO ZA INTERCO					
Investissement	-3 625 694,41		-170 369,29		-3 796 063,70

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

43000 - CA ST-LO AGGLO

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Fonctionnement	3 678 061,08		428 895,04		4 106 956,12
Sous-Total	52 366,67		258 525,75		310 892,42
43060-CA ST-LO LOT INTERCO					
Investissement	-536 888,56				-536 888,56
Fonctionnement	855 915,59		8 237,81		865 153,40
Sous-Total	319 027,03		9 237,81		328 264,84
TOTAL II	-794 497,91	445 647,13	-974 799,34		-2 214 944,38
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
43001-CA ST-LO EAU POTABLE AFFERM					
Investissement	-864 502,62			864 502,62	
Fonctionnement	3 109 716,78			-3 109 716,78	
Sous-Total	2 245 214,16			-2 245 214,16	
43005-CA ST-LO EAU POTABLE					
Investissement	-419 972,70		46 965,94	-946 871,43	-1 319 878,19

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

43000 - CA ST-LO AGGLO

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Fonctionnement	1 634 837,39	1 770 322,20	924 444,68	3 447 376,32	4 236 438,20
Sous-Total	1 214 364,69	1 770 322,20	971 410,63	2 501 106,89	2 916 560,01
43005-CA ST-LO EAU POTABLE GERANCE					
Investissement	-82 368,81			82 368,81	
Fonctionnement	338 261,54			-338 261,54	
Sous-Total	255 892,73			-255 892,73	
43011-CA ST-LO ASST COLLECTIF AFFERM					
Investissement	153 462,53			-153 462,53	
Fonctionnement	4 956 111,43			-4 956 111,43	
Sous-Total	5 109 573,96			-5 109 573,96	
43017-CA ST-LO ASSAINISSEMENT					
Investissement	-332 299,76		-1 372 590,26	16 956,53	-1 695 929,49
Fonctionnement	587 277,95	343 944,15	1 398 376,84	5 059 724,57	6 651 435,21
Sous-Total	264 978,19	343 944,15	-34 203,42	5 078 681,10	4 965 511,72
43019-CA ST-LO TRANSPORTS					
Investissement	1 940 750,79		-1 018 428,14		922 322,65

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

43000 - CA ST-LO AGGLO

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Fonctionnement	468 998,18		1 064 767,45		1 533 765,60
Sous-Total	2 409 748,94		46 339,31		2 456 088,25
43021-CA ST-LO ASST N COLLECTIF REGI					
Investissement	-134 506,00			134 506,00	
Fonctionnement	103 613,14			-103 613,14	
Sous-Total	-30 892,86			30 892,86	
43022-CA ST-LO RELEVANCE INCITATIVE					
Investissement	37 198,57		708 811,48		746 010,05
Fonctionnement	80 347,30		343 526,13		423 873,43
Sous-Total	117 545,87		1 052 337,61		1 169 883,48
43098-CA ST-LO PHOTOVOLTAIQUE					
Investissement	-3 881,96		-3 596,31		-7 478,27
Fonctionnement	65 571,49	3 881,96	265,31		62 354,84
Sous-Total	62 089,53	3 881,96	-3 331,00		54 876,57
TOTAL III	11 648 515,21	2 118 148,31	2 032 553,13		11 562 920,03
TOTAL I + II + III	17 490 716,77	7 187 322,68	5 944 590,21		16 247 984,30



cc2024-06-17-003 - Élection de la présidence de séance pour le vote des comptes administratifs 2023
Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12 et L.2121-14.

CONSIDERANT ce qui suit :

Lors de la séance du conseil d'agglomération au cours de laquelle le compte administratif est débattu, le président qui a exécuté le budget peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Il est donc nécessaire d'élire un(e) président(e) de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité :

- l'élection de madame Emmanuelle Lejeune comme présidente de séance pour le vote du compte administratif 2023 des budgets de l'agglomération.

cc2024-06-17-004 - Approbation des comptes administratifs 2023
Rapporteur - E. LEJEUNE

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612 et suivants, L2311-5 et suivants,

Vu la délibération n°cc2024-06-17-003 du conseil communautaire du 17 juin 2024 relative à l'élection de la présidence de séance pour le vote des comptes administratifs 2023,

Vu l'avis de la commission finances et performance en date du 3 juin 2024,

Le président de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo se retire pour laisser les délégués débattre et se prononcer sur les comptes administratifs 2023 qui sont présentés à l'assemblée communautaire.

CONSIDERANT ce qui suit :

A la clôture de l'exercice, les votes des comptes administratifs et des comptes de gestion 2023 constituent l'arrêté des comptes de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo.

Cela permet de dégager :

- le résultat du cycle d'exploitation (section de fonctionnement) ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser des deux sections.

Le solde d'exécution de la section d'investissement est repris en 2024, en dépense ou en recette d'investissement, selon que ce solde est déficitaire ou excédentaire pour les budgets considérés (ligne codifiée 001).

Corrigé des restes à réaliser, il fait ressortir :

- un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes) ;
- ou un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses).

Le conseil communautaire doit décider de l'emploi du résultat excédentaire de la section de fonctionnement en report sur cette même section et/ou son affectation en section d'investissement tout ou partie.

Lorsque la section d'investissement enregistre un « besoin de financement », le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté en priorité à ce dernier, le solde pouvant être inscrit en report à nouveau en fonctionnement ou affecté à la section d'investissement.

Débats

Monsieur Lemazurier rappelle que les efforts consentis dans le cadre des arbitrages en 2022 ont permis de stabiliser la situation financière de Saint-Lô Agglo. A ceci s'ajoutent également des produits exceptionnels.

Pour autant, il souligne que les dépenses de fonctionnement, notamment au niveau du personnel, ont été gelées pour l'ensemble des services de l'agglomération. Il est conscient qu'une tension existe et que certains services peuvent être fragilisés compte tenu des effectifs resserrés.

Il précise que l'Agglo fonctionne avec des coûts de fonctionnement relativement bas par rapport à d'autres établissements publics de coopération intercommunale de même niveau mais avec des compétences assez vastes. Dans le même temps, l'Agglo a également des recettes plus basses que la moyenne.

Il rappelle que les choix collectifs doivent être assumés. Il indique notamment que pour équilibrer le fonctionnement des deux bassins de natation et du centre aquatique, 4 millions d'euros par an proviennent du budget principal. Compte-tenu des résultats de l'année écoulée, les recours à l'emprunt vont pouvoir être restreints mais la marge de sécurité est limitée par rapport aux besoins et à l'ensemble des politiques publiques portées par l'Agglo. Il sera nécessaire également d'évoquer lors d'un prochain conseil le sujet des 10 € par habitant versés par certaines communes-membres.

Monsieur Pien souhaite connaître la raison pour laquelle les recettes sont inférieures à celles d'agglomérations comparables.

Monsieur Lemazurier précise que cela est lié à une pression fiscale plus faible de la communauté d'agglomération compte tenu des compétences transférées. Il rappelle que le taux d'imposition est relativement faible alors que l'Agglo a de nombreuses compétences.

Monsieur Savary souhaite avoir confirmation que les aides aux branchements pour les assainissements individuels sont toujours ciblés. Il indique avoir des interrogations de certains usagers sur ce sujet.

Monsieur Lemazurier répond que l'Agence de l'eau a déterminé une cartographie précisant les communes éligibles aux aides à la mise en conformité des réseaux. Cette dernière a ciblé les secteurs où les risques avérés de pollution ou de dégradation du milieu sont les

plus importants. Il est conscient que cela peut ne pas être équitable sur le territoire de l'agglomération.

Il propose de passer au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 73 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Fabrice LEMAZURIER) :

- les résultats des comptes administratifs 2023, tels que présentés dans le tableau en annexe 1 et dans les documents budgétaires présentés en annexe du rapport de présentation,
- ceux-ci sont conformes aux écritures reprenant l'ensemble des dépenses, recettes et emprunts réalisés au cours de l'exercice. Ces résultats sont également en accord avec les opérations décrites dans le compte de gestion de madame la responsable du service de gestion comptable.

Annexe 1

	001 RESULTAT CLOTURE INVESTISSEMENT 2023	SOLDE REPORTS 2024	BESOIN OU EXCEDENT DE FIN	RESULTAT FONCTIONNEMENT 2023
BUDGET PRINCIPAL AGGLO	12 073,49	-2 027 006,63	-2 014 933,14	6 887 935,16
EAU POTABLE REGIE	-1 319 878,19	-123 221,08	-1 443 099,27	4 236 438,20
ASSAINISSEMENT COLLECTIF RÉGIE	-1 685 923,49	388 799,09	-1 297 124,40	6 651 435,21
COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS	746 010,05	-879 874,13	-133 864,08	423 873,43
TRANSPORTS	922 322,65	-746 515,83	175 806,82	1 533 765,60
OPERATIONS IMMOBILIERES	-835 245,12	-38 353,84	-873 598,96	449 907,04
POLE AGGLO21	183 214,04	-14 270,38	168 943,66	20 029,01
FOYER JEUNES TRAVAILLEURS SAINT-LÔ	36 348,29	-5 593,50	30 754,79	116 104,00
CENTRE AQUATIQUE	-348 084,27	-37 344,15	-385 428,42	370 967,67
PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	-7 478,27	0,00	-7 478,27	62 354,84
ZONES ACTIVITE INTERCOMMUNALES	-3 796 063,70	0,00	-3 796 063,70	4 106 956,12
LOTISSEMENTS INTERCOMMUNAUX	-536 888,56	0,00	-536 888,56	865 153,40
BUDGET FJT SOLEIL CARENTAN MARAIS	19 102,70	0,00	19 102,70	0,00
PEPINIERES AGGLO21	-2 866 445,00	1 289 153,40	-1 577 291,60	0,00



**Conseil communautaire
du 17 juin 2024**

**Rapport de présentation
du compte administratif 2023**

Préambule

1. Introduction	3
2. Présentation consolidée non retraitée des réalisations 2023 par budgets	4
3. Présentation de l'autofinancement des budgets financièrement autonomes	6
4. Présentation des flux entre le budget principal et les budgets annexes	7
5. Retraitement des dépenses du budget des zones d'activités intercommunales	8
6. Représentations graphiques des prévisions budgétaires consolidées	8
6.1 Par budgets	8
6.1.1 En dépenses et recettes réelles d'investissement retraitées.....	9
6.1.2 En dépenses et recettes réelles de fonctionnement retraitées	10
6.1.3 Par fonctions en dépenses réelles d'investissement	11
6.1.4 Par fonctions en recettes réelles d'investissement.....	11
6.2 Présentation du budget principal et des politiques publiques	12
6.2.1 La section d'investissement	12
6.2.2. La section de fonctionnement	16
6.2.3 Zoom sur le Budget principal	18
6.2.4 Urbanisme et aménagement	20
6.2.5 Sports	23
6.2.6 Petite enfance	24
6.2.7 Jeunesse	25
6.2.8 Systèmes d'information	26
6.2.9 Promotion du territoire.....	27
6.3 Présentation des budgets annexes	30
6.3.1 Le budget eau potable.....	30
6.3.2 Le budget assainissement.....	32
6.3.3 Le budget déchets redevance incitative	34
6.3.4 Le budget transports	36
6.3.5 Le budget du foyer des jeunes travailleurs.....	38
6.3.6 Le budget Centre aquatique	39
6.3.7 Les maquettes des budgets annexes suivants.....	40

1. Introduction

Ce rapport propose à l'assemblée délibérante d'examiner les résultats de l'exercice 2023 de l'ensemble des budgets sous un prisme budgétaire et comptable. Il permet d'appréhender les premiers travaux de consolidation tous budgets confondus.

Les différentes représentations graphiques qui en sont issues devraient permettre aux membres du conseil de prendre connaissance et d'apprécier le volume ainsi que l'activité de chaque budget qui sont replacés dans un ensemble plus global.

Il décline les résultats par type de budgets caractérisés en fonction de leurs autonomies financières ou leurs dépendances au versement d'une subvention du budget principal.

Par ailleurs, l'établissement dispose d'un rapport annuel de performance dont l'objet est d'évaluer le niveau d'activité de l'ensemble des services offerts soit aux usagers de l'agglomération, soit aux contribuables. Ce rapport a pour objectif de compléter cette analyse par une présentation en volume et valeur.

Plus généralement, le contexte de l'exercice 2023 a été marqué par les conséquences des tensions internationales qui a vu confirmer l'installation de la guerre d'Ukraine dans la durée mais aussi l'émergence du conflit au proche orient.

Les indicateurs de l'économie française dont les finances de l'agglomération sont fortement dépendantes depuis les différentes réformes de la fiscalité locale ont montré en 2023 un fort infléchissement du produit intérieur brut (0,9 % contre 2,5 % en 2022 et 6,4 % en 2021) mais aussi une inflation de 4,9 % contre 5,2 % en 2022 (1,6 % en 2021).

En outre, l'exercice 2023 a enregistré de nombreuses recettes exceptionnelles :

- premiers versements du syndicat départemental d'électrification de la Manche
- bonne application de la réglementation en matière de charges du personnel
- enregistrement des produits sur exercices antérieurs.

2. Présentation consolidée non retraitée des réalisations 2023 par budgets

Les tableaux ci-dessous présentent par nature de dépenses et recettes (réelles et ordres) et par section (investissement et fonctionnement) les réalisations budgétaires de l'exercice. Les totalisations par sections et par budgets reprennent l'affectation des résultats de l'exercice précédent.

La présentation des budgets est déclinée en fonction de l'autonomie financière ou non de chacun des budgets.

Il convient de souligner que c'est sur la base de ces éléments que sont construites toutes les représentations graphiques

BUDGETS AUTONOMES	Section	Dépenses			Recettes			TOTAUX	
		Réelles	Ordres	Total	Réelles	Ordres	Total	Résultats sections	Résultats exercice
BPAL	Investissement	11 663 172,41	2 340 084,85	14 003 257,26	5 758 549,50	8 256 781,25	14 015 330,75	12 073,49	1 829 161,66
	Fonctionnement	44 562 513,84	3 633 254,01	48 195 767,85	50 730 445,93	4 353 257,08	55 083 703,01	6 887 935,16	3 057 674,76
	Total	56 225 686,25	5 973 338,86	62 199 025,11	56 488 995,43	12 610 038,33	69 099 033,76	6 900 008,65	4 886 836,42
EAU	Investissement	5 440 055,25	1 423 193,33	6 863 248,58	3 064 151,07	2 479 219,32	5 543 370,39	-1 319 878,19	46 965,94
	Fonctionnement	5 632 600,51	660 522,80	6 293 123,31	7 217 568,00	3 311 993,51	10 529 561,51	4 236 438,20	924 444,69
	Total	11 072 655,76	2 083 716,13	13 156 371,89	10 281 719,07	5 791 212,83	16 072 931,90	2 916 560,01	971 410,63
ASSAIN	Investissement	4 857 655,47	972 983,34	5 830 638,81	2 961 000,75	1 183 714,57	4 144 715,32	-1 685 923,49	-1 372 580,26
	Fonctionnement	3 620 133,16	820 000,00	4 440 133,16	5 138 640,31	5 952 928,06	11 091 568,37	6 651 435,21	1 338 376,84
	Total	8 477 788,63	1 792 983,34	10 270 771,97	8 099 641,06	7 136 642,63	15 236 283,69	4 965 511,72	-34 203,42
COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS	Investissement	691 846,28	0,00	691 846,28	1 069 007,76	368 848,57	1 437 856,33	746 010,05	708 811,48
	Fonctionnement	10 479 459,67	331 650,00	10 811 109,67	11 154 635,80	80 347,30	11 234 983,10	423 873,43	343 526,13
	Total	11 171 305,95	331 650,00	11 502 955,95	12 223 643,56	449 195,87	12 672 839,43	1 169 883,48	1 052 337,61
TRANSPORTS	Investissement	1 041 784,54	17 000,00	1 058 784,54	11 579,40	1 969 527,79	1 981 107,19	922 322,65	-1 018 428,14
	Fonctionnement	5 655 411,85	28 777,00	5 684 188,85	6 731 956,30	485 998,15	7 217 954,45	1 533 765,60	1 064 767,45
	Total	6 697 196,39	45 777,00	6 742 973,39	6 743 535,70	2 455 525,94	9 199 061,64	2 456 088,25	46 339,31
FIT SOLEIL CARENTAN MARAIS	Investissement	3 891,61	0,00	3 891,61	4 103,49	18 890,82	22 994,31	19 102,70	211,88
	Fonctionnement	211 910,69	0,00	211 910,69	211 910,69	0,00	211 910,69	0,00	0,00
	Total	215 802,30	0,00	215 802,30	216 014,18	18 890,82	234 905,00	19 102,70	211,88
TOTAUX BUDGETS AUTONOMES		93 860 435,28	10 227 465,33	104 087 900,61	94 053 549,00	28 461 506,42	122 515 055,42	18 427 154,81	6 922 932,43

BUDGETS NON AUTONOMES	Section	Dépenses			Recettes			TOTAUX	
		Réelles	Ordres	Total	Réelles	Ordres	Total	Résultats sections	Résultats exercice
OPE IMMO	Investissement	1 083 588,69	430 383,24	1 513 971,93	162 877,02	515 849,79	678 726,81	-835 245,12	-558 571,88
	Fonctionnement	526 060,73	155 247,00	681 307,73	891 645,83	239 568,94	1 131 214,77	449 907,04	364 048,10
	Total	1 609 649,42	585 630,24	2 195 279,66	1 054 522,85	755 418,73	1 809 941,58	-385 338,08	-194 523,78
POLE AGGLO 21	Investissement	149 600,49	696 547,62	846 148,11	978 932,32	50 429,83	1 029 362,15	183 214,04	879 761,70
	Fonctionnement	364 167,36	20 800,00	384 967,36	404 996,37	0,00	404 996,37	20 029,01	20 029,01
	Total	513 767,85	717 347,62	1 231 115,47	1 383 928,69	50 429,83	1 434 358,52	203 243,05	899 790,71
FIT SAINT-LO	Investissement	123 037,70	0,00	123 037,70	64 128,03	95 257,96	159 385,99	36 348,29	12 707,71
	Fonctionnement	1 599 657,43	57 089,00	1 656 746,43	1 772 850,43	0,00	1 772 850,43	116 104,00	116 104,00
	Total	1 722 695,13	57 089,00	1 779 784,13	1 836 978,46	95 257,96	1 932 236,42	152 452,29	128 811,71
CENTRE AQUATIQUE	Investissement	413 110,18	298 227,22	711 337,40	0,00	363 253,13	363 253,13	-348 084,27	-136 001,05
	Fonctionnement	2 029 718,66	322 367,00	2 352 085,66	2 636 909,33	86 144,00	2 723 053,33	370 967,67	370 967,67
	Total	2 442 828,84	620 594,22	3 063 423,06	2 636 909,33	449 397,13	3 086 306,46	22 883,40	234 966,62
PANNÉAUX PHOTOVOLTAÏQUES	Investissement	3 308,27	16 651,96	19 960,23	3 881,96	8 600,00	12 481,96	-7 478,27	3 596,31
	Fonctionnement	3 904,69	8 600,00	12 504,69	0,00	74 859,53	74 859,53	62 354,84	265,31
	Total	7 212,96	25 251,96	32 464,92	3 881,96	83 459,53	87 341,49	54 876,57	3 861,62
ZONES ACTIVITE INTERCOMMUNALES	Investissement	522 108,25	11 866 747,40	12 388 855,65	0,00	8 592 791,95	8 592 791,95	-3 796 063,70	-170 369,29
	Fonctionnement	238 070,81	8 627 791,40	8 865 862,21	1 018 704,81	11 954 113,52	12 972 818,33	4 106 956,12	428 895,04
	Total	760 179,06	20 494 538,80	21 254 717,86	1 018 704,81	20 546 905,47	21 565 610,28	310 892,42	258 525,75
LOTISSEMENTS INTERCOMMUNAUX	Investissement	0,00	536 888,56	536 888,56	0,00	0,00	0,00	-536 888,56	0,00
	Fonctionnement	562,06	0,00	562,06	9 799,87	855 915,59	865 715,46	865 153,40	9 237,81
	Total	562,06	536 888,56	537 450,62	9 799,87	855 915,59	865 715,46	328 264,84	9 237,81
PEPINIERES AGGLO21	Investissement	2 311 820,00	554 625,00	2 866 445,00	0,00	0,00	0,00	-2 866 445,00	-2 311 820,00
	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	2 311 820,00	554 625,00	2 866 445,00	0,00	0,00	0,00	-2 866 445,00	-2 311 820,00
TOTAUX BUDGETS NON AUTONOMES		9 368 715,32	23 591 965,40	32 960 680,72	7 944 725,97	22 836 784,24	30 781 510,21	-2 179 170,51	-971 149,56
TOTAUX TOUS BUDGETS		103 229 150,60	33 819 430,73	137 048 581,33	101 998 274,97	51 298 290,66	153 296 565,63	16 247 904,30	5 951 782,87

3. Présentation de l'autofinancement des budgets financièrement autonomes

Cette présentation permet d'apprécier le niveau d'autofinancement net de chacun des budgets pour lesquels les dépenses et recettes exceptionnelles sont retraitées. En effet, l'exercice 2023 présente pour chacun des budgets des caractéristiques exceptionnelles qu'il convient de neutraliser afin d'être en mesure d'apprécier le résultat annuel courant dégagé par chacun d'entre eux.

	Budget Principal	Eau	Assainissement	Transport	Déchets
Fonctionnement					
Recettes Réelles	50 730 446,32	7 217 567,49	5 138 640,31	6 731 956,30	11 138 396,80
Dépenses Réelles	44 562 513,85	5 632 600,51	3 620 133,16	5 655 411,85	10 479 469,57
- Dont Intérêts	358 109,91	455 351,00	153 258,28	0,00	33 548,85
Autofinancement Brut	6 167 932,47	1 584 966,98	1 518 507,15	1 076 544,45	658 927,23
- Capital	1 651 236,04	1 269 858,33	802 521,69	0,00	155 000,00
-Capital retraité SIAEP		498 768,10			
Autofinancement Net (A)	4 516 696,43	1 086 198,88	715 985,46	1 076 544,45	503 927,23
Dépenses Exceptionnelles	207 784,00	11 916,41	543 623,74		3 627,83
Recettes exceptionnelles					
- Cessions	426 501,00				
- Leyton	487 565,00				
- Pdt sur exercice antérieur	473 029,54		65 315,00		278,16
- Régularisation Charges	166 631,88		84 961,44	508 546,23	
- Mandats annulés/ Exo	86 917,00				
- Sdem	302 917,46		7 706,04		
-SIAEP Elle neutralisation 2016		762 552,00			
Résultat Exceptionnel (B)	1 735 777,88	750 635,59	-385 641,26	508 546,23	-3 349,67
Autofinancement corrigé (A-B)	2 780 918,55	335 563,29	1 101 626,72	567 998,22	507 276,90

[NDR] : les recettes du SDEM sur les budgets non autonomes est égal à 280 687,56 €

4. Présentation des flux entre le budget principal et les budgets annexes

Le budget principal porte le financement des budgets annexes non autonomes via une subvention d'équilibre annuelle. Par ailleurs, il enregistre l'ensemble des frais de personnel quelque soient les activités de l'établissement. Les frais de personnels font l'objet d'une refacturation aux budgets annexes en fin d'exercice.

De manière concrète, la dotation du chapitre 012 « frais de personnel » du budget principal affiche une réalisation de 16 090 278,73 €. Il convient dès lors, de soustraire des dépenses de personnel du budget principal la somme de 4 143 149,91 €. Celles-ci représentent 25,7 % de la masse salariale affichée au chapitre 012 « dépenses de personnel ».

La refacturation des frais d'administration générale est exclusivement effectuée sur les budgets financièrement autonomes et s'appuie sur une facturation de 6 % des dépenses réelles de l'exercice N-1 de chacun de ces budgets.

Ces refacturations représentent une recette de 411 234,14 €.

Le tableau ci-dessous permet d'identifier plus aisément les flux croisés entre les budgets.

	DEPENSES EN €			RECETTES EN €		
	Ressources humaines	Subvention équilibre	Frais admin générales	Frais admin générales	Ressources humaines	Subventions budget principal
BPAL		2 480 000,00		411 234,14	4 143 149,91	
BUDGET ANNEXES						
EAU	468 241,54		265 531,17			
ASSAINISSEMENT	114 648,56		127 771,86			
TRANSPORTS	215 271,87					
COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS	1 824 829,97					
POLE AGGLO 21	35 562,15					260 000,00
CENTRE AQUATIQUE	724 299,93					1 650 000,00
PEPINIERES						
FJT SAINT-LO	699 707,63					570 000,00
FJT CARENTAN	24 016,32		15 767,14			
OPE IMMO	36 571,94					
PANNEAUX PHOTO			2 163,97			
TOTAUX	4 143 149,91	0,00	411 234,14	0,00	0,00	2 480 000,00

5. Retraitement des dépenses du budget des zones d'activités intercommunales

Le budget zone d'activité qui est sous comptabilité de stock fait l'objet d'un retraitement afin de permettre une consolidation plus aisée et compréhensible de l'ensemble des dépenses d'investissement de l'établissement.

En effet, les dépenses d'acquisition et d'aménagement de terrains et celles de travaux sont enregistrées dans un premier temps en section de fonctionnement (classe 6) pour ensuite valorisées le stock de terrains aménagés (section d'investissement) diminué des cessions des lots viabilisés.

Natures d'origines avant retraitement	En €	Natures de destination après retraitement	En €
- 6015 terrains à aménager	0,00	21 - Acquisitions	0,00
- 6045 terrains à aménager	4 098,00	23 - Travaux	116 971,00
- 605 Achats ...de travaux	112 873,00	775 - Ventes terrains	1 010 613,00
- 7015 Vente terrains aménagés	1 010 613,00		
TOTAL RETRAITEMENT	1 127 584,00	TOTAL RETRAITEMENT	1 127 584,00

6. Représentations graphiques des prévisions budgétaires consolidées

6.1 Par budgets

Il convient de souligner que les activités d'investissement en dépenses et en recettes sont principalement concentrées sur les budgets financièrement autonomes.

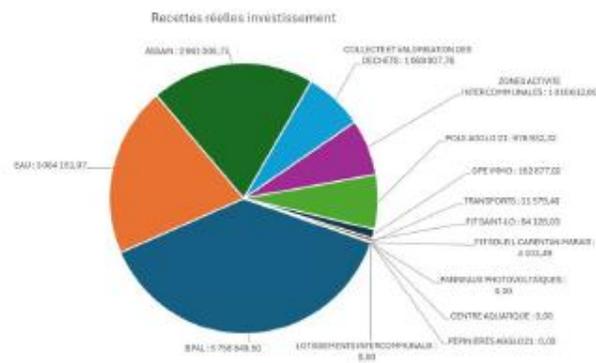
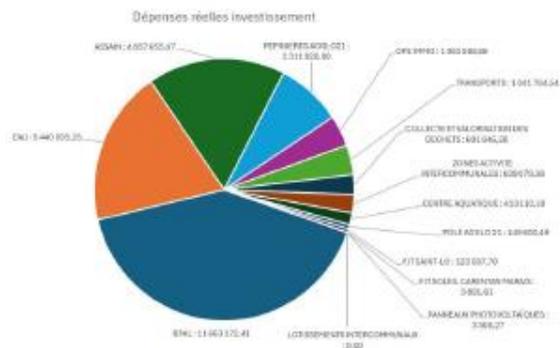
Le niveau d'investissement du budget principal, des budgets eau et assainissement représente 77 % en dépenses et 78 % en recettes de la totalité du budget de l'agglomération. Une réduction du nombre de budgets sera prochainement proposée à l'assemblée pour augmenter la lisibilité des opérations budgétaires de l'établissement (hors budgets sous stock).

La typologie des investissements effectués en 2023 est présentée infra et permet à l'assemblée de prendre connaissance de la nature des investissements 2023.

6.1.1 En dépenses et recettes réelles d'investissement retraitées

BUDGET	Dépenses
BPAL	11 663 172,41
EAU	5 440 055,25
ASSAIN	4 857 655,47
PEPINIERES AGGLO21	2 311 820,00
OPE IMMO	1 083 588,69
TRANSPORTS	1 041 784,54
COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS	691 846,28
ZONES ACTIVITE INTERCOMMUNALES	639 079,38
CENTRE AQUATIQUE	413 110,18
POLE AGGLO 21	149 600,49
FJT SAINT-LO	123 037,70
FJT SOLEIL CARENTAN MARAIS	3 891,61
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	3 308,27
LOTISSEMENTS INTERCOMMUNAU	0,00
TOTAUX	26 421 950,27

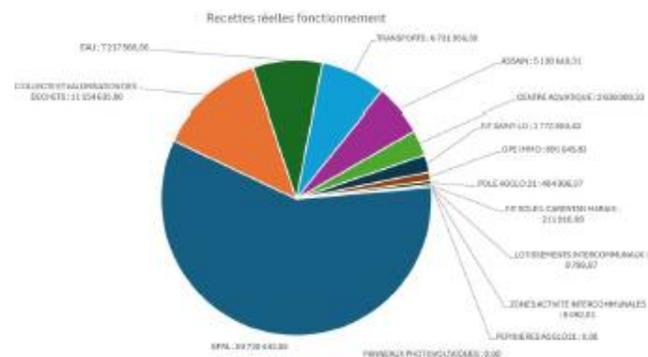
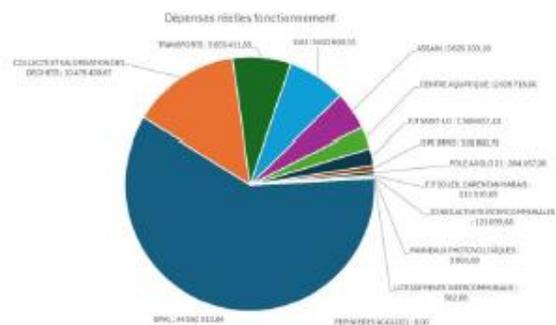
BUDGET	Recettes
BPAL	5 758 549,50
EAU	3 064 151,07
ASSAIN	2 961 000,75
COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS	1 069 007,76
ZONES ACTIVITE INTERCOMMUNALES	1 010 612,80
POLE AGGLO 21	978 932,32
OPE IMMO	162 877,02
FJT SAINT-LO	64 128,03
TRANSPORTS	11 579,40
FJT SOLEIL CARENTAN MARAIS	4 103,49
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	0,00
CENTRE AQUATIQUE	0,00
LOTISSEMENTS INTERCOMMUNAU	0,00
PEPINIERES AGGLO21	0,00
TOTAUX	15 084 942,14



6.1.2 En dépenses et recettes réelles de fonctionnement retraitées

BUDGET	Dépenses
BPAL	44 562 513,84
COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS	10 479 459,67
TRANSPORTS	5 655 411,85
EAU	5 632 600,51
ASSAIN	3 620 133,16
CENTRE AQUATIQUE	2 029 718,66
FJT SAINT-LO	1 599 657,43
OPE IMMO	526 060,73
POLE AGGLO 21	364 167,36
FJT SOLEIL CARENTAN MARAIS	211 910,69
ZONES ACTIVITE INTERCOMMUNALES	121 099,68
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	3 904,69
LOTISSEMENTS INTERCOMMUNAU	562,06
PEPINIERES AGGLO21	0,00
TOTAUX	74 807 200,33

BUDGET	Recettes
BPAL	50 730 445,93
COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS	11 154 635,60
EAU	7 217 568,00
TRANSPORTS	6 731 956,38
ASSAIN	5 138 640,31
CENTRE AQUATIQUE	2 636 909,33
FJT SAINT-LO	1 772 850,43
OPE IMMO	891 645,83
POLE AGGLO 21	404 996,37
FJT SOLEIL CARENTAN MARAIS	211 910,69
LOTISSEMENTS INTERCOMMUNAU	9 799,67
ZONES ACTIVITE INTERCOMMUNALES	8 092,01
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	0,00
PEPINIERES AGGLO21	0,00
TOTAUX	86 909 450,67



6.1.3 Par fonctions en dépenses réelles d'investissement

La présentation par politiques publiques a comme vocation de permettre aux membres de l'assemblée de mesurer les moyens développés autour de chacune d'elles

SERVICES GENERAUX	5 384 928,61
SECURITE	3 647,81
ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	57 568,62
CULTURE VIE SOCIALE JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS	3 940 190,93
SANTE ACTION SOCIALE	5 661 492,89
AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	1 962 252,79
ACTION ECONOMIQUE	4 700 302,93
ENVIRONNEMENT	5 552 810,02
TRANSPORTS	1 041 784,54
TOTAUX	28 304 979,14

6.1.4 Par fonctions en recettes réelles d'investissement

SERVICES GENERAUX	3 777 993,85
SECURITE	0,00
ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	19 627,20
CULTURE VIE SOCIALE JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS	1 583 155,40
SANTE ACTION SOCIALE	3 068 254,56
AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	197 638,04
ACTION ECONOMIQUE	1 386 072,38
ENVIRONNEMENT	4 030 008,51
TRANSPORTS	11 579,40
TOTAUX	14 074 329,34

Aide à la lecture :

- Les dépenses et recettes présentées sous la politique **environnement** rattachent principalement l'ensemble des dépenses et recettes du budget assainissement et du budget redevance incitative
- Les dépenses et recettes présentées sous la politique **santé** rattachent principalement l'ensemble des dépenses et recettes du budget eau

6.2 Présentation du budget principal et des politiques publiques

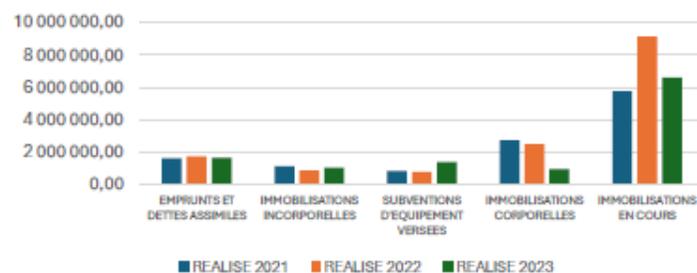
Cette présentation est articulée sur la base d'éléments chiffrés mais aussi commentés par les gestionnaires sur l'utilisation des moyens financiers qui sont mis à leurs dispositions pour réaliser leurs missions.

6.2.1 La section d'investissement

- En dépenses

Chapitre	Libellé	REALISE 2021	REALISE 2022	BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET TOTAL 2023	REALISE 2023	Reports vers 2024	Crédits annulés
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	569 346,54	1 175 967,68	550 000,00	550 000,00	522 996,68	0,00	27 003,32
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 629 064,02	1 749 550,79	1 810 000,00	1 941 191,39	1 651 236,04	0,00	289 955,35
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 139 755,87	870 111,15	1 272 756,00	2 002 740,55	1 025 146,67	400 455,28	577 138,60
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	826 999,45	793 946,61	3 006 501,41	3 366 173,29	1 394 361,89	1 196 086,69	775 724,71
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 736 901,89	2 499 920,85	1 323 074,00	1 707 045,00	940 331,05	317 524,71	449 189,24
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 746 787,72	9 136 808,82	7 557 384,44	13 383 879,54	6 606 973,31	5 589 127,95	1 187 778,28
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	46 000,00	45 123,45	0,00	876,55
TOTAL GENERAL		12 648 855,49	16 226 305,90	15 519 715,85	22 997 029,77	12 186 169,09	7 503 194,63	3 307 666,05

Evolution des principaux chapitres entre 2021 et 2023



Principales réalisations en dépenses

Chapitre 20 :

Libellé des opérations	BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET TOTAL 2023	REALISE 2023
PLUI	207 500,00	402 500,00	287 789,38
SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES	0,00	255 260,00	242 610,00
MISE EN OEUVRE OFFICE 365	100 500,00	115 500,00	114 410,77
PORTAIL FAMILLE	130 000,00	114 500,00	62 355,84
SPORTS - SAINT-LÔ PISTE ATHLETISME SYNTHETIQUE	50 000,00	109 679,60	48 399,76
PLANIFIER LE DEVELOPPEMENT DES ENR SUR TERRITOIRE	0,00	102 600,00	47 970,00
CARTE KIOSK	40 850,00	40 850,00	36 300,00
CAMPUS UNIQUE "ETUDE DE DÉFINITION CAMPUS"	0,00	30 000,00	28 750,00
LOGICIEL MODELISATION DONNES ENERGETIQUES	0,00	23 406,00	23 406,00

Chapitre 204 :

Libellé des opérations	BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET TOTAL 2023	REALISE 2023
FDC DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE	540 193,00	599 931,00	540 193,33
POLITIQUE CONTRACTUELLE CONTRAT AGGLO	706 652,30	1 081 129,82	351 487,78
ANCIENNE - OPAH DROIT COMMUN 2020-2024	191 104,11	374 733,00	156 520,92
OCM - OPE COLLECT MODERN ART ET COMM	338 000,00	307 175,00	151 964,86
FDC SYND MIXTE POLE HIPPIQUE	100 000,00	100 000,00	100 000,00
OPAH AUX PARTICULIERS - RU 2020-2024	206 891,00	212 294,00	58 507,00
FONDS DE CONCOURS SECTEUR LOCATIF	0,00	25 000,00	25 000,00

Chapitre 21 :

Libellé des opérations	BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET TOTAL 2023	REALISE 2023
TOUS MULTI-ACCUEILS-REPAM-TRAVAUX	140 000,00	189 132,35	119 705,50
RESERVES FONCIERES	337 600,00	292 451,00	115 412,95
ACQUISITION VEHICULES	117 000,00	88 503,75	87 131,19
TOUS EQUIPEMENTS-DIV MAT	100 000,00	107 350,49	82 261,65
PARC COPIEURS ET IMPRIMANTES	40 000,00	67 031,19	51 473,70
TOUS BATIMENTS SPORTIFS-TRAVAUX DIVERS	0,00	63 805,25	46 392,49
BOITIERS ELECTRONIQUES VOTE	5 000,00	85 000,00	43 638,30
TOTEM NUMERIQUE-PANNEAUX INFO	0,00	37 338,00	32 175,00
MAT INFORMATIQUE	50 000,00	50 212,06	31 672,60
TRAVAUX DE VOIRIE	100 000,00	103 222,72	30 366,38
TOUS ACM-DIV MATERIELS ET MOBILIERS	30 000,00	44 434,36	29 826,43
AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE - TRAVAUX	0,00	29 000,00	26 736,42
ECRAN JULIEN LEBAS	25 000,00	25 000,00	23 893,22
ACQUISITION RUE DES HAUTS VENTS	5 100,00	21 249,00	21 248,06
DIVERS MATERIEL ET MOBILIERS	100 000,00	66 364,16	20 293,14

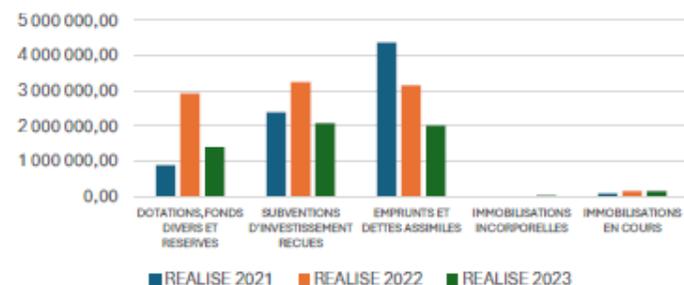
Chapitre 23 :

Libellé	BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET TOTAL 2023	REALISE 2023
REAMENAGEMENT DE LA TOUR	920 608,90	2 382 650,00	2 379 741,36
SAINT-LO - REHABILITATION CS BEAUFILS	250 124,02	4 518 757,38	1 016 043,10
SPORTS - SAINT-LO PISTE ATHLETISME SYNTHETIQUE	1 350 000,00	1 332 622,01	487 580,86
Eaux Pluviales	300 000,00	420 436,41	446 388,42
CONDE SUR VIRE - SALLE MULTISPORT	142 278,50	399 151,68	239 422,71
RESTAURATION DE L'ELLE PARTIE AVAL	230 000,00	342 421,74	236 148,92
TOUS BATIMENTS SPORTIFS-TRAVAUX DIVERS	229 500,00	280 997,61	224 498,18
CANISY-REPAM-AMENAGEMENT MOBILIER D'UN LOCAL REPAM	38 000,00	203 484,03	200 115,39
PROGRAMME P3-AMELIOR.CHAUFFERIES	201 350,00	205 450,00	193 153,32
AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE - TRAVAUX	300 000,00	257 000,00	189 080,44
TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT	340 000,00	425 155,78	138 815,60
AMGT PARVIS HALL TECHNI + CONNEXION PISTE CYCLABLE	0,00	197 552,94	137 775,78
AGNEAUX ACM-REAMENAGEMENT ESPACE JEUNES	0,00	124 858,26	99 676,24
TORIGNY LES VILLES-SANITAIRES TENNIS CLUB HOUSE	254 300,00	275 408,29	72 523,35
SAINT-LO AMENAGEMENT ESPACE MUSCU STADE VILLEMER	0,00	0,00	66 507,08
SAINT-JEAN-D'ELLE-MAISON DE LA JEUNESSE	154 318,00	169 652,22	63 321,25
TESSY BOCAGES - GYMNASSE - RESEAU CHALEUR	0,00	65 050,57	57 201,73
PONT-HEBERT STADE TERRAIN D'ENTRAINEMENT	100 000,00	110 800,00	43 147,20

- En recettes

Chapitre	Libellé	REALISE 2021	REALISE 2022	BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET TOTAL 2023	REALISE 2023	Reports vers 2024	Crédits annulés
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	756 350,00	1 756 350,00	0,00	0,00	1 756 350,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 965 337,63	4 723 590,11	1 997 000,00	3 785 000,40	3 633 254,01	0,00	151 746,39
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	4 623 527,24	4 623 527,24	0,00	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	898 109,86	2 931 237,17	2 100 000,00	1 520 000,00	1 404 934,95	0,00	115 065,05
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 394 310,80	3 251 400,39	3 786 355,00	9 014 917,14	2 080 363,11	5 492 387,63	1 442 166,40
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 370 351,41	3 165 445,40	6 880 010,85	5 248 739,14	2 019 627,20	0,00	3 229 111,94
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	48 270,00	0,00	-48 270,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	97 056,66	158 088,32	0,00	0,00	161 967,40	0,00	-161 967,40
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	4 512,34	0,00	40 611,11	43 386,84	36 098,77	-38 874,50
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	0,00	50 490,00	0,00	50 490,00	0,00
TOTAL GENERAL		11 725 166,36	14 234 273,73	15 519 715,85	26 039 635,03	14 015 330,75	5 578 976,40	6 445 327,88

Evolution des principaux chapitres entre 2021 et 2023

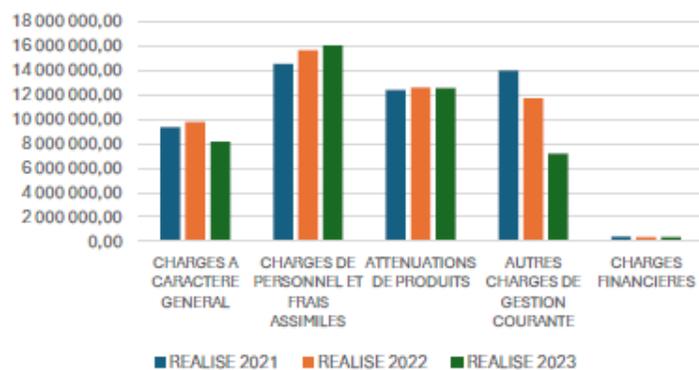


6.2.2. La section de fonctionnement

- En dépenses

Chapitre	Libellé	REALISE 2021	REALISE 2022	BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET TOTAL 2023	REALISE 2023	Poids chapitre / total réalisé 2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 358 383,14	9 784 090,28	9 237 139,00	9 402 349,00	8 177 180,51	16,97%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	14 566 628,38	15 687 975,02	16 261 574,00	16 261 574,00	16 090 278,73	33,39%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 433 683,50	12 612 010,23	12 109 400,00	12 589 280,00	12 588 855,46	26,12%
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	580 000,00	2 198 486,00	0,00	0,00%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	756 350,00	1 756 350,00	0,00	0,00%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 965 337,63	5 341 097,13	1 985 000,00	3 785 000,40	3 633 254,01	7,54%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 007 568,46	11 727 932,40	7 930 810,00	8 397 270,00	7 206 304,10	14,95%
66	CHARGES FINANCIERES	407 041,15	387 248,82	416 547,00	419 547,00	358 110,14	0,74%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	308 195,51	65 535,53	36 995,00	143 795,00	141 784,90	0,29%
TOTAL GENERAL		55 046 837,77	55 605 889,41	49 313 815,00	54 953 651,40	48 195 767,85	100,00%

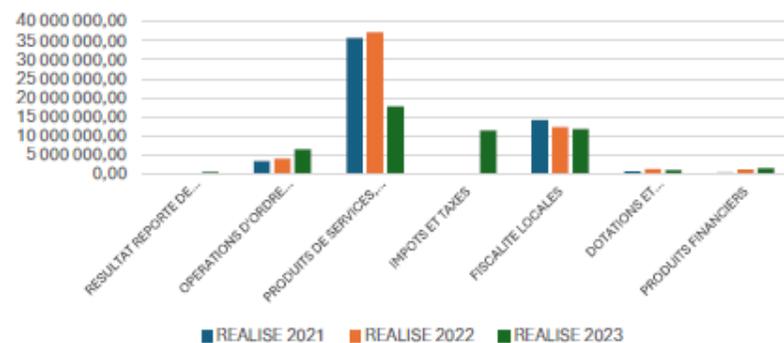
Evolution des principaux chapitres entre 2021 et 2023



• En recettes

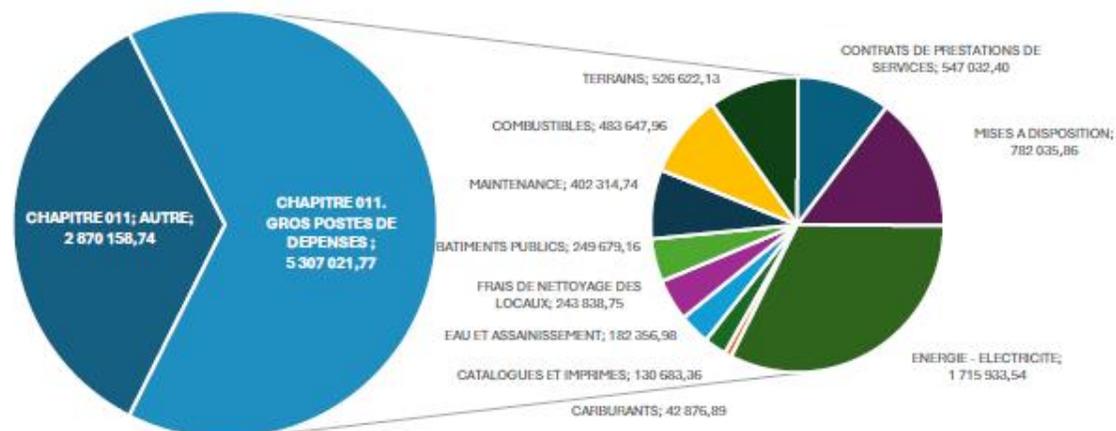
Chapitre	Libellé	REALISE 2021	REALISE 2022	BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET TOTAL 2023	REALISE 2023	Poids chapitre / total réalisé 2023
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	7 094 242,40	6 874 852,78	0,00	3 830 260,40	3 830 260,40	6,95%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	77 644,92	104 402,64	0,00	0,00	591 241,28	1,07%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	569 346,54	1 175 967,68	550 000,00	550 000,00	522 996,68	0,96%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 405 102,02	3 991 160,85	5 964 290,00	6 523 697,00	6 498 128,78	11,80%
73	IMPOTS ET TAXES	35 694 045,97	37 247 003,68	13 021 000,00	18 150 651,00	17 826 970,06	32,36%
731	FISCALITE LOCALES	0,00	0,00	15 587 000,00	11 085 355,00	11 430 496,00	20,75%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 176 008,83	12 327 688,80	11 933 409,00	11 735 727,00	11 893 721,70	21,59%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	668 445,94	1 261 634,95	1 844 675,00	2 395 520,00	1 032 536,51	1,87%
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	82,58	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	236 853,93	1 060 950,87	413 441,00	682 441,00	1 457 269,02	2,65%
TOTAL GENERAL		61 921 690,55	64 043 662,25	49 313 815,00	54 953 651,40	55 083 703,01	100,00%

Evolution des principaux chapitres entre 2021 et 2023



6.2.3 Zoom sur le Budget principal

- Zoom sur le chapitre 011 du budget principal



- Zoom sur le chapitre 65

Zoom sur Subventions et contributions	Montant
S.M Point Fort	5 948 178,60
SDISS	2 719 182,00
Déficits des budgets annexes	2 480 000,00
Autres	630 654,10
Participation transports scolaires	1 251 412,81
Indemnités élus	309 889,83
Subventions versées	1 269 562,33
Frais administration générale Budgets annexes	411 234,14
TOTAL CHAPITRE 65	15 020 113,81

- Zoom sur la petite enfance, l'enfance et les piscines :

Cette présentation permet de mesurer les principales politiques publiques dont les déficits pèsent sur le cycle d'exploitation de l'agglomération.

Petite enfance	CA 2022	Budget Total 2023	CA 2023	Evolution
Dépenses fonctionnement	2 801 227,45	2 912 089,00	2 994 470,33	7%
<i>Dont personnel</i>	2 213 402,22	2 176 276,00	2 369 551,04	7%
Recettes fonctionnement	1 568 628,05	1 475 014,00	1 782 781,00	14%
Résultats fonctionnement	-1 232 599,40	-1 437 075,00	-1 211 689,33	-2%
Dépenses investissement	106 369,44	611 334,30	365 422,45	244%
Recettes investissement	20 400,79	551 207,70	5 714,00	-72%
Résultats investissement	-85 968,65	-60 126,60	-359 708,45	318%
Total des dépenses	2 907 596,89	3 523 423,30	3 359 892,78	16%
Total des recettes	1 482 659,40	1 414 887,40	1 423 072,55	-4%
Besoins de financement	-1 424 937,49	-2 108 535,90	-1 936 820,23	36%

Enfance	CA 2022	Budget Total 2023	CA 2023	Evolution
Dépenses fonctionnement	3 060 517,02	3 220 141,53	3 013 632,72	-2%
<i>Dont personnel</i>	2 229 759,01	2 146 348,00	2 138 532,62	-4%
Recettes fonctionnement	1 281 421,49	914 421,00	2 007 855,11	57%
Résultats fonctionnement	-1 779 095,53	-2 305 720,53	-1 005 777,61	-43%
Dépenses investissement	465 760,55	538 824,66	359 049,14	-23%
Recettes investissement	285 014,24	419 958,45	370 427,00	30%
Résultats investissement	-180 746,31	-118 866,21	11 377,86	-106%
Total des dépenses	3 526 277,57	3 758 966,19	3 372 681,86	-4%
Total des recettes	1 100 675,18	795 554,79	2 019 232,97	83%
Besoins de financement	-2 425 602,39	-2 963 411,40	-1 353 448,89	-44%

Basins de natation (Graignes et St Amand)	CA 2022	Budget Total 2023	CA 2023	Evolution
Dépenses fonctionnement	2 495 004,34	3 491 572,00	3 165 010,73	27%
<i>Dont personnel</i>	1 147 417,89	1 126 439,00	1 099 842,25	-5%
<i>Dont énergies</i>	233 132,66	339 350,00	309 028,99	33%
Recettes fonctionnement	770 998,81	866 997,77	866 997,77	12%
Résultats fonctionnement	-1 724 005,53	-2 624 574,23	-2 298 012,96	33%
Dépenses investissement	110 474,28	122 267,33	54 025,93	-51%
Recettes investissement	0,00	66 885,00	0,00	0%
Résultats investissement	-110 474,28	-55 382,33	-54 025,93	-51%
Total des dépenses	2 605 478,62	3 613 839,33	3 219 036,66	24%
Total des recettes	660 524,53	811 615,44	812 971,84	23%
Besoins de financement	-1 944 954,09	-2 802 223,89	-2 406 064,82	24%

Centre Aquatique	CA 2022	Budget Total 2023	CA 2023	Evolution
Dépenses fonctionnement	1 956 327,03	2 790 704,00	2 352 085,66	20%
<i>Dont personnel</i>	640 622,29	730 890,00	725 411,93	13%
<i>Dont énergie</i>	660 164,78	1 059 650,00	1 013 962,63	64%
Recettes fonctionnement	1 003 213,16	2 790 704,00	1 073 053,33	7%
Résultats fonctionnement	-953 113,87	0,00	-1 279 032,33	34%
Dépenses investissement	617 547,32	922 909,44	711 337,40	15%
Recettes investissement	538 567,46	922 909,44	363 253,13	-33%
Résultats investissement	-78 979,86	0,00	-348 084,27	341%
Total des dépenses	2 573 874,35	3 713 613,44	3 063 423,06	19%
Total des recettes	924 233,30	2 790 704,00	724 969,06	-22%
Besoins de financement	-1 649 641,05	-922 909,44	-2 338 454,00	42%

6.2.4 Urbanisme et aménagement

Planification

Budget principal :

Investissement :

Les dépenses 2023 ont été affectées aux :

- plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et au règlement local de publicité intercommunal (RLPI) comprenant la prestation pour le bureau d'études, la reprographie, les mentions presse, une étude complémentaire de levée de suspicion des zones humides, l'enquête publique et les commissaires enquêteurs (les prestations des commissaires enquêteurs seront facturés en 2024)
- modifications du plan local d'urbanisme de Guilberville et Saint-Lô comprenant la prestation pour le bureau d'études, la reprographie, les mentions presse, une étude environnementale en cours, qui sera versée au PLUI pour justifier l'extension de la zone de Pole agglo.

Les recettes 2023 enregistrent principalement une subvention versée par la DREAL via la DDTM en lien avec l'avenant réalisé avec le bureau d'études chargé de l'élaboration du PLUI et RLPI de Saint-Lô Agglo.

Fonctionnement :

Les dépenses ont été affectées à la cotisation annuelle pour la Fédéscot.

Habitat

Budget principal :

Investissement :

Les dépenses 2023 ont été essentiellement affectées aux subventions liées au programme local de l'habitat, en particulier :

- les subventions versées aux particuliers dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat pour la réalisation de travaux d'amélioration de leurs logements (adaptation à la perte d'autonomie, rénovation énergétique, rénovation lourde) : 215 027,92 €
- les subventions versées aux particuliers dans le cadre de la prime à l'acquisition-rénovation de logements vacants : 8 000 €
- une subvention versée pour la création de logements locatifs sociaux (aide ancien règlement – dernière aide attribuée par l'agglomération pour des projets en extension urbaine) : 25 000 € (commune de Saint-Jean-de-Daye)
- Un soutien aux associations dont les actions contribuent aux objectifs du PLH : Enerterre (5 000 €) et l'association des acteurs du patrimoine de la Manche (3 250 €).

Fonctionnement :

Les dépenses 2023 sont essentiellement liées à l'animation des dispositifs d'accompagnement des particuliers dans l'amélioration de leurs logements :

- marché 2020-19 de suivi-animation des OPAH (accompagnement de toutes les copropriétés, les propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants aux revenus modestes) : 245 000 €
- subvention programme SARE (accompagnement des propriétaires aux revenus intermédiaires et supérieurs) : 30 000 €

Les recettes de 2023 résultent de la mise en œuvre :

- du marché de suivi-animation des OPAH (Agence nationale de l'habitat, caisse des dépôts, département de la Manche)
- d'une étude sur les logements jeunes : 5 000 € (un acompte a été versé fin 2023, le restant en 2024 à la fin de l'étude) financée par la mutualité sociale agricole.

Aire d'accueil des gens du voyage

Budget principal :

Investissement :

Les dépenses 2023 sont liées aux travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil effectués à l'été 2023. Ces travaux concernaient la 2^{ème} tranche de la remise aux normes électrique des emplacements situés autour de l'aire, l'achat d'un bâtiment modulaire pour l'accompagnatrice sociale, et l'installation d'un nouveau logiciel de télégestion. Ces dépenses sont inscrites au budget des bâtiments.

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement 2023 concernent essentiellement les dépenses liées à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, aux charges courantes (redevance incitative) et aux petits travaux d'entretien de l'aire d'accueil.

Les recettes enregistrent :

- Les paiements par les voyageurs des droits d'emplacement. En 2023, un important travail a été engagé par le service habitat et la trésorerie pour fiabiliser le paiement de ces droits et régulariser les dettes en cours.
- Le versement de l'aide à la gestion locative des aires d'accueil des gens du voyage (ALT2) perçue par le prestataire en charge de la gestion de l'aire d'accueil et reversée à Saint-Lô Agglo (subvention CAF).

Foncier

Budget principal :

Investissement :

Les dépenses 2023 ont été affectées à :

- l'acquisition de la rue des Hauts Vents pour l'extension de la zone agglo 21
- l'acquisition de parcelles de terres à Domjean pour réserves foncières
- l'acquisition d'un garage rue Paul Lecacheux pour les besoins de stockage des services

Fonctionnement :

Les dépenses 2023 ont permis de financer :

- l'assistance pour la régularisation des transferts de propriétés des voiries entre l'agglo et les communes
- les demandes de renseignements sommaires urgents dans le cadre de la cession de l'hôtel de l'agglomération
- de la procédure de publicité pour instauration droit de préemption urbain sur nouvelle zone Le Mesnil Amey
- des diagnostics techniques obligatoires dans le cadre des cessions réalisées (St-Jean-de-Daye et hôtel de l'agglomération)
- des prestations de géomètre dans le cadre des cessions et transferts de voiries réalisés (hôtel de l'agglomération et transfert de voirie St-Lô)
- des paiements de taxes foncières sur les propriétés de St-Lô Agglo
- des dégrèvements pour perte de récoltes à rembourser aux exploitants

Les recettes 2023 enregistrent le paiement :

- des fermages
- des remboursements de taxes foncières à la suite de demandes de dégrèvements ou des refacturations de taxes foncières
- des loyers de la gendarmerie de Tessy-Bocage
- de la cession du bâtiment de l'ancienne communauté de communes de Marigny
- de la cession de l'ancien centre de secours de St-Jean-de-Daye
- de la cession d'un talus à un particulier

Dépenses/recettes foncières sur budgets annexes :

En investissement :

Les dépenses concernent le **budget annexe assainissement collectif régie** pour l'acquisition d'une parcelle dans le cadre de la station d'épuration de Condé-sur-Vire.

En fonctionnement :

Les dépenses 2023 concernent le paiement de taxes foncières sur les propriétés de Saint-Lô Agglo dans les **budgets annexes eau potable, assainissement collectif régie, redevance incitative déchets, opérations immobilières, pôle agglo 21, centre aquatique, zones d'activités intercommunales et lotissements intercommunaux.**

Les recettes 2023 concernent des remboursements de taxes foncières à la suite de demandes de dégrèvements dans les **budgets annexes eau potable, assainissement collectif régie, opérations immobilières et zones d'activités intercommunales.**

Application du droit des sols

Budget principal :

Investissement :

Les dépenses 2023 ont financé une dotation d'équipement en matériel informatique

Fonctionnement :

Les dépenses 2023 ont été affectées à :

- la masse salariale et les formations des agents et les abonnements de veille juridique
- L'acquisition de fournitures administratives et de petit équipement, les frais de reprographie et d'affranchissement
- la maintenance du logiciel métier (Cart@DS)
- la convention conclue avec la chambre d'agriculture de la Manche
- les frais de structure

Les recettes 2023 ont été affectées à:

- la refacturation du coût du service auprès des 37 communes adhérentes au service ADS et représente 325 440 €.

6.2.5 Sports

Section fonctionnement budget principal

Malgré des niveaux d'activités relativement semblables entre les exercices 2022 et 2023, **les opérations de dépenses** 2023 sont impactées par :

- Une révision sensible des prix des marchés transport des classes vers les bassins de natation de Saint-Amand (+ 4 300 €) et Graignes (+ 2 200 €).
- Le maintien de l'organisation du transport du mercredi sur l'ex-communauté de commune de Canisy qui devait cesser et qui n'avait pas été intégré au BP 2023 (6 700 €).
- La refacturation au budget annexe redevance incitative des levées des bacs de collecte (+ 17 000 €),
- Un réassort important de produits d'entretien après une année à faibles achats en raison d'un stock important réalisé en 2022 (+ 14 500 €)
- Une charge plus importante sur l'entretien et le traçage des terrains en herbe du fait de la non-reproduction de la MAD d'entretien des terrains de football de Saint-Clair sur l'Elle (+ 11 616 €) et d'une commande plus importante, avec des tarifs révisés à la hausse, de peinture de traçage (+7 000 €).
- La mise en place de stages été dans le cadre du dispositif « Sports Vacances » (+ 6 000 €),
- La suppression des subventions au titre des événements sportifs d'intérêt communautaire (- 45 000 €) et du soutien au sport scolaire collège et lycée (- 11 500 €).

L'élément nouveau sur les opérations de recettes est l'application du portage financier de la natation scolaire par les communes à compter du mois de septembre 2023. Sur les 4 derniers mois de l'exercice budgétaire, les recettes s'élèvent à plus de 37 300 € cumulées sur les 2 bassins de natation.

Section investissement budget principal

Les **dépenses** d'investissement rattachées à la politique publique sportive s'élèvent à 2 707 700 €. Outre les divers marchés d'amélioration ou de remplacements traditionnels (chaufferie, éclairages, mobiliers, ...), les opérations marquantes sont celles réalisées sur les gymnases Beaufils (Saint-Lô) et Lemarchand (Condé sur Vire), sur la piste d'athlétisme Berthélem (Saint-Lô), sur le remplacement de l'ascenseur de la tribune Villemer (Saint-Lô) et sur les travaux de réhabilitation des terrains de football du Stade Jourdan (Pont-Hébert).

Les **recettes** d'investissement rattachées aux opérations réalisées sur les équipements sportifs s'élève à 1 114 000 € et proviennent de l'Europe pour 260 000 €, de l'Etat pour 131 000 €, du Département pour 516 400 €, des communes pour 103 700 €, de l'Agence Nationale du Sport pour 45 900 €, des fédérations sportives et des clubs pour 57 000 €.

6.2.6 Petite enfance

La politique petite enfance (0-3 ans) est une politique familiale dont **l'enjeu est sociétal**.

Il s'agit de soutenir les parents dans leurs fonctions, notamment en leur proposant des modes de garde accessibles, adaptés complémentaires et qualitatifs, mais aussi d'accompagner les jeunes enfants pour donner des atouts à l'adulte de demain.

Le contexte petite enfance 2023 est influencé par une évolution des besoins des familles, des politiques gouvernementales et des tendances sociétales. Dans ce cadre **un diagnostic a été réalisé** afin de définir les axes de travail.

Sur le territoire, **3 % de la population a moins de 2 ans soit 2 332 enfants**. Les besoins en mode d'accueil sont importants au regard du taux d'activité des parents (76 %). Ce sont deux modes d'accueil qui sont proposés aux familles du territoire.

- **Un mode d'accueil individuel** représenté par les assistants maternels et soutenu par 8 antennes relai petite enfance.

L'évolution de l'offre d'accueil individuel est marquée par une **diminution importante du nombre d'assistant maternel sur le territoire**, majorée par un départ massif dans les 5 années à venir.

En 2023, ce sont 1 954 places d'accueil chez les assistants maternels dont 11 maisons d'assistants maternels. 1081 familles ont bénéficié d'un accompagnement du relai petite enfance, 696 enfants différents ont participé aux ateliers d'éveil. 52 % des assistants maternel ont fréquenté le relai petite enfance dont 45 % sur les temps de matinée d'éveil. **Le service a défini des axes de développement du schéma directeur en adéquation avec ce domaine dynamique et changeant**. Une attention particulière est donnée à l'attractivité du métier, ainsi en novembre 2023 la journée des assistants maternels a été organisée afin de promouvoir le métier par des ateliers.

- **Un mode d'accueil collectif** représenté par les crèches :
115 places d'accueil dont 9 places réservées au sein d'une crèche privée. 343 enfants ont été accueillis en 2023 dont 18 dans un parcours inclusif.
L'année 2023 a été marquée par le **développement de l'accueil inclusif dans les structures**, soutenu par des actions en partenariat avec le centre médico-psychologique pour enfant et adolescent et le centre d'action médico-sociale précoce. De plus, **le diagnostic et l'esquisse du projet de la maison de la petite enfance de l'Aurore ont été présentés par l'équipe de maîtrise d'œuvre**.

En conclusion, pour les familles, un territoire devient attractif dès lors que son offre répond à leurs besoins de manière qualitative, accessible et diversifiée.

6.2.7 Jeunesse

La résidence pour étudiants Michel Lelandais

La résidence pour étudiants Michel Lelandais offre des logements aux étudiants des établissements d'enseignement supérieurs de Saint-Lô Agglo (120 places).

Le montant des redevances s'élève à 324 279,25 €. Cette structure mobilise peu d'ETP pour en assurer la gestion (1,6 ETP), c'est une source de recettes conséquentes pour l'Agglo.

En 2023, 10 chambres étaient inoccupées pour des raisons de travaux, soit une perte d'environ 70 000 € sur l'année. Le budget d'investissement de la résidence s'élève à 15 000 € par an.

Le service jeunesse Kiosk

Le Kiosk est une structure d'accompagnement des jeunes qui informe oriente les jeunes de manière libre, anonyme et gratuite sur tous les aspects de leur vie quotidienne et sur l'accès aux droits.

Il délivre une carte du même nom, organise le festival jeunes en scène et propose un plan d'animation composés d'actions récurrentes : initiatives jeunes, jobs d'été, relais baby setting, T'Parents d'ados, en collaboration avec de nombreux partenaires (Maison des ados, Mission Locale, etc.).

Depuis septembre 2023, une antenne info jeunes étudiants a été ouverte au sein du FJT Rabelais pour toucher le public étudiant.

Le nombre de carte KioskAgglo (dématérialisée pour la première fois en 2023) a permis à 5 000 jeunes de bénéficier d'une aide pour leur loisirs (sports, culture) d'un montant global de 187 783,00 €

6.2.8 Systèmes d'information

La direction mutualisée des systèmes d'information a poursuivi son activité d'exploitation et de maintien en conditions opérationnelles des éléments du système d'information et a contribué à son évolution.

Maintien en conditions opérationnelles

- **Tickets** : 2800 tickets traités
- **Postes clients** : 1108 ordinateurs et tablettes en fonctionnement
- **Serveurs** : 120 serveurs virtuels
- **59 sites interconnectés**
- **Téléphonie mobile** : 737 appareils mobiles en production

Les applications suivantes ont été mises à jour :

CIRIL : Mise en place d'une plateforme de test. Séparation des bases de données Ville et Agglo pour éviter les collisions de paramétrages. Sur l'année civile, **14 versions et patches** de l'application ont été passés par la DMSI.

Logiciel Elisath pour la gestion des entrées et abonnements du centre aquatique

Logiciel QL d'affichage dynamique, qui remplace Innes abandonné par son éditeur. Déploiement sur la ville et sur l'agglo (centre aquatique et pôle agglo 21)

Evolution du système d'informations

- Cellule infrastructure :
 - o Audit initial **Cybersécurité** subventionné par France Relance, qui a produit un plan d'action de 48 actions techniques ou organisationnelles à produire en 3 ans
 - o **Raccordement de sites** : 10 sites raccordés en fibre et boîtier de sécurisation du réseau
- Cellule projet :
 - o **Logiciel métier Technocarte** : Mise en production du logiciel permettant la gestion des inscriptions, pointages et facturation des prestations de la petite enfance (crèches et RPE de l'agglo), enfance jeunesse (centres de loisirs de l'agglo) et activités périscolaires pour la ville de Saint-Lô
 - o **Portail de publication des actes** : Mise en conformité de notre publication sur internet des actes (arrêtés, décisions et délibérations) pour la ville et l'agglo
 - o **Carte kioskagglo dématérialisée** : Solution logicielle pour la vente et l'utilisation du porte-monnaie électronique KioskAgglo
 - o **Ecran événementiel au gymnase Julien LEBAS** : Equipement du gymnase avec un écran plein jour notamment indispensable pour les compétitions de gymnastique
 - o **Réinternalisation de l'application de gestion des délibérations** : L'application AIRSDelib permettant la gestion des arrêtés, décisions et délibérations a été rapatriée dans les datacenters de la DMSI pour améliorer la communication, assurer une meilleure sécurité de nos données et limiter fortement le coût d'usage de la solution
- Cellule SIG : Mise en place de la **gouvernance du système d'information géographique** en rencontrant toutes les directions métiers de l'agglo pour lister les données intégrables et définir le référent SIG de chaque direction/cellule

Au-delà des actions menées directement par les équipes de la direction, une contribution de 540 193,33 € pour le déploiement de la fibre optique à l'habitant sur le territoire de Saint-Lô Agglo, a été versée à Manche Numérique selon la convention signée.

6.2.9 Promotion du territoire

En juin 2023, le conseil communautaire a validé le schéma de développement touristique et culturel, **nouvelle feuille de route des 4 années à venir**. La Vire, ses aménagements et animations, en constituent la pierre angulaire qui doit à terme devenir le marqueur de notre territoire avec une orientation affichée « la Vire, les pieds dans l'eau ». Pour ses 10 ans d'existence, le festival estival « La Vir'ée des Mômes » a vu les choses en grand et a accueilli **près de 4 000 personnes à l'aire de la Chapelle-sur-Vire**. Un rendez-vous désormais incontournable ! Avec les 20 spectacles de Jazz dans les prés et de Villes en scène, et leurs **2 500 spectateurs**, l'offre culturelle séduit tous les publics de Saint-Lô Agglo.

De plus, dans le cadre de sa politique de développement culturel, Saint-Lô Agglo qui souhaite **favoriser la démocratisation et l'accès à la culture dès le plus jeune âge** a signé un « contrat culture territoire enfance jeunesse » qui est le **premier à être déployé dans la Manche**. 9 artistes ont répondu à l'appel à projet. Ainsi, ce sont 30 étudiants et environ 250 enfants qui ont bénéficié d'un **parcours d'éducation artistique et culturel complet**. Enfin, l'office de tourisme et de la culture a obtenu le renouvellement de son classement en deuxième catégorie et de la marque Qualité Tourisme.

Le montant total des dépenses 2023 en fonctionnement pour la promotion du territoire s'établit à 350 292,17 € et celui des recettes à 215 605,31 € dont 163 446,31 € de taxe de séjour.

Santé

L'arrivée de la coordinatrice du contrat local de santé en septembre 2023, a redynamisé le déploiement des actions du contrat local de santé. L'initiation du dispositif « Aller-vers » avec l'agence régionale de santé, la caisse primaire de santé maladie, les communes situées en zone dégradée d'offre médicale et Saint-Lô Agglo, constitue une **réponse attendue pour les patients de ces secteurs**. La mise en place du dispositif **d'accompagnement des internes dans le financement de leur logement** au cours de leur stage sur le territoire, et le partenariat avec Attitude Manche et le centre hospitalier Mémorial France-Etats-Unis, sont désormais opérationnels.

L'aide à l'installation, versée aux médecins par l'ARS, dote le Saint-Lois d'un **nouveau dispositif incitatif**, dans l'attente du nouveau plan France Ruralité.

En outre, le développement de l'exercice coordonné (Agneaux, Saint-Lô) crée des **conditions favorables pour soutenir l'offre de soins de proximité**. Il en va de même du projet de santé et de société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) réamorcé par les professionnels de Condé-sur-Vire/Saint-Jean d'Elle/Torigny-les-Villes.

Enfin, plusieurs **actions de prévention** avec les différents services de Saint-Lô Agglo et les partenaires de la santé ont été initiés.

Enseignement supérieur

En septembre 2023, le conseil communautaire a validé le schéma d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation autour de **3 enjeux et de 9 ambitions**. Le travail réalisé dans une approche globale avec tous les acteurs et les étudiants, a permis de dégager des orientations stratégiques en **favor de la poursuite d'études et l'accès à l'enseignement supérieur**, la culture des relations avec les entreprises, et l'excellence et l'offre d'un écosystème favorable et durable aux étudiants.

Dans la foulée, une première action emblématique a été engagée via le plan alimentaire territorial, a permis l'**ouverture de l'épicerie sociale et solidaire étudiante dans les locaux du foyer des jeunes travailleurs**. Fin 2023, 96 étudiants rencontrant des difficultés économiques sont inscrits et viennent régulièrement chercher les paniers de produits de première nécessité avec un choix de produits locaux (fruits, légumes, pain, œufs, etc.)

A noter, les effectifs en hausse pour la 3ème année consécutive avec 18 étudiants inscrits à la rentrée universitaire 2023.

Saint-Lô Agglo a versé 34 760 € aux acteurs partenaires, au titre de l'accompagnement de projets (aide à la recherche, tutorés et aux établissements)

Filière équine

Saint-Lô Agglo fait le choix de capitaliser sur le potentiel de la filière et sur la notoriété internationale liée à des champions d'exception (cavaliers et chevaux) issus du territoire, et a engagé 318 687 € auprès des différents partenaires équins du territoire.

En 2023, **des compétitions majeures ont rythmé l'année au pôle hippique** : le Normandie Horse Show, le concours de saut international 4 étoiles, le grand national ..., et de nombreuses rencontres sportives. 8 dossiers ont bénéficié d'un accompagnement financier de 66 600 €.

Saint-Lô Agglo, en tant que collectivité adhérente, a versé une contribution de 230 000 € au syndicat mixte du pôle hippique pour **valoriser la filière à travers plus de 235 journées d'évènements sur le site**, et l'accueil de près de 115 000 visiteurs.

À noter, l'hippodrome de Graignes-Mesnil-Angot qui a obtenu **la qualification de pôle régional par la qualité de ses infrastructures**, a organisé 30 courses premium et accueilli 25 000 spectateurs.

22 087 € ont été attribués à l'association sur les 66 267,76 € perçus par Saint-Lô Agglo, correspondant aux reversements des enjeux des paris de courses hippiques.

Développement économique

1/ contexte

Au budget principal, 649 000 € ont été affectés à la politique du développement économique. Les actions de travaux, de fourniture et d'entretien sont inscrites dans les budgets des services supports mais contribuent à l'attractivité économique du territoire.

2/ Soutien aux acteurs économiques

Dans le cadre du soutien à la politique du commerce local, Saint-Lô Agglo a versé 152 000 € de subventions aux commerces du territoire, dans le cadre de l'action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat, sur les 307 000 € inscrits au budget primitif. Le changement de règlement de cette opération visant à soutenir la modernisation des commerces par une subvention d'investissement a limité le périmètre d'intervention au centre-ville et au centre-bourg, ce qui a réduit le nombre de demandes. De plus, la conjoncture impacte la capacité d'investissement des entreprises, notamment les entreprises de moins de dix salariés. Cette action est cofinancée par le département et la région, à hauteur de 196 600 €.

Dans le cadre du soutien à l'innovation et à la recherche de la filière agroalimentaire, Saint-Lô Agglo a soutenu le laboratoire Actalia à hauteur de 194 000 €.

La cotisation annuelle à la Mission Locale du Centre Manche, qui accompagne les jeunes de 16 à 26 ans non-scolarisés sur le territoire, s'élève à 79 000 €.

Une adhésion de 10 000 € a été faite à divers organismes concourant au développement économique du territoire (l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique, Centre Manche Initiative, AREA, Valorial, Ilô21).

3/ Soutien à l'alimentation de proximité

Les dépenses dans le cadre de la mise en œuvre du plan alimentaire territorial s'élèvent à 143 000 € sur les 230 000 € inscrits au budget primitif. Ce dispositif visant à faire la promotion des producteurs et contribuant ainsi à la mise en place d'initiatives valorisant les producteurs du territoire en vente directe, l'utilisation de produits locaux dans la restauration collective, et la promotion du compostage auprès des professionnels, par exemple au foyer des jeunes travailleurs. La différence s'explique par le report des versements de certains partenaires qui n'ont pas pu mettre en œuvre leurs actions en 2023, lesquels et ont été décalées à 2024. De plus, il convient de noter que seul l'acompte de l'étude concernant la ferme urbaine du Hutrel à Saint-Lô a été versé.

Les comices agricoles et le soutien aux associations de promotion agricole ont été subventionnés à hauteur de 10 000 €.

4/ Développement des zones d'activités économiques

Neuf entreprises ont choisi de s'implanter dans les zones d'activité économique, générant ainsi des recettes s'élevant à 1 011 000 € H.T. contre 2 389 100 € H.T. inscrits au budget primitif. L'aménagement reporté du barreau routier sur Agglo21 a entravé la possibilité de céder les terrains. Pour finaliser l'accès aux parcelles à bâtir, divers travaux et études ont été nécessaires (bornage, voirie et raccordement), pour un budget de 68 000 € H.T.

La rénovation de la zone d'activité économique de la Croix Carrée à Agneaux a été reportée à 2024. La réparation de la voirie en zone d'activité économique a coûté 30 000 €. La réfection du parvis du hall technologique a été réalisée pour un montant de 138 000 €. L'entretien des espaces verts en zone d'activité a été financé à hauteur de 111 400 €.

5/ Parcours résidentiel entreprises

Dans le cadre de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la pépinière agroalimentaire appelée ATELIER21 dans la zone AGGLO21, 2 311 000 € H.T. ont été versés à la SHEMA, ce qui représente 95 % du montant de l'opération. Les subventions de l'État et de la Région s'élèvent à 1 289 000 € net de taxes et seront versées sur l'exercice 2024.

Le solde de la subvention à la construction de Pôle Agglo 21 de la région et de l'Europe ont apporté une recette de 978 371 €. Les activités de Pôle Agglo 21 ont généré 145 000 € H.T. de recettes.

534 800 € ont été dépensés dont 196 000 € pour la maintenance et l'énergie du bâtiment auprès de ENGIE, 197 000 € d'intérêts d'emprunt et d'amortissement des investissements, 35 500 € de charge de personnel et 20 000 € de taxe foncière et 18 000 € de service numérique.

Le coût de l'énergie combustible et électrique avait été surévalué lors du budget primitif ce qui explique la différence entre la dépense de 1 663 000 € et le budget primitif de 1 969 000 €. La différence de 233 000 € de revenus des immeubles, entre le budget initial et le réel, s'explique principalement par la vacance des bâtiments, notamment après le départ de CEV des locaux situés rue Henri Claudel à Saint-Lô.

6.3 Présentation des budgets annexes

6.3.1 Le budget eau potable

Éléments de contexte

- La tempête Ciaran du 2 novembre 2023 a provoqué d'importantes coupures des réseaux électriques et de communication, interrompant la distribution d'eau potable sur certains secteurs de l'agglomération. Après la sécheresse de 2022, ce nouvel événement climatique conforte la nécessité de poursuivre les actions engagées pour adapter nos installations au changement climatique, interconnecter les sites de production et préserver la qualité et la disponibilité de la ressource.
- La préparation des travaux visant à la mise en place du nouveau contrat de délégation de service public sur le secteur Nord et Est du territoire pour la période du 01/01/2025 au 31/12/31 s'est poursuivi en 2023.

Pour le budget de l'eau, les principaux postes de recettes et dépenses en 2023 ont été les suivantes :

En fonctionnement/exploitation

- Les recettes d'exploitation proviennent des ventes d'eau aux abonnés et ventes en gros pour un montant de 6 M€,
- Les dépenses correspondent aux achats d'eau pour 1,25 M€, essentiellement au sdeau50 (production du centre Manche) et à la rémunération des exploitants pour 2,3 M€.

En investissement

Les principales dépenses ont porté sur :

- Le renouvellement de 22,8 km de canalisation d'eau (soit un taux de 1,2 % de renouvellement), notamment à Saint-Georges-d'Elle, Cerisy-la-Forêt, Pont-Hébert et Pont-Farcy, pour un montant de 1,7 M€,
- L'interconnexion de l'usine de Fumichon avec les réservoirs de Saint-Jean-d'Elle et de l'usine du Désert avec le réservoir de Graignes-Mesnil-Angot, pour un montant de 2,9 M€,
- Des travaux de rénovation des usines du Désert (régénération des forages) et de Fumichon (essai de traitement biologique de l'ammonium par filtralite), pour un montant de 60 000 €,
- La maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du réservoir des Ronchettes à Saint-Lô pour un montant de 90 000 €,
- Les études pour la protection de la ressource (Le Désert, Semilly) pour un montant de 108 000 €,
- Le lancement du schéma directeur d'eau potable, pour un montant de 230 000 €.

Certaines opérations engagées en fin d'année ne seront mandatées qu'en 2024. Les indemnités budgétées pour les périmètres de protection de la Vire et du Semilly seront également versées en 2024. Une dotation prévue pour les interventions non programmées sur les réseaux (casses) a été annulée.

Les principales recettes d'investissement proviennent de :

- Subventions de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour un montant global de 3,3 M€,

Ces aides sont titrées à l'avancement des travaux et apparaîtront principalement sur le budget 2024.

- La maquette budgétaire

43005 - EAU POTABLE REGIE					
	Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	ECARTS CA 2023 - CA 2022
DEPENSES INVESTISSEMENT	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	96 909,29	1 366 844,13	1 269 934,84
	020	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	148 635,00	0,00	-148 635,00
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	42 740,48	56 349,20	13 608,72
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	736 627,86	1 269 858,33	533 230,47
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 080,95	20 754,83	-31 326,12
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	93 208,97	61 818,75	-31 390,22
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 453 509,08	4 087 623,34	2 634 114,26
Total Dépenses	Total Dépenses		2 623 791,63	6 863 248,58	4 239 456,95
RECETTES INVESTISSEMENT	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	38 594,83	0,00	-38 594,83
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	660 522,80	660 522,80	0,00
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	42 740,48	1 818 696,52	1 775 956,04
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	456 679,91	0,00	-456 679,91
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	15 669,00	35 546,00	19 877,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	239 856,36	239 856,36
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	42 740,48	288 748,71	246 008,23	
Total Recettes	Total Recettes		1 256 947,50	5 543 370,39	4 286 422,89
DEPENSES FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 323 867,30	4 057 758,29	733 890,99
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	408 052,31	468 633,54	60 581,23
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	399 369,00	359 965,00	-39 404,00
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	660 522,80	660 522,80	0,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	36 338,04	287 286,12	250 948,08
	66	CHARGES FINANCIERES	212 805,33	447 041,15	234 235,82
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 087,38	11 916,41	-33 170,97	
Total Dépenses	Total Dépenses		5 086 042,16	6 293 123,31	1 207 081,15
RECETTES FONCTIONNEMENT	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	4 403 479,18	3 311 983,51	-1 091 495,67
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	225,00	225,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	148 635,00	0,00	-148 635,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 549 547,43	6 381 709,59	832 162,16
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3,02	0,09	-2,93
	76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	71 461,03	71 461,03
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	66 693,24	764 172,29	697 479,05	
Total Recettes	Total Recettes		10 168 357,87	10 529 561,51	361 203,64

6.3.2 Le budget assainissement

En fonctionnement/exploitation

- Les recettes proviennent des redevances aux abonnés pour 4,36 M€ et de la prime pour épuration pour 370 000 € dont c'est la dernière année de versement en 2024),
- Les dépenses correspondent à la rémunération des délégataires et prestataires pour 1,8 M€, aux consommations électriques des stations d'épuration en régie et à leur entretien pour 378 000 € et aux études pour 97 000 €.

En investissement

Les principales dépenses ont porté sur :

- Le renouvellement ou extension de 4 km de canalisation et de 2 postes de refoulement à Saint-Lô, Saint-Amand, Baudre et Moon-sur-Elle notamment, pour un montant de 1,5 M€
- La rénovation de la station d'épuration de Marigny et du bassin tampon de la station de Saint-Lô, pour un montant de 315 000 €,
- La finalisation des travaux de la station d'épuration de Condé-sur-Vire mise en service en avril, pour un montant de 657 000 €,
- La poursuite des schémas directeurs des systèmes d'assainissement d'Airel, Canisy et Saint-Jean-d'Elle et l'engagement des schémas directeurs des systèmes d'assainissement de Condé-sur-Vire, Remilly-le-Lozon, Saint-Samson-de-Bonfossé et Saint-Romphaire, pour un montant de 292 000 €,
- L'engagement de la maîtrise d'œuvre pour le renouvellement de la station d'épuration de Saint-Jean-des-Baisants, pour un montant de 30 000 €,
- Le versement des aides aux particuliers pour les branchements et installations individuelles pour un montant de 415 000 €.

Certaines opérations engagées en fin d'année ne seront mandatées qu'en 2024.

Les principales recettes d'investissement proviennent de :

- Subventions de l'agence de l'eau pour un montant global de 1,3 M€ pour les réseaux et 350 000 € pour les études et travaux.
- De la convention de mandat pour le versement des aides aux particuliers pour les branchements et installations individuelles pour un montant de 880 000 €

Dans les deux cas, ces aides sont titrées à l'avancement des travaux et des versements aux particuliers et apparaîtront principalement sur le budget 2024.

- La maquette budgétaire

43017 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF RÉGIE					
	Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	ECARTS CA 2023 - CA 2022
DEPENSES INVESTISSEMENT	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	313 343,23	313 343,23
	020	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	596 711,00	639 889,69	43 158,69
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	103 234,52	19 770,42	-83 464,10
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	795 004,63	802 521,69	7 517,06
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	82 145,25	66 382,41	-15 762,84
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 954,58	12 350,82	-9 603,76
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 986 487,39	3 561 150,95	1 574 663,56
	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	448 940,00	415 249,60	-33 690,40
Total Dépenses	Total Dépenses		4 034 477,37	5 830 638,81	1 796 161,44
RECETTES INVESTISSEMENT	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	351 387,25	0,00	-351 387,25
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 354 495,78	820 000,00	-534 495,78
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	103 234,52	363 714,57	260 480,05
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	63 360,07	0,00	-63 360,07
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	638 893,00	728 982,00	90 089,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 096 000,00	1 764 000,00	668 000,00
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	103 234,52	4 033,75	-99 200,77
	45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	10 529,00	463 985,00	453 456,00
Total Recettes	Total Recettes		3 721 134,14	4 144 715,32	423 581,18
DEPENSES FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 623 222,04	2 522 112,78	898 890,74
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	174 837,07	95 945,53	-78 891,54
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	73 449,00	77 154,00	3 705,00
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 354 495,78	820 000,00	-534 495,78
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 564,10	142 917,87	127 353,77
	66	CHARGES FINANCIERES	150 650,48	163 258,28	12 607,80
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	91 808,41	618 744,70	526 936,29
Total Dépenses	Total Dépenses		3 484 026,88	4 440 133,16	956 106,28
RECETTES FONCTIONNEMENT	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	4 977 451,10	5 313 058,37	335 607,27
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	596 711,00	639 889,69	43 158,69
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 467 478,13	4 616 937,55	1 149 459,42
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	82 009,00	370 577,42	288 568,42
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4,61	1,80	-2,81
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 375,56	151 123,54	133 747,98
Total Recettes	Total Recettes		9 141 029,40	11 091 568,37	1 950 538,97

6.3.3 Le budget déchets redevance incitative

Éléments de contexte

La redevance incitative a été mise en place de façon opérationnelle lors de l'exercice budgétaire 2023. L'un des objectifs de cette redevance était de réduire le tonnage d'ordures ménagères collectées et de réduire la part variable de la contribution versée au point fort.

La fin d'année 2023 et le début d'année 2024 a été marquée par la première facturation de la redevance.

Le déploiement du nouveau mode de collecte a demandé des investissements importants pour doter les usagers en bacs, équiper les camions de collecte en lecteur de puce, mettre en place de nouveaux points d'apports volontaires dans le centre-ville de Saint-Lô et fournir en badge les usagers concernés.

Enjeux

La base de données de facturation des usagers est en cours de fiabilisation tant sur l'exhaustivité de celle-ci que de la correcte identification de l'utilisateur.

Actions principales

2023 a été la première année de facturation effective.

35 000 usagers sont référencés dans la base de données, cela comprend les immeubles collectifs, les immeubles Manche Habitat, les logements individuels, les professionnels et les entités publiques.

58 000 factures ont été envoyées, sur 11 126 687,18€ facturés.

Il n'y a pas eu de livraison de bennes à ordures ménagères en 2023. Elles seront livrées en 2024.

- La maquette budgétaire

43022 - REDEVANCE INCITATIVE DECHETS					
	Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	ECARTS CA 2023 - CA 2022
DEPENSES INVESTISSEMENT	020	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	155 000,00	155 000,00
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	62 377,80	62 377,80
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	433 653,90	433 653,90
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	40 814,58	40 814,58
Total Dépenses	Total Dépenses		0,00	691 846,28	691 846,28
RECETTES INVESTISSEMENT	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	37 198,57	37 198,57	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	331 650,00	331 650,00
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	69 007,76	69 007,76
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00	0,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total Recettes	Total Recettes		37 198,57	1 437 856,33	1 400 657,76
DEPENSES FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	103 901,71	2 623 765,94	2 519 864,23
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	78 200,00	1 863 435,12	1 785 235,12
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	331 650,00	331 650,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	611 822,26	5 955 081,93	5 343 259,67
	66	CHARGES FINANCIERES	0,00	33 548,85	33 548,85
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 807,40	3 627,83	-13 179,57
	68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses	Total Dépenses		810 731,37	10 811 109,67	10 000 378,30
RECETTES FONCTIONNEMENT	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	32 540,34	80 347,30	47 806,96
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	11 982,01	11 982,01
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	841 153,03	11 125 776,38	10 284 623,35
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	360,25	360,25
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 225,30	16 517,16	6 291,86
	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	7 160,00	0,00	-7 160,00
Total Recettes	Total Recettes		891 078,67	11 234 983,10	10 343 904,43

6.3.4 Le budget transports

Transports urbains :

- Les dépenses de fonctionnement sont principalement liées au coût de la délégation de service public de transport de voyageurs, au frais de fonctionnement de la billettique, au coût des titres solidaires délivrés par les CCAS
- Les dépenses d'investissement pour 2023 sont la mise en place de toilettes pour les conducteurs à la gare de Saint-Lô et le remplacement des deux imprimantes de carte de l'agence SLAM
- Le versement mobilité est la principale recette du budget annexe des transports

Transport scolaire :

- 2023 a été la première année où les inscriptions au transport scolaire ont été gérées directement par les services de Saint-Lô Agglo.
- Le coût de la délégation à la région pour l'année scolaire 2022/2023 a été moindre que prévu car le dû à la région n'était que de janvier à juillet 2023 et non une année scolaire complète.
- Les autres dépenses les plus importantes sont le remboursement aux communes et syndicats scolaires des frais de mise à disposition d'accompagnateurs scolaires
- En investissement il y a eu le coût du logiciel Transcolaire pour la gestion des inscriptions

Schéma directeur cyclable :

- Réalisation du tunnel de la Ferronnière sous le boulevard de la commune
- Réalisation aménagement cyclable route de Périers à Agneaux

Vélos à assistance électrique :

- Ouverture du service de location de vélos à assistance électrique SLAM Cyc'Lô : marché de gestion des locations et de maintenance de la flotte de vélos
- Acquisition d'une flotte de 100 vae
- Poursuite du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique

Covoiturage :

- Frais de fonctionnement de la plateforme de covoiturage (KAROS) (logiciel et abattements de l'Agglo sur chaque trajet de 0,95 ct + 0,60 ct de commission)

Mobilités :

- Transport des élèves vers les piscines pour l'apprentissage de la natation
- Frais liés au fonctionnement de l'ascenseur urbain de La Dollée
- Subvention de soutien à la mise en place d'une plateforme de transport solidaire professionnelle (mobilité emplois services), association de défense pour le chemin de fer Caen-Rennes, association Asso V'Lô
- Frais d'études de fonctionnalité et d'aménagement d'un pôle d'échange multimodal à la gare de Saint-Lô
- Frais de personnel

- La maquette budgétaire

43019 - TRANSPORTS					
	Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	ECARTS CA 2023 - CA 2022
DEPENSES INVESTISSEMENT	020	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	17 000,00	17 000,00
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 583,00	39 313,84	-8 269,16
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 217,65	225 726,52	208 508,87
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	25 784,96	776 744,18	750 959,22
Total Dépenses	Total Dépenses		90 585,61	1 058 784,54	968 198,93
RECETTES INVESTISSEMENT	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 314 276,52	1 940 750,79	626 474,27
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	657 574,48	28 777,00	-628 797,48
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	59 485,40	11 579,40	-47 906,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00
Total Recettes	Total Recettes		2 031 336,40	1 981 107,19	-50 229,21
DEPENSES FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 466 151,68	4 067 098,77	1 600 947,09
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	216 701,38	215 571,87	-1 129,51
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	193,19	253,08	59,89
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	657 574,48	28 777,00	-628 797,48
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 454 639,25	1 372 488,13	-1 082 151,12
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses	Total Dépenses		5 795 259,98	5 684 188,85	-111 071,13
RECETTES FONCTIONNEMENT	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 199 102,51	468 998,15	-730 104,36
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	592,44	592,44
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	17 000,00	17 000,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	17 120,21	278 054,64	260 934,43
	73	IMPOTS ET TAXES	2 976 082,53	4 055 930,96	1 079 848,43
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 851 538,37	1 851 538,37	0,00
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 694,52	0,00	-1 694,52
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	218 719,99	545 839,89	327 119,90
Total Recettes	Total Recettes		6 264 258,13	7 217 954,45	953 696,32

6.3.5 Le budget du foyer des jeunes travailleurs

Le foyer des jeunes travailleurs ESPACE RABELAIS propose une solution logement au cœur de l'Agglo (158 places).

Il a pour objectifs :

- Permettre une insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16/30 ans à travers le logement
- Accompagner le jeune au quotidien dans sa première expérience de logement, tremplin vers l'autonomie
- Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, aux actions de santé et de bien être

306 jeunes ont été accueillis en 2023 (1/3 Femmes et 2/3 hommes).

Redevances perçues par les loyers : 570 824,54 €

Location de salles : 15 097,70 €

En 2023 : 52 408 repas ont été réalisés pour un montant de recettes de 360 851,22 € à destination des résidents, des étudiants et des partenaires conventionnés (SDIS, Armée, agents de l'Agglo).

Le taux d'occupation du FJT est de 78,37 %. Sur 2023, 10 chambres ont été totalement inoccupées pour raisons de travaux importants soit une perte supérieure à 70 000 €

Les plus gros postes de dépenses sont l'achat de prestations de services par le GIP (304 835,09 €), les dépenses de fluides (183 623,85 €) et la location immobilière auprès de Manche Habitat (166 798,02 €).

En 2023 les dépenses d'investissements, notamment pour la réhabilitation des chambres du FJT et l'achat de biens s'élèvent à 111 937,70 €.

- La maquette budgétaire

43018 - FOYER JEUNES TRAVAILLEURS STL0					
	Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	ECARTS CA 2023 - CA 2022
DEPENSES INVESTISSEMENT	020	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
	18	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	10 430,00	11 100,00	670,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	103 961,61	111 937,70	7 976,09
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	16 348,48	0,00	-16 348,48
Total Dépenses	Total Dépenses		130 740,09	123 037,70	-7 702,39
RECETTES INVESTISSEMENT	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	77 301,61	23 640,58	-53 661,03
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	59 984,22	57 089,00	-2 895,22
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	14 528,38	14 528,38
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 544,84	32 428,03	27 883,19
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	20 000,00	20 000,00
	18	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	12 550,00	11 700,00	-850,00
Total Recettes	Total Recettes		164 380,67	169 386,99	5 006,32
Total Investissement			-28 078,64	36 348,29	36 348,29
DEPENSES FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	713 189,79	833 087,01	119 897,22
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	664 780,10	707 242,91	42 462,81
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	59 984,22	57 089,00	-2 895,22
	86	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	24 535,62	22 242,64	-2 292,98
	87	CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 747,56	37 084,87	19 337,31
	Total Dépenses	Total Dépenses		1 480 237,29	1 658 748,43
RECETTES FONCTIONNEMENT	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	8 717,52	0,00	-8 717,52
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	306,40	8 022,44	7 716,04
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	872 170,07	961 204,50	89 034,43
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	186 214,20	184 656,08	-1 558,12
	76	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	422 610,40	565 097,70	142 487,30
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	148,68	33 869,71	33 721,03
	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4 598,40	0,00	-4 598,40
	Total Recettes			1 492 765,17	1 642 750,43

6.3.6 Le budget Centre aquatique

Section fonctionnement du budget annexe centre aquatique Saint-Lô Agglo

Le centre aquatique a enregistré 168 660 entrées en 2023, contre 177 000 en 2022. Le produit des ventes, hors portage de la natation scolaire par les communes, arrêté à 680 491 € est en baisse de 5 % par rapport à l'année précédente. Elle est essentiellement due à l'annulation de cours et d'activités en raison d'un déficit de MNS sur l'établissement.

Les opérations de dépenses liées aux transports sont principalement impactées par la révision à la hausse du marché (+ 4 500 €).

Les opérations de recettes relatives au portage financier de la natation scolaire par les communes s'élèvent à 98 500 € sur la période septembre/décembre 2023.

Section investissement du budget annexe centre aquatique Saint-Lô Agglo

Les dépenses d'investissement sont chiffrées à hauteur de 89 500 € pour cette année 2023. Ces dépenses correspondent à l'entretien courant de l'établissement. Il n'y a pas de recettes d'investissement sur cet exercice.

43015 - CENTRE AQUATIQUE					
	Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	ECARTS CA 2023 - CA 2022
DEPENSES INVESTISSEMENT	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	133 103,36	212 083,22	78 979,86
	020	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	153 962,00	86 144,00	-67 718,00
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	33 866,07		-33 866,07
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	285 962,68	297 202,88	11 540,20
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 170,00	0,00	-22 170,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	100 373,93	92 548,48	-7 825,45
	33	IMMOBILISATIONS EN COURS	21 612,64	23 358,82	1 746,18
Total Dépenses	Total Dépenses		750 850,68	711 337,40	-39 513,28
RECETTES INVESTISSEMENT	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	322 367,00	322 367,00	0,00
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	40 886,13	40 886,13
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	216 200,46	0,00	-216 200,46
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00	0,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00
Total Recettes	Total Recettes		538 567,46	363 253,13	-175 314,33
DEPENSES FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	968 819,41	1 279 831,36	321 011,95
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	640 622,29	725 411,93	84 789,64
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	322 367,00	322 367,00	0,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 750,94	4 366,17	1 605,23
	66	CHARGES FINANCIERES	31 757,35	20 109,20	-11 648,15
Total Dépenses	Total Dépenses		1 956 327,03	2 352 085,66	395 758,63
RECETTES FONCTIONNEMENT	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	44 530,10	0,00	-44 530,10
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	11,06	670,60	659,54
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	153 962,00	86 144,00	-67 718,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	727 229,29	744 252,25	17 022,96
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	42 052,00	58 702,80	16 650,80
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 000 017,07	1 654 835,48	654 817,51
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	29 501,74	178 448,20	148 946,46
Total Recettes	Total Recettes		1 997 213,16	2 723 053,33	725 840,17

6.3.7 Les maquettes des budgets annexes suivants

- Opérations immobilières

43033 - OPERATIONS IMMOBILIERES					
	Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	ECARTS CA 2023 - CA 2022
DEPENSES INVESTISSEMENT	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 860 883,43	276 673,24	-1 584 210,19
	020	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 140 084,77	153 710,00	-986 374,77
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	211 219,57	0,00	-211 219,57
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	645 879,18	532 097,41	-113 781,77
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 590,18	63 651,20	60 061,02
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	75 655,82	487 840,08	412 184,26
Total Dépenses	Total Dépenses		3 937 312,95	1 513 971,93	1 513 971,93
RECETTES INVESTISSEMENT	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 841 269,77	155 247,00	-1 686 022,77
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	211 219,57	360 602,79	149 383,22
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 568 210,18	0,00	-1 568 210,18
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	12 206,00	0,00	-12 206,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	27 734,19	162 877,02	135 142,83
Total Recettes	Total Recettes		3 660 639,71	678 726,81	-2 981 912,90
DEPENSES FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	181 155,62	184 335,08	3 179,46
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 318,83	30 476,62	20 157,79
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 841 269,77	155 247,00	-1 686 022,77
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	3 235,98	3 235,98
	66	CHARGES FINANCIERES	108 738,80	91 096,75	-17 642,05
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 730,88	116 916,30	102 185,42
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	100 000,00	100 000,00	
Total Dépenses	Total Dépenses		2 156 213,90	681 307,73	-1 474 906,17
RECETTES FONCTIONNEMENT	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	85 858,94	85 858,94
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 140 084,77	153 710,00	-986 374,77
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	48 688,50	0,00	-48 688,50
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	701 926,21	763 908,58	61 982,37
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	711 976,12	127 737,25	-584 238,87
Total Recettes	Total Recettes		2 602 675,60	1 131 214,77	-1 471 460,83

- Pôle Agglo 21

43035 - POLE AGGLO21					
	Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	ECARTS CA 2023 - CA 2022
DEPENSES INVESTISSEMENT	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	927 402,04	696 547,62	-230 854,42
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	141 188,00	140 240,00	-948,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 526,10	8 473,92	-8 052,18
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	13 648,88	886,57	-12 762,31
Total Dépenses	Total Dépenses		1 098 765,02	846 148,11	-252 616,91
RECETTES INVESTISSEMENT	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	20 800,00	20 800,00
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	168 258,40	29 629,83	-138 628,57
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	232 879,00	978 372,32	745 493,32
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 080,00	560,00	-520,00
Total Recettes	Total Recettes		402 217,40	1 029 362,15	627 144,75
DEPENSES FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	255 572,09	292 364,37	36 792,28
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	20 107,09	35 562,15	15 455,06
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	20 800,00	20 800,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
	66	CHARGES FINANCIERES	37 574,08	36 201,76	-1 372,32
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 100,00	39,08	-1 060,92
Total Dépenses	Total Dépenses		314 353,26	384 967,36	70 614,10
RECETTES FONCTIONNEMENT	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	60 849,91	0,00	-60 849,91
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	20 453,79	27 869,68	7 415,89
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	262 679,39	374 259,36	111 579,97
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	2 867,33	2 867,33
Total Recettes	Total Recettes		343 983,09	404 996,37	61 013,28

- Panneaux photovoltaïques

43098 - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES					
	Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	ECARTS CA 2023 - CA 2022
DEPENSES INVESTISSEMENT	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	3 881,96	3 881,96
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 366,09	12 770,00	-3 596,09
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 558,43	3 308,27	1 749,84
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses	Total Dépenses		17 924,52	19 960,23	2 035,71
RECETTES INVESTISSEMENT	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	5 442,56	0,00	-5 442,56
	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 600,00	8 600,00	0,00
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	3 881,96	3 881,96
Total Recettes	Total Recettes		14 042,56	12 481,96	-1 560,60
Total Investissement			0,00	-7 478,27	-7 478,27
DEPENSES FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	454,17	485,99	31,82
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 600,00	8 600,00	0,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	2 164,17	2 164,17
	66	CHARGES FINANCIERES	722,97	1 254,53	531,56
Total Dépenses	Total Dépenses		9 777,14	12 504,69	2 727,55
RECETTES FONCTIONNEMENT	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	30 786,15	62 089,53	31 303,38
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 366,09	12 770,00	-3 596,09
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	28 596,22	0,00	-28 596,22
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,17	0,00	-0,17
Total Recettes	Total Recettes		75 748,63	74 859,53	-889,10

- Zones d'activité intercommunales

43080 - ZONES ACTIVITÉ INTERCOMMUNALES					
	Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	ECARTS CA 2023 - CA 2022
DEPENSES INVESTISSEMENT	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	3 533 201,36	3 625 694,41	92 493,05
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 797 393,45	8 241 052,99	443 659,54
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	626 592,81	522 108,25	-104 484,56
Total Dépenses	Total Dépenses		11 957 187,62	12 388 855,65	431 668,03
RECETTES INVESTISSEMENT	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 331 493,21	8 592 791,95	261 298,74
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00	0,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00
Total Recettes	Total Recettes		8 331 493,21	8 592 791,95	261 298,74
Total Investissement			-4 159 794,17	-3 796 063,70	-3 796 063,70
DEPENSES FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	300 161,98	154 442,13	-145 719,85
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 331 493,21	8 592 791,95	261 298,74
	043	OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	33 889,69	34 999,45	1 109,76
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1,49	0,00	-1,49
	66	CHARGES FINANCIERES	32 628,43	83 628,68	51 000,25
Total Dépenses	Total Dépenses		8 698 174,80	8 865 862,21	167 687,41
RECETTES FONCTIONNEMENT	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	3 576 915,94	3 678 061,08	101 145,14
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 797 393,45	8 241 052,99	443 659,54
	043	OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	33 889,69	34 999,45	1 109,76
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	893 220,14	1 010 612,80	117 392,66
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	74 816,66	8 092,01	-66 724,65
Total Recettes	Total Recettes		12 376 235,88	12 972 818,33	596 582,45

- Foyer des jeunes travailleurs de Carentan

43038 - FJT SOLEIL CARENTAN MARAIS					
	Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	ECARTS CA 2023 - CA 2022
DEPENSES INVESTISSEMENT	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 600,00	2 600,00	0,00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 415,64	1 291,61	-6 124,03
Total Dépenses	Total Dépenses		10 015,64	3 891,61	-6 124,03
RECETTES INVESTISSEMENT	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	18 890,82	18 890,82
	10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	1 216,46	211,88	-1 004,58
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	24 290,00	1 191,61	-23 098,39
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 400,00	2 700,00	-700,00
Total Recettes	Total Recettes		28 906,46	22 994,31	-5 912,15
DEPENSES FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	116 957,08	130 124,53	13 167,45
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	57 091,46	57 759,52	668,06
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 969,00	24 026,64	16 057,64
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	80 768,06	0,00	-80 768,06
Total Dépenses	Total Dépenses		262 785,60	211 910,69	-50 874,91
RECETTES FONCTIONNEMENT	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	4 529,09	0,00	-4 529,09
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	180,00	30,00	-150,00
	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	68 999,54	87 354,47	18 354,93
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	110 462,00	123 436,35	12 974,35
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	78 614,97	1 089,87	-77 525,10
Total Recettes	Total Recettes		262 785,60	211 910,69	-50 874,91

- Lotissements intercommunaux

43080 - LOTISSEMENTS INTERCOMMUNAUX					
	Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	ECARTS CA 2023 - CA 2022
DEPENSES INVESTISSEMENT	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	528 488,56	536 888,56	8 400,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	286 842,38	0,00	-286 842,38
Total Dépenses	Total Dépenses		815 330,94	536 888,56	-278 442,38
RECETTES INVESTISSEMENT	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	278 442,38	0,00	-278 442,38
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00
Total Recettes	Total Recettes		278 442,38	0,00	-278 442,38
DEPENSES FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 928,00	562,00	-8 366,00
	022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	278 442,38	0,00	-278 442,38
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	700 000,00	0,06	-699 999,94
Total Dépenses	Total Dépenses		987 370,38	562,06	-986 808,32
RECETTES FONCTIONNEMENT	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 470 924,87	855 915,59	-615 009,28
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	286 842,38	0,00	-286 842,38
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	85 518,72	0,00	-85 518,72
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	9 799,87	9 799,87
Total Recettes	Total Recettes		1 843 285,97	865 715,46	-977 570,51

- Pépinières Agglo 21

43037 - PEPINIERES AGGLO21					
	Chapitre	Libellé	CA 2022	CA 2023	ECARTS CA 2023 - CA 2022
DEPENSES INVESTISSEMENT	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	513 875,00	554 625,00	40 750,00
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	40 750,00	2 311 820,00	2 271 070,00
Total Dépenses	Total Dépenses		554 625,00	2 866 445,00	2 311 820,00
RECETTES INVESTISSEMENT	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00	0,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00
Total Recettes	Total Recettes		0,00	0,00	0,00

cc2024-06-17-005 - Affectation des résultats 2023
Rapporteur - E. LEJEUNE

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11,
Vu l'avis de la commission finances et performance en date du 3 juin 2024.

CONSIDERANT ce qui suit :

L'affectation des résultats intervient après leurs constatations, c'est-à-dire après le vote des comptes administratifs.

Les résultats excédentaires de fonctionnement doivent être affectés en priorité aux éventuels besoins de financement de la section d'investissement.

Une fois cette affectation opérée, le solde de chaque section est intégré aux budgets de l'exercice 2024 à l'occasion du vote d'une décision modificative.

Le tableau en annexe 1 vous présente synthétiquement les affectations et reprises de résultats pour l'ensemble des budgets.

Vous y trouverez :

- le solde d'exécution de la section investissement qui est repris au chapitre 001
- le besoin ou l'excédent de cette section investissement,
- le résultat de la section fonctionnement qui, s'il est excédentaire, doit couvrir les éventuels besoins d'investissement,
- la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement repris par décision modificative au chapitre 002.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 73 voix pour et 1 abstention (Monsieur Daniel JORET) :

- l'affectation des résultats 2023 tels que présentés en annexe 1.

Annexe 1

	001 RESULTAT CLOTURE INVESTISSEMENT 2023	SOLDE REPORTS 2024	BESOIN OU EXCEDENT DE FIN	RESULTAT FONCTIONNEMENT 2023	1068 AFFECTATION DU RESULTAT	002 REPORT DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
BUDGET PRINCIPAL AGGLO	12 073,49	-2 027 006,63	-2 014 933,14	6 887 935,16	2 100 000,00	4 787 935,16
EAU POTABLE REGIE	-1 319 878,19	-123 221,08	-1 443 099,27	4 236 438,20	1 500 000,00	2 736 438,20
ASSAINISSEMENT COLLECTIF RÉGIE	-1 685 923,49	388 799,09	-1 297 124,40	6 651 435,21	1 300 000,00	5 351 435,21
COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS	746 010,05	-879 874,13	-133 864,08	423 873,43	150 000,00	273 873,43
TRANSPORTS	922 322,65	-746 515,83	175 806,82	1 533 765,60	0,00	1 533 765,60
OPERATIONS IMMOBILIERES	-835 245,12	-38 353,84	-873 598,96	449 907,04	449 907,04	0,00
POLE AGGLO21	183 214,04	-14 270,38	168 943,66	20 029,01	0,00	20 029,01
FOYER JEUNES TRAVAILLEURS SAINT-LÔ	36 348,29	-5 593,50	30 754,79	116 104,00	0,00	116 104,00
CENTRE AQUATIQUE	-348 084,27	-37 344,15	-385 428,42	370 967,67	370 967,67	0,00
PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	-7 478,27	0,00	-7 478,27	62 354,84	8 000,00	54 354,84
ZONES ACTIVITE INTERCOMMUNALES	-3 796 063,70	0,00	-3 796 063,70	4 106 956,12	3 800 000,00	306 956,12
LOTISSEMENTS INTERCOMMUNAUX	-536 888,56	0,00	-536 888,56	865 153,40	-	865 153,40
BUDGET FJT SOLEIL CARENTAN MARAIS	19 102,70	0,00	19 102,70	0,00	0,00	0,00
PEPINIERES AGGLO21	-2 866 445,00	1 289 153,40	-1 577 291,60	0,00	0,00	0,00

cc2024-06-17-006 - Décision modificative numéro 1

Rapporteur - E. LEJEUNE

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-4, L1612-6 et L 1612-7,

Vu la délibération n°cc2024-03-18-002 du conseil communautaire du 18 mars 2024 relative à l'approbation du budget primitif 2024,

Vu la délibération n°cc2024-06-17-XX du conseil communautaire du 17 juin 2024 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2023,

Vu l'avis de la commission des finances du 3 juin 2024.

CONSIDERANT ce qui suit :

Cette décision modificative est principalement consacrée pour l'ensemble des budgets à :

- la reprise des résultats 2023 au sein de chaque section conformément à l'arrêté des comptes,
- l'examen des reports d'investissement en dépenses et recettes,
- l'ouverture du chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations » conformément à l'instruction budgétaire M57,
- l'ajustement des dotations (CH 040) en dépenses pour enregistrer les opérations d'amortissements des subventions d'investissement. Ces dotations nouvelles sont financées par des recettes d'ordres. Ces opérations résultent des travaux de fiabilisation de l'inventaire.
- l'ajustement en dépenses pour liquider la charge d'intérêts du budget annexe zone d'activité (erreur matérielle de saisie lors de l'initialisation des emprunts sur le progiciel de gestion de la dette).

De manière plus précise, il est proposé au conseil communautaire d'examiner par budgets les éléments saillants comme suit :

- Budget Principal :
 - o chapitre 024 « Produits de cession des immobilisations » : Inscription du produit de la vente de l'ancien siège de l'Agglo pour la somme de 1 493 000 €.
 - o chapitre 040 « Opérations d'ordre de la section d'investissement » 2 150 000 €. Il s'agit de régulariser les opérations relatives aux amortissements des subventions. La même somme est inscrite en section de fonctionnement au CH 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections ».
- Eau potable Régie :
 - o chapitre 020 « Dépenses imprévues » 400 000 € : Il s'agit d'une inscription de précautions compte tenu du volume des opérations prévues. Cette dépense d'investissement est financée par prélèvement sur la section de fonctionnement.
 - o chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » en dépenses et recettes 400 000 € : Il s'agit d'ajuster les dotations d'amortissement en vue de la finalisation des travaux sur le patrimoine

- chapitre 65 « autres charges de gestion courantes » 2 186 438 € : Il s'agit d'une inscription prévisionnelle qui participe à l'équilibre de la section.

Des travaux de prospectives financières seront prochainement réalisés pour mesurer la soutenabilité du programme de travaux et les moyens adaptés de financement :

- Budget assainissement :
 - chapitre 020 « Dépenses imprévues » 200 000 € : Il s'agit d'une inscription de précautions compte tenu du volume des opérations prévues. Cette dépense d'investissement est financée par prélèvement sur la section de fonctionnement.
 - chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » en dépenses et recettes 200 000 € : Il s'agit d'ajuster les dotations d'amortissement en vue de la finalisation des travaux sur le patrimoine.
 - chapitre 65 « autres charges de gestion courantes » 4 951 435 € : Il s'agit d'une inscription prévisionnelle qui participe à l'équilibre de la section.
- Redevance incitative déchets - foyer de jeune travailleur :
 - les opérations qui font suite à l'affectation des résultats tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement conduisent à réduire le recours aux recettes prévisionnelles des emprunts.
- Transport :
 - les opérations qui font suite à l'affectation des résultats tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement conduisent à annuler le recours aux recettes prévisionnelles des emprunts.
 - chapitre 67 « charges exceptionnelles » - 320 000 € : Il s'agit d'un ajustement aux réalisations budgétaires qui fait suite aux opérations de régularisation de TVA. Cette opération est identique en recette au chapitre 77.
 - l'équilibre du budget est opéré par une dotation au chapitre 65. Des travaux sont en cours pour évaluer la mise en œuvre d'une provision pour risque financier pour aborder dans les meilleures conditions la mise en place de la nouvelle délégation de service public.
- Pôle Agglo21 :
 - les opérations qui font suite à l'affectation des résultats tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement conduisent à réduire le recours aux recettes prévisionnelles des emprunts.
 - chapitre 16 : Une dotation de 144 743 € est ouverte pour procéder à un éventuel remboursement anticipé partiel d'un emprunt.
- Panneaux Photovoltaïques :
 - chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés » + 17 520 €. Cette dotation permet de régulariser une avance versée par le budget principal.
 - cette dépense est financée par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

- Lotissements intercommunaux :
 - o ce budget a vocation à être supprimé. Les opérations budgétaires d'affectation des résultats conduisent à inscrire une dotation de 328 264 € au chapitre 65 « autre charge de gestion courante ». Cette inscription permettra de préparer la clôture de ce budget de reverser l'excédent au budget principal.
- Pépinière Agglo21 :
 - o ce budget a été assujéti à la TVA par délibération du conseil communautaire. Or certaines opérations ont été enregistrées depuis la création du budget en toutes taxes comprises. Dès lors, il convient d'annuler toutes les opérations passées en HT pour un total de 2 337 500 € et en recettes pour 2 805 000 €. Ces opérations permettront de récupérer la taxe sur la valeur ajoutée pour un montant total de 579 789 €.

Débats :

Madame Lejeune remercie le directeur et l'ensemble des services pour le travail effectué.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité :

- la décision modificative numéro 1 de l'exercice budgétaire 2024.

Budget
Investissement
Dépenses

01

43000 - BUDGET PRINCIPAL AGGLO

Chapitre	BP	REPORTS	DM 1	BUDGET TOTAL
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	300 000,00	0,00	2 150 000,00	2 450 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 630 000,00	0,00	0,00	1 630 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 798 000,00	400 455,28	0,00	2 198 455,28
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 811 300,00	1 196 086,69	0,00	4 007 386,69
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 515 150,00	317 524,71	0,00	1 806 274,71
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	9 355 850,00	5 589 127,95	0,00	14 971 377,95
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	700 000,00	0,00	0,00	700 000,00
4581 COMPLÉTÉ PAR LE NUM D'OPÉ - OPÉ POUR COMPTE DE TIE	0,00	102 788,40	0,00	102 788,40
Total Dépenses	18 110 300,00	7 605 983,03	2 150 000,00	27 866 283,03

Budget
Investissement
Recettes

01

43000 - BUDGET PRINCIPAL AGGLO

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	12 073,49	12 073,49
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 000 000,00	0,00	656 800,00	3 656 800,00
024 PRODUITS DE CESSION DES IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	1 493 200,00	1 493 200,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 340 000,00	0,00	0,00	3 340 000,00
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	2 625 000,00	0,00	2 100 000,00	4 725 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 655 550,00	5 492 387,63	0,00	9 147 937,63
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 476 220,00	0,00	-85 066,86	5 391 153,14
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 530,00	36 098,77	0,00	49 628,77
45412 TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE RECETTES	0,00	50 490,00	0,00	50 490,00
Total Recettes	18 110 300,00	5 578 976,40	4 177 006,63	27 866 283,03

Budget
Fonctionnement
Dépenses

01

43000 - BUDGET PRINCIPAL AGGLO

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 303 590,00	0,00	0,00	9 303 590,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	17 312 500,00	0,00	0,00	17 312 500,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 444 400,00	0,00	0,00	12 444 400,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 000 000,00	0,00	656 800,00	3 656 800,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 340 000,00	0,00	0,00	3 340 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 238 850,00	0,00	0,00	7 238 900,00
66 CHARGES FINANCIERES	476 000,00	0,00	0,00	476 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00
Total Dépenses	53 123 340,00	0,00	656 800,00	53 780 190,00

Budget
Fonctionnement
Recettes

01

43000 - BUDGET PRINCIPAL AGGLO

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	4 787 935,16	4 787 935,16
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	300 000,00	0,00	2 150 000,00	2 450 000,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	7 611 700,00	0,00	0,00	7 611 700,00
73 IMPOTS ET TAXES	18 017 000,00	0,00	0,00	18 017 000,00
731 FISCALITE LOCALES	12 253 000,00	0,00	0,00	12 253 000,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	11 996 700,00	0,00	0,00	11 996 700,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 426 000,00	0,00	0,00	1 426 000,00
76 PRODUITS FINANCIERS	740,00	0,00	0,00	740,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 493 200,00	0,00	-1 493 200,00	0,00
Total Recettes	53 123 340,00	0,00	5 444 735,16	58 568 075,16

Budget
Investissement
Dépenses

23

43005 - EAU POTABLE REGIE

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	1 319 878,19	1 319 878,19
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	739 500,00	0,00	0,00	739 500,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 500,00	320 034,01	0,00	352 534,01
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	456 250,00	1 084,95	0,00	457 334,95
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	5 065 000,00	1 600 765,12	0,00	6 665 765,12
Total Dépenses	6 363 250,00	1 921 884,08	1 719 878,19	10 005 012,27

Budget
Investissement
Recettes

23

43005 - EAU POTABLE REGIE

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	43 400,00	0,00	0,00	43 400,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	696 100,00	0,00	400 000,00	1 096 100,00
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 623 000,00	1 798 663,00	0,00	5 421 663,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 917 895,00	0,00	-56 900,73	1 860 994,27
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	82 855,00	0,00	0,00	82 855,00
Total Recettes	6 363 250,00	1 798 663,00	1 843 099,27	10 005 012,27

Budget
Fonctionnement
Dépenses

23

43005 - EAU POTABLE REGIE

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 377 240,00	0,00	0,00	4 377 240,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	447 850,00	0,00	0,00	447 850,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	355 000,00	0,00	0,00	355 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	43 400,00	0,00	0,00	43 400,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	696 100,00	0,00	400 000,00	1 096 100,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	325 000,00	0,00	2 186 438,20	2 511 438,20
66 CHARGES FINANCIERES	266 000,00	0,00	0,00	266 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	36 500,00	0,00	0,00	36 500,00
Total Dépenses	6 547 090,00	0,00	2 736 438,20	9 283 528,20

Budget
Fonctionnement
Recettes

23

43005 - EAU POTABLE REGIE

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	2 736 438,20	2 736 438,20
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	6 488 190,00	0,00	0,00	6 488 190,00
76 PRODUITS FINANCIERS	44 900,00	0,00	0,00	44 900,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 000,00	0,00	0,00	14 000,00
Total Recettes	6 547 090,00	0,00	2 736 438,20	9 283 528,20

Budget
Investissement
Dépenses

25

43017 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF RÉGIE

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00		1 685 923,49	1 685 923,49
020 DEPENSES IMPREVUES	23 550,00	0,00	200 000,00	223 550,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	870 000,00	0,00	0,00	870 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	456 500,00	311 333,80	0,00	767 833,80
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	143 800,00	1 154,50	0,00	144 954,50
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 265 000,00	1 033 547,21	0,00	5 298 547,21
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	650 000,00	375 745,40	0,00	1 025 745,40
Total Dépenses	6 708 850,00	1 721 780,91	1 885 923,49	10 316 554,40

Budget
Investissement
Recettes

25

43017 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF RÉGIE

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	393 550,00	0,00	0,00	393 550,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	800 000,00	0,00	200 000,00	1 000 000,00
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 780 000,00	1 751 402,00	0,00	4 531 402,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 535 300,00	121 254,00	-2 875,60	2 653 678,40
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	200 000,00	237 924,00	0,00	437 924,00
Total Recettes	6 708 850,00	2 110 580,00	1 497 124,40	10 316 554,40

Budget
Fonctionnement
Dépenses

25

43017 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF RÉGIE

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 913 890,00	0,00	0,00	2 913 890,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	120 150,00	0,00	0,00	120 150,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	82 000,00	0,00	0,00	82 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	393 550,00	0,00	0,00	393 550,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	800 000,00	0,00	200 000,00	1 000 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	240 000,00	0,00	4 951 435,21	5 191 435,21
66 CHARGES FINANCIERES	285 500,00	0,00	0,00	285 500,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00
Total Dépenses	4 854 090,00	0,00	5 351 435,21	10 205 525,21

Budget
Fonctionnement
Recettes

25

43017 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF RÉGIE

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	5 351 435,21	5 351 435,21
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 280 190,00	0,00	0,00	4 280 190,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	176 900,00	0,00	0,00	176 900,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	97 000,00	0,00	0,00	97 000,00
Total Recettes	4 854 090,00	0,00	5 351 435,21	10 205 525,21

Budget
Investissement
Dépenses

27

43022 - REDEVANCE INCITATIVE DECHETS

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	205 000,00	0,00	0,00	205 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00	23 700,00	0,00	28 700,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	501 100,00	1 184 254,78	0,00	1 685 354,78
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	303 100,00	5 887,86	0,00	308 987,86
Total Dépenses	1 014 200,00	1 213 842,64	0,00	2 228 042,64

Budget
Investissement
Recettes

27

43022 - REDEVANCE INCITATIVE DECHETS

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	746 010,05	746 010,05
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	258 874,00	258 874,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	302 000,00	0,00	0,00	302 000,00
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	200 000,00	333 968,51	0,00	533 968,51
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	512 200,00	0,00	-275 009,92	237 190,08
Total Recettes	1 014 200,00	333 968,51	879 874,13	2 228 042,64

Budget
Fonctionnement
Dépenses

27

43022 - REDEVANCE INCITATIVE DECHETS

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	258 874,00	258 874,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 882 595,00	0,00	0,00	2 882 595,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 015 000,00	0,00	0,00	2 015 000,00
022 DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	0,00	14 999,43	34 999,43
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	302 000,00	0,00	0,00	302 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 978 500,00	0,00	0,00	5 978 500,00
66 CHARGES FINANCIERES	110 000,00	0,00	0,00	110 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
Total Dépenses	12 123 095,00	0,00	273 873,43	12 396 968,43

Budget
Fonctionnement
Recettes

27

43022 - REDEVANCE INCITATIVE DECHETS

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	273 873,43	273 873,43
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	11 064 000,00	0,00	0,00	11 064 000,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	240 500,00	0,00	0,00	240 500,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	818 595,00	0,00	0,00	818 595,00
Total Recettes	12 123 095,00	0,00	273 873,43	12 396 968,43

PV

Budget
Investissement
Dépenses

28

43019 - TRANSPORTS

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	83 000,00	83 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	70 000,00	35 719,77	0,00	105 719,77
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	216 100,00	46 601,93	0,00	262 701,93
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	546 500,00	691 212,73	0,00	1 237 712,73
Total Dépenses	832 600,00	773 534,43	83 000,00	1 689 134,43

Budget
Investissement
Recettes

28

43019 - TRANSPORTS

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	922 322,65	922 322,65
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	250 000,00	0,00	278 785,83	528 785,83
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 000,00	0,00	0,00	29 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	182 000,00	27 018,60	0,00	209 018,60
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	371 600,00	0,00	-371 592,65	7,35
Total Recettes	832 600,00	27 018,60	829 515,83	1 689 134,43

Budget
Fonctionnement
Dépenses

28

43019 - TRANSPORTS

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 476 010,00	0,00	0,00	5 476 010,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	234 650,00	0,00	0,00	234 650,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
022 DEPENSES IMPREVUES	54 750,00	0,00	50 000,00	104 750,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	250 000,00	0,00	278 785,83	528 785,83
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	29 000,00	0,00	0,00	29 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	523 600,00	0,00	1 205 014,17	1 728 614,17
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000 000,00	0,00	-320 000,00	680 000,00
Total Dépenses	7 569 010,00	0,00	1 213 800,00	8 782 810,00

Budget
Fonctionnement
Recettes

28

43019 - TRANSPORTS

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	1 533 765,60	1 533 800,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	83 000,00	0,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	306 510,00	0,00	0,00	306 510,00
73 IMPOTS ET TAXES	4 280 000,00	0,00	0,00	4 280 000,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 881 500,00	0,00	0,00	1 881 500,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 100 000,00	0,00	-320 000,00	780 000,00
Total Recettes	7 569 010,00	0,00	1 296 765,60	8 782 810,00

Budget
Investissement
Dépenses

29

43033 - OPERATIONS IMMOBILIERES

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	835 245,12	835 245,12
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	498 000,00	0,00	0,00	498 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 300,00	18 011,33	0,00	20 311,33
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	153 500,00	35 660,68	0,00	189 160,68
Total Dépenses	688 800,00	53 672,01	835 245,12	1 577 717,13

Budget
Investissement
Recettes

29

43033 - OPERATIONS IMMOBILIERES

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	520 800,00	0,00	0,00	520 800,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	155 000,00	0,00	0,00	155 000,00
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	449 900,00	449 900,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	12 720,00	0,00	12 720,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	13 000,00	2 598,17	423 698,96	439 297,13
Total Recettes	688 800,00	15 318,17	873 598,96	1 577 717,13

Budget
Fonctionnement
Dépenses

29

43033 - OPERATIONS IMMOBILIERES

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	213 565,00	0,00	0,00	213 565,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	36 650,00	0,00	0,00	36 650,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	520 800,00	0,00	0,00	520 800,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	155 000,00	0,00	0,00	155 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	172 000,00	0,00	0,00	172 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	78 000,00	0,00	0,00	78 000,00
Total Dépenses	1 176 015,00	0,00	0,00	1 176 015,00

Budget
Fonctionnement
Recettes

29

43033 - OPERATIONS IMMOBILIERES

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	46 000,00	0,00	0,00	46 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 008 215,00	0,00	0,00	1 008 215,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	86 800,00	0,00	0,00	86 800,00
Total Recettes	1 176 015,00	0,00	0,00	1 176 015,00

Budget
Investissement
Dépenses

51

43035 - POLE AGGLO21

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	140 900,00	0,00	144 743,66	285 643,66
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 300,00	14 270,38	0,00	38 570,38
Total Dépenses	165 200,00	14 270,38	144 743,66	324 214,04

Budget
Investissement
Recettes

51

43035 - POLE AGGLO21

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	183 214,04	183 214,04
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 000,00	0,00	0,00	21 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	24 200,00	0,00	-24 200,00	0,00
Total Recettes	165 200,00	0,00	159 014,04	324 214,04

Budget
Fonctionnement
Dépenses

51

43035 - POLE AGGLO21

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	189 060,00	0,00	0,00	189 060,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	73 150,00	0,00	0,00	73 150,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 000,00	0,00	0,00	21 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
Total Dépenses	441 710,00	0,00	0,00	441 710,00

Budget
Fonctionnement
Recettes

51

43035 - POLE AGGLO21

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	20 029,01	20 029,01
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00	0,00	0,00	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	441 710,00	0,00	-20 029,01	421 680,99
Total Recettes	441 710,00	0,00	0,00	441 710,00

Budget
Investissement
Dépenses

55

43018 - FOYER JEUNES TRAVAILLEURS ST-LÔ

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	22 500,00	22 500,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	71 300,00	5 593,50	0,00	76 893,50
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
Total Dépenses	174 300,00	5 593,50	22 500,00	202 393,50

Budget
Investissement
Recettes

55

43018 - FOYER JEUNES TRAVAILLEURS ST-LÔ

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	36 348,29	36 348,29
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	75 793,50	75 793,50
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	62 000,00	0,00	0,00	62 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	9 300,00	0,00	0,00	9 300,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	84 000,00	0,00	-84 048,29	-48,29
Total Recettes	174 300,00	0,00	28 093,50	202 393,50

Budget
Fonctionnement
Dépenses

55

43018 - FOYER JEUNES TRAVAILLEURS ST-LÔ

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	75 793,50	75 793,50
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	851 660,00	0,00	0,00	851 660,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	872 350,00	0,00	0,00	872 350,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	62 000,00	0,00		62 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 150,00	0,00	0,00	1 150,00
Total Dépenses	1 811 160,00	0,00	75 793,50	1 886 953,50

Budget
Fonctionnement
Recettes

55

43018 - FOYER JEUNES TRAVAILLEURS ST-LÔ

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	116 104,00	116 104,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	22 500,00	22 500,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 045 510,00	0,00	-62 810,50	982 699,50
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	218 350,00	0,00	0,00	218 350,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	547 300,00	0,00	0,00	547 300,00
Total Recettes	1 811 160,00	0,00	75 793,50	1 886 953,50

Budget
Investissement
Dépenses

56

43015 - CENTRE AQUATIQUE

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	348 084,27	348 084,27
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	100 000,00	0,00	140 000,00	240 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	310 000,00	0,00	0,00	310 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000,00	16 162,50	0,00	41 162,50
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	86 750,00	21 181,65	0,00	107 931,65
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	449 500,00	0,00	0,00	449 500,00
Total Dépenses	971 250,00	37 344,15	488 084,27	1 496 678,42

Budget
Investissement
Recettes

56

43015 - CENTRE AQUATIQUE

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	300 000,00	0,00	140 000,00	300 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	340 000,00	0,00		340 000,00
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	371 000,00	371 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	296 250,00	0,00	154 428,42	450 678,42
Total Recettes	971 250,00	0,00	665 428,42	1 496 678,42

Budget
Fonctionnement
Dépenses

56

43015 - CENTRE AQUATIQUE

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 057 380,00	0,00	0,00	1 057 380,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	780 150,00	0,00	0,00	780 150,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	300 000,00	0,00	140 000,00	440 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	340 000,00	0,00	0,00	340 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 200,00	0,00	0,00	25 200,00
66 CHARGES FINANCIERES	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00
Total Dépenses	2 513 730,00	0,00	0,00	2 653 730,00

Budget
Fonctionnement
Recettes

56

43015 - CENTRE AQUATIQUE

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	100 000,00	0,00	140 000,00	240 000,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	806 700,00	0,00	0,00	806 700,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	158 850,00	0,00	0,00	158 850,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 448 180,00	0,00	0,00	1 448 180,00
Total Recettes	2 513 730,00	0,00	0,00	2 653 730,00

Budget
Investissement
Dépenses

58

43098 - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	7 480,00	7 480,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 600,00	0,00	20 000,00	36 600,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 000,00	0,00	17 520,00	19 520,00
Total Dépenses	18 600,00	0,00	45 000,00	63 600,00

Budget
Investissement
Recettes

58

43098 - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 100,00	0,00	37 000,00	47 100,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 500,00	0,00		8 500,00
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
Total Recettes	18 600,00	0,00	45 000,00	63 600,00

Budget
Fonctionnement
Dépenses

58

43098 - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 900,00	0,00	0,00	18 900,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 100,00	0,00	37 000,00	47 100,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 500,00	0,00	0,00	8 500,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 500,00	0,00	37 354,84	40 854,84
66 CHARGES FINANCIERES	600,00	0,00	0,00	600,00
Total Dépenses	41 600,00	0,00	74 354,84	115 954,84

Budget
Fonctionnement
Recettes

58

43098 - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	54 354,84	54 354,84
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 600,00	0,00	20 000,00	36 600,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
Total Recettes	41 600,00	0,00	74 354,84	115 954,84

Budget
Investissement
Dépenses

59

43060 - ZONES ACTIVITE INTERCOMMUNALES

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	3 796 063,70	3 796 063,70
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 202 000,00	0,00	0,00	15 202 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	497 200,00	0,00	0,00	497 200,00
Total Dépenses	15 699 200,00	0,00	3 796 063,70	19 495 263,70

Budget
Investissement
Recettes

59

43060 - ZONES ACTIVITE INTERCOMMUNALES

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 800 505,00	0,00	0,00	12 800 505,00
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	3 800 000,00	3 800 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 898 695,00	0,00	-3 936,30	2 894 758,70
Total Recettes	15 699 200,00	0,00	3 796 063,70	19 495 263,70

Budget
Fonctionnement
Dépenses

59

43060 - ZONES ACTIVITE INTERCOMMUNALES

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 570 250,00	0,00	0,00	4 570 250,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 800 505,00	0,00	0,00	12 800 505,00
043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	1,00	1,00
66 CHARGES FINANCIERES	22 500,00	0,00	70 000,00	92 500,00
Total Dépenses	17 418 255,00	0,00	70 000,00	17 488 256,00

Budget
Fonctionnement
Recettes

59

43060 - ZONES ACTIVITE INTERCOMMUNALES

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 227 000,00	0,00	0,00	15 227 000,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	306 956,12	306 956,12
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 150 000,00	0,00	-236 955,12	1 913 044,88
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	41 255,00	0,00	0,00	41 255,00
Total Recettes	17 418 255,00	0,00	70 001,00	17 488 256,00

Budget
Investissement
Dépenses

61

43036 - FJT SOLEIL CARENTAN MARAIS

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 000,00	0,00	9 100,00	11 100,00
Total Dépenses	12 000,00	0,00	9 100,00	21 100,00

Budget
Investissement
Recettes

61

43036 - FJT SOLEIL CARENTAN MARAIS

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	19 102,70	19 102,70
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	10 000,00	0,00	-10 002,70	-2,70
Total Recettes	12 000,00	0,00	9 100,00	21 100,00

Budget
Fonctionnement
Dépenses

61

43036 - FJT SOLEIL CARENTAN MARAIS

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	140 690,00	0,00	0,00	140 690,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	71 600,00	0,00	0,00	71 600,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	28 300,00	0,00	0,00	28 300,00
Total Dépenses	240 590,00	0,00	0,00	240 590,00

Budget
Fonctionnement
Recettes

61

43036 - FJT SOLEIL CARENTAN MARAIS

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	114 940,00	0,00	0,00	114 940,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	125 650,00	0,00	0,00	125 650,00
Total Recettes	240 590,00	0,00	0,00	240 590,00

Budget
Investissement
Dépenses

63

43037 - PEPINIERS AGGLO21

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	2 866 445,00	2 866 445,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	594 000,00	0,00	2 438 555,00	3 032 555,00
Total Dépenses	626 000,00	0,00	5 305 000,00	5 931 000,00

Budget
Investissement
Recettes

63

43037 - PEPINIERS AGGLO21

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	1 289 153,40	0,00	1 289 153,40
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	626 000,00	0,00	1 210 846,60	1 836 846,60
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	2 805 000,00	2 805 000,00
Total Recettes	626 000,00	1 289 153,40	4 015 846,60	5 931 000,00

Budget
Fonctionnement
Dépenses

63

43037 - PEPINIERS AGGLO21

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	102 940,00	0,00	0,00	102 940,00
Total Dépenses	102 940,00	0,00	0,00	102 940,00

Budget
Fonctionnement
Recettes

63

43037 - PEPINIERS AGGLO21

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	102 940,00	0,00	0,00	102 940,00
Total Recettes	102 940,00	0,00	0,00	102 940,00

Budget
Investissement
Dépenses

60

43080 - LOTISSEMENTS INTERCOMMUNAUX

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	536 888,56	536 888,56
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses	0,00	0,00	536 888,56	536 888,56

Budget
Investissement
Recettes

60

43080 - LOTISSEMENTS INTERCOMMUNAUX

Chapitre	BP	REPORTS	DM	BUDGET TOTAL
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	536 888,56	536 888,56
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Recettes	0,00	0,00	0,00	536 888,56

Budget
Fonctionnement
Dépenses

60

43080 - LOTISSEMENTS INTERCOMMUNAUX

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00	0,00	0,00	0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	536 888,56	536 888,56
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	328 264,84	328 264,84
Total Dépenses	0,00	0,00	865 153,40	865 153,40

Budget
Fonctionnement
Recettes

60

43080 - LOTISSEMENTS INTERCOMMUNAUX

Chapitre	BP	RESTES A REALISER	DM	BUDGET TOTAL
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	865 153,40	865 153,40
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Recettes	0,00	0,00	865 153,40	865 153,40

cc2024-06-17-007 - Création de postes
Rapporteur - A. SEVÊQUE

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 II. ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°cc2020-01-20-005 du conseil communautaire du 20 janvier 2020 prise pour la mise en place d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu le tableau des effectifs.

CONSIDERANT ce qui suit :

Afin de permettre la bonne mise en œuvre des projets décidés dans le cadre du projet de territoire, et pour le bon fonctionnement des services, il est proposé au conseil la création des postes listés ci-dessous :

- Un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des techniciens afin de créer un poste de technicien infrastructure et réseaux au sein de la direction mutualisée des systèmes d'informations. Cet emploi viendra renforcer l'équipe en place sur les thématiques de cybersécurité à titre principal. Le grade cible de ce poste est un grade de technicien principal de 2^{ème} classe.
- Un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des ingénieurs afin de créer un poste de chef de projet fonctionnel au sein de la direction mutualisée des systèmes d'informations. Le grade cible de ce poste est un grade d'ingénieur.

Par ailleurs, la fin de la délégation de service public au 31 décembre 2024 relative à la gestion de l'assainissement collectif et la création de la régie eau induit la création des postes suivants :

- Un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des ingénieurs afin de créer un poste de responsable de service adjoint au sein de la direction de l'eau et des infrastructures. Le grade cible de ce poste est un grade d'ingénieur.

- Un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des techniciens afin de créer un poste de chargé d'études. Le grade cible de ce poste est un grade de technicien principal de 2^{ème} classe.
- Deux emplois permanents à temps complet afin de créer deux postes d'agents d'exploitation. Ces emplois, rattachés au nouveau service public industriel et commercial (SPIC), seront pourvus en contrat à durée indéterminée par des contrats de droit privé.
- Un emploi permanent à temps complet afin de créer un poste de chargé de relations usagers. Cet emploi, rattaché au nouveau service public industriel et commercial (SPIC), sera pourvu en contrat à durée indéterminée par un contrat de droit privé.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 73 voix pour et 1 abstention (Monsieur Henri FONTAINE) :

- l'autorisation donnée au président à créer les emplois suivants :
 - o Deux emplois permanents à temps complet relevant du cadre d'emploi des techniciens ;
 - o Deux emplois permanents à temps complet relevant du cadre d'emploi des ingénieurs ;
 - o Deux postes à temps complet en contrat à durée indéterminée de droit privé d'agents d'exploitation affectés au SPIC assainissement ;
 - o Un poste à temps complet en contrat à durée indéterminée de droit privé de relation usagé affecté au SPIC assainissement.

cc2024-06-17-008 - Choix du mode de gestion du service de transport public de personnes

Rapporteur - J. VIRLOUVET

Mesdames, Messieurs

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-4 et L.1413-1,

Vu la délibération n°cc2018-03-26-075 du conseil communautaire du 26 mars 2018 relative au choix du mode de gestion du service public de transport à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du 22 mai 2024,

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement du territoire du 23 mai 2024,

Vu l'avis favorable unanime de la commission consultative des services publics locaux du 29 mai 2024,

Vu l'avis du comité des partenaires de la mobilité du 29 mai 2024.

CONSIDÉRANT ce qui suit :

En tant qu'autorité organisatrice des mobilités, Saint-Lô Agglo a en charge d'organiser la mobilité sur son ressort territorial.

La gestion et l'exploitation du service public des transports ont été confiées par la communauté d'agglomération à la société TUSA Delcourt par délégation de service public depuis le 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2025. Le contrat arrivant à échéance, il importe d'organiser l'avenir de la gestion du service public de transports.

La réflexion sur le choix du futur mode de gestion du service de transport public de personnes a été confiée à un comité de pilotage.

Il est présenté en annexe le rapport relatif au contrat de service des transports publics de l'agglomération, qui constitue le document cadre portant sur le principe de gestion du futur contrat.

Après présentation des caractéristiques des différents modes de gestion lors de la réunion du comité de pilotage du 22 mai 2024, il vous est proposé le recours à un contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du service régulier de transport public de personnes et du transport à la demande.

Débats :

Monsieur Rihouey souhaite connaître la composition des membres du comité de pilotage. Il est étonné car selon les différentes options proposées, il estime que tout semble être à l'avantage d'une régie publique.

S'agissant de la gratuité du transport, il réitère sa demande pour que celle-ci soit étendue au mercredi. Il constate, également, que les jeunes vivants en ruralité réclament des moyens de transport pendant la période des vacances scolaires ou les week-ends.

Il est étonné qu'il soit évoqué le risque du manque d'implication éventuel des élus pour piloter une telle structure. Il n'abonde pas dans ce sens, il estime que les élus de Saint-Lô Agglo sont suffisamment responsables pour diriger cette régie.

Sur les relations avec le personnel, il estime que la vocation de Saint-Lô Agglo est de favoriser un service public de qualité aux usagers et une qualité de l'emploi. Il doute que l'externalisation de l'aspect social soit fondée.

S'agissant de la composition du comité de pilotage, monsieur Virlovet précise qu'un appel à candidature a été réalisé au sein de la commission aménagement.

Sur la comparaison des modes de gestion, monsieur Virlovet indique qu'aucun mode de gestion n'est parfait. Il souligne que les élus doivent s'impliquer quelque soit le mode de gestion choisi. S'agissant de la concession actuelle, il précise que le président et lui-même sont très mobilisés. Il rappelle, d'ailleurs, que les chambres régionales des comptes procèdent à des contrôles et elles sont très attentives au suivi des délégations de service public.

Sur le transport public, il rappelle que 9 collectivités sur 10 ont concédé la gestion du transport public. Il rappelle que ce n'est pas neutre d'intégrer un service de transport et de le gérer en direct. Il n'est pas paru opportun d'envisager cette hypothèse et il a été décidé de faire confiance à des professionnels du transport public et de bénéficier de leurs expertises. Il précise qu'il y aura un appel à candidature dans le cadre du prochain marché de concession d'une durée de sept ans. Le cahier des charges sera rédigé avec l'aide d'un cabinet spécialisé. L'Agglo sera vigilante sur les réponses apportées et suivra le candidat retenu. Saint-Lô Agglo continuera de travailler sur l'amélioration du service pour l'utilisateur et sur l'efficacité économique pour l'Agglo.

Monsieur Lemazurier estime que le réseau de transport urbain est correct pour un établissement public de coopération intercommunale de notre taille. Pour autant, reprendre ce type de gestion en direct impliquerait un renforcement des services de l'Agglo. La taille du réseau par rapport à la communauté d'agglomération imposerait un investissement humain tel que Saint-Lô Agglo serait moins compétitive en terme financier par rapport à une entreprise privée de plus grande taille. Au niveau financier, cela impliquerait une prise de risque importante pour la communauté d'agglomération.

S'agissant des choix de facturation, Saint-Lô Agglo reste décideur. Il rappelle que plutôt d'augmenter la gratuité, il est souhaitable d'élargir le service auprès des communes qui sont moins desservies par un service de mobilité. Cependant, il n'y aura pas de transport régulier sur l'ensemble des communes. Pour autant, l'objectif de la nouvelle concession, est d'amener des réponses notamment aux entreprises et aux jeunes du territoire pour que le déplacement soit facilité. Il souligne que la billetterie représente seulement 10 % du montant des recettes, le reste vient des entreprises via la contribution mobilité. Il rappelle qu'il ne tient pas à augmenter à nouveau cette contribution.

Il propose de passer au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 72 voix pour et 2 voix contre (Madame Dominique JOUIN, Monsieur Jacky RIHOUEY) :

- le recours à une concession pour la gestion et l'exploitation du service régulier de transport public de personnes et du transport à la demande,
- l'autorisation donnée au président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de concession de ce service public.



Rapport de présentation sur le choix du mode de gestion du service public de transport de Saint-Lô Agglo à compter du 1^{er} janvier 2026

Conseil communautaire du 17 juin 2024

Table des matières

I – Présentation de la situation actuelle du service.....	1
II – Présentation des différents modes de gestion.....	7
III. Sur le recours à un contrat de concession.....	17
IV. Présentation des principales caractéristiques du contrat envisagé.....	20

I – Présentation de la situation actuelle du service

1. Descriptif du contexte

Saint-Lô Agglo, autorité organisatrice des mobilités sur l'ensemble de son ressort territorial, a délégué, depuis le 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2025, l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs « SLAM » à la SAS TUSA Delcourt.

L'ambition de ce nouveau réseau était :

- Un réseau modernisé et une offre densifiée avec une offre commerciale augmentée sur les lignes régulières ;
- Un réseau constitué de trois lignes régulières restructurées et d'une ligne de renfort scolaire avec des correspondances systématiques en gare de Saint-Lô ;
- Le cadencement des horaires des services des lignes urbaines toutes les 15 minutes en heures pleines sur la ligne dite structurante (Est-Ouest) et toutes les 30 minutes sur les deux autres lignes ;
- L'extension du service TAD (Transport A la Demande) / TPMR (Transport de Personnes à Mobilité Réduite) à toutes les communes de Saint-Lô Agglo qui ne bénéficient pas du réseau de bus avec prise en charge aux domiciles des usagers et dépose dans les centres-bourgs du ressort territorial de l'Agglo identifiés selon les services qu'ils peuvent offrir ;
- Une flotte de véhicules renouvelée éco-responsable, connectée (wifi à bord) et accessible ;
- Une agence commerciale modernisée avec des plages d'ouverture plus importantes ;
- Une grille tarifaire inchangée ;

Le nouveau réseau de transport urbain a été lancé le 18 février 2019.

Rapport de présentation sur le choix du mode de gestion

1

2. Offre actuelle des services publics de transport

A ce jour, l'offre des services délégués à la société TUSA Delcourt porte sur le transport urbain et le transport à la demande/transport des personnes à mobilité réduite. Le service de covoiturage a finalement été mis en place en régie.

Le réseau de transport urbain :

Le réseau urbain SLAM Bus est constitué de 3 lignes régulières, 1 ligne de renfort scolaire et 1 navette vers la commune de Torigni-sur-Vire. Il y a en tout 67 points d'arrêt commerciaux.

Les kilomètres commerciaux par ligne sont de :

- Ligne A Agglo 21 => Agneaux Villechien : 10,5 km
- Ligne A Agneaux Villechien => Agglo 21 : 12 km
- Doublage Ligne A Agneaux Villechien => collège Lavalley : 6,6 km
- Ligne B St-Georges-Montcocq mairie => Conseil Départemental (via Touraine) : 7 km
- Ligne B St-Georges-Montcocq mairie => Conseil Départemental : 6 km
- Ligne C La Madeleine => centre aquatique via La Chevalerie : 9,9 km
- Ligne C La Madeleine => centre aquatique : 8,2 km
- Ligne N Saint-Lô gare => Torigni-sur-Vire rue Havin : 18,5 km



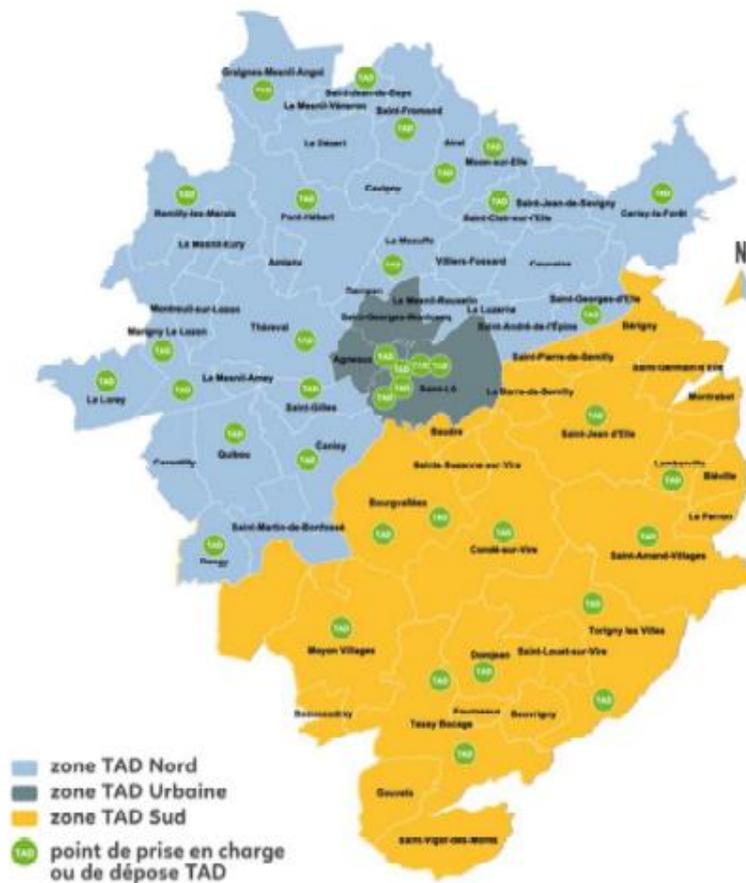
La fréquentation sur le réseau urbain représente pour l'année 2023 772 070 voyageurs, 467 909 kilomètres commerciaux et 99 091 kilomètres haut-le-pied. La fréquentation depuis 2019 a augmenté de plus 42 %.

Le service de transport à la demande (TAD) :

Toutes les communes du territoire sont desservies par le transport à la demande, celui-ci étant un transport à la demande de porte à point (prise en charge au domicile des usagers et dépose à un des 37 points d'arrêts TAD).

Le territoire a été découpé en trois zones.

Les réservations se prennent de 15 jours à la veille 18h. Les personnes en situation de handicap sont déposées où elle le souhaite mais dans la même zone ou dans l'aire urbaine.



La fréquentation du transport à la demande pour l'année 2023 est de 10 442 voyageurs et de 86 291 kilomètres commerciaux, ce qui représente une hausse de la fréquentation de 117% par rapport à 2019.

3. Evolutions du réseau

2019	Mars	Aménagement du parvis de la gare SNCF (signalétique, emplacements dédiés pour les véhicules) Intégration du système UBI en substitution de VIX
	Avril	Lancement de la web appli
	Août	Inauguration agence SLAM Bus à la gare
	Septembre	Ajustement de la ligne B
		Création arrêts Touraine (B), Trapinière (A) et mise en place du doublage du lycée Lavalley (A) Réalisation d'une boucle permettant de desservir l'ESAT à 8h09 au lieu de 8h01 Mise en exploitation d'un autobus supplémentaire (B) pendant les heures de pointes (7h-9h et 16h-18h) pour garantir les correspondances à la gare Lancement du WIFI dans les bus
	Novembre	Lancement du service SLAM TAD (18/11/19)
	Décembre	Mise en circulation des deux véhicules électriques (23/12/19)
2020	Avril	Confinement lié au COVID : Plan de transport Adapté du 5 avril au 2 mai : Mise en place des services des lignes A, B et C selon la période "vacances scolaires" Suppression de la ligne S Suppression du doublage ligne A
	Septembre	Modification du tracé de la ligne B : ordre de passage aux arrêts hôtel de ville et gare SNCF a été inversé
2021	Avril	Nouvelles restrictions sanitaires liées au COVID : - suppression de la ligne S - suppression doublage ligne A - cadencement à 30 min en heures de pointe et à l'heure en heures creuses sur toutes les lignes (hors samedi) - maintien du niveau de service le samedi
	Août	Déménagement et inauguration de l'agence
	Septembre	suppression de la ligne S (01/09/2021) suppression arrêts Doucetièrre et La Houssaye Modification du tracé des lignes Doublage du doublage de la ligne A fait son terminus à Alsace Lorraine et non plus au collège Lavalley Sens unique de la ligne B dans le quartier Chêne Dancel, Eglise St Georges et Jardin du Pressoir Arrêt Touraine (B) desservi uniquement en heure de points Zone de la Chevalerie (C) n'est plus desservie que toutes les heures Nouveau règlement TAD
2022	Septembre	Les arrêts Hôtel de Ville, Six Juin et St-Thomas ne sont plus desservis sur la ligne B Les arrêts Six Juin et St-Thomas sont desservis uniquement sur la ligne C L'arrêt Poterne n'est plus desservi sur la ligne C mais sur la ligne A et B L'arrêt Touraine (B) n'est plus desservi qu'à 7h23, 8h23 et 17h23 Les arrêts Le Buot, Haras et Koenig ont été supprimés sur la ligne C ainsi que Villeneuve et Fumichon sur la ligne N. L'arrêt Major Howie sur la ligne C a été légèrement déplacé près des archives départementales Les emplacements des arrêts et départs des lignes ont été modifiés à la gare et à Alsace Lorraine afin de fluidifier les trajets des lignes
		L'arrêt St-Thomas (C) déplacé rue Torteron
		L'arrêt Goubedièrre (C) devient Haras
		L'arrêt Croix Carrée (A) a une desserte supplémentaire à 12h54 en direction de l'Agglo 21
		Les arrêts Turjés et Enfer sont supprimés sur la ligne A, l'arrêt Villedieu sur la ligne B ainsi que Six Juin et Golf sur la ligne C
		Augmentation du tarif unitaire

4. Avenants au contrat de délégation de service public

	Validation	Objet	Montants HT	Montants du contrat
Contrat DSP	délibération n°2018-11-12.258	Affectation de la DSP des transports publics routiers de personne Exploitation à compter du 1er janvier 2019	12 428 862 €	12 428 862 €
Avenant n°1		Transfert du contrat par substitution de la société Autocars Delcourt à la société dédiée SAS TUSA Delcourt		
Avenant n°2	délibération n°2019-07-08.181	Modification de l'offre de service à compter du 1er septembre 2019	753 451 €	13 182 313 €
		remise en service de l'arrêt Touraine (ligne B) / réclamation usagers	7 556 €	
		création arrêt Trapinière (ligne A) / desserte de la zone du centre commercial et environs	20 246 €	
		Doublage de la ligne A pour desserte du collège Lavoisier, pendant la période scolaire uniquement (en exploitation à compter du 25/02/2019) - le matin dans le sens Agneux => collège - le soir et mercredi midi dans le sens collège => Agneux	952 €	
		Ajustement exploitation sur la ligne B : mise en exploitation d'un bus supplémentaire pendant les heures de pointe (7h-9h/16h-18h) et uniquement pendant la période scolaire pour garantir les correspondances à la gare SNCF et rééquilibrer l'ensemble du réseau (horaires)	56 282 €	
		bus supplémentaire	21 600 €	
		ESAT Agneux (Ligne A) : réalisation d'une boucle permettant de desservir l'établissement à 8h09 au lieu de 8h01 (ouverture à 8h15)	1 276 €	
		frs généraux	27 736 €	
		charges supplémentaires	135 658 €	
		- recettes commerciales supplémentaires	16 092 €	
		par an	118 956 €	
Avenant n°3	délibération n°2021-06-14.009	Régularisation année 2019		
Hors avenant		décalage dans le temps des crédits-bois véhicules	0 €	
		option 5 "covoiturage dynamique" abandonnée (5 100 € par an)	35 700 €	
		budget communication non dépensé en 2019	9 100 €	reversement
en application d'une clause du contrat (article 44) donc n'aurait pas dû être mentionné dans l'avenant		excédent de recettes commerciales reversé par l'ancien délégataire 45 270 €. Reversement de 50 % au délégataire	22 635 €	
			-41 935 €	
Hors contrat		Participation aux frais supplémentaires du réseau en 2020 liés au COVID	45 637 €	
Avenant n°4	délibération n°2022-07-04	CEP par services et CEP par services suite avenant n°2 et avenant n°3 (a/c de 2021)	0	
Avenant n°5	délibération n°2022-07-04	Modification du règlement de service	0	
Avenant n°6	délibération n°2023-04-12	Transport des personnes en situation de handicap sur l'aire urbaine	600 000 €	
Hors contrat				
Avenant n°7	délibération n°2023-04-12	Modification de l'offre de service à compter du 1er septembre 2021	48 361 €	13 139 952 €

5. Répartition des investissements

L'autorité délégante a mis à disposition en début de contrat des biens au délégataire (biens de retour) qui en assume la garde, à savoir :

- Un système d'informations voyageurs et d'aide à l'exploitation
- Une billettique
- Une web appli de vente de M Ticket

Le délégataire a quant à lui mis à disposition pendant la durée du contrat (biens propres) le dépôt, le local des chauffeurs, l'atelier de réparation, le matériel informatique de l'agence et de l'exploitation. Quant au matériel roulant nécessaire à la réalisation du service, il a été acquis par le délégataire (biens de retour).

Rapport de présentation sur le choix du mode de gestion

6. Politique tarifaire et bilan financier du service public de transport en gestion déléguée

La grille tarifaire n'avait pas évolué lors de la mise en place du nouveau contrat en 2019.

Au 3 avril 2021, la gratuité du réseau a été mis en place le samedi.

Au 1^{er} septembre 2023, le ticket unité est passé de 1,05 € à 1,50 € et le forfait 10 voyages de 8,55 € à 10 €.

La nouvelle grille tarifaire au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

TITRES	CONDITIONS D'UTILISATION	TARIFS	POINTS DE VENTE				
TICKET UNITÉ	Valable 1h dès la 1 ^{re} validation	1,50 €				<input checked="" type="checkbox"/>	
		1,20 €					<input checked="" type="checkbox"/>
10 VOYAGES	Forfait 10 voyages valables 1h chacun	10,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>				
10 VOYAGES tarif réduit	+ de 65 ans et non imposables invalides à 60% et +	5,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>				
		5,00 €	<input checked="" type="checkbox"/>				
PASS Mensuel	Voyages illimités pendant 1 mois dès la 1 ^{re} validation	25,90 €	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
PASS Annuel	Voyages illimités pendant 1 an dès la 1 ^{re} validation	224,70 €	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
PASS Mensuel Scolaire	Voyages illimités pendant 1 mois du 1 ^{er} au dernier jour du mois	17,05 €	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
PASS Annuel Scolaire	Voyages illimités pendant 1 an, du 1 ^{er} septembre au 31 août	142,40 €	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
GROUPE	20 voyages réservés aux écoles et aux associations pour un groupe de 10 personnes max. 2 heures de correspondance	6,70 €	<input checked="" type="checkbox"/>				

Bouquin en ligne
 Agence SLAM BUS et TAD
 Bus
 Aire mobile
 tdu caPASS

L'accompagnateur voyage gratuitement si le titulaire de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion a le maintien besoin d'accompagnement.
Les voyages pour les enfants sont gratuits jusqu'à la veille de leurs 4 ans !

Le bilan financier du service public de transport délégué est estimé à + 561 907 € par rapport au contrat initial. Un nouveau service de transport pour les personnes à mobilité réduite (TPMR) sur l'aire urbaine a été mis en place au 1^{er} janvier 2022 pour un montant annuel d'environ 150 000 €, soit + 600 000 € sur les quatre années restantes du contrat.

Année	CFF initial	Avenant	montant	CFF suite avenants	coef indexation	Montant actualisation	Total année	Total versé
2019	1 819 196 €			1 858 851 €	1,811%	33 663,79 €	1 892 514,79 €	1 892 514,79 €
		avenant 2	118 966 € par an				- €	- €
régularisation 2010		avenant 3	- 41 035 €	41 035 €		- €	41 035 €	1 850 579,70 €
2020	1 789 746 €			1 903 612 €	1,878%	35 749,83 €	1 939 361,83 €	3 789 941,62 €
			Frais supplémentaires liés au covid	45 637 €			- €	45 637,00 €
2021	1 781 867 €							
		avenant 6	150 000 € par an	1 895 733 €	3,497%	66 293,78 €	1 962 026,78 €	5 797 605,41 €
2022	1 772 175 €							
		avenant 7	- 48 361 € par an	1 994 880 €	9,962%	198 729,95 €	2 193 609,95 €	7 991 215,35 €
2023	1 762 193 €			1 984 897 €	14,730%	292 375,33 €	2 277 272,33 €	10 268 487,68 €
2024	1 755 338 €			1 978 043 €	14,730%	291 365,73 €	2 269 408,73 €	12 537 896,42 €
2025	1 748 347 €			1 971 051 €	14,730%	290 335,81 €	2 261 386,81 €	14 799 283,23 €
Total	12 428 862 €			13 590 769 €			- € 14 799 283,23 €	
Différence				1 161 907 €				2 370 421,23 €

338 631,60 € par an en moyenne

Rapport de présentation sur le choix du mode de gestion

6

7. Perspectives d'évolution du service public de transport

Il est proposé que le périmètre du futur contrat reste celui du service régulier de transport public de personnes et du transport à la demande.

Afin de gagner en régularité des horaires, la structuration des lignes B et C sera peut-être à modifier.

Aussi le service de transport à la demande devra gagner en efficience en termes de groupage.

II – Présentation des différents modes de gestion

Pour rappel, les établissements publics sont libres de déterminer le mode de gestion et d'exploitation des services publics dont elles ont la charge.

Dans un souci de bonne gestion des deniers publics et d'efficience des services publics, le choix du mode de gestion desdits services est une décision stratégique qui doit conduire l'établissement public à prendre en compte les avantages et les inconvénients de chaque mode de gestion.

Ces avantages et inconvénients peuvent être appréciés d'un point de vue général (maîtrise du service, gestion du personnel, etc.), mais doivent surtout être examinés de manière spécifique au regard, d'une part, du service public en cause, d'autre part, des contraintes et structures internes à l'établissement public concernée, enfin, en tenant compte du risque commercial éventuellement supporté par le futur exploitant.

Les paramètres suivants doivent ainsi être pris en compte par l'autorité organisatrice lors du choix du mode de gestion :

- ❑ Paramètres liés à la gestion du service
 - Prise en compte des orientations de la politique transport,
 - Pouvoirs de contrôle de l'autorité organisatrice,
 - Souplesse de gestion de l'entreprise,
 - Bénéfice du savoir - faire d'un professionnel / innovations.

- ❑ Paramètres liés à la mise en œuvre
 - Absence de procédure de mise en concurrence,
 - Délais de mise en œuvre / procédure de création d'un opérateur interne,
 - Facilité de création ou de mise en œuvre.

- ❑ Paramètres d'ordre juridique et/ ou financier
 - Quelle maîtrise des coûts ?
 - Prise en charge des risques commerciaux / quelles incidences financières ?
 - Prise en charge des risques financiers sur les coûts d'exploitation / quels objectifs pour la collectivité territoriale ?

- ❑ Paramètres d'ordre social
 - Transfert des risques sociaux,

- Reprise des personnels.

1. Présentation de la gestion directe

Dans le cas d'une gestion directe, le service est exploité directement par la personne dont il dépend, et ce :

- Soit dans le cadre d'une régie,
- Soit dans le cadre d'une société publique locale (ci-après « SPL »).

1.1 Exploitation des services de transport en régie

La gestion d'un service de transport public en régie signifie que le service public est directement géré par la personne publique qui l'a créé.

Les articles L. 1221-3 et R.1221-1 du code des transports indiquent clairement que les services de transport public de personnes réguliers et à la demande peuvent être assurés :

- Soit par une régie à simple autonomie financière qui ne dispose pas de la personnalité morale,
- Soit par une régie individualisée sous forme d'établissement public industriel et commercial (ci-après « EPIC »), dotée de la personnalité morale.

➤ Exploitation des services de transport par une régie à simple autonomie financière

Dans cette hypothèse, l'exploitation des services de transport public de personnes est assurée par l'autorité organisatrice elle-même, au travers de l'un de ses services, doté d'un budget annexe.

L'établissement public attribue directement à la régie, c'est-à-dire, sans publicité ni mise en concurrence préalables, les services de transport – à charge pour elle de les exploiter.

La régie bénéficie d'une relative indépendance par rapport aux autres services de la collectivité territoriale, dès lors notamment qu'elle dispose d'une dotation initiale propre et qu'elle est administrée par un conseil d'exploitation ainsi qu'un directeur.

La régie est soumise à une comptabilité publique.

Elle peut exercer des activités accessoires pour le compte de tiers, par exemple.

La responsabilité de la gestion du service public est assumée directement par l'établissement public.

L'établissement public doit alors assurer un contrôle direct sur la bonne exécution des services ; étant entendu que dans la mesure où la régie est l'un de ses services, l'accès à l'information et au contrôle en est facilité.

Le recours à une régie à simple autonomie financière pour la gestion d'un service de transport implique que des compétences soient maîtrisées en interne par l'établissement public, par exemple, en matière de développement commercial, d'achat, ou d'organisation même du service.

L'établissement public doit également assurer en direct la gestion du personnel (recrutement, formation, management, etc.). Le cas échéant, le personnel des actuels délégataires affecté au réseau doit être repris sur le fondement des articles L. 1224-1 et suivants du code du travail.

Le risque d'exploitation est supporté par la collectivité territoriale.

La régie reçoit ainsi l'ensemble des recettes du service de transport (versement transport, recettes de trafic, recettes annexes, etc.), mais porte l'ensemble des dépenses d'investissement et d'exploitation,

L'autorité organisatrice des transports assume donc, *in fine*, le risque de moindres recettes ou de dépenses excessives.

Lors de la création d'une régie, les coûts pour intégrer et créer en interne les services pour la gestion des services de transport doivent être pris en compte (formation, logiciels de gestion et d'exploitation, constitution d'une équipe, etc.). Ce qui peut représenter un investissement important pour l'établissement public.

La collectivité territoriale ne bénéficie pas d'économies d'échelle contrairement à un groupe privé spécialisé dans la gestion des transports publics (achat mutualisé de carburant, absence d'assistance technique effectuée par un groupe, etc.).

En revanche, l'établissement public n'a pas à supporter la marge d'une entreprise privée et n'a pas à financer ses frais de structure.

L'autorité organisatrice est, dans tous les cas, responsable de la fixation des tarifs en vigueur.

➤ **Exploitation des services de transport par une régie constituée sous forme d'EPIC**

Dans cette hypothèse, l'exploitation des services de transport public est confiée à un EPIC, juridiquement distinct de l'autorité organisatrice des transports.

La régie, constituée sous forme d'EPIC, bénéficie d'une autonomie de fonctionnement grâce à une personnalité juridique propre et une autonomie financière.

La régie dispose ainsi d'une dotation initiale et est administrée par un conseil d'administration, un président et un directeur. Elle est soumise à une comptabilité publique. Son personnel a en revanche un statut de droit privé, hormis pour son comptable et son directeur.

Les services sont attribués par l'établissement public à la régie EPIC sans publicité ni mise en concurrence préalables, et cette dernière peut mettre en œuvre des activités accessoires.

Les marchés passés par la régie EPIC sont, quant à eux, soumis aux procédures de publicité et de mise en concurrence préalables prévues par le droit de la commande publique.

La responsabilité de la gestion du service public est assumée par la régie EPIC.

Un contrat d'objectifs est généralement conclu entre l'établissement public et l'EPIC afin de fixer les objectifs de service public que doit atteindre la régie (qualité du service attendu, fréquentation, etc.).

Il revient à la régie de se doter d'un certain nombre de compétences et de moyens afin d'assurer la bonne exécution des services publics.

La régie doit également assurer la gestion des ressources humaines et les relations sociales en son sein. Le cas échéant, le personnel des actuels délégataires affecté au réseau doit être repris sur le fondement des articles L. 1224-1 et suivants du code du travail, étant précisé qu'ils conserveraient leur statut de droit privé.

Le risque d'exploitation est supporté par la régie EPIC.

La régie reçoit l'ensemble des recettes du service de transport (versement transport, recettes de trafic, recettes annexes, etc.), mais supporte toutes les dépenses d'investissement et d'exploitation.

Les coûts pour créer l'établissement public doivent être pris en compte, ainsi que le délai pour la création d'une régie EPIC, estimé entre trois à six mois.

En termes de coûts, la régie EPIC ne bénéficie pas d'économies d'échelle contrairement à un groupe privé spécialisé dans la gestion des transports publics (achat mutualisé de carburant, absence d'assistance technique effectuée par un groupe, etc.).

En revanche, l'établissement public de rattachement n'a pas à supporter la marge d'une entreprise privée ou ses frais de structure.

L'établissement public de rattachement est, dans tous les cas, responsable de la fixation des tarifs en vigueur ainsi que de l'équilibre entre les objectifs commerciaux et les objectifs de service public.

Le choix entre ces deux modes de régie peut être opéré au regard du niveau de responsabilité et d'implication souhaité par l'autorité organisatrice des transports ; d'autres éléments peuvent également être pris en compte tels que l'organisation de la gouvernance entre la collectivité territoriale et la régie, les modalités de gestion du personnel, ou les incidences budgétaires, etc.

➤ **Sur les avantages et inconvénients d'une reprise en régie du service précédemment délégué**

Ce mode de gestion permet à l'autorité organisatrice d'exercer une maîtrise totale de la gestion et des contraintes financières du service public de transport. Ce qui facilite la mise en œuvre de la politique de transport définie par l'établissement public.

Rapport de présentation sur le choix du mode de gestion

10

Ce contrôle implique, en contrepartie, un investissement plein et entier de l'établissement public ainsi qu'une connaissance du secteur des transports publics de personnes.

Or, ce secteur est un domaine à forte technicité.

En cas de reprise en régie, Saint-Lô Agglo – via la régie à simple autonome financière, ou via une régie EPIC – devra ainsi se doter des compétences nécessaires et suffisantes à l'exécution du service.

L'établissement public devra alors maîtriser des aspects techniques et sociaux du service public (gestion du personnel, négociations salariales, formation, management, etc.).

Le coût de l'internalisation du service public est également à prendre en compte en cas de recours à un tel mode de gestion.

La reprise du personnel de délégataire avec maintien de l'ensemble des acquis sociaux (convention collective, accords sociaux...) peut s'imposer à la régie, en application des articles L. 1224-1 et suivants du code du travail.

En résumé, tant la régie à simple autonomie financière que la régie EPIC permettraient à Saint-Lô Agglo d'exercer une maîtrise totale de la gestion du service de transport.

Mais, ce mode de gestion nécessite, en contrepartie, pour la Saint-Lô Agglo d'être pleinement impliquée dans la gestion du service public, d'appréhender les contraintes liées à l'exécution d'un service de transport public de personnes et de disposer des compétences adéquates et suffisantes sur le plan technique, matériel et humain.

1.2 Exploitation des services de transport par une SPL

Dans cette hypothèse, l'exploitation de services publics de transport est confiée à une SPL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1531-1 du CGCT, une SPL est une société anonyme qui comprend *au minimum* deux actionnaires publics (collectivités territoriales ou leurs groupements) qui détiennent la totalité du capital. Le régime des SPL n'impose pas d'actionnaire majoritaire.

Tous les membres du conseil d'administration ou de surveillance sont des élus locaux, représentants des collectivités actionnaires.

La comptabilité et les salariés relèvent du droit privé. Des agents de droit public peuvent néanmoins être détachés ou mis à disposition de la SPL.

La SPL présente donc l'intérêt d'un fonctionnement souple découlant de son statut de droit privé (personnel de droit privé, non soumission aux règles de la comptabilité publique).

De surcroît, la SPL est susceptible de bénéficier de l'attribution directe de contrats publics par ses actionnaires, dès lors qu'il existe bien une relation « *in house* » avec ses actionnaires.

L'établissement public actionnaire doit, pour ce faire, exercer sur la SPL un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services.

En revanche, les marchés passés par la SPL sont, quant à eux, soumis aux procédures de mise en concurrence préalables prévues par le droit de la commande publique.

La SPL ne peut exercer des activités que pour le compte exclusif de ses actionnaires et sur leur territoire.

Autrement dit, l'exercice d'activités pour le compte de personnes privées ou d'établissements publics non-actionnaires est interdit. Il en va de même s'agissant de l'exercice d'activités en dehors du territoire de ses actionnaires.

Enfin, une incertitude juridique demeure sur les compétences que doivent détenir les établissements publics actionnaires. En effet, selon une interprétation stricte, soutenue récemment par le Conseil d'Etat dans le domaine de l'eau, l'environnement, les réseaux et de l'assainissement, seules les compétences partagées permettraient à plusieurs collectivités d'être actionnaires d'une même SPL. Cela signifie que les membres de la SPL devraient posséder toutes les compétences qu'ils attribuent à la SPL qu'ils créent ensemble. En somme, l'objet social devrait correspondre à une compétence partagée entre toutes les établissements publics actionnaires. Au cas présent, tous les actionnaires de la SPL devraient donc détenir la compétence de transport régulier non urbain de personnes.

A l'inverse, une partie de la doctrine considère que dans le domaine du transport public de personnes, il ne saurait pas nécessaire de détenir la totalité des compétences. Ce qui signifie que les tous actionnaires de la SPL ne devraient nécessairement détenir la compétence transport régulier non urbain. L'objet social de la SPL pourrait alors être « *transport public de voyageurs* ».

➤ **Sur les avantages et inconvénients du recours à une SPL**

Comme pour les régies, le recours à une SPL permet à l'établissement public de maîtriser la politique des transports et ses coûts.

Mais, ce mode de gestion nécessite une implication non négligeable des élus dans la gestion de la SPL, ces derniers étant membres du conseil d'administration ou de surveillance.

En outre, au regard de la dernière jurisprudence qui reste à confirmer, une incertitude demeure quant à l'intérêt du recours à une SPL dès lors que les actionnaires doivent chacun détenir la totalité des compétences exercées (en l'occurrence, le transport régulier non urbain de personnes).

Par ailleurs, la SPL présente l'avantage d'un fonctionnement souple de droit privé.

Mais, le recours à une SPL aurait pour conséquence pour Saint-Lô Agglo de trouver un autre actionnaire public pour la création de cette société.

Le temps de création d'une SPL doit également être pris en compte (quatre à sept mois).

La reprise du personnel du délégataire (hors personnel mis à disposition) avec maintien de l'ensemble des acquis sociaux (convention collective, accords sociaux...) s'imposerait, en principe, à la SPL, en application des articles L. 1224-1 et suivants du code du travail.

2. Présentation de la gestion déléguée (marché public ou concession)

L'article L. 1221-3 du code des transports prévoit que le service public peut être exécuté par une entreprise dans le cadre d'une convention conclue avec l'autorité organisatrice compétente.

Cette convention peut prendre la forme :

- Soit d'un marché public,
- Soit d'un contrat de concession (délégation de service public ou affermage).

La convention en cause fait alors, en principe, l'objet d'une procédure de publicité et de mise en concurrence préalables en application, soit de la réglementation relative aux marchés publics, soit de celle relative aux délégations de service public.

2.1 Exploitation des services de transport dans le cadre d'un marché public

➤ Sur le recours à un marché public

Dans cette hypothèse, l'exploitation du service de transport public de voyageurs est déléguée à un tiers – entreprise de transport – titulaire d'un marché public.

Comme précisé à l'article L. 1111-1 du code de la commande publique, « *les marchés sont les contrats conclus à titre onéreux par un ou plusieurs acheteurs soumis au présent code avec un ou plusieurs opérateurs économiques, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de service* ».

Le marché public peut alors prendre la forme :

- Soit d'un marché dit « classique » dont la durée doit tenir compte « *de la nature des prestations et de la nécessité d'une remise en concurrence périodique* »,
- Soit d'un accord-cadre dont la durée est alors limitée à quatre ans, sauf exceptions (articles R. 2162-1 et suivants du code de la commande publique).

Dans le cadre d'un marché public, le titulaire est rémunéré par l'autorité organisatrice sur la base d'un prix figurant dans le marché pour des prestations définies par cette dernière.

La rémunération du titulaire n'est donc pas liée aux résultats d'exploitation du service.

Autrement dit, quel que soit le résultat de son activité, et en particulier de la fréquentation du service, le prestataire ne subira pas les conséquences financières et sera rémunéré à hauteur du prix contractuellement défini à l'acte d'engagement.

Le titulaire du marché ne prend donc pas de risque d'exploitation, celui-ci restant supporté par l'autorité organisatrice.

De fait, le titulaire pourrait alors être moins sensibilisé à optimiser les coûts et le service rendu.

Des clauses d'intéressement peuvent être prévues, mais elles restent marginales par rapport à la rémunération principale du titulaire.

En revanche, le risque industriel (coûts du service) est transféré au titulaire.

Le titulaire doit également assurer la gestion sociale du service public qu'il exécute (recrutement, formation, management, etc.).

L'autorité organisatrice des transports conserve, elle, la maîtrise et la responsabilité de l'organisation du réseau.

Le titulaire exécute ainsi des prestations de services définies dans un cahier des charges par l'autorité organisatrice des transports. Cette dernière est ainsi la seule à définir les contours du service.

Enfin, l'établissement public doit en général assurer des missions transversales de gestion du service (ventes, encaissement des recettes, information clients, promotion du réseau, etc.).

➤ Avantages et inconvénients du marché public

La conclusion d'un marché public présente l'avantage, pour l'autorité organisatrice, de faire exécuter le service de transport par un prestataire privé, tout en conservant un contrôle sur le service et en définissant ses modalités d'exécution.

Néanmoins, le recours à un marché public peut apparaître comme non adapté aux objectifs poursuivis par Saint-Lô Agglo, dès lors que ce mode de gestion est peu responsabilisant pour le titulaire, l'établissement public conservant l'intégralité des risques commerciaux d'exploitation.

Enfin, le recours à des négociations est très encadré pour la passation des marchés publics, voire impossible dans le cadre de marchés portant sur l'exploitation de services de transport de personnes.

2.2 Exploitation des services de transport dans le cadre d'un contrat de concession

➤ Sur le recours à un contrat de concession

La délégation de service public est le mode de gestion actuel du service public de transport organisé par Saint-Lô Agglo.

Dans cette hypothèse, l'exploitation du service de transport public de voyageurs est déléguée à un tiers – entreprise de transport – titulaire d'un contrat de concession en délégation de service public.

L'article L. 1121-1 du code de la commande publique stipule que :

« Un contrat de concession est un contrat par lequel une ou plusieurs autorités concédantes soumises au présent code confient l'exécution de travaux ou la gestion d'un service à un ou

plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation de l'ouvrage ou du service, en contrepartie soit du droit d'exploiter l'ouvrage ou le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix. »

La part de risque transférée au concessionnaire implique une réelle exposition aux aléas du marché, de sorte que toute perte potentielle supportée par le concessionnaire ne doit pas être purement nominale ou négligeable. Le concessionnaire assume le risque d'exploitation lorsque, dans des conditions d'exploitation normales, il n'est pas assuré d'amortir les investissements ou les coûts qu'il a supportés, liés à l'exploitation du service.

Ce mode de gestion permet à l'établissement public, de transférer le risque industriel, mais également le risque commercial au délégataire, tout en assurant, si elle le souhaite, le financement des investissements.

On distingue en effet traditionnellement deux catégories de contrat de concession :

- **La convention de délégation de service public** : l'établissement public confie au concessionnaire le financement et la réalisation des investissements et le droit de les exploiter moyennant une redevance perçue sur les usagers et le cas échéant, une compensation forfaitaire du déficit du service imputable aux sujétions de service public qu'elle a imposées.

En fin de contrat, les ouvrages reviennent à l'établissement public. Les conventions de concession de service public sont, en principe, de longue durée en raison de la nécessité d'amortir les investissements du délégataire.

- **L'affermage** : l'établissement public finance et réalise les ouvrages et en confie l'exploitation à l'entreprise moyennant une redevance perçue sur les usagers du service et une compensation forfaitaire au déficit du service imputable aux sujétions de service public qu'elle a imposées.

Les investissements peuvent donc être réalisés par l'autorité concédante, via un contrat d'affermage ou bien être assumés par le concessionnaire, via une convention de concession de service public.

La caractéristique première du contrat de concession tient à la notion de « *risque lié à l'exploitation* » qui fonde le critère de distinction entre ce type de contrat et les marchés publics.

Le concessionnaire est ainsi rémunéré par les redevances perçues auprès des usagers du service public, ainsi qu'en matière de transport public, par une contribution financière forfaitaire en contrepartie des sujétions de service public imposées par l'établissement public.

En outre, la gestion globale du service est assurée par le concessionnaire, dont la gestion sociale du personnel (formation, recrutement, management, etc.).

Néanmoins, l'autorité organisatrice définit, dans le contrat de concession, les obligations qui garantissent que l'activité continuera à répondre aux exigences du service public, l'établissement public devant veiller au respect de ces obligations et en sanctionner la violation.

L'établissement public dispose ainsi de pouvoirs de contrôle sur l'exécution du service réalisée par le concessionnaire et de sanctions (pénalités de retard pour non communication de document ; indicateurs de suivi de la satisfaction des usagers ; mise en régie en cas de prestations mal réalisées voire résiliation pour faute, etc.).

Ce contrôle est défini par les clauses du contrat et peut prendre la forme de visites sur place, de demande de communication de documents ou de rapport.

➤ **Avantages et inconvénients de la concession**

Ce mode de gestion est responsabilisant pour le concessionnaire, dès lors que sa rémunération est liée à l'exploitation du service.

Ce dernier est dès lors incité à optimiser la gestion du service et ses coûts. Il est ainsi amené à assurer le développement du réseau et le renforcement de son attractivité. L'établissement public bénéficie du savoir-faire du concessionnaire.

Mais, si l'établissement public transfère la responsabilité du service ainsi que les risques financiers afférents, cette dernière en conserve le contrôle.

Enfin, le recours aux négociations est toujours permis lors de la passation de concession. Il est ainsi possible de « challenger » les candidats sur l'ensemble de la politique transport de l'établissement public (tracés des lignes, niveau d'offre, types de véhicules, etc.).

Le concessionnaire sera plus impliqué dans la définition du service que dans le cadre d'un marché public.

	Avantages	Inconvénients
Régie	<ul style="list-style-type: none"> -Transparence complète des flux financiers et meilleure connaissance des comptes -Contrôle direct et prise d'initiative plus grande permettant à l'établissement public d'incarner pleinement le service -Proximité et lien direct avec les usagers 	<ul style="list-style-type: none"> -Nécessité de se doter des moyens nécessaires et des outils correspondants -Augmentation des charges liées aux coûts des fluides, achats et services divers et surtout aux charges de personnel (reprises des 35 conducteurs et 2 agents d'accueil) et besoins supplémentaires en moyens humains disposant d'une expertise pour une gestion par l'agglomération -Responsabilité directe de l'organisation quotidienne pesant sur l'établissement public (risque d'impact direct en termes d'image et de communication) -Gestion par l'établissement public des relations avec les usagers

Marché Public	<ul style="list-style-type: none"> -Conserve la maîtrise et la responsabilité de l'organisation du service -Recours à un professionnel disposant et gérant ses personnels et possédant l'expertise requise 	<ul style="list-style-type: none"> -Responsabilité de l'exploitation technique et juridique supportée par l'établissement public -Risque économique et financier supporté par l'établissement public -Augmentation des charges liées aux coûts des fluides, achats et services divers et surtout aux charges de personnel -Rémunération du prestataire pas affecté par les résultats d'exploitation, pouvant être un frein à l'optimisation du service -Complexité pour la gestion et le suivi du contrat -Intérêt relatif du prestataire dans la gestion et le développement commercial de l'équipement
Concession	<ul style="list-style-type: none"> -Transfert du risque financier d'exploitation sur le concessionnaire -Transfert des risques juridiques de l'exploitation et de la responsabilité directe de l'organisation quotidienne sur le concessionnaire (gestion des personnels) -Plus grande souplesse pour les initiatives commerciales, la mise en place d'animations et d'actions de communication à destination des usagers et meilleure adaptabilité du statut des règles de droit privé 	<ul style="list-style-type: none"> -Moindre transparence mais dispositions législatives et réglementaires pouvant permettre à l'établissement public d'être proactive en termes de contrôle et de maîtrise du service (suivi et évaluation de l'exécution du contrat, de l'activité et des prestations rendus par le concessionnaire)

III. Sur le recours à un contrat de concession

1. Sur les motifs

Le choix entre la gestion directe et la gestion déléguée dépend principalement du souhait et de la capacité de l'autorité organisatrice à s'impliquer dans la gestion et l'exploitation des services publics, ainsi que du partage des risques voulu.

Concernant la **gestion directe**, la reprise en régie du service des transports publics de voyageurs – que ce soit par le biais d'une régie à simple autonomie financière ou sous forme d'EPIC – aurait des conséquences financières très importantes pour Saint-Lô Agglo, dans la mesure où elle conduirait à devoir assumer elle-même toutes les charges nécessaires à la gestion, l'exploitation, la commercialisation et l'optimisation du service de transport.

De même, Saint-Lô Agglo devrait disposer de capacités techniques et de moyens humains importants ainsi que d'un savoir-faire professionnel qui sont aujourd'hui optimisés au sein des entreprises de transport (dialogue social, recherche et développement, formation du personnel, information voyageurs, actions commerciales et marketing, assistance juridique, social, fiscal, etc.).

Or, en l'état, Saint-Lô Agglo ne dispose pas des ressources – matérielles et humaines – suffisantes ainsi que des compétences nécessaires pour gérer l'exploitation des services de transport en cause,

⇒ Le recours à une régie ne paraît donc pas adapté.

De même, en cas de recours à une SPL, Saint-Lô Agglo serait également contrainte de fournir à cette société les moyens nécessaires pour gérer le service public de transport (moyens financiers, humains, techniques).

Le recours à une SPL imposerait également à Saint-Lô Agglo de rechercher un autre actionnaire public pour la création de cette nouvelle entité.

⇒ Le recours à une SPL ne paraît donc pas adapté.

Enfin, en cas de recours à une régie EPIC ou à une SPL, il conviendrait de tenir compte des délais de création de ces nouvelles structures.

Or, les délais de création de ces opérateurs internes ne paraissent pas compatibles avec la date d'échéance de la convention de DSP actuellement en cours,

Concernant le recours à un **marché public de services**, un tel mode contractuel apparaît non adapté aux objectifs poursuivis par Saint-Lô Agglo car il est peu responsabilisant pour le titulaire, dès lors que ce dernier n'a pas à supporter le risque commercial – sa rémunération n'étant pas liée aux résultats d'exploitation, mais à un prix fixé au contrat,

Il reviendrait à Saint-Lô Agglo de supporter les risques commerciaux.

Saint-Lô Agglo souhaite que les opérateurs privés soient davantage responsabilisés vis-à-vis de la qualité globale du service public rendu et qu'ils supportent le risque lié à l'exploitation du service.

⇒ Le recours à un marché public de services de transport de personnes ne paraît donc pas adapté.

Le recours à une **concession** paraît alors répondre aux objectifs de Saint-Lô Agglo, dès lors que le concessionnaire supporterait les risques d'exploitation liés au service. Il serait ainsi responsabilisé quant à l'exécution du service public.

Le contrat de concession régissant les responsabilités respectives de l'autorité concédante et du concédant permettra d'assurer la transparence de gestion et le contrôle des engagements du concédant.

Dans le même temps, le recours à une concession permettrait à Saint-Lô Agglo de bénéficier de l'expertise, de la recherche et du savoir-faire d'une entreprise de transport.

Le recours à une concession aurait aussi pour avantage de recourir à des négociations, ce qui permettra de « challenger » les candidats.

Sur la base de cette analyse et eu égard aux nécessités et objectifs de la gestion du réseau de transport, le recours à un contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du réseau organisé par Saint-Lô Agglo paraît la forme contractuelle la mieux adaptée.

Par conséquent, il est proposé de recourir à un contrat de concession et de lancer la procédure correspondante.

2. Sur la procédure de passation

La procédure de passation d'un contrat de concession de transport fait l'objet d'une publicité et d'une mise en concurrence préalables.

Après publication d'un avis d'appel public à la concurrence, la commission de délégation de service public est appelée, dans un premier temps, à sélectionner les candidats auxquels les documents de la consultation seront transmis.

En matière de concession, le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend le règlement de consultation, le projet de contrat et le document programme ou cahier des charges.

La définition des besoins doit être indiquée en application des articles L.3111-1 et L. 3111-2 ainsi que des articles R. 3111-1 et suivants du code de la commande publique sur la définition des spécifications techniques et fonctionnelles.

Ainsi, les documents de la consultation d'une concession doivent :

- Exposer l'ensemble des informations nécessaires sur le service actuel et sur ses perspectives d'évolution,
- Définir le projet de transport attendu pour le futur avec les caractéristiques précises attendues en termes techniques, économiques et financières,
- Définir les objectifs à atteindre par les candidats,
- Déterminer les critères hiérarchisés de jugement des offres des candidats ; ils sont définis dans le règlement de la consultation par rapport aux objectifs assignés aux candidats.

Sur ces bases, l'offre des candidats propose un projet global de réseau de transport (technique, économique, financier et contractuel), permettant de répondre aux besoins définis par Saint-Lô Agglo en termes d'objectifs à atteindre (spécifications fonctionnelles).

Le document programme se différencie en cela du cahier des charges d'un marché public lequel définit les prestations à réaliser (spécifications techniques) à partir desquelles les candidats remettent un prix pour les prestations à réaliser.

Ainsi, contrairement au marché public, ce n'est pas Saint-Lô Agglo, mais le candidat, qui, compte tenu de son expertise en exploitation des transports, définit les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs en cause.

La commission de délégation de service public est ensuite appelée à donner son avis sur les offres remises par les candidats.

Des négociations peuvent être engagées de manière à améliorer les propositions techniques, économiques et financières des candidats.

A l'issue des négociations, l'exécutif soumet à l'assemblée délibérante le résultat des négociations et propose de retenir tel ou tel candidat, et d'approuver le contrat de concession de service public.

IV. Présentation des principales caractéristiques du contrat envisagé

1. Le périmètre de la délégation

La gestion du service est assurée sur le ressort territorial de Saint-Lô Agglo.

2. Répartition des investissements envisagés

L'autorité concédante met à disposition en début de contrat des biens au concessionnaire qui en assume la garde, à savoir :

- Un système d'informations voyageurs et d'aide à l'exploitation
- Une billettique
- Une web appli de vente de M Ticket
- Un local commercial pour la vente des titres de transport au sein du bâtiment de la gare de Saint-Lô
- Un stock de totems pour l'information lors de perturbations liées aux travaux

Le concessionnaire met à disposition pendant la durée du contrat (biens propres) les biens nécessaires à la gestion du service : dépôt, local des chauffeurs, atelier de réparation, matériel informatique de l'agence et de l'exploitation. Il en assume la responsabilité et en assure le financement.

Quant au matériel roulant nécessaire à la réalisation du service, il a été acquis par le concessionnaire (biens de retour) et son devenir devra être étudié avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

3. Financement et rémunération du concessionnaire

Le concessionnaire assume le risque lié à l'exploitation du service de transport.

Il perçoit auprès des usagers du service des redevances sur la base des tarifs convenus avec l'autorité concédante, ainsi que des recettes annexes.

L'autorité concédante verse, en contrepartie des sujétions de service public qu'elle impose au concessionnaire en termes de fréquence, de desserte et de tarif, une contribution forfaitaire, ne constituant pas un prix lié à la fourniture d'une prestation mais représentant une ressource complémentaire pour le concessionnaire.

Le concessionnaire assume l'ensemble des charges résultant des missions qui lui sont confiées.

En tout état de cause, le dispositif contractuel relatif à la contribution qui sera versée au concessionnaire par Saint-Lô Agglo ne devra pas avoir pour effet de diminuer, voire de supprimer l'exposition de ce dernier aux aléas liés à l'exploitation du service public.

4. Durée

La durée de la concession de service public est fixée à sept ans minimum.

5. Les principales missions du concessionnaire

Le concessionnaire s'engage à exploiter les lignes du réseau de transport de l'autorité concédante qui lui sont confiées et à assurer ses missions dans le respect des principes de continuité, de sécurité et d'égalité de traitement des usagers et de mutabilité (c'est-à-dire d'adaptation constante) qui régissent le service public de transport, en assurant une parfaite qualité de service.

Le concessionnaire n'assume pas l'exploitation des lignes de transport scolaire

Le concessionnaire définit et met en œuvre les moyens humains et matériels appropriés pour assurer les missions et atteindre les objectifs fixés par l'autorité délégante. Ces moyens doivent être compatibles avec les prérogatives de l'autorité concédante.

Le concessionnaire s'engage à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement du service public et des véhicules, ainsi qu'à prévenir les accidents.

Le concessionnaire doit signaler à l'autorité concédante sans délai tout problème ou incident susceptible de mettre en cause la sécurité du service ou des usagers.

6. Les prérogatives de Saint-Lô Agglo, autorité concédante

L'autorité concédante exerce, pendant la durée du contrat et de façon exclusive, les compétences d'une autorité organisatrice de transport non urbain de personnes à l'égard du service public délégué.

L'entretien et le renouvellement des poteaux d'arrêts est à la charge de l'autorité concédante, des abris-bus et des autres mobiliers urbains sont à la charge des gestionnaires de voirie

7. Contrôles

L'autorité concédante dispose d'un droit de contrôle permanent sur l'exécution technique et financière du contrat de concession de service public par le concessionnaire ainsi que sur la qualité du service rendu aux usagers.

Ce contrôle, organisé librement par l'autorité délégante à ses frais, comprend notamment :

- Un droit d'information sur la gestion du service délégué ;
- La possibilité pour les agents de l'autorité concédante ou de ses préposés de se faire présenter toutes pièces et tous documents nécessaires au contrôle du service ;
- Le pouvoir de prendre toutes les mesures prévues par la convention lorsque le concessionnaire ne se conforme pas aux obligations stipulées à sa charge.

Le détail des prestations et l'ensemble des obligations du concessionnaire feront l'objet d'une description détaillée lors de l'établissement du dossier de consultation des entreprises et seront définis précisément au cours de la procédure de concession dans le cadre défini par le code de la commande publique.

En conclusion :

Au vu de ce qui vient d'être exposé, il vous est proposé de recourir à la gestion déléguée pour le service régulier de transport public de personnes et de transport à la demande.

cc2024-06-17-009 - Election de représentants de Saint-Lô Agglo au syndicat mixte du Pôle hippique
Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-33,

Vu la délibération n°c2016-12-19-299 du conseil communautaire du 19 décembre 2016 relative à l'adhésion de la communauté d'agglomération « Saint-Lô Agglo » au syndicat mixte du pôle hippique,

Vu les délibérations n°cc2020-07-16-007 et n°cc2024-04-08-021 du conseil communautaire des 16 juillet 2020 et 8 avril 2024 relatives à l'élection des représentants de Saint-Lô Agglo au syndicat mixte du pôle hippique,

Vu le décès de monsieur Loïc Renimel, vice-président des Finances et performance, survenu le 9 mai 2024,

Vu le courrier du 30 mai 2024 de Saint-Lô Agglo prenant acte du courrier du 08 avril 2024 de monsieur Mickaël Grandin.

CONSIDERANT ce qui suit :

Par délibération du conseil communautaire du 16 juillet 2020, messieurs Loïc Renimel et Mickaël Grandin ont été élus pour représenter Saint-Lô Agglo en tant que délégués titulaires au sein du syndicat mixte du pôle hippique.

A la suite du décès de monsieur Loïc Renimel et de la démission de monsieur Mickaël Grandin du comité syndical, le président invite les membres du conseil communautaire à procéder à leurs remplacements.

Pour rappel, les délégués membres du comité syndical sont les suivants :

COMITE SYNDICAL	
Titulaires	Suppléants
1. Monsieur Mickaël GRANDIN 2. Monsieur Loïc RENIMEL	1. Monsieur Louis JANNIERE 2. Monsieur Laurent ENGUEHARD

Les conseillers communautaires intéressés sont invités à se faire connaître.

Messieurs Fabrice Lemazurier, Louis Jannière et Laurent Enguehard sont candidats pour être délégués titulaires.

Premier tour de scrutin :

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 74
- suffrages exprimés : 74 voix
- bulletins blancs : 0 voix
- bulletins nuls : 0 voix
- non votant : 0 voix
- majorité absolue : 38

Ont obtenu :

- Monsieur Fabrice Lemazurier : 50 voix
- Monsieur Louis Jannière : 9 voix
- Monsieur Laurent Enguehard : 6 voix
- Madame Lydie Brotin : 2 voix
- Monsieur Michel de Beaucoudrey : 2 voix
- Monsieur Philippe Briard : 1 voix
- Madame Adèle Hommet : 1 voix
- Madame Fabienne Lecler : 1 voix
- Monsieur Jean Lebouvier : 1 voix
- Madame Isabelle Violette : 1 voix

Monsieur Fabrice Lemazurier, ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire

Messieurs Louis Jannière et Laurent Enguehard sont candidats pour être délégués titulaires.

Premier tour de scrutin :

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 74
- suffrages exprimés : 70 voix
- bulletins blancs : 4 voix
- bulletins nuls : 1 voix
- non votant : 1 voix
- majorité absolue : 36 voix

Ont obtenu :

- Monsieur Louis Jannière : 39 voix
- Monsieur Laurent Enguehard : 29 voix
- Monsieur Jean Lebouvier : 1 voix
- Monsieur Jean-Pierre Ledouit : 1 voix

Monsieur Louis Jannière ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué titulaire

Monsieur Jannière, étant auparavant délégué suppléant et ayant été élu délégué titulaire, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau suppléant.

Madame Adèle Hommet est candidate pour être déléguée suppléante

Premier tour de scrutin :

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 74
- suffrages exprimés : 67 voix
- bulletins blancs : 7 voix
- bulletins nuls : 0 voix
- non votant : 0 voix
- majorité absolue : 34 voix

Ont obtenu :

- Madame Adèle Hommet : 64 voix
- Monsieur Patrick Simon : 2 voix
- Monsieur Philippe Briard : 1 voix

Madame Adèle Hommet ayant obtenue la majorité absolue est élue déléguée suppléante

Débats :

Monsieur Jannière souhaite connaître la raison de la démission de monsieur Grandin.

Monsieur Grandin précise qu'il a vu la structure du pôle hippique grandir. Il rappelle avoir été vice-président du pôle hippique sans aucune délégation, sans réunion de bureau et sans commission. Il constate donc qu'il ne sert à rien car aucune question ne peut être posée dans cette structure. Il rappelle que le Département de la Manche gère l'ingénierie, les finances et les ressources humaines.

S'agissant du critère des dépenses, il rappelle qu'il a été décidé de détruire la carrière historique du haras de Saint-Lô en 2022 et au dernier budget, il a été programmé une nouvelle reconstruction de la carrière et des tribunes pour un montant non négligeable. Il estime que les dépenses publiques sont essentielles car les élus sont garants vis-à-vis de la dépense publique. Il précise que la carrière n'a représenté qu'un élargissement de 2,80 mètres.

S'agissant de la communication, il souligne les prises de parole inconsidérées du directeur du syndicat mixte du pôle hippique. Il indique qu'aucune collectivité n'accepterait qu'un directeur général des services prenne la parole pour expliquer les politiques publiques.

Il rappelle qu'il reste vice-président du développement économique et de la filière cheval à Saint-Lô Agglo.

Monsieur Lemazurier propose de passer aux élections.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité :

- l'élection de messieurs Fabrice Lemazurier et Louis Jannièrre comme délégués titulaires et madame Adèle Hommet comme déléguée suppléante pour représenter Saint-Lô Agglo au sein du comité syndical du syndicat mixte du pôle hippique.

cc2024-06-17-010 - Convention de mise à disposition de salariés de droit privé pour la mise en œuvre de "Sports Vacances"
Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.334-1,

Vu le décret n°2008-500 du 18 juin 2008, prévoyant les dispositions particulières applicables aux personnels de droit privé mis à disposition des collectivités territoriales,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 29 mai 2024.

CONSIDERANT ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique publique sportive, Saint-Lô Agglo met en place à l'occasion de chaque période de vacances scolaires, sur l'ensemble de son territoire, une action visant à faciliter l'accès à la pratique sportive des 3 – 17 ans. Ce dispositif s'inscrit plus largement dans le cadre du plan local de santé et de la prévention santé par le développement des activités physiques et sportives.

Cette action est particulièrement structurante à l'échelle intercommunale, elle enregistre une participation annuelle moyenne d'environ 1400 enfants. Elle est centralisée sur la ville de Saint-Lô et déclinée en ruralité. A chaque période d'organisation, l'offre de pratique est de huit à douze disciplines différentes comprenant du baby-sport pour les plus jeunes mais aussi de l'escalade, de la gymnastique, du VTT, du futsal, du basket, du handball, du roller hockey, du tir à l'arc et du canoë-Kayak...

La discontinuité des temps d'organisation et la mise en œuvre sur des sites géographiquement distancés, justifient d'avoir un large recours par convention de mise à disposition, à des salariés de droit privé, qualifiés d'éducateurs sportifs spécialisés, complémentaires à l'effectif des éducateurs sportifs territoriaux de la direction des sports communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 73 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Michel SAVARY) :

- la convention de mise à disposition de salariés de droit privé pour la mise en œuvre de « Sports Vacances »,
- l'autorisation donnée au président pour signer cette convention et tout document relatif à cette affaire.



Convention de mise à disposition de salariés de droit privé pour la mise en œuvre de « Sports Vacances »

Entre

La communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, dont le siège est
Saint-Lô Agglo

70, rue du Neufbourg
CS 43708

50008 SAINT-LO CEDEX

représentée par son président, Monsieur Fabrice LEMAZURIER, habilité par délibération du conseil
communautaire en date du 17 juin 2024.

Et

« Titre association », dénommée ci-après « L'association », dont le siège social « adresse », représenté
par « Nom président » agissant en vertu d'une décision de l'assemblée générale du « date ».

Sommaire

Références.....	2
Contexte.....	2
Article 1 : Objet de la convention	2
Article 2 : Durée	2
Article 3 : Modalités d'exécution de l'opération ou conditions.....	2
Article 4 : Dispositions financières et modalités de remboursement.....	3
Article 5 : Assurance.....	4
Article 6 : Résiliation	4
Article 7 : Litiges	4
Signataires	4

Références

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.334-1,

Vu le décret n°2008-500 du 18 juin 2008, prévoyant les dispositions particulières applicables aux personnels de droit privé mis à disposition des collectivités territoriales,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 29 mai 2024.

Vu les statuts de « titre association » en date du « date »

Contexte

Dans le cadre de sa politique publique sportive, Saint-Lô Agglo met en place à l'occasion de chaque période de vacances scolaires, sur l'ensemble de son territoire, une action visant à faciliter l'accès à la pratique sportive des 3 – 17 ans. Ce dispositif s'inscrit plus largement dans le cadre du plan local de santé et de la prévention santé par le développement des activités physiques et sportives.

Cette action est particulièrement structurante à l'échelle intercommunale, elle enregistre une participation annuelle moyenne d'environ 1400 enfants. Elle est centralisée sur la ville de Saint-Lô et déclinée en ruralité. A chaque période d'organisation, l'offre de pratique est de huit à douze disciplines différentes comprenant du baby-sport pour les plus jeunes mais aussi de l'escalade, de la gymnastique, du VTT, du futsal, du basket, du handball, du roller hockey, du tir à l'arc et du canoë-Kayak...

La discontinuité des temps d'organisation et la mise en œuvre sur des sites géographiquement distancés, justifient d'avoir un large recours par convention de mise à disposition, à des salariés de droit privé, qualifiés d'éducateurs sportifs spécialisés, complémentaires à l'effectif des éducateurs sportifs territoriaux de la direction des sports communautaire.

A cet effet, les parties ont décidé :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les conditions et modalités de mise à disposition des salariés de l'association, lors des périodes de vacances scolaires, dans le cadre de l'organisation de l'action d'animation Sport Vacances 2024 de Saint-Lô Agglo.

Article 2 : Durée

La présente convention de mise à disposition est conclue pour une durée déterminée d'un an, à compter de la date de la signature par les deux parties.

Elle pourra être renouvelée ou modifiée par reconduction expresse. Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis de trois mois, sauf accord entre les parties.

Article 3 : Modalités d'exécution de l'opération ou conditions

3.1 Qualifications requises des professionnels mis à disposition par l'association :

Les éducateurs sportifs de l'association, mis à disposition de Saint-Lô Agglo possèdent, soit un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, soit un Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport. Ils peuvent également être en cours de formation sous réserve que les prérogatives liées à leurs formations leur permettent d'encadrer des publics conformément à la réglementation.

La présente convention et le cas échéant ses avenants sont transmis avant signatures aux salariés concernés de l'association. Ceux-ci disposent d'un délai de quatorze jours pour donner leurs accords sur la nature des activités sportives qui leurs seront confiées et sur leurs conditions d'emploi. A défaut de retour des salariés concernés dans ce délai, leur accord est réputé favorable.

Le lien de subordination entre les salariés et l'association employeur d'origine, continue de s'appliquer.

Les salariés de l'association, mis à disposition de Saint-Lô Agglo, continuent d'appartenir aux effectifs de l'association.

3.2 Planning :

L'association s'engage à mettre à disposition ses salariés, en fonction de la programmation des activités sportives organisées par Saint-Lô Agglo. Les interventions ainsi planifiées sont chiffrées et font l'objet d'un accord préalable formalisé par la direction des sports.

Les éducateurs sportifs se rendent sur les lieux d'animations par leurs propres moyens. Tout empêchement doit être communiqué à Saint-Lô Agglo dans un délai de prévenance supérieur à 72 heures.

Le matériel spécifique et pédagogique lié à la conduite des animations est dans la mesure du possible mis à disposition par l'association, cependant la direction des sports peut fournir du matériel supplémentaire en cas de besoins.

Il est rappelé en outre que l'utilisation d'équipements sportifs engage la responsabilité de l'intervenant et de son employeur. Il est par conséquent indispensable que les éducateurs sportifs effectuent avant chaque séance et sur chaque équipement utilisé, un contrôle visuel et de stabilité des buts (décret 96-495 du 4 juin 1996).

3.3 Déroulement pédagogique des animations

Les éducateurs sportifs sont placés sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle de la direction des sports. Les règles déontologiques et d'exemplarité qui s'imposent aux fonctionnaires territoriaux et aux éducateurs sportifs leurs sont opposables. Ils se doivent d'avoir une attitude conforme à celle d'un professionnel de l'encadrement sportif de Saint-Lô Agglo, à savoir entre autres être pédagogue, ponctuel, présentable et réservé dans ses paroles et ses actes.

Acteurs essentiels de la mise en œuvre du projet éducatif social local de Saint-Lô Agglo, les éducateurs sportifs doivent contribuer par leurs conduites de séances à favoriser les actions menées par la direction des sports sur les trois thématiques suivantes : publics spécifiques, parentalité et public 11-17 ans.

Article 4 : Dispositions financières et modalités de remboursement

La présente convention est souscrite à titre gratuit.

4.1 Remboursement de la prestation

Saint-Lô Agglo rembourse l'association des rémunérations des salariés de droit privé mis à sa disposition, des cotisations sociales et patronales et contributions y afférents, ainsi que les frais de transports, le cas échéant.

L'association produit et transmet à Saint-Lô Agglo un état détaillé après chaque période de vacances scolaires, reprenant les justificatifs des rémunérations, des cotisations sociales et patronales et contributions y afférents, ainsi que les frais de transports.

Après contrôle de ses états périodiques et du service fait, Saint-Lô Agglo indique à l'association sa validation pour facturation.

4.2 Modalités de commande et de facturation

Avant le début des périodes d'activité, Saint-Lô Agglo émet à l'attention de l'association des bons de commandes. Après validation par Saint-Lô Agglo des états périodiques et du service fait, l'association dépose les factures sur le portail chorus.

Article 5 : Assurance

La communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo est responsable des actions d'animation sportive qu'elle propose. A ce titre elles sont incluses dans un contrat d'assurance général, tout dommage matériel ou corporel implique l'utilisation de l'assurance responsabilité civile des parents, toutefois, la responsabilité des éducateurs sportifs ne saurait être écarté en cas de faute caractérisée.

Article 6 : Résiliation

La présente convention peut être résiliée unilatéralement en cours d'année civile sous réserve d'un préavis d'un mois à la demande de l'une ou l'autre des parties. Il ne peut avoir de reconduction expresse.

Article 7 : Litiges

Les parties à la présente convention s'efforcent de régler à l'amiable tout différend ou litige qui pourrait naître de l'interprétation de l'exécution ou de la résiliation du présent contrat.

A défaut d'accord à l'amiable intervenu sous 30 jours de sa signification par l'une ou l'autre des parties, tout litige pouvant naître de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation de la présente convention, est soumis au tribunal administratif de Caen.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Signataires

Fait en deux exemplaires, à Saint-Lô, « date »

Le Président de Saint-Lô Agglo

Le président de « titre association »

Fabrice LEMAZURIER

"Nom président"

cc2024-06-17-011 - Réfection du gymnase (dojo) les Terriers à Torigny-Les-Villes (50160)

Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT ce qui suit :

L'ensemble sportif des Terriers a été construit en 1974. Il est composé de trois espaces sportifs distincts : un dojo d'environ 160 m², un petit gymnase de 307 m² et une salle de tennis de table de 307 m² également.

La salle de tennis de table dispose d'une isolation au-dessus des plaques de faux-plafond, contrairement aux espaces dojo et gymnase.

Les températures relevées lors de la période hivernale représentent un frein sensible au déroulement des activités dans le dojo et le gymnase. Elles ne sont, par ailleurs, pas en corrélation avec les consignes de chauffage appliquées à l'installation sportive et sont majoritairement dues aux déperditions de chaleur et aux circulations d'air par le faux-plafond.

Par temps venteux, des courants d'air provenant de l'accès principal sont de nature à soulever les plaques de faux-plafond renforçant ainsi l'inconfort des usagers.

Pour répondre aux exigences de confort des usagers et de maîtrise des dépenses énergétiques, le programme prévoit la mise en œuvre d'un isolant en laine de roche 200 mm sur un nouveau faux-plafond constitué d'une ossature renforcée.

L'éclairage actuel (tubes néons) sera remplacé par de l'éclairage LED, économique en matière d'énergie.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

plan de financement prévisionnel 29-04-24	dépenses	recettes	% de financement
Coût prévisionnel € HT	31 607,84 €		
DETR/DSIL		6 321,57 €	20,00 %
Reste à charge		25 286,27 €	80,00 %
Totaux	31 607,84 €	31 607,84 €	100,00 %

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 71 voix pour, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Michel SAVARY) et 2 abstentions (Madame Annabelle DESPREY, Monsieur Jean LEBOUVIER) :

- le projet du plan de financement,
- l'autorisation donnée au président à demander des subventions auprès de l'Etat (DETR/DSIL) et à signer les documents y afférent.

cc2024-06-17-012 - Adhésion et désignation d'un représentant de Saint-Lô Agglo à l'Afac-agroforesteries et à l'Afac-haies et bocages de Normandie
Rapporteur - A. HENRYE

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°bc2023-01-23-012 relative au plan d'actions 2023-2025 « opération Normandie haies ».

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :

Créée en 2007, l'association française arbres champêtres (Afac) et agroforesteries a pour objet, de promouvoir, d'accompagner et mettre en œuvre des politiques globales de développement de l'arbre et de la haie dans tous les territoires, afin de répondre aux enjeux de transition agroécologique, de lutte contre l'effondrement de la biodiversité, et de résilience face à la crise climatique.

Elle contribue entre autres à participer à conserver, restaurer et développer la présence d'arbres hors forêt, à accompagner et promouvoir le développement d'une gestion durable de ces éléments, à développer un modèle économique viable et durable d'intégration et de valorisation de l'arbre hors forêt dans les territoires.

Le réseau Afac est composé d'une association nationale tête de réseau (l'Afac-Agroforesteries), de six Afac régionales et de plus de trois cent cinquante organismes qui mènent des actions en faveur du développement de l'arbre hors forêt dans les territoires dans des domaines très diversifiés (plantation, conseil, gestion, valorisation, élaboration des politiques publiques, recherche, enseignement, sensibilisation, développement, etc.).

À travers l'adhésion à l'Afac-Agroforesteries et à l'Afac régionale haies et bocages de Normandie, la communauté d'agglomération peut accéder à un centre de ressource et de réseaux destiné à accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par

l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur différents thèmes (analyse de l'actualité, évolutions réglementaires, méthodologies d'élaboration de projet sur la plantation et la valorisation des haies, témoignages, etc.) et de formes (webinaires, groupes de travail, rencontres, etc.). L'association régionale dispose également d'un interlocuteur dédié sur le territoire de la Normandie.

Compte-tenu de l'intérêt que peut trouver la communauté d'agglomération à rejoindre le réseau Afac pour bénéficier de ses services et participer aux activités mises en œuvre pour ses adhérents, notamment dans le cadre de la feuille de route « opération Normandie haies », il vous est proposé d'y adhérer.

La cotisation pour l'année 2024 s'élève à 50 euros pour l'adhésion à l'Afac-agroforesteries et à 50 euros pour l'adhésion à l'Afac – haies et bocages de Normandie.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 70 voix pour, 2 voix contre (Monsieur Claude JAVALET, Madame Fabienne LECLER) et 2 abstentions (Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Monsieur Michel PACARY) :

- l'adhésion à l'Afac-agroforesteries,
- l'adhésion à l'Afac-haies et bocages de Normandie,
- la désignation de Monsieur Alexandre Henrye, en qualité de vice-président au bocage pour représenter la communauté Saint-Lô Agglo au sein des assemblées générales de l'Afac-agroforesteries et de l'association Afac-haies et bocages de Normandie.

DEPENSES	
Imputation budgétaire	Montant
65568-76	100,00 €

1 - Décisions prises par le président dans le cadre de la commande publique **Rapporteur - F. LEMAZURIER**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les décisions n°cc2023-07-03-002 du 3 juillet 2023 et cc2024-04-08-003 du 8 avril 2024 relatives aux délégations de pouvoir du conseil communautaire au président.

CONSIDERANT ce qui suit :

Vous trouverez, en annexe, la liste des décisions prises du 12 avril au 17 mai 2024, en application des délégations accordées en matière de commande publique.

Seuls les marchés relevant de procédures de consultation suivies par le service de la commande publique (procédure supérieure à 40 000 € HT) sont recensés dans ces tableaux.

INFORMATION SUR LES MARCHÉS SIGNÉS AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE A L'EXÉCUTIF

A- MARCHÉS SIGNÉS

Service	Contrat	Montant HT*	Forme	Titulaire	Signature
SERVICE DU GRAND CYCLE DE L'EAU	2024-11 - Etude diagnostique d'ouvrage en béton : réservoirs d'eau potable Les Ronchettes à Saint-Lô	26 000,00	Marché ordinaire services	CONCRETE (44115) SIRET : 39236704100176	15/04/2024
SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	2024-13 - Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du réservoir d'eau potable La Raoulerie à La Meauffe	16 962,50	Marché ordinaire services	SOGETI INGENIERIE Infra (14123) SIRET : 82370204800013	17/04/2024

* Selon les cas montant du contrat (toutes tranches et périodes de reconduction comprises), ou montant maximum (cas accord-cadre), ou à défaut montant minimum, ou à défaut montant estimatif.

B- AVENANTS SIGNÉS

Contrat	Signature	Détail de l'avenant
2023-38 - Rénovation de la piste d'athlétisme Jean Berthelem à Saint-Lô (notifié le 03/07/2023, suivi par DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU ET DES INFRASTRUCTURES, attribué à PIGEON TP LOIRE ANJOU, 1 368 000 € TTC)	11/04/2024	Avenant n°1 : Avenant 1. Le montant initial du contrat était de 1 140 000,00 € HT, ce qui représente une modification de 16 705,22 € HT (1,47%) par rapport au montant initial du contrat.

Contrat	Signature	Détail de l'avenant
2023-20 - Travaux d'aménagement d'hydraulique douce et de restauration du bocage sur le territoire de Saint-Lô Agglo (notifié le 30/06/2023, suivi par POLE ENVIRONNEMENT ET INGENIERIE, attribué à Esprit Bocage, € 1440 000,00 € TTC)	15/04/2024	Avenant n°2 : Ajout de prix supplémentaires sans incidence sur le montant du marché.
2021-100 - Rénovation de la Tour Saint-Lô Agglo - Désamiantage (notifié le 24/11/2021, suivi par SAINT-LO AGGLO DIRECTION DES BATIMENTS, attribué à OUEST AMIANTE, 118 704 € TTC)	16/04/2024	Avenant n°4 : avenant 4 - Travaux non-réalisés pour régularisation avant DGD Le désamiantage des joints de menuiseries du sous-sol décrit au marché n'était pas nécessaire lors de cette première tranche de travaux. Sa réalisation aurait occasionné un surcout dans l'immédiat. Il a été fait le choix de reporter cette action. Le montant initial du contrat était de 84 560,00 € HT, le montant courant du contrat est de 98 920,00 € HT. Le nouveau montant est porté à 98 420,00 € HT, ce qui représente une modification de 13 860,00 € HT (16,39%) par rapport au montant initial du contrat.
2020-23-MS2 – Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la Tour Saint-Lô Agglo (notifié le 05/01/2021, suivi par SAINT-LO AGGLO DIRECTION DES BATIMENTS, attribué à NORD SUD ARCHITECTURES, 590 414,52€ TTC)	16/04/2024	Avenant n°2 : Modification des prestations et prolongation de la durée d'exécution Le montant initial du contrat était de 492 012,10 € HT, le montant courant du contrat est de 345 267,54 € HT. Le nouveau montant est porté à 372 310,017 € HT, ce qui représente une modification de 27 042,63 € HT par rapport au montant initial du contrat.
2021-43 – Fourniture, installation et maintenance de systèmes embarqués d'identification et de géolocalisation (notifié le 11/08/2021, suivi par SAINT-LO AGGLO DIRECTION DU CADRE DE VIE ET DE LA COLLECTE DES DECHETS, attribué à CLS, 192 990,00 € TTC)	16/04/2024	Avenant n°1 : Ajout de prix supplémentaires sans incidence sur le montant du marché

* Selon les cas montant du contrat (toutes tranches et périodes de reconduction comprises), ou montant maximum (cas accord-cadre), ou à défaut montant minimum, ou à défaut montant estimatif.

C- SOUS-TRAITANTS AGRÉÉS

Marché	Titulaire	Montant € HT*	Prestations sous-traitée	Nom du sous-traitant	Montant HT de l'acte sous-traité	Date de notification
2020-39- - Rénovation de la piste d'athlétisme Jean Berthelem à Saint-Lô	PIEGEON TP LOIRE ANJOUR	1 156 705 222	Mise en place du revêtement polyuréthane	POLYTAN GmbH (Allemagne)	113 000 700	15/04/2024
2020-39- Travaux de réhabilitation du centre Fernand Beaufile – Lot 2 : Gros oeuvre	ZENONE CONSTRUCTIO NS	2 753 040,02	Travaux d'isolation par l'extérieur (déclaration modificative)	PIERRE PEINTURES (50200)	46 500,00	17/07/2024
2020-39- Travaux de réhabilitation du centre Fernand Beaufile – Lot 2 : Gros oeuvre	ZENONE CONSTRUCTIO NS	2 753 040,02	Montant et location d'un échafaudage (décision modificative)	Nord-ouest échafaudages (50480)	4 533,33	15/05/2024

* Selon les cas montant du contrat (toutes tranches et périodes de reconduction comprises), ou montant maximum (cas accord-cadre), ou à défaut montant minimum, ou à défaut montant estimatif.

2 - Délibérations prises au bureau communautaire des mois d'avril et mai 2024

Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de vous lister les différentes délibérations prises au bureau communautaire du 1^{er} avril au 31 mai.

Pas de bureau communautaire en avril

Bureau communautaire du 06 mai

- bc2024-05-06-001-Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 25 mars 2024
- bc2024-05-06-002-Marché de dépannage tous corps d'états sur les bâtiments communautaires de Saint-Lô Agglo
- bc2024-05-06-003-Attribution de subventions aux particuliers dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat 2020-2025
- bc2024-05-06-004-Attribution de primes pour l'acquisition-rénovation de logements vacants dans le cadre du programme local de l'habitat 2021-2027
- bc2024-05-06-005-Sollicitation de subventions au titre du cofinancement de la mission de suivi-animation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat de Saint-Lô Agglo (année 2024)
- bc2024-05-06-006-Attribution de subvention dans le cadre du deuxième cycle de sélection de l'appel à projets "Répondre aux besoins spécifiques en matière d'habitat"
- bc2024-05-06-007-Attribution de subventions aux porteurs de projet dans le cadre du programme local de l'habitat 2021-2027
- bc2024-05-06-008-Acquisition du garage situé à Saint-Lô cadastré section AO numéro 214
- bc2024-05-06-009-Cession de la parcelle située à Saint-Jean-de-Daye cadastrée section C numéro 356
- bc2024-05-06-010-Consultation des entreprises pour l'aménagement d'une voie à double sens entre le giratoire de l'Atlantique et la rue Madeleine Desdevises à Saint-Lô
- bc2024-05-06-011-Vente de terrains dans la zone d'activités économiques La Lande à Bourgvallées au profit de Coliservice
- bc2024-05-06-012-Subvention à l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)
- bc2024-05-06-013-Vente du lot 4 à Saint-Amand-Villages au profit de la société Saint-Amand Bâtiment
- bc2024-05-06-014-Projet alimentaire territorial, subvention à la chambre d'agriculture
- bc2024-05-06-015-Attribution de fonds de concours au titre du contrat Agglo-communes du Mesnil-Véron

- bc2024-05-06-016-Mesures complémentaires au règlement des transports scolaires SLAM

Les délibérations sont consultables sur le site internet de l'Agglo :

<http://www.saint-lo-agglo.fr/actes-administratifs>

3 - Arrêtés et décisions du président du 1er au 30 avril 2024

Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de vous lister les arrêtés et décisions pris du 1^{er} avril au 30 avril 2024.

NATURE	NUMERO	DATE	OBJET	DIRECTION
Décision	46	03/04/2024	Marché n° 2022-123 : entretien et réparation des véhicules de Saint Lô Agglo - Lot 6 : fourniture, montage et réparations de pneumatiques pour véhicules légers, utilitaires et remorques - Décision de reconduction anticipée n° 3 du marché	Direction des finances, du conseil de gestion et de la commande publique
Décision	47	03/04/2024	Transformation de postes	Direction des ressources humaines
Décision	48	03/04/2024	Marché n° 2020-52 : Réhabilitation du centre sportif Fernand Beauvils - Lot 15 : électricité courants forts/faibles	Direction des finances, du conseil de gestion et de la commande publique
Arrêté	49	03/04/2024	Arrêté relatif à la délégation de signature au sein de la direction des affaires générales	Direction générale des services
Arrêté	50	03/04/2024	Arrêté relatif à la délégation de signature au sein du service projet éducatif social local	Direction générale des services
Arrêté	A051	08/04/2024	Arrêté de voirie portant alignement - Commune de Saint-Lô, parc d'activités de La Chevalerie	Direction de l'aménagement
Arrêté	A052	08/04/2024	Arrêté de voirie portant permission de voirie et autorisation d'entreprendre des travaux de raccordement C4 IRVE Zone de la Capelle, 320 rue Joseph Cugnot à Saint-Lô	Direction du cycle de l'eau et des infrastructures
Arrêté	A053	08/04/2024	Arrêté de voirie portant permission de voirie et autorisation d'entreprendre des travaux de raccordement Zone Agglo 21, 174 rue Leny Escudero à Saint-Lô	Direction du cycle de l'eau et des infrastructures
Décision	54	12/04/2024	Clôture de la régie de recettes pour la location des vélos à assistance électrique VAE	Direction des finances, du conseil de gestion et de la commande publique

Décision	55	18/04/2024	Désignation du détenteur de la licence de débit de boissons du Foyer des Jeunes Travailleurs Rabelais de Saint-Lô	Direction générale des services
Arrêté	A056	19/04/2024	Arrêté de voirie portant permission de voirie et autorisation d'entreprendre des travaux pour l'élargissement d'un accès existant ZA La Détourbe 2 à Saint-Amand-Villages	Direction du cycle de l'eau et des infrastructures
Arrêté	A57	19/04/2024	Arrêté de voirie portant permission de voirie et autorisation d'entreprendre des travaux d'extension du réseau électrique ZA La Capelle - 377 rue Léon Jouhaux à Saint-Lô	Direction du cycle de l'eau et des infrastructures
Arrêté	A058	23/04/2024	Arrêté relatif à la délégation de signature temporaire à monsieur Philippe BRIOUT en l'absence du directeur général des services	Direction générale des services
Décision	59	23/04/2024	Avenant n°1 à la décision n°2017-138 portant modification de la régie de recettes pour le bassin de natation de Graignes-Mesnil-Angot	Direction des finances, du conseil de gestion et de la commande publique
Arrêté	A060	26/04/2024	Fermeture d'emplacements de l'aire d'accueil des gens du voyage "Xavier Antoine" de Saint-Lô pour raison de sécurité	Direction de l'aménagement

4 - Arrêtés et décisions du président du 1er au 31 mai 2024 Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de vous lister les arrêtés et décisions pris du 1^{er} au 31 mai 2024.

NATURE	NUMERO	DATE	OBJET	DIRECTION
Arrêté	A061	07/05/2024	Arrêté relatif à la délégation de signature au directeur général des services	Direction générale des services
Arrêté	A062	07/05/2024	Arrêté relatif à la délégation de signature à monsieur Dominique LOYANT directeur général adjoint de l'aménagement, de l'environnement et des transitions	Direction générale des services
Arrêté	A063	07/05/2024	Arrêté relatif à la délégation de signature à monsieur Philippe BRIOUT directeur général adjoint de l'attractivité, de la qualité de vie et des services à la population	Direction générale des services
Arrêté	A064	07/05/2024	Arrêté relatif à la délégation de signature au sein de la direction des finances, du conseil de gestion et de la commande publique	Direction générale des services
Arrêté	A065	07/05/2024	Arrêté relatif à la délégation de signature au sein de la direction mutualisée des systèmes d'information	Direction générale des services

Arrêté	A066	07/05/2024	Arrêté relatif à la délégation de signature au sein du service de développement et d'appui aux communes	Direction générale des services
Arrêté	A067	07/05/2024	Arrêté relatif à la délégation de signature au sein de la direction des ressources humaines	Direction générale des services
Arrêté	A068	07/05/2024	Arrêté relatif à la délégation de signature au sein de la direction des affaires générales	Direction générale des services
Arrêté	A069	07/05/2024	Arrêté relatif à la délégation de signature au sein de la direction de l'aménagement	Direction générale des services
Arrêté	A070	07/05/2024	Arrêté relatif à la délégation de signature au sein de la direction du cycle de l'eau et des infrastructures	Direction générale des services
Arrêté	A071	07/05/2024	Arrêté relatif à la délégation de signature au sein de la direction du cadre de vie et de la collecte des déchets	Direction générale des services
Arrêté	A072	07/05/2024	Arrêté relatif à la délégation de signature au sein de la direction du développement économique et de la promotion du territoire	Direction générale des services
Arrêté	A073	07/05/2024	Arrêté de délégation de signature au sein de la direction du sport	Direction générale des services
Arrêté	A074	07/05/2024	Arrêté de délégation de signature au sein de la direction de l'enfance	Direction générale des services
Arrêté	A075	07/05/2024	Arrêté relatif à la délégation de signature au sein de la direction de la petite enfance	Direction générale des services
Arrêté	A076	07/05/2024	Arrêté de délégation de signature au sein de la direction de la jeunesse	Direction générale des services
Arrêté	A077	07/05/2024	Arrêté relatif à la délégation de signature au sein du service projet éducatif social local	Direction générale des services
Arrêté	A078	07/05/2024	Arrêté relatif à la délégation de signature au sein de la direction des bâtiments	Direction générale des services
Arrêté	A079	07/05/2024	Arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques de l'établissement Delisle Lavage, demeurant 3 parc d'activités à Guilberville - 50160 Torigny-les-Villes, dans le système de collecte et de traitement de Saint-Lô Agglo aux conditions décrites dans le présent arrêté	Direction du cycle de l'eau et des infrastructures
Décision	80	27/05/2024	Nomination du régisseur titulaire sur la régie de recettes et d'avances au terrain d'accueil des gens du voyage de Saint-Lô	Direction des finances, du conseil de gestion et de la commande publique

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président propose de clore la séance.

ANNEXES : RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2023

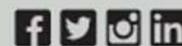
MAISON DE L'ENFANCE

SAVOIR-FAIRE

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2023

RÉNOVATION
HABITAT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2024

 saint-lo-agglo.fr



L'article L 5211 39 du code général des collectivités territoriales impose à tout établissement public de coopération intercommunale d'adresser chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Le rapport d'activités a pour objet de dresser dans un souci de **transparence** et de **lisibilité** un bilan annuel d'activité, de la communauté d'agglomération, ventilée par grands domaines de compétences.

Au-delà d'un acte administratif obligatoire, le présent rapport se veut également être un **acte utile de communication sur la politique conduite par la communauté d'agglomération à destination des communes, mais aussi des citoyens.**

Dans le souci de répondre notamment à la nécessité de gérer plus rigoureusement les deniers publics dans un contexte financier contraint, mais également d'offrir une meilleure lisibilité de l'action publique, de ses moyens et de ses résultats, Saint-Lô Agglo s'est engagée dans une **démarche de performance.**

Cette démarche permet ainsi de mesurer, à travers une série d'indicateurs, l'efficacité d'une action rendue plus lisible.

C'est pourquoi le rapport d'activités est présenté sous la forme d'un rapport annuel de performance des politiques publiques portées par Saint-Lô Agglo.

Pour ce RAP 2023, sont ajoutés les tableaux de suivi des indicateurs de performance.



PT

Ce logo indique les objectifs affichés dans le projet de territoire

SOMMAIRE

	Pages
1 COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE ET SPORTS	10
1.1 Enfance-jeunesse	11
1.2 Petite enfance	19
1.3 Promotion et développement du sport	25
2 COMMISSION DÉVELOPPEMENT	34
2.1 Développement économique et emploi	35
2.2 Soutien à la filière équine	52
2.3 Accompagnement et développement de l'enseignement supérieur	58
2.4 Valorisation culturelle et touristique	66
2.5 Santé, bien-être	78
3 COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	84
3.1 Planification territoriale	85
3.2 Les décisions et autorisations d'urbanisme	91
3.3 Politique de l'habitat	96
3.4 Politique foncière et patrimoniale	100
3.5 Transports et déplacements	105
4 COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE	112
4.1 Cycle de l'eau	113
4.2 Transition énergétique et climatique	124
4.3 Développement et transition numérique	136
4.4 Prévention et gestion des déchets	141
5 COMMISSION RESSOURCES-PERFORMANCE	149
5.1 Affaires générales	150
5.2 Commande publique	153
5.3 Systèmes d'information	162
5.4 Projet éducatif social local	170
5.5 Territoire	177
5.6 Finances	181
5.7 Communication	183

PRÉSENTATION DE SAINT-LÔ AGGLO



saint-lo-agglo.fr

NORMANDIE

La Manche
CHANGEMENT DE QUALITÉ DE VIE



LE TERRITOIRE

Saint-Lô Agglo est une communauté d'agglomération située au centre du département de la Manche en Normandie. Elle est desservie par l'A84 permettant une liaison directe vers Caen et Rennes et par la N174 reliant la N13 en direction de Cherbourg.

Créée au 1er janvier 2014, elle regroupe aujourd'hui **61 communes** et plus de **80 000 habitants**.

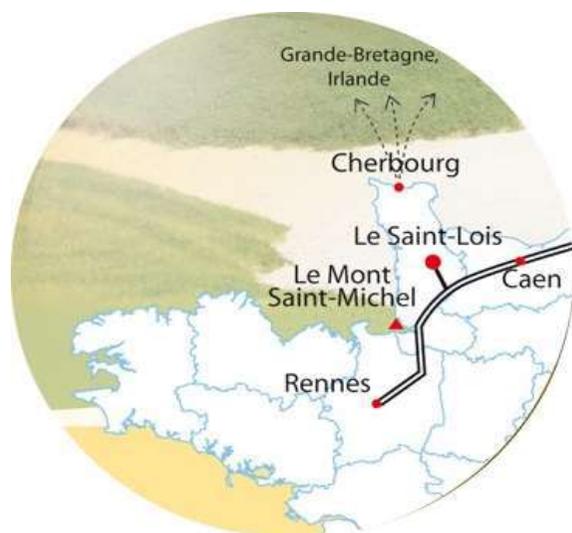
Elle compte environ 330 agents permanents.

L'Agglo, en tant qu'établissement public de coopération intercommunale, est administré par un conseil communautaire qui regroupe **97 élus** désignés par les communes membres.

Présidée par Fabrice LEMAZURIER, la communauté d'agglomération compte 15 vice-présidents et 17 élus communautaires qui forment le bureau communautaire (33 élus).

Elle a pour objet d'associer des communes en vue de l'élaboration d'un **projet commun d'attractivité du territoire, d'aménagement de l'espace et de développement de services à la population.**

Saint-Lô Agglo représente un territoire en pleine évolution, porteur de projets ambitieux en faveur de l'économie et de la qualité du cadre de vie.



NOTRE AGGLÔ
UNE COLLECTIVITÉ
AU SERVICE DE TOUS !



61 COMMUNES

80 399 HABITANTS *

POPULATION TOTALE (DGF)



LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION :

- Agneaux
- Airel
- Amigny
- Baudre
- Beaucoudray
- Bérigny
- Beuvrigny
- Biéville
- Bourgvallées (S'-Samson-de-Bonfossé, Gourfaleur, La Mancellière-sur-Vire, S'-Romphaire, Soulles, Le Mesnil-Herman)
- Canisy (Canisy et S'-Ébremond-de-Bonfossé)
- Carantilly
- Cavigny
- Cerisy-la-Forêt
- Condé-sur-Vire (Condé-sur-Vire, Le Mesnil-Raoul et Troisgots)

- Couvains
- Dangy
- Domjean
- Fourneaux
- Gouvets
- Graignes-Mesnil Angot
- La Barre-de-Semilly
- La Luzerne
- La Meauffe
- Lamberville
- Le Désert
- Le Lorey
- Le Mesnil-Amey
- Le Mesnil-Eury
- Le Mesnil-Rouxelin
- Le Mesnil-Véneron
- Le Perron
- Marigny-le-Lozon (Marigny et Lozon)
- Montrabot

- Montreuil-sur-Lozon
- Moon-sur-Elle
- Moyon-Villages (Moyon, Chevry et Le Mesnil-Opac)
- Pont-Hébert (Pont-Hébert, Le Hommet d'Arthenay)
- Quibou
- Rampan
- Rémillly-les-Marais (Rémillly-sur-Lozon, Le Mesnil-Vigot et Les Champs-de-Lozque)
- S'-Amand-Villages (S'-Amand et Placy-Montaigu)
- S'-André-de-l'Épine
- S'-Clair-sur-l'Elle
- S'-Martin-de-Bonfossé
- S'°-Suzanne-sur-Vire
- S'-Fromond
- S'-Georges-d'Elle
- S'-Georges-Montcoq

- S'-Germain-d'Elle
- S'-Gilles
- S'-Jean-d'Elle (S'-Jean-des-Baisants, Rouxeville, Précorbin, Notre-Dame-d'Elle et Vidouville)
- S'-Jean-de-Daye
- S'-Jean-de-Savigny
- S'-Lô
- S'-Louet-sur-Vire
- S'-Pierre-de-Semilly
- S'-Vigor-des-Monts
- Tassy-Bocage (Tassy-sur-Vire, Fervaches et Pont-Farcy)
- Thèreval (Hébécron et La Chapelle-Enjuger)
- Torigny-les-Villes (Torigny-sur-Vire, Guilberville, Giéville et Brectouville)
- Villiers-Fossard

Attractivité et développement économique

- Services et accompagnement des entreprises +
- Commerçants et artisans +
- Zones d'activités +
- Circuits de proximité +
- Enseignement supérieur +
- Promotion touristique et culturelle +

Services à la population et aux familles

- Petite Enfance (crèches et relais petite enfance) +
- Enfance / Jeunesse (accueil de loisirs, info jeunesse) +
- Sports +
- Foyer des jeunes travailleurs +



Compétences de l'Agglo

Environnement et territoire durable

- + Cycle de l'eau
- + Collecte des déchets
- + Transition énergétique
- + Biodiversité

Aménagement du territoire

- + PLUi
- + Urbanisme
- + Habitat
- + Transport et mobilité

I - COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Le cas échéant, elles sont complétées sur les différentes thématiques par des compétences prises au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales figurant en italique

1. En matière de développement économique

- 1.1 actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ;
- 1.2 création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- 1.3 politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- 1.4 promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- 1.5 *au titre de l'article L. 133-3 du Code du tourisme, élaboration et mise en œuvre de la politique publique du tourisme définie dans le cadre du schéma de développement touristique de l'EPCI* (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités) ;
- 1.6 *élaboration et mise en œuvre de la politique publique de dynamisation culturelle dans le cadre du schéma de développement culturel de l'EPCI intégrant la gestion du parc de sculptures de Cerisy-la-Forêt* (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités).

2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire

- 2.1 Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- 2.2 plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- 2.3 définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ;
- 2.4 organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;
- 2.5 *réalisation du schéma directeur d'itinéraires cyclables autorisant la communauté d'agglomération à intervenir sur certains tronçons dits structurants* (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités) ;
- 2.6 *Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de dispositifs partenariaux en matière de santé (contrat local de santé)* (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités) ;
- 2.7 Secours et lutte contre l'incendie.

3. En matière d'équilibre social de l'habitat

- 3.1 programme local de l'habitat ;
- 3.2 politique du logement d'intérêt communautaire ;
- 3.3 actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire et en faveur de la mixité sociale ;
- 3.4 réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- 3.5 action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- 3.6 amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
- 3.7 actions en faveur du logement des jeunes inscrites au titre du programme local de l'habitat.

4. En matière de politique de la ville

- 4.1 élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- 4.2 animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- 4.3 programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement

6. En matière d'accueil des gens du voyage

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

7. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

8. Eau

9. Schémas d'aménagement et de gestion des eaux

10. Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8

11. Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1.

II - COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES/FACULTATIVES

1. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les rongeurs aquatiques, surveillance et analyse de la qualité de l'air, élaboration et animation de plans relatifs aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique.

2. Gestion et exploitation d'une fourrière animale intercommunale

3. Promotion et développement du sport

3.1 Promotion et développement du sport par l'accompagnement financier des clubs affiliés aux fédérations agréées par le ministère de la jeunesse et des sports ;

3.2 Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements utilisés par les clubs affiliés aux fédérations agréées par le ministère de la jeunesse et des sports, développant une action de formation éducative en direction des jeunes ;

3.3 Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements aquatiques au bénéfice de l'apprentissage de la natation, du bien-être et de la santé ;

3.4 Organisation d'animations d'activités physiques et sportives.

4. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements et de services en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse

(accueil de loisirs sans hébergement, centre de loisirs sans hébergement, accueil collectif de mineurs, point d'info jeunesse et établissement d'accueil jeunesse)

5. Accompagnement des porteurs de projet en matière de petite enfance, d'enfance-jeunesse et de la famille, participation à des dispositifs partenariaux en matière de petite enfance, enfance jeunesse et de la famille

6. Intervention de l'EPCI sur le périscolaire ne relevant pas des communes la journée ou demi-journée non travaillée par les enfants et intervention de l'EPCI sur l'extrascolaire

7. Gestion de l'établissement social et médico-social à destination des jeunes travailleurs

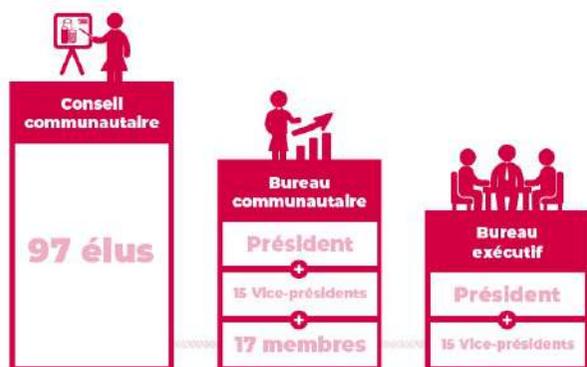
8. Adhésion et participation financière au centre local d'information et de coordination du Saint-Lois et à la mission locale

9. Promotion et soutien au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche

10. Aménagement numérique du territoire



LE FONCTIONNEMENT



LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS



Fabrice LEMAZURIER
Président
Maire de Marigny-le-Lozon



Emmanuelle LEJEUNE
1^{ère} vice-présidente
en charge de l'enseignement
supérieur et de la recherche
Maire de Saint-Lô



Laurent PIEN
2^{ème} vice-président
en charge de l'urbanisme
Maire de Condé-sur-Vire



Marie-Pierre FAUVEL
3^{ème} vice-présidente
en charge des relations
aux territoires
Maire de Saint-Jean-d'Elle



Mickaël GRANDIN
4^{ème} vice-président
en charge du développement
économique
Maire de Torigny-les-Villes



Maryvonne RAIMBEAULT
5^{ème} vice-présidente
en charge de l'enfance et
de la jeunesse
Maire de Saint-Clair-sur-Elle



Loïc RENIMEL
6^{ème} vice-président
en charge des finances et
performance
Maire de La Barre de Semilly



Jocelyne RICHARD
7^{ème} vice-présidente
en charge de l'habitat
et du foncier
Adjointe au maire de Tessy Bocage



Jérôme VIRLOUVET
8^{ème} vice-président
en charge des transports
et de la mobilité
Adjoint au maire de Saint-Lô



Lydie BROTON
9^{ème} vice-présidente
en charge de la transition
écologique et numérique
Maire de Moon-sur-Elle



Alain SÉVÈQUE
10^{ème} vice-président
en charge des ressources
humaines
Maire d'Agneaux



Hervé LE GENDRE
11^{ème} vice-président
en charge des sports
Adjoint au maire de Saint-Lô



Claude JAVALET
12^{ème} vice-président
en charge de la collecte
et valorisation des déchets
Maire de Bourgvallées



Florence MAZIER
13^{ème} vice-présidente
en charge du commerce et
des circuits de proximité
Maire de Le Désert



Alexandre HENRYE
14^{ème} vice-président
en charge du tourisme
et de la promotion du territoire
Conseiller municipal de Saint-Lô



Jean-Luc LEROUXEL
15^{ème} vice-président
en charge du cycle de l'eau
Maire de Saint-Gilles



Commissions de l'Agglo



Fabrice LEMAZURIER
Président de Saint-Lô Agglo



Emmanuelle LEJEUNE
1^{ère} vice-présidente

COMMISSION FINANCES & PERFORMANCE



Loïc RENIMEL
6^{ème} vice-président
FINANCES ET PERFORMANCE

stratégie financière, analyse et suivi budgétaire, pacte fiscal et financier, fonds européens



Marie-Pierre FAUVEL
3^{ème} vice-présidente
RELATIONS AUX TERRITOIRES

contrat agglo-communes, politique de la ville, Action coeur de ville, politiques contractuelles



Alain SÉVÈQUE
10^{ème} vice-président
RESSOURCES HUMAINES

politique RH, dialogue social, mutualisation, conduite du changement

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE



Lydie BROTON
9^{ème} vice-présidente
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE

schéma directeur immobilier (volet énergétique), ADAP, PCAET, territoires intelligents, aménagement numérique



Claude JAVALET
12^{ème} vice-président
COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

passage REOMi, schémas de collecte, extension consignes de tri, partenariat Point Fort Environnement



Jean-Luc LEROUXEL
15^{ème} vice-président
CYCLE DE L'EAU

GEMAPI, modes de gestion des services, harmonisation technique administrative et tarifaire

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Laurent PIEN
2^{ème} vice-président
URBANISME

PLUi, sécurité juridique des actes, application du SCOT



Jocelyne RICHARD
7^{ème} vice-présidente
HABITAT ET FONCIER

PLH, OPAH, observatoire foncier, schéma directeur immobilier (volet gestion du patrimoine communautaire), aire d'accueil des gens du voyage



Jérôme VIRLOUVET
8^{ème} vice-président
TRANSPORTS ET MOBILITÉ

PDU, mobilités douces, transport urbain et TAD (DSP), transport scolaire, transports partagés, maison des mobilités

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Mickaël GRANDIN
4^{ème} vice-président
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

politique d'accompagnement des professionnels, modernisation des zones, promotion du territoire et de ses savoir-faire, Pôle hippique



Emmanuelle LEJEUNE
1^{ère} vice-présidente
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

offres de formation supérieures, campus unique, campus connecté



Florence MAZIER
13^{ème} vice-présidente
COMMERCE, ARTISANAT ET CIRCUITS DE PROXIMITÉ

unions commerciales, PAT, projet de légumerie-conserverie



Alexandre HENRYE
14^{ème} vice-président
PROMOTION DU TERRITOIRE ET TOURISME

schéma touristique et culturel, démographie médicale, haies bocagères

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE



Maryvonne RAIMBEAULT
5^{ème} vice-présidente
ENFANCE, JEUNESSE

PESL, petite enfance et enfance jeunesse, Kiosk, résidence étudiante, offre de services aux familles, dynamisation de la vie étudiante

COMMISSION SPORT



Hervé LE GENDRE
11^{ème} vice-président
SPORT

schéma de développement du sport, lien avec les associations, offre sportive équilibrée, équipements sportifs



COMMISSIONS
ENFANCE-JEUNESSE
&
SPORTS

1

1 COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE ET SPORTS

10

1.1 Enfance-jeunesse

11

1.2 Petite enfance

19

1.3 Promotion et développement du sport

25



saint-lo-agglo.fr

NORMANDIE

La Manche
CHANGEMENT DE QUALITÉ DE VIE





Politique publique :

ENFANCE – JEUNESSE

EJ

PRIORITÉS :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

Attirer de nouveaux actifs

FINALITÉS

Contribuer à l'éducation en proposant une offre d'accueil de qualité partagée et accessible, en renforçant l'attractivité du territoire par une offre de services cohérente lisible et moderne.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

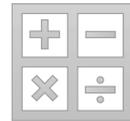
Proposer une politique dynamique, équitable et solidaire en faveur de la jeunesse et des familles en renforçant la place et le rôle des parents dans la mise en œuvre d'une politique éducative territoriale, en proposant une offre équitable et coordonnée d'accueils, d'animations, d'informations et d'accompagnements des jeunes sur le territoire et en contribuant à l'épanouissement et au bien-être des différents publics, y compris à besoins spécifiques.

RAP 2023



RAPPEL DES STATUTS

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements et de services en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse (accueil de loisirs sans hébergement, centre de loisirs sans hébergement, accueil collectif de mineurs, point d'info jeunesse et établissement d'accueil jeunesse)
- Accompagnement des porteurs de projet en matière de petite enfance, d'enfance-jeunesse et de la famille, participation à des dispositifs partenariaux en matière de petite enfance, enfance jeunesse et de la famille
- Intervention de l'EPCI sur le périscolaire ne relevant pas des communes la journée ou demi-journée non travaillée par les enfants et intervention de l'EPCI sur l'extrascolaire
- Gestion de l'établissement social et médico-social à destination des jeunes travailleurs
- Adhésion et participation financière au centre local d'information et de coordination du Saint-Lois et à la mission locale



CHIFFRES CLÉS

Au 05 décembre 2023

2 980 jeunes accueillis en **accueil de loisirs**

2 052 familles (2 970 jeunes et 2 048 familles en 2022)

419 652 heures enfant déclarées (CAF) (414 364 en 2022)

304 jeunes accueillis au **FJT de Saint-Lô** (158 lits)
(337 jeunes en 2022)

43 jeunes accueillis au **FJT de Carentan** (23 lits)
(43 jeunes en 2022)

162 jeunes accueillis au sein de la **résidence Lelandais** (120 places)

500 jeunes accueillis au **comité local logement autonome jeunes (CLLAJ)** (598 en 2022)

1 400 rendez-vous cumulés (1 991 en 2022)



15 accueils de loisirs déclarés

1 structure dédiée au 11-25 ans (Kiosk)

1 antenne info jeunes étudiants au sein du FJT

4 791 Bénéficiaires de la **e-carte kiosk**

(6 255 bénéficiaires du dispositif Kiosk Agglo en 2022)

194 340 € de réductions (174 497 € en 2022)

CONTEXTE

Les politiques publiques "jeunesse" ont pour objectif de renforcer les capacités des jeunes à être acteurs de leurs parcours vers l'autonomie dans une logique de co-éducation et dépassent les notions sectorielles pour impulser une politique globale et transversale.

Cette année 2023 est marquée par une reprise progressive du nombre de séjours (17 séjours au total positionnés sur la période estivale) regroupant 320 jeunes.

Le déploiement de 8 « espaces jeunes » (11-15 ans), complété par l'ouverture des structures de Saint-Jean-d'Elle et de Tessy, renforcent aujourd'hui la dimension « réseau » sur le territoire de manière équitable, sur la base d'actions « hors les murs » décentralisées en partenariat avec le champ scolaire et le champ « jeunesse » (ex : infos jeunes). Ainsi, 5 conventions sont signées avec les collèges ruraux et urbains afin d'élargir ce réseau.

La reprise du lien avec les jeunes et les familles depuis 3 ans favorise l'expérimentation de divers supports via le site Internet de l'EPCI (communication, activités, manifestation, réseau social). Ces supports numériques doivent rapprocher les usagers de la collectivité au quotidien. En ce sens un nouveau prestataire pour le portail famille doit poursuivre les objectifs visés.

L'attractivité du territoire en terme de développement économique passe également par une offre de logement jeune sur l'ensemble du territoire, afin de les accueillir et permettre aux entreprises de les recruter dans les meilleures conditions.



LES AXES

EJ_A Favoriser la continuité éducative dans une logique de co-éducation (axe éducatif)

EJ_B Rendre accessibles les services au plus grand nombre (axe familial)

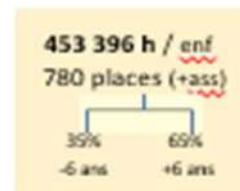
EJ_C Promouvoir l'attractivité du territoire (axe socio-économique)

FAVORISER LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE ÉQUILIBRÉE DANS UNE LOGIQUE DE CO-ÉDUCATION (AXE ÉDUCATIF)

Faits marquants de l'année 2023



- ✓ Évolution constante de la fréquentation en ALSH notamment avec un bond en périscolaire **(+18,4%)** / extrascolaire **(+4,3%)** par rapport à 2022.
- ✓ **15** séjours communautaires proposés en direction des 5-17 ans .
- ✓ Une fréquentation annuelle globale de **+ 9,4%** (453 396 heures réalisées) en 2023 par rapport à 2022 (+16,5% comparativement à 2019 année référence et ses 24 séjours).
- ✓ Ouverture des animations du festival « Jeunes en scène » aux salles de Saint-Lô (médiathèque, La source, salle de spectacle Art plume)
- ✓ **10** dossiers accompagnés financièrement et techniquement (BAFA tutorés).



NOMBRE HEURES / ENFANT



Le foyer des jeunes travailleurs ESPACE RABELAIS propose une solution logement au cœur de l'Agglo.

Il a pour objectifs :

- ✓ Permettre une insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16/30 ans à travers le logement
- ✓ Accompagner le jeune au quotidien dans sa première expérience de logement, tremplin vers l'autonomie
- ✓ Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs, aux actions de santé et de bien être

306 jeunes hébergés par le FJT dans l'année 2023 pour 158 lits (jeunes en CDD, CDI intérim, en formation professionnelle ou étudiants) 1/3 sont des femmes et 2/3 des hommes.

Le foyer des jeunes travailleurs le Logis à Carentan a hébergé 44 jeunes pour 23 studios et chambres en 2023.

Le FJT permet d'accéder du jour au lendemain à un logement, et ainsi faciliter l'accès à l'emploi. Le loyer mensuel est de 376,40 €, toutes charges comprises.



52 408 repas distribués en 2023 du lundi au vendredi, avec des tarifs spécifiques (Etudiants / résidents : 3,30 €, Personnes extérieures : 9 €). Le tarif de base est de 7,40 €. Les jeunes les plus précaires bénéficiant des tickets midi 50 et ont ainsi une réduction de 3.50 € sur leur repas.

Application de la prise en charge du repas à 1€ par le CROUS, pour les étudiants non boursiers et toujours en cours pour les étudiants boursiers.

Des repas et semaines à thèmes sont organisés : repas normand, nouvel an chinois, semaine irlandaise, etc.

Un groupe de travail a été lancé avec le GIP, en septembre 2023, pour réduire l'augmentation des coûts et inciter les jeunes à mieux manger, par une proposition de restauration plus variée et avec des recettes plus modernes.



L'année 2023 a été l'occasion de fêter les 50 ans du FJT Espace Rabelais. Cela a été également l'année de l'ouverture de l'épicerie solidaire étudiante dans les locaux de l'établissement afin de soutenir les jeunes les plus précaires.

Accompagnement individuel et collectif

L'équipe éducative accompagne les résidents dans leur vie quotidienne (aide aux démarches administratives, information, orientation, budget, santé, logement etc.). Un suivi individuel est effectué auprès des jeunes. L'équipe développe et consolide les partenariats afin d'accompagner au mieux les jeunes, notamment avec les institutions ESSMS.

En parallèle, l'équipe éducative se doit de porter des actions collectives afin de faciliter le vivre ensemble et permettre aux jeunes de créer du lien :

- ✓ Lieu de rencontre et de convivialité avec cafétéria, soirées à thèmes, sorties culturelles, sportives, de loisirs.
- ✓ Des semaines bien-être, hygiène alimentaire, octobre rose, semaine du logement, semaine de l'écologie, sont proposées aux résidents.

Le conseil de la vie sociale a vu le jour en 2023 (1 fois par trimestre), avec des élections des représentants des résidents et des agents. Certains élus de la commission enfance jeunesse y siègent. Cela permet de recenser les besoins, améliorer le fonctionnement de l'établissement et proposer de nouveaux projets.

AXE
EJ_B

RENDRE ACCESSIBLES LES SERVICES AU PLUS GRAND DE MANIÈRE ÉQUITABLE ET SOLIDAIRE (AXE FAMILIAL)

Faits marquants de l'année 2023

- ✓ Développement des animations parents-enfants en ACM et des projets mutualisés et inter-centres, notamment en direction des 11-17 ans
- ✓ Lancement du logiciel métier et mise en place du portail familles
- ✓ Mise en production du **nouveau dispositif « carte KioskAgglo »** (lancement fin août 2023).

2 052 Familles Permanences (20%)
Téléservices (80%)



- ✓ 5000 adhésions pour le bilan 2023. Cela s'explique par le fait que la tranche d'âge a été réduite aux 3-15 ans.
- ✓ Le montant dont les jeunes peuvent bénéficier est de 40 € pour 5 € d'adhésion 187 783,00€ de remboursements contre 191 349 € en 2022. Cela s'explique par le fait que la population doit s'approprier la nouvelle carte.
- ✓ Le taux de consommation de la nouvelle carte Kiosk s'élève à 52 % en 2023

Quels sont les usages ?

AXE
EJ_C

PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE (AXE ÉCONOMIQUE)

Faits marquants de l'année 2023



- ✓ Mise en conformité de l'Espace Jeunes et rénovation de l'ACM d'Agneaux.
- ✓ Audit et mise à niveau des aires de jeux des ACM.

Commission PESL/PLH

Le FJT et le CLLAJ participent aux différentes rencontres concernant le logement des jeunes sur l'ensemble du territoire, dans la mise en place des actions du Plan local de l'habitat



La résidence pour étudiants Michel Lelandais / FJT Rabelais

- ✓ Le travail en réseau avec les autres FJT de la région (URHAJ) a permis de créer un séjour mobilité à destination des jeunes. 4 jeunes hébergés à Saint-Lô sur 41 bénéficiaires ont pu partir une semaine au ski.
- ✓ Le FJT s'est lancé dans une véritable démarche écocitoyenne à travers diverses actions : rénovation en cours de son espace restauration (avec la volonté de mettre une table de tri, animations autour du développement durable, mise en place de composteurs, améliorations des menus). Le CLLAJ et le FJT participent également à la création d'un label 2E2D et un référentiel d'évaluation des logements engagés et responsables.

AXE
EJ_A

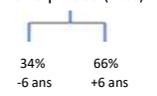
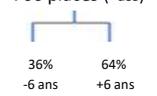
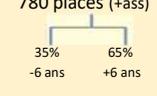
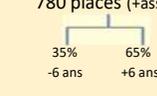
FAVORISER LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE ÉQUILIBRÉE DANS UNE LOGIQUE DE CO-ÉDUCATION (AXE ÉDUCATIF)

CONTEXTE

- Les accueils de loisirs de Saint-Lô Agglo bien répartis sur le territoire et une dynamique transversale enclenchée
- Une politique en direction de la jeunesse qui doit tendre vers une stratégie commune, permettant à moyen terme, une meilleure équité, cohérence et visibilité des actions développées.
- Une information jeunesse en direction des 11-25 ans qui n'est pas dimensionnée aux enjeux du territoire communautaire.
- Un manque de visibilité des actions jeunesse "Kiosk" qui doit être compensé par un projet fédérateur.
- Une clarification du maillage jeunesse sur la ville centre à coordonner (complémentarité- lisibilité).
- Un objectif éducatif transversal : l'autonomie du jeune (mobilité, insertion, santé).
- Une prestation de service spécifique (PS Jeunes) de la CAF en direction des adolescents (initiatives jeunes et accompagnements éducatifs).

PROGRAMME EJ_A_1 : CONTRIBUER À L'ÉDUCATION EN PROPOSANT UNE OFFRE DE SERVICE ÉQUILIBRÉE ET PARTAGÉE (CONTINUITÉ ÉDUCATIVE)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Assurer un accès équilibré aux services	Évolution de la fréquentation (h/enf) et nb de places déclarées	370 986 h / enf 670 places (+ass) 	392 559 h / enf 700 places (+ass) 	414 364 h / enf 750 places (+ass) 	420 000 h / enf 780 places (+ass) 	419 652 h / enf 780 places (+ass) 	420 000 h / enf 780 places (+266 ass) 	1000 places (régie + associatif)	Augmentation du nombre d'heures/enfant en lien direct avec l'augmentation du nombre de places (+ 40 places en 2 ans) et la reprise des séjours (17 séjours en 2023)
	Garantir la pertinence et l'efficacité des actions éducatives	Nombre de séjours en régie déclarés	0 séjour	2 séjours	14 séjours	18 séjours	17 séjours	17 séjours	

Projets 2024

- Suivi du projet éducatif communautaire 2022-2024
- Développement des séjours d'été (20 séjours en 2024) + 65 sorties 70 maxi)
- Actions "passerelles" intra et inter compétences
- Animations parents-enfants au sein des accueils collectifs de mineurs
- Relance du questionnaire « qualité » en direction des parents et des jeunes
- Participation aux instances d'échanges multi gestionnaires

PROGRAMME EJ_A_2 : DÉVELOPPER / IDENTIFIER LES ESPACES 11-25 ANS ET ANIMER LE RÉSEAU À L'ECHELLE DU TERRITOIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Assurer un accès équilibré à l'information, adapté aux jeunes (développement numérique)	Nombre d'abonnés, Nombre de connexions (vues)	0 Réseau social 0 Manifestation(s) 0 Animation vidéo (0 projet)	0 Réseau social 40 000 vues Manifestation(s) 291 vues Animation vidéo (8 projets)	489 abonnés Facebook	1000 abonnés Facebook	1077 abonnés Facebook	1300 abonnés Facebook	Festival jeunes en scènes 1200 spectateurs Info jeunesse 100% numérique	
	Nombre de points d'appui Kiosk sur le territoire (hors les murs)	6 points d'appui	8 points d'appui	8 points d'appui	8 points d'appui	9 points d'appui	10 points d'appui	12 points d'appui « info-jeunes »	
Fidéliser le jeune tout au long de son parcours communautaire, stimuler l'engagement	Évolution des inscriptions sur les services spécifiques aux 11-25 ans et nombre de structures	361 jeunes Espaces jeunes (184) 11-17 ans Accueils jeunes (27) 14-17 ans Activité Kiosk (106) 11-25 ans	1105 jeunes Espaces jeunes (204) 11-17 ans Accueils jeunes (30) 14-17 ans Activité Kiosk (871) 11-25 ans	1469 jeunes 8 Espaces jeunes (442) 11-17 ans Activité Kiosk (1027) 11-25 ans	Espaces jeunes	Espaces jeunes	Espaces jeunes	Augmentation de la fréquentation d'accueil	
					450 11-17 ans	425 jeunes 11-17 ans	450 jeunes 11-17 ans		
PT Assurer une couverture géographique adaptée, spécifique 11-25 ans	Évolution du nombre d'actions initiées par Kiosk (fédérateur jeunesse)	25 Accompagnement projet (2) Orientation-insertion (2) Animations thématiques (13) Déploiement IJ (8) Évènementiel (0)	68 Accompagnement projet (29) Orientation-insertion (6) Animations thématiques (8) Déploiement IJ (24) Évènementiel (1)	70 Accompagnement projet (30) Orientation-insertion (8) Animations thématiques (5) Déploiement IJ (25) Évènementiel (2)	75 Accompagnement projet (35) Orientation-insertion (8) Animations thématiques (10) Déploiement IJ (20) Évènementiel (2)	286 jeunes accompagnés	300 jeunes accompagnés	48 projets festival compris (119 jeunes) Orientation-insertion (56 jeunes) Animation thématique (111 jeunes) Évènementiel (1 jeune)	
						1050 11-25 ans	2644 11-25 ans		3000 11-25 ans
IJ = information jeunesse	Nombre de BAFA « Tutorés »	0	0	14 dossiers accompagnés financièrement + stagiaires	16 dossiers accompagnés financièrement + stagiaires	10 dossiers accompagnés financièrement + 35 stagiaires	12 dossiers accompagnés financièrement + stagiaires	100 jeunes BAFA accompagnés entre 2022 et 2026	

Projets 2024 - Développement numérique (relai information jeunesse sur le territoire, accompagnement dans l'utilisation de la carte KioskAgglo, réseau social) - Pérennisation des partenariats avec les établissements scolaires
 - Animations transversales en direction des 11-25 ans (actions Kiosk décentralisées - "hors les murs" - Points Info-jeunes) - Pérennisation du dispositif "BAFA tutoré" pour compléter l'accueil des stagiaires
 - Soutien des projets de jeunes et accompagnement à la structuration de l'épicerie solidaire étudiante

PROGRAMME EJ_A_3 : PROPOSER UNE OFFRE COHÉRENTE DE SERVICES ADAPTÉS EN DIRECTION DES JEUNES ADULTES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Permettre l'accès à un service de restauration agréé CROUS pour les étudiants et jeunes	Évolution du nombre de repas (étudiant – jeunes)	32 520	32 520	48 000	48 000	52 408	50 000	48 000	Rénovation de la salle de restaurant effectuée en 2022/2023
Faciliter la mobilité des jeunes (permis de conduire)	Évolution du nombre de jeunes accompagnés	10 permis	10 permis	10 permis	10 permis	10 permis	10 permis	10 permis	Projet financé par le FAJ à hauteur de 10 permis
Informer les jeunes à l'accès aux droits et à l'accès logement	Évolution du nombre de jeunes participants aux ateliers	10 jeunes	100 jeunes	100 jeunes	100 jeunes	60 jeunes	80 jeunes	100 jeunes	La baisse est dû à la présence de jeunes accompagnés par les partenaires
Accompagnement des résidents (FJT)	Évolution du nombre de jeunes accompagnés	120 jeunes	120 jeunes	120 jeunes	120 jeunes	120 jeunes	120 jeunes	120 jeunes	

Projets 2024 - Promouvoir les repas CROUS à 1 € pour les boursiers - Promouvoir les actions collectives au sein du FJT
 - Promouvoir les repas résidents - Poursuivre l'accompagnement individuel des jeunes en difficulté sociale
 - Promouvoir les repas à revenus modestes - Promouvoir le CLLAJ dans sa démarche d'insertion des jeunes sur les communes intermédiaires sur le territoire de Saint-Lô Agglo

AXE
EJ_B

RENDRE ACCESSIBLES LES SERVICES AU PLUS GRAND DE MANIÈRE ÉQUITABLE ET SOLIDAIRE (AXE FAMILIAL)

CONTEXTE

- Une communauté d'agglomération avec de multiples caractéristiques socio-économiques.
- Une société numérique qui impose de nouveaux rythmes et modèles sociaux qui influent sur l'organisation des services.
- Une crise sanitaire qui impose de nouvelles logiques organisationnelles et informationnelles.
- L'accès aux services pour tous les jeunes comme « droit fondamental ».
- Un socle commun de référence formalisant les accueils dits « spécifiques ».
- La situation économique du territoire à observer pour mesurer l'impact de celle-ci sur les accueils proposés.

PROGRAMME EJ_B_1 : GARANTIR L'ACCÈS AUX STRUCTURES SUR TOUT LE TERRITOIRE (PROXIMITÉ)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Maintenir le lien social avec les familles et faciliter l'accès à l'information	Informations/inscriptions (modalités en %)	1430 Familles Permanences (40%) Téléservices (60%)	1886 Familles Permanences (40%) Téléservices (60%)	2048 Familles Permanences (30%) Téléservices (70%)	2100 Familles Permanences (25%) Téléservices (75%)	2052 Familles Permanences (30%) Téléservices (70%)	2100 Familles Permanences (25%) Téléservices (75%)	Téléservices 85 %	Changement de prestataire en 2023
PT Assurer un développement solidaire et équilibré	Nombre de bénéficiaires du dispositif d'aide aux loisirs Taux utilisation	7030 cartes 55% 3-17 ans (6255) 18-25 ans (775)	5845 cartes 46% 3-17 ans (5200) 18-25 ans (645)	6255 cartes 49% 3-17 ans (5500) 18-25 ans (755)	5000 adhésions 80 %	4752 cartes Kiosk Agglo	5000 cartes Kiosk Agglo	4 500 cartes 3-15 ans	Dématérialisation du dispositif 2023-2024 2 porte-monnaie (activité/découverte) L'estimation anticipe la proposition politique de l'abaissement de l'âge des bénéficiaires du dispositif.
Adapter les accueils / repérer les situations complexes	Nombre de situations spécifiques repérées	16 Familles Handicap (4) Difficulté sociale/financière (12)	111 Familles Handicap (3) Difficulté sociale/financière (108)	95 Familles Handicap (5) Difficulté sociale/financière (90)	90 Familles Handicap (5) Difficulté sociale/financière (85)	80 Familles Handicap (10) Difficulté sociale/financière (70)	65 Familles Handicap (15) Difficulté sociale/financière (50)		

- Projets 2024
- Modernisation du dispositif d'aide aux loisirs (carte KioskAgglo)
 - Ouverture d'une antenne Kiosk au sein du centre social, tous les vendredis de 17h00 à 20h00,
 - Mise en place de tiers lieux (portage Familles rurales)
 - Mise en place nouveau logiciel métier + portail familles (Technocarte)

PROGRAMME EJ_B_2 : TENDRE VERS UNE POLITIQUE TARIFAIRE HARMONISÉE ET ÉQUITABLE SUR LE TERRITOIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Tenir compte de l'environnement socio-économique	Nombre de bénéficiaires des dispositifs d'aides financières	429 enfants CAF (402) MSA (27)	364 enfants CAF (325) MSA (39)	452 CAF (378) enfants MSA (74)	480 CAF (400) enfants MSA (80)	445 CAF (393) MSA (52)	450 CAF (400) MSA (50)		
PT Assurer l'équité de traitement tarifaire des usagers	Harmonisation tarifaire ACM	15 structures Plein tarif (11) CAF (15) Tarif 2 ^{ème} enfant (11) Autre(s) QF (2)	15 structures Plein tarif (11) CAF (15) Tarif 2 ^{ème} enfant (11) Autre(s) QF (2)	15 Structures Plein tarif (15) CAF (15) Tarif 2 ^{ème} enfant (11) Autre(s) QF (2)	15 Plein tarif (15) CAF (15) Tarif 2 ^{ème} enfant (11) Autre(s) QF (2)	15 Plein tarif (15) +10% CAF (15) Tarif 2 ^{ème} enfant (11) Autre(s) QF (2)	15 Plein tarif (15) CAF (15) Tarif 2 ^{ème} enfant (11) Autre(s) QF (2)	Tendre vers des tarifs harmonisés (régie-associatif)	Augmentation de 10% des tarifs pleins à partir du 02/05/23

- Projets 2024
- Stabilisation des pleins tarifs après une augmentation de 10% en 2023 et harmonisation impulsée pour 2025
 - Accompagnement du nouveau dispositif d'aide aux loisirs (KioskAgglo)

AXE
EJ_C**PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE (AXE ÉCONOMIQUE)**

CONTEXTE

- Une vision de l'offre de services plus globale et partagée sur le territoire.
- Des services d'accueil d'enfants et de jeunes de qualité bien répartis
- Une prise en compte des jeunes actifs : 3 850 jeunes actifs de 15 à 24 ans dont 850 apprentis qui habitent sur l'ensemble du territoire.
- Une ville-centre de 4 000 logements sociaux, gérés par Manche habitat mais peu de petits logements en direction du public jeunes.
- Les 2 FJT Rabelais et 4 vents, la résidence étudiante Michel Lelandais et le CLLAJ proposent environ 1 000 logements par an.
- Ouverture d'un FJT de 23 studios à Carentan les Marais le 1er mars 2021.
- Conventonnement entre le CLLAJ et la mairie de Saint-Clair-sur-L'Elle pour l'accompagnement de jeunes pour trois logements.

PROGRAMME EJ_C_1 : FAVORISER L'EMPLOI DES 16-30 ANS À TRAVERS UNE OFFRE DE LOGEMENT ADAPTÉE SUR LE TERRITOIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Favoriser l'emploi des jeunes par l'offre de logement	Nombre de jeunes	300 jeunes	300 jeunes	300 jeunes	300 jeunes	300 jeunes	Environ 300 jeunes en lien direct avec les entreprises du territoire
Accès des jeunes au logement en milieu rural	Nombre de jeunes	16 jeunes	18 jeunes	20 jeunes	10 jeunes	10 jeunes	
	Nombre de dossiers reçus	45 jeunes	50 jeunes	50 jeunes	50 jeunes	50 jeunes	Premier choix pour accéder à un logement en milieu rural selon observatoire CLLAJ

- Projets 2024
- Poursuite des conventionnements avec des communes sur l'ensemble du territoire pour l'accompagnement des jeunes en lien avec un logement
 - Reprise de l'activité du CLLAJ par Saint-Lô Agglo / Entamer une réflexion vers le nouveau projet de service.

PROGRAMME EJ_C_2 : PLANIFIER / PRIORISER DE MANIÈRE TRANSVERSE LES PROGRAMMES BATI DE QUALITÉ

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE			
Accueil et continuité éducative	Nombre nouveaux programmes (PPI)	0	3 projets	1 - Fin aménagement intérieur Marigny	2	2	1. Aire de jeux Marigny	Mise à niveau, suivi qualitatif et entretien des toutes les structures ACM	6 pôles (PE/EJ) et 10 espaces jeunes (dont associatifs)			
Améliorer la valeur d'usage des structures										St-Jean d'Elle	2 - Lancement aménagement Intérieur Agneaux	Fin aménagement Intérieur Agneaux
Assurer une couverture pertinente des services à la population sur le territoire										Tessy-Bocage	Réfection extérieure Marigny	Fin réfection extérieure Marigny
			Marigny le Lozon						15 accueils collectifs de mineurs sur l'ensemble du territoire			

- Projets 2024
- Planification pluriannuelle de remise à niveau des bâtiments
 - Mise en conformité de l'ACM d'Agneaux (livraison début 2024)
 - Aire de jeux mutualisée avec la petite enfance de Marigny le Lozon + remise à niveau des autres aires de jeux suite à audit réalisé en juillet 2023.



Politique publique :

PETITE ENFANCE

PE

PRIORITÉ :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

FINALITÉS

Permettre à chaque famille du territoire ayant un enfant de moins de 3 ans de bénéficier d'un mode d'accueil qualitatif et promouvoir l'équité entre tous les enfants dès le plus jeune âge.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Proposer des modes de garde pour les jeunes enfants en proximité

- Favoriser l'inclusion des enfants
- Favoriser la sociabilisation des jeunes enfants
- Répondre aux nouveaux enjeux
- Assurer la couverture du territoire en modes d'accueil du jeune enfant
- Concourir à l'attractivité du territoire

RAP 2023



RAPPEL DES STATUTS

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements et de services en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse (accueil de loisirs sans hébergement, centre de loisirs sans hébergement, accueil collectif de mineurs, point d'info jeunesse et établissement d'accueil jeunesse)
- Accompagnement des porteurs de projet en matière de petite enfance, d'enfance-jeunesse et de la famille, participation à des dispositifs partenariaux en matière de petite enfance, enfance jeunesse et de la famille

CHIFFRES CLÉS

Des besoins conséquents en termes de garde d'enfant



9,42 naissances pour 1 000 habitants au sein de l'EPCI en 2022 contre **10,7 en 2021**
Selon l'INSEE au niveau national cela représente **10,6 naissances pour 1 000 habitants en 2022**

3,07 % de la population de Saint-Lô Agglo a **moins de 2 ans (2 332 enfants)** contre 3,18 en 2020
La dernière donnée nationale date de 2017 et représente **3,26%**

75,7 % des enfants de moins de 3 ans ont leurs parents (ou monoparent) qui travaillent contre 70,17 % en 2020. Part plus élevée qu'au niveau national (**57,8%** de cette tranche d'âge)

13,5 % des familles avec enfants **vivent sous le seuil de bas revenus soit 1 499 familles**
(13,2 % à l'échelle départemental)*

31 enfants de moins de 6 ans bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé

L'offre, un **taux de couverture global en augmentation** :

18 établissements d'accueil du jeune enfant contre 16 en 2022

- ✓ **6 crèches publiques** pour 115 places d'accueil (dont 9 places en achat de berceaux)
- ✓ **12 crèches privées (dont 9 micro-crèches ou hospitalière)** pour 188 places d'accueil



303 places d'accueil contre 266 places en 2022



530 assistants maternels agréés, (478 en activité) 1 927 places d'accueil

- Dont **12 MAM** (Maison d'Assistants Maternelle) : 128 places d'accueil
- Evolution du nombre d'assistants maternels **entre 2022 et 2023 : -11 en activité / - 32 agréés**
- Au 31-12-2022 : **29,70 %** des assistants maternels ont plus **de 55 ans**

LES AXES

PE_A Proposer une offre d'accueil du jeune enfant de qualité, accessible, complémentaire et diversifiée

PE_B Soutenir les parents dans leur fonction parentale

CONTEXTE

Le secteur de la petite enfance continue d'évoluer en 2023 pour répondre aux besoins des familles et garantir un environnement qui permettra un développement optimal des enfants.

L'une des priorités de la politique petite enfance est que chaque enfant quel que soit la situation socio-économique des parents puisse bénéficier d'un accès à un mode de garde de qualité.

La politique petite enfance s'inscrit également dans une perspective inclusive, prenant en compte la diversité des familles et des besoins spécifiques des enfants. Des dispositifs sont mis en place pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap.

Les modes d'accueil du jeune enfant font face à de fortes tensions de personnels au niveau national comme au niveau local. C'est pourquoi des efforts significatifs vont être déployés pour professionnaliser davantage le secteur de la petite enfance. La formation et la reconnaissance des professionnels travaillant avec les jeunes enfants sont au cœur des préoccupations du gouvernement, visant à assurer un encadrement compétent et bienveillant.

Sur le territoire de l'EPCI (comme au niveau national), le nombre d'assistants maternels diminue au profit du développement de structures collectives privées qui proposent de nouvelles places d'accueil. L'offre d'accueil du territoire est modifiée dans sa répartition mais reste stable. Le renouvellement du contrat de projet du service relai petite enfance propose de nouveaux objectifs et de nouveaux outils à mettre en place pour promouvoir l'accueil individuel et favoriser l'attractivité du métier d'assistant maternel.

Afin d'améliorer la qualité d'accueil et répondre aux obligations réglementaires la future maison de la petite enfance de l'aurore se substituera, en 2025, aux crèches Fontaine Venise et Val Saint Jean. Elle proposera des horaires élargis et son projet d'établissement développera l'axe inclusif.

PROPOSER UNE OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE QUALITÉ, ACCESSIBLE, COMPLÉMENTAIRE ET DIVERSIFIÉE

Faits marquants de l'année 2023

- ✓ Journée pédagogique de la direction petite enfance : crèches et relai petite enfance (RPE)
- ✓ Depuis septembre 2023 toutes les crèches de Saint-Lô Agglo (initialement que Saint Lô) bénéficient de supervision avec l'équipe du centre médico psychologique de l'enfant et de l'adolescent. Favorise et améliore la prise en charge des enfants et des situations qui peuvent être difficile pour les équipes.
- ✓ Sur l'année 2023, 18 enfants dans un parcours inclusif ont été accueilli sur les 6 crèches de l'EPCI
- ✓ Interventions du réseau bronchiolite pour une **prévention auprès des familles et des professionnels** étendues cette année sur le territoire avec une intervention à Saint-Jean-de-Daye, Marigny et Saint-Lô
- ✓ **Projet de la maison de la petite enfance** à Saint-Lô dans le quartier de l'Aurore: recrutement de la maîtrise d'oeuvre, diagnostic du bâtiment et esquisse faite.
- ✓ En 2023, 6 agents supplémentaires petite enfance ont été formés au **langage signé bébé**
- ✓ Réalisation d'une vidéo TEVI à la crèche de Marigny sur le langage signé bébé
- ✓ Inauguration du relai petite enfance de Canisy
- ✓ Promotion et valorisation du métier d'assistant maternel au relai petite enfance de Saint-Jean-de-Daye, exposition photos "Assistante maternelle, un métier multi-facettes". 5 lieux différents ont accueilli l'exposition
- ✓ Des ateliers nature pour comprendre et protéger la nature ont été mis en place aux relai petite enfance de Canisy et Torigny-les-Villes
- ✓ Journée des assistants maternels organisée par le relai petite enfance de Torigny-les-Villes le samedi 18 novembre pour promouvoir le métier.
- ✓ Partenariat avec les structures petite enfance et les médiathèques du territoire : de nombreux échanges, ateliers, projets ont émergés au profit des enfants du territoire



SOUTENIR LES PARENTS DANS LEUR FONCTION PARENTALE

Faits marquants de l'année 2023

- ✓ **Matinée jeux** à destination des familles organisées par le relai petite enfance, l'accueil collectif de mineurs et la crèche de Marigny ainsi que par l'ACM et le RPE de Tessy sur Vire
- ✓ Plusieurs cafés/parents organisés par les crèches de Saint-Jean-de-Daye et Marigny
- ✓ Portes ouvertes dans les RPE de Saint-Lô, Torigny-les-Villes
- ✓ Le 14 novembre conférence organisée par les relais petite enfance de Tessy-sur-Vire et Canisy en partenariat avec le PESL sur les émotions des enfants
- ✓ Le 4 juillet soirée parentalité organisée par les relais petite enfance de Tessy-sur-Vire et Canisy « Comprendre et accompagner les émotions du jeune enfant » avec une sophrologue
- ✓ Réunion de rentrée à destination des familles mises en place cette année dans toutes les crèches
- ✓ Portes ouvertes à la crèche Nelson Mandela en mai 2023



AXE
PE_A

PROPOSER UNE OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE QUALITÉ, ACCESSIBLE, COMPLÉMENTAIRE ET DIVERSIFIÉE

CONTEXTE

- La politique petite enfance est une politique familiale qui permet :
- aux parents une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle
- une solution qui réponde au mieux aux besoins spécifiques des très jeunes enfants sur tous les plans : physique, affectif, cognitif, émotionnel et social, en offrant la meilleure qualité de service possible sur ces différents plans.
- Une offre diversifiée de solutions d'accueil qui répond aux contraintes multiples et complexes des parents (disponibilité locale, accessibilité financière, horaires, souplesse)
- Une complémentarité et continuité éducative

Ainsi, pour les familles, un territoire devient attractif dès lors que son offre répond à leurs besoins de manière qualitative, accessible et diversifiée.

PROGRAMME PE_A_1 : APPUYER LE RÉSEAU D'ACCUEIL INDIVIDUEL

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Offrir un mode d'accueil individuel aux familles	Taux de places en accueil individuel pour 100 enfants	84,9 %	82,1 %	79,6 %	78 %	82%	78 %	75 %	diminution du nombre de naissances
Accompagner les assistants maternels dans leurs compétences via les actions du service relai petite enfance afin de favoriser et promouvoir leur activité	Évolution du pourcentage d'assistants maternels à fréquenter le relai petite enfance	70,35 % (accompagnement individuel)	76% (accompagnement individuel)	76,89 %	78 %	46% de janvier à août	70%	80 %	Changement logiciel en cours d'année. Chiffres comptabilisés de janvier à août. Réévaluation pour 2024
		29,4 % (accompagnement collectif)	26,38 % (accompagnement collectif)	32,31 %	33 %	45,61 %	45%	35 %	
Promouvoir les atouts du territoire (identité territoriale)	Rénovation d'une antenne petite enfance	NC	0	0	1	1			L'ouverture a eu lieu fin février 2023, inauguration en septembre

Projets 2024

- 20 ans du relai petite enfance de Marigny
- Participation à la quinzaine de la parentalité (ateliers parents-enfants et ouverture des matinées d'éveil aux parents)
- Accompagner les assistants maternels dans la mise en place d'un projet d'accueil
- Communiquer, valoriser auprès des parents le métier d'assistants maternels
- Ouverture de la ludothèque à tout le territoire début 2024
- Journée pédagogique pour la petite enfance
- Formations à destinations des assistantes maternelles
- Promouvoir le métier d'assistante maternelle. Au relai petite enfance de Saint-Jean-de-Daye les assistantes maternelles deviennent ambassadrices de leur profession : 10 assistantes maternelles seront invitées à mettre en évidence un argument différent qui représente les atouts de ce métier au travers de vidéos.

Le RPE 2.0 permet de valoriser le métier d'assistant(e) maternel(le) et l'accompagnement des parents employeurs via le service dématérialisé (Facebook) RPE 2.0.

Les agents des antennes concernées (5) ont reçu une formation et participent à des ateliers d'échanges de pratiques. les profils permettent de diffuser des actualités, les réglementations et de valoriser ce qui est fait sur les antennes.

PROGRAMME PE_A_2 : ÉTAYER L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIVE SUR LE TERRITOIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Offrir un mode d'accueil collectif aux familles	Taux de places en accueil collectif pour 100 enfants	7,4 %	7.8 %	11.4 %	13.2 %	12.9 %	12.9 %		Passage en micro-crèche au Val Saint-Jean
	Nombre d'enfants inscrits bénéficiant d'un suivi au Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMPEA), Centre d'action médico-sociale précoce (CAMPS)	NC	18	12	15	18	20	30	Extension des supervisions CMPEA sur toute les crèches de Saint Lô agglo
	Nombre de places d'accueil en crèche en horaires atypiques	NC	0	0	1	32	32	32 en horaires atypiques + 12 en horaires élargis	Ouverture de la crèche Pim Pam Pomme en horaires atypiques. Achat d'un berceau par l'EPCI
	Nombre de berceaux achetés en crèches privées pour assurer la couverture	NC	0	8	9	9	9	9	

- Projets 2024**
- Maison de la petite enfance à Saint-Lô début des travaux
 - Enquête de satisfaction à destination des familles fréquentant les crèches (non réalisée en 2023)
 - Journée pédagogique pour la petite enfance
 - Extension des interventions CMPEA sur toutes les crèches en régie
 - Poursuivre l'approche Snozelen sur les structures
 - Poursuivre la formation des agents en communication gestuelle afin de favoriser l'acquisition du langage
 - Reconduire les prévention bronchiolite l'année prochaine en modifiant le lieu
 - Accompagner en équipe pluridisciplinaire les enfants porteurs de handicaps vers la scolarisation

La méthode Snozelen est mise en place dans des espaces spécifiques, des sollicitations sensorielles qui invitent les petits à la détente et la découverte sous l'observation des professionnelles. Elle a pour objectif de faciliter la communication et la relation aux autres.

PROGRAMME PE_A_3 : FAVORISER LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Accompagner l'enfant et sa famille dans la transition du mode d'accueil du jeune enfant vers l'école et l'accueil de loisirs	Évolution du nombre d'actions transverses structures petite enfance / école accueil de loisirs	8	1	8	15	17	20	25	Passerelles école publique et école privée, Passerelles avec centre de loisirs

- Projets 2024**
- Portes ouvertes relais petite enfance / accueils de loisirs sans hébergement
 - Passerelle en mai-juin entre la crèche et l'école publique ainsi qu'avec l'école privée sur une structure de la même commune
 - Plusieurs passerelles entre les accueils de loisirs sans hébergement et les crèches
 - Echanges avec l'école privée et une crèche : goûter, atelier lecture, atelier cuisine, chorale,...
 - Echange autour d'une passerelle entre l'école Samuel Beckett et la micro-crèche du Val saint jean
 - Développer les réunions école, CAMSP, crèche pour permettre aux enfants porteurs de handicap d'appréhender au mieux leur scolarité
 - Partenariat avec le centre Mercier et la crèche du Val Saint-Jean (ludothèque et le groupe « chant » pour des interventions à la crèche)

AXE
PE_B**SOUTENIR LES PARENTS DANS LEUR FONCTION PARENTALE**

CONTEXTE

Accompagner les parents, un enjeu sociétal.

Accompagner la fonction parentale en développant l'éducation bienveillante, elle permet un développement cognitif, psychique et comportemental adapté et elle renforce l'estime de soi chez l'enfant.

Soutenir les parents dans leur fonction = donner des atouts à l'adulte de demain.

PROGRAMME PE_B_1 : ASSURER AUX PARENTS UNE QUALITÉ D'ACCUEIL EN PROPOSANT UNE ÉCOUTE, DES TEMPS D'ÉCHANGE AVEC DES PROFESSIONNELS FORMÉS DANS L'ACCOMPAGNEMENT

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Accompagner les parents dans leur fonction parentale et soutenir le lien parent / enfant	Évolution du nombre de parents participant aux conférences/ateliers sur la thématique de la parentalité	0	142	3 conférences avec en moyenne 15 participants	4/5 conférences = 50 présents par conférence	1 conférence = 49 personnes	2	1 conférence organisée conjointement entre la direction petite enfance et le PESL sur les émotions Cf PESL pour les autres conférences
	Nombre de lieux d'accompagnement à la parentalité	0	5	6	6	6	6	

Projets 2024

- Proposer des temps de rencontre parents/professionnels plus réguliers, plusieurs café parents prévus dans les crèches
- Réunion de rentrée dans les crèches afin d'associer les parents à la vie de la crèche
- Projet petite enfance/ CAMSP sur la création du « labo des tous petits » lieu éphémère ludique autour de la prévention sur les écrans, l'alimentation, le sommeil des enfants
- Cafés/ parents sur 2 crèches de Saint-Lô Agglo
- Elaboration en 2023 d'un livret langue des signes avec bébé pour une distribution en 2024
- Matinées parentalités organisées en collaboration avec les structures petite enfance et enfance
- Ateliers parents enfants durant la quinzaine de la parentalité
- Elaboration de fiche santé à destination des familles
- Projet « Des livres à soi » reconduit cette année

PROGRAMME PE_B_2 : ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR RECHERCHE D'UN MODE DE GARDE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Accompagner les parents dans leur fonction parentale et soutenir le lien parent enfant	Nombre de contacts parents recensés pour la recherche d'un mode de garde	1 208	1 200	265	280	221	280	370	À compter d'avril 2023 les parents ayant reçu un refus à la commission d'admission en crèche seront contactés par le relai petite enfance de leur secteur d'habitation afin d'être accompagnés dans la recherche d'un mode de garde

Projets 2024

- Recenser les contacts des familles dans le cadre de leur recherche d'un mode de garde (demandes d'accueil collectif, individuel, garde à domicile)
- Mise en place d'un contact téléphonique par les relais petite enfance auprès des familles lorsqu'elles ont reçu un refus à la commission d'admission en crèche. Afin de les aider dans la recherche d'un autre mode de garde
- Faciliter les démarches des familles (portail, formulaires, ...) en lien avec le nouveau logiciel



Politique publique :

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DU SPORT

SPO

PRIORITÉ :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

FINALITÉS

Permettre l'accès à la pratique sportive à tout à chacun en assurant une couverture totale du territoire en matière d'offre de pratiques sportives, à destination des enfants comme des adultes, en soutenant financièrement et par l'équipement les associations sportives locales et en palliant son absence, le cas échéant.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

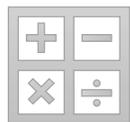
Dans le cadre d'une politique d'offres de services au bénéfice des familles et du tissu associatif sportif, la politique publique de Saint-Lô Agglo en matière de sport consiste à accompagner le sport de compétition mais également à favoriser l'accès à la pratique sportive dans des perspectives de lutte contre l'exclusion et l'isolement, de contribution à l'éducation et à l'engagement citoyen par le sport et de promotion des bienfaits de l'activité physique sur la santé.

RAP 2023



RAPPEL DES STATUTS

- Promotion et développement du sport par l'accompagnement financier des clubs affiliés aux fédérations agréées par le ministère de la jeunesse et des sports;
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements utilisés par les clubs affiliés aux fédérations agréées par le ministère de la jeunesse et des sports, développant une action éducative en direction des jeunes;
- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements aquatiques au bénéfice de l'apprentissage de la natation, du bien-être et de la santé;
- Organisation d'animations d'activités physiques et sportives.



CHIFFRES CLÉS

Au 7 décembre 2023

20 330 pratiquants associatifs contre 19 526 en 2022 : **15 189 licences et 5 141** adhésions sans licences

221 équipements sportifs

239 clubs sportifs (ou sections)

1 341 enfants différents « Sports-Vacances »

102 enfants différents « Sport et QPV » (quartier prioritaire de la ville)

~ 2,6 M € de dépenses d'investissement réalisées en 2023

~ 5, M € de dépenses de fonctionnement réalisées en 2023



LES AXES

SPO_A Favoriser l'accès à la pratique sportive par le soutien de ses acteurs

SPO_B Favoriser l'accès à la pratique sportive par l'équipement

SPO_C Favoriser l'accès aux équipements et inciter à la pratique sportive (sport non fédéral)

CONTEXTE

Labélisée Terre de Jeux 2024, Saint-Lô Agglo a défini un programme de 8 actions de promotion des valeurs de l'olympisme « l'excellence, l'amitié et le respect » et du paralympique « courage, détermination, inspiration, égalité »,.

Mai 2023 fut l'occasion de présenter au mouvement sportif communautaire et aux membres de la commission sport une politique sportive intercommunale révisée, au bénéfice de l'attractivité du territoire et de ses habitants, ayant pour objectifs de :

- Contribuer à l'attractivité du territoire
- Contribuer à l'éducation
- Contribuer à la citoyenneté
- Contribuer à la prévention de la noyade
- Lutter contre la précarité sociale
- Lutter contre la précarité géographique
- Encourager la pratique sportive au bénéfice de la santé
- S'inscrire dans une démarche de développement durable
- Soutenir le mouvement sportif associatif
- Soutenir le sport de performance

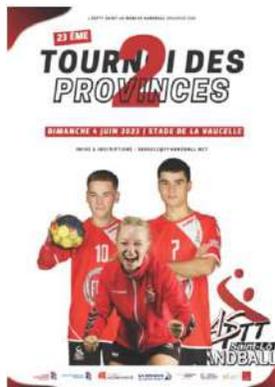
Des difficultés persistantes en terme de recrutements de maître nageurs sauveteurs ont entraîné une réduction de l'activité au centre aquatique.

FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS

Faits marquants de l'année 2023

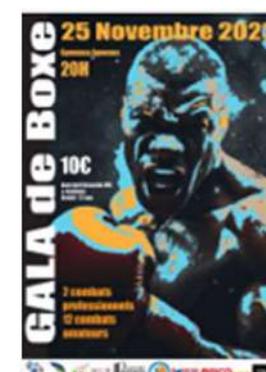
Accompagnement logistique au bénéfice des clubs :

- ✓ 254 livraisons de matériels,
- ✓ 3 037 heures de personnels de l'équipe événementielle dédiées à ce soutien.
- ✓ 6 848 barrières, 324 tentes, 3 670 tables et 14 966 chaises ont ainsi été majoritairement livrés au mouvement sportif associatif.



Subventions accordées par l'Agglo au mouvement sportif sont les suivantes:

- ✓ 422 600 € au titre de l'aide au développement du sport,
- ✓ 961 € au titre du soutien au sport scolaire,
- ✓ 50 000 € au titre du soutien à l'emploi sportif,
- ✓ 3 000 € pour l'organisation d'une rencontre Top 12 par la Saint-Loise Gymnastique.



FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR L'ÉQUIPEMENT

Faits marquants de l'année 2023

Nouveaux équipements sportifs

- ✓ Début des travaux d'extension du tennis couvert – **Torigny-les-Villes**



Rénovation d'équipements sportifs

- ✓ Début des travaux de rénovation de la piste d'athlétisme Berthélem – **Saint-Lô**
- ✓ Réalisation d'une tranchée drainante et scalpage terrain de football Stade Jourdan – **Pont-Hébert**

FAVORISER L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET INCITER À LA PRATIQUE SPORTIVE

Faits marquants de l'année 2023

- ✓ La difficulté persistante à recruter des maîtres-nageurs sauveteurs a fortement contrarié l'orientation engagée en faveur d'une ouverture plus large du bassin nordique au public sur le centre aquatique et a conduit à une réduction des cours d'apprentissage de la natation et des activités.



- ✓ Mise en œuvre du dispositif « Bougez facile ! », consistant à inciter à la pratique de la course à pied, sur 4 pistes en accès libre (Saint-Ghislain à Saint-Lô, Vivien à Torigny-les-Villes, Binet à Condé-sur-Vire et sur le plateau sportif de Canisy) avec proposition de contenus de séances téléchargeables en ligne.



- ✓ L'action Sport et QPV (quartiers prioritaires de la ville) était initialement imaginée sur des mercredis après-midi sur les quartiers prioritaires de la ville de Saint-Lô de la Dollée et du Val Saint-Jean. Au final, c'est une action de grande envergure qui s'est développée sur l'implication des jeunes de ces 2 quartiers sur des dispositifs transversaux impulsés notamment à travers le PESL de Saint-Lô Agglo. Ainsi, en marge des activités classiques proposées sur le terrain multisports de la Dollée, ont eu lieu des interventions combinées aide aux devoirs-activités sportives « CLAS », des tournois inter-quartiers axés sur la mixité sociale et géographique, une session « Savoir rouler à vélo » au bénéfice d'une classe de la Dollée, l'accueil des ACM des 2 quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre du dispositif « Sports-Vacances », la participation de jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville à des stages sportifs été.

- ✓ Organisation de la journée de la randonnée à Carantilly et du raid « Par Vire et chemins »



FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS

CONTEXTE

Les statuts de Saint-Lô Agglo reconnaissent l'importance du milieu associatif sportif comme levier contribuant à la promotion du sport. Son action, son dynamisme, son savoir-faire, permettent d'accroître l'attractivité du territoire et de soutenir l'emploi sportif.

Par le développement de leurs activités, les clubs participent à la lutte contre la sédentarité, au maintien de fonctions psychomotrices bénéfiques pour la santé psychique et physique. Ils sont des facteurs de cohésion sociale, de lutte contre l'isolement et participent à l'éducation.

Les infrastructures sportives permettent l'enseignement de l'éducation physique et sportive, la mise en place d'animations sportives, l'organisation de manifestations sportives et le développement du mouvement sportif associatif, majoritairement fédéré. En s'appuyant sur un schéma directeur du sport en cours d'élaboration et dans une démarche responsable de développement durable, il est indispensable d'en optimiser la gestion. Une partie de ce patrimoine sportif date de la grande vague de construction constatée dans les années 60-70 et nécessite une attention particulière pour leur insuffler une seconde vie.

Globalement bien pourvue en équipements sportifs, l'Agglo reste cependant carencée dans quelques secteurs d'activités.

PROGRAMME SPO_A_1 : CONSOLIDER LA RELATION AVEC LES CLUBS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Associer le mouvement sportif à l'élaboration de la politique publique sportive	Nombre de réunions du conseil du sport	2 réunions	2 réunions	0 réunion	3 réunions	0	3	Le rythme d'une réunion trimestrielle n'a pas été tenu. Le collège du sport en pratique libre n'a pas été créé. 2024 sera une année stratégique pour remobiliser cette instance.
Garantir une mise à disposition concertée des équipements sportifs au bénéfice des clubs	Nombre de réunions de planification avec les clubs	1	11	14	12	12	12	Le rythme est pris avec les clubs. Ces rencontres de fin d'année sont attendues, elles permettent de dresser le bilan de l'année écoulée et de préparer sereinement celle à venir

Projets 2024

- Créer un club inclusif (12 clubs s'engageant dans une démarche d'inclusion),
- Développer un réseau « maison sport santé » en partenariat avec Planeth Patient
- Remobiliser les clubs sur le sport et QPV, en direction des jeunes et des adultes
- Impliquer les clubs dans une démarche éducative globale par le biais de convention d'objectifs et de conférences

* QPV = Quartiers prioritaires de la politique de la ville

FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR L'ÉQUIPEMENT

CONTEXTE

Le territoire communautaire est globalement bien pourvu en équipements sportifs. Cependant un bon nombre d'entre eux datent des années 70 et devront faire l'objet d'un programme de réhabilitation. De nouveaux équipements, à considérer sous la forme d'une extension ou d'une construction nouvelle, ont vocation à compléter le programme de réhabilitation pour répondre à de nouveaux besoins ou garantir la pérennité d'activités majeures..

PROGRAMME SPO_B_1 : RÉHABILITER DES ÉQUIPEMENTS PRÉSENTANT UN CARACTÈRE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Définir, en s'appuyant sur un schéma directeur du sport concerté et partagé avec le conseil du sport, les orientations stratégiques du mandat à venir en termes d'équipements d'intérêt communautaire à réhabiliter, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée.	Nombre d'équipements rénovés (dont le coût est supérieur à 50 000 €)	4 (toitures Le Bas et Le Verrier), amélioration Manche tennis Club, démarrage chantier vestiaires de Canisy)	6 Gymnase Beaufils, Gymnase de Condé sur Vire, Vestiaires de football de Canisy, Vestiaires de football de la Barre de Semilly, Gymnase de Carantilly, réhabilitation de l'éclairage du stade de football de Cerisy la Forêt	5 Gymnase de Condé sur Vire, rénovation toiture dojo Tessy Bocage, rénovation toiture tennis Saint-Ghislain (Saint-Lô), sols sportifs gymnase Agneaux et gymnase Saint-Clair sur l'Elle	6	1 (tranchée de drainage du terrain de football d'entraînement de Pont-Hébert + scalpage et renivelage du terrain principal de Pont-Hébert)	6	Réhabilitation de la piste d'athlétisme et extension vestiaires tennis Torigny les Villes en cours. Projets gymnase Beaufils, vestiaires Cerisy la Forêt, Saint-Jean de Daye et plan énergies piscines + traitement de l'eau bassin de de Graignes en phase d'instruction

Projets 2024 - Toiture Guilbert, plan énergie piscines (3), piste athlétisme, vestiaires Saint-Jean de Daye, Cerisy la Forêt, Marigny le Lozon, traitement de l'eau bassin de Graignes

PROGRAMME SPO_B_2 : CONSTRUIRE DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS, AU REGARD D'UN BESOIN QUALIFIÉ D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Définir, en s'appuyant sur un schéma directeur du sport concerté et partagé avec le conseil du sport, les orientations stratégiques du mandat à venir en terme de réalisation de nouveaux équipements d'intérêt communautaire, dans le cadre de l'enveloppe allouée.	Elaboration d'un PPI équilibré entre réhabilitations et constructions nouvelles, intégrant des plans de financement optimisés et favorisant la capacité d'investissement	12 (10 terrains multisports + éclairages football Marigny et rugby Aurore)	1 Extension boulo-drome de Torigny-les-Villes	3 Bloc national d'escalade (Saint-Lô), espace de glisse (Saint-Lô), extension golf compact	2	0	3	Eclairage terrain de football de Saint-Clair-sur-l'Elle en cours d'instruction et vestiaires tennis Torigny-les-Villes en cours de réalisation

Projets 2024 - Extension centre tennistique de Torigny-les-Villes, éclairage stade de football Saint-Clair sur l'Elle, éclairage stade de football de Saint-Amand Villages

Objectifs 2026  - Projets structurant de deuxième partie de mandat : piste d'athlétisme (travaux en cours) et vestiaires rugby (instruction en cours)

FAVORISER L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET INCITER À LA PRATIQUE SPORTIVE

CONTEXTE

Selon une étude récente pour l'observatoire Cetelem menée par Haris Interactive, 57 % des français considèrent le sport en général comme coûteux et avoir déjà renoncé à une pratique sportive en raison de son prix. Cela se répercute notamment sur les jeunes. 1/3 des parents évoquent avoir des difficultés à inscrire leur enfant à un sport.

En 2020, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire a recensé 15,8 millions de licences. Ce niveau de pratique fédérale représente 1/3 des pratiquants et justifie une attention particulière à l'accompagnement de la pratique sportif hors champ associatif.

PROGRAMME SPO_C_1 : FAVORISER FINANCIÈREMENT L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS SPORTIVES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Inciter à la découverte et à la pratique de différents sports par la mise en place d'un dispositif d'animations pluri sportives accessible financièrement	Nombre de participants	1 060	498	1 198	1 300	1 342	1 500		Reprise à la hausse de l'activité Sports Vacances après un tassement lié à la covid-19
	Nombre d'ouvertures d'antennes Sports-Vacances itinérantes couvrant l'ensemble du territoire	NC	2	4	8	5	8	9	Mis en place sur Tessy Bocage, Saint-Clair sur l'Elle, Torigny les Villes, Marigny le Lozon et Canisy
Tickets kiosk	Montants cumulés des chèques kiosk utilisés pour accéder aux activités sportives	Chèques associations : 121 986€	Chèques associations : 117 454 €	115 986 €	120 000 €	116 000 €	117 000 €		Réalisé 2023 : sept 2022 à juin 2023
		Chèques piscines : 3 861 €	Chèques piscines : 12 050 €	12 999 €	13 500 €	12 917 €	13 000 €		Réalisé 2023 : sept 2022 à juin 2023
		Chèques sports-vacances : 1 344 €	Chèques sports-vacances : 1 648 €	2 382 €	3 000 €	1 600 €	1 800 €		
Inciter à la pratique sportive sur le temps du midi par la valorisation du principe des tarifs « heures creuses »	Nombre de nageurs sur la pause méridienne	NC	7 304	3 137	4 000	12 084	12 500		

Projets 2024

- Proposer 2 animations par semaine au bénéfice des enfants et des adultes sur les 2 quartiers prioritaires de la ville.
- Développer l'activité sport et précarité sur Saint-Jean de Daye, Torigny-les-Villes et Tessy Bocage
- Mettre en place un partenariat avec Planeth Patient pour l'animation d'une maison sport santé

PROGRAMME SPO_C_2 : PROPOSER DES ANIMATIONS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Inciter à la pratique sportive adulte et valoriser le patrimoine naturel du territoire	Évolution du nombre de participants aux animations	0	450	378	800	428	500	404 sur la Journée de la Randonnée, 24 sur le raid Par Vire et chemins. Le chiffre Journée de la randonnée ne tient pas compte des participants aux ateliers de l'après-midi, ce qui explique l'écart avec le prévisionnel 2023.
Proposer des animations variées dans le centre aquatique et les bassins de natation pour inciter à la pratique sportive et valoriser les établissements	Évolution du nombre de participants	400	583	150	300	59	300	Après une forte pénurie en MNS conjuguée à des départs ou arrêts non remplacés, l'effectif MNS est à peu-près stabilisé. La remise en place d'animations devrait reprendre.

Projets 2024 - Programme de 8 actions dans le cadre du dispositif Terre de jeux 2024.

PROGRAMME SPO_C_3 : RENDRE ACCESSIBLE DES ÉQUIPEMENTS À LA PRATIQUE LIBRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Favoriser la pratique sportive libre en permettant l'accès aux installations sportives	Volume d'heures dédiées à la nage Nombre de dispositifs ou d'aménagements favorisant la pratique sportive libre	Volume d'heures dédiées à la nage : 800	Volume d'heures dédiées à la nage : 800	Non déterminé	1 250	Non déterminé	1 250		Trop d'adaptations réalisées au regard de la pénurie maîtres-nageurs sauveteurs
		Aménagement favorisant le confort ou la pratique sportive: 0	Aménagement favorisant le confort ou la pratique sportive en accès libre : 0.	0	1	1	1	4	Mise à disposition d'un espace douche/WC/casiers pour inciter à la pratique sur la pause méridienne sur la piste de Saint-Ghislain (Saint-Lô)
		Interlocuteurs représentant de la pratique libre : 0	Interlocuteurs représentant de la pratique libre : 0	0	15	0	1	1	Mise en place du collège sport en accès libre au sein du conseil du sport
Favoriser l'essor de la pratique sportive sur la pause méridienne	Identification par le public et aménagement de pistes d'athlétisme pour la pratique en accès libre	NC	NC	0	1	4	4	4	Mise en œuvre du dispositif « Bouger facile » sur 4 pistes d'athlétisme

Projets 2024

- Développer le dispositif « Bouger facile »
- Mettre en place les stations Uni'vert trail



2

2 COMMISSION DÉVELOPPEMENT

34

2.1 Développement économique et emploi	35
2.2 Soutien à la filière équine	52
2.3 Accompagnement et développement de l'enseignement supérieur	58
2.4 Valorisation culturelle et touristique	66
2.5 Santé, bien-être	78



Politique publique :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

DE

PRIORITÉS :

Attirer de nouveaux actifs

Construire un territoire durable



FINALITÉS

Faciliter le développement des entreprises et accroître l'emploi sur le territoire.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

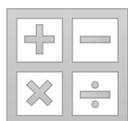
- Offrir un parcours résidentiel entreprise
- Valoriser les filières et soutenir la recherche
- Favoriser le lien entre les acteurs économiques
- Soutenir le commerce et l'artisanat

RAP 2023



RAPPEL DES STATUTS

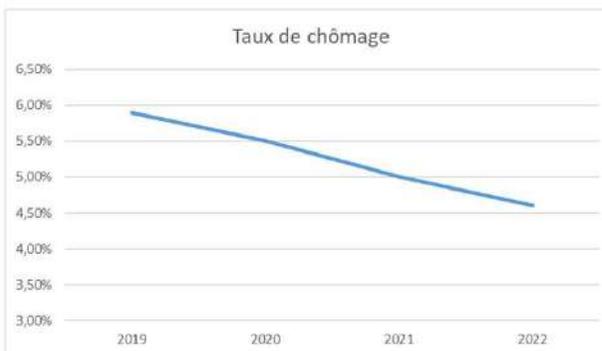
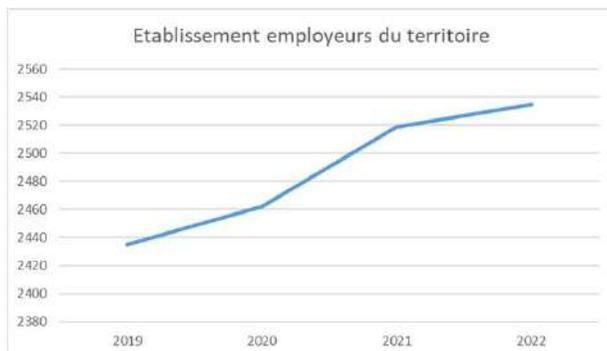
- 1.1 actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ;
- 1.2 création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- 1.3 politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;



CHIFFRES CLÉS

Décembre 2023

- ✓ **2535 établissements employeurs** 2022 - URSAFF contre 2 519 en 2021
- ✓ **27 732 salariés** sur la zone d'emploi Saint-Lô – URSSAF contre 26 801 en 2021
- ✓ **181 739 220 € de masse salariale brute** – URSSAF contre 175 027 633 € en 2021
- ✓ **4,6 % de chômage** (31/12/2022) – Pôle Emploi contre 5,00 % en 2021



LES AXES

- DE_A Soutenir les entreprises
- DE_B Développer l'attractivité
- DE_C Développer les synergies

CONTEXTE

À la fin de septembre 2023, le taux d'inflation estimé en France atteint 4,9% par rapport à septembre 2022. Associé aux coûts de l'énergie, cela exerce une pression sur les marges et, par conséquent, sur la trésorerie des entreprises. Selon la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest-Normandie, 30 % des entreprises de notre territoire indiquent que leur bilan est moins favorable que l'année précédente, tandis que 30 % estiment qu'il est meilleur, et 40 % le considèrent comme comparable.

Au 1er trimestre 2023, le taux de chômage en Normandie est au plus bas depuis 1982. Le taux de chômage dans la zone d'emploi de Saint-Lô s'est stabilisé à 4,6 %. Le nombre d'habitants a augmenté de 0,5 %, et le nombre d'actifs a progressé de 0,4 % depuis 2019. Malgré ces chiffres stables, les entreprises font part de leurs difficultés à recruter. Les métiers liés à la comptabilité et à la maintenance industrielle sont les plus recherchés.

Les entreprises soulignent toujours un manque d'attractivité du territoire et une faiblesse des solutions de mobilité pour se rendre à Saint-Lô.

SOUTENIR LES ENTREPRISES

Faits marquants de l'année 2023

Moderniser les commerces en cœur de bourg commerçant :

Afin d'aider les entreprises commerciales et artisanales à investir et à se moderniser, Saint-Lô Agglo a renouvelé son action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat. La région Normandie co-financier du dispositif a souhaité modifier les règles d'attribution et se recentrer sur les commerces ayant une vitrine en centre-bourg commerçant et installés depuis 3 ans

En 2023, 7 **entreprises** ont bénéficié d'aide à l'investissement pour un montant de **24 589 €** (pour l'année 2022 il y a eu 54 entreprises pour un montant de 262 973 €). Cette diminution du nombre de demandes est due à la restriction du périmètre d'intervention et la conjoncture qui ne favorise pas la capacité d'investissement des entreprises.



Mise en place du comptoir des pros :

Saint-Lô Agglo a mis en place en mars 2023 un comptoir des pros afin **d'aiguiller et de répondre au mieux aux questions des professionnels du territoire**. Le dispositif se décline de plusieurs façons :

- Une **ligne téléphonique dédiée** est mise en place pour répondre aux questions de tout ordre : administratives, techniques mais aussi pour orienter les demandeurs vers bons services de l'administration française et les divers partenaires.
- Une **permanence physique** de 2 heures est assurée 4 fois par an dans 9 mairies afin de **mailler l'ensemble du territoire** soit en moyenne 3 par mois. C'est un moment d'échanges avec les chefs d'entreprises mais aussi avec les élus et les secrétaires de mairie afin d'être au plus près du terrain.

SOUTENIR LES ENTREPRISES

Faits marquants de l'année 2023

Forte augmentation de la demande de fonds d'aide à l'immobilier :

Afin d'aider les entreprises commerciales et artisanales à investir dans leur immobilier d'entreprise, Saint-Lô Agglo a renouvelé son **fond d'aide à l'immobilier des très petites entreprises et son fond d'aide aux petites et moyennes entreprises**. Ceux-ci permettent aux entreprises du territoire de Saint-Lô Agglo de bénéficier d'un prêt à taux zéro de 35 000 € maximum pour les TPE et de 500 000€ pour les PME. Cette aide peut être complétée par un bonus emploi ou un bonus vert.

Saint-Lô Agglo a conventionné avec la Région Normandie pour permettre aux PME qui ont un projet de plus de 600 000 € de pouvoir solliciter la subvention Impulsion immobilier pouvant aller jusqu'à 50 000 €.



Candidature à l'AMI pour la labélisation des Zones d'activité Normandie RSE :

Afin de valoriser les actions de développement durable mises en place sur certaines des zones d'activités de Saint-Lô Agglo, développer la notoriété des zones d'activité et obtenir des financements complémentaires dans le cadre du contrat agglo/région, Saint-Lô Agglo a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de la région Normandie pour labéliser les zones d'activités d'Agglo21 et la chevalerie à Saint-Lô et la croix carrée à Agneaux. Saint-Lô Agglo a été retenu pour un accompagnement du cabinet Alcimed pour la zone Agglo21 et la croix carrée dont la réhabilitation est prévue en 2024.

Ré-enchantement de la zone d'activité de la croix carrée à Agneaux :

Saint-Lô Agglo a élaboré le projet de rénovation de la zone d'activité de la Croix Carrée à Agneaux en s'appuyant sur ses compétences internes, notamment avec le bureau d'études et le service urbanisme. L'objectif de Saint-Lô Agglo est de moderniser la zone en reprenant l'intégralité des aménagements et équipements publics, avec comme priorités :

- La sécurisation et l'accessibilité des usagers, incluant les trottoirs, les arrêts de bus et le mobilier ;
- La création de trottoirs et de pistes cyclables ;
- La mise en sécurité des stationnements ;
- La réduction de la vitesse ;
- L'infiltration des eaux pluviales.

Trois réunions avec les entreprises de la zone ont été organisées pour travailler sur ce projet. Celui-ci a obtenu le soutien de la région Normandie dans le cadre des Parcs d'Activités Normandie Responsable, ainsi que celui du département de la Manche et de l'Etat.



DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

Faits marquants de l'année 2023

Parcours résidentiel entrepreneurial

- ✓ Le parc immobilier entreprises de Saint-Lô Agglo est loué à **90 %**. L'offre est en saturation. Le parc est vieillissant : les bâtiments occupés nécessitent régulièrement des travaux. 2 bâtiments seront déconstruits d'ici 1 à 3 ans. Les locataires sont relogés pour certains au Petit Patiô libéré en 2023. Il reste des locaux tertiaires sur Torigny les villes, un atelier relais sur Canisy, un bâtiment à réhabiliter sur Saint Claire sur elle, et la livraison début 2024 de la pépinière agroalimentaires Atelier 21.
- ✓ **11 parcelles ont été vendues** à des entreprises dans les zones d'activités pour une surface totale de **47 000 m²**.

Communes	Nom de la zone	Porteur de projet	Activités	superficie
Agneaux	La Bijude	EQUIP'MOTO	Vente de motos	332 m ²
Agneaux	Le Flanquet	VIMOND	Vente de matériaux	7 069 m ²
Marigny	La Chénée	COIBAT	Broderie sur vêtements	103 m ²
Marigny	La Chevalerie	SCI VALTONIZO	Location de cellules pour artisans	332 m ²
Saint Amand Villages	La Détourbe 2	FARAGO	Dératisation	8 280 m ²
Saint Amand Villages	La Détourbe 2	WEST AUTO LOGISTICS	Transports de véhicules	12 971 m ²
Saint-Jean d'Elle	Horizon	Mairie de Saint Jean d'Elle	Ateliers municipaux	2 422 m ²
Saint Jean d'Elle	Horizon	SC2E	Electricité Plomberie	3 416 m ²
Saint-Lô	Agglo 21	AXIANS	Reseaux internet	3 870 m ²
Saint-Lô	Europe 2	NORMANDIE MANUTENTION	Location matériel manutention	3 332 m ²
Saint-Lô	Europe 2	ACTIVA PARK	Location de cellules pour artisans	5 144 M ²

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ



FOCUS sur Atelier 21

Une étude d'opportunité réalisée en 2019 a confirmé l'intérêt de développer une offre de pépinière mixte orientée agro-alimentaire sur la zone d'activité économique Agglo21.

Avoir des ateliers agro-alimentaires dans une pépinière d'entreprises est rare et innovant.

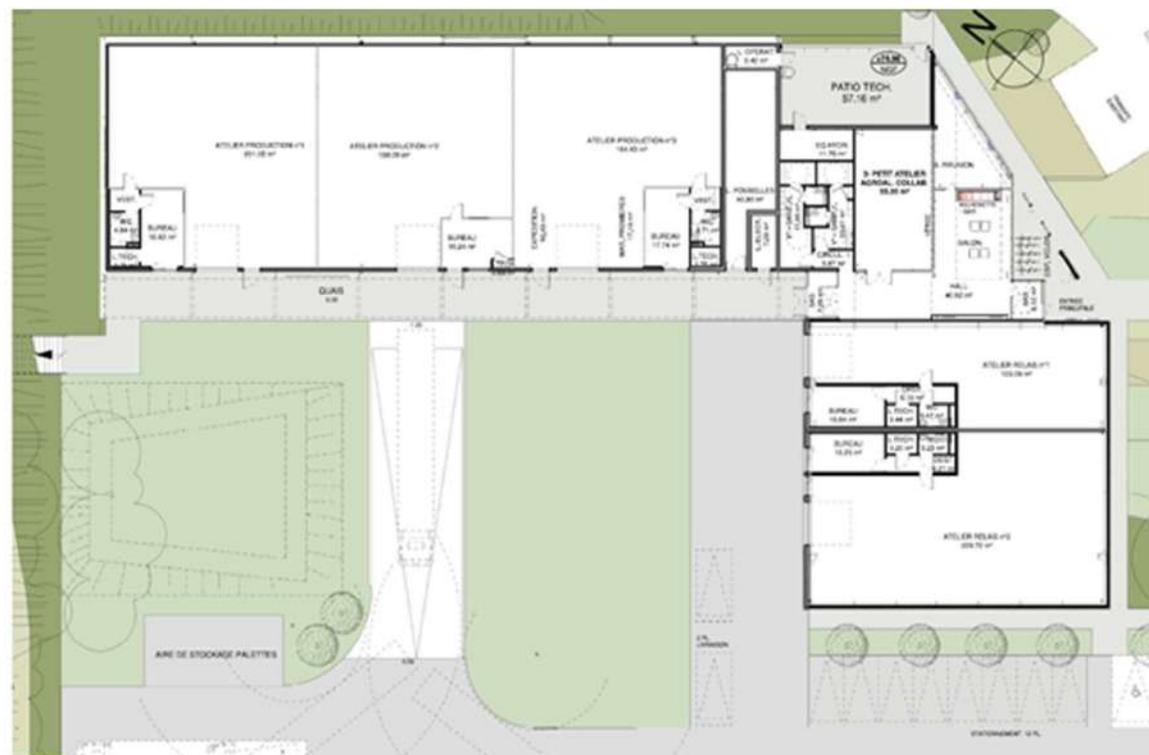
Cette singularité est **source d'attractivité**.



Déjà 3 ateliers de réservés...!

GCI Construction poursuit la construction de la pépinière Agro-alimentaire. Le bâtiment est composé de :

- 3 Ateliers Agro-alimentaires (500m² / 250m²)
- 1 Espace Agro-alimentaire collaboratif (60m²)
- 2 Ateliers Relais (250m² / 150 m²)



Les locaux sont aménageables en fonction de l'activité et bénéficient de parties communes : une cuisine/salle de pause, une petite salle de réunion avec écran (6 personnes) sur réservation, des sanitaires hommes et femmes (avec douche) mais également d'une cuisine showroom sur réservation (une gratuité par mois).

Montant de l'Opération : 2,8 Millions d'euros
livraison : **Avril 2024**

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ



Vitrine du développement économique, Pôle Agglo 21 est un outil au service des entreprises, des porteurs de projet, des organismes de formation et de l'emploi, des organismes recherche et développement.

Il a pour vocation d'être **une résidence d'entrepreneurs**, un lieu de rencontre pour les acteurs économiques et **l'épicentre des temps forts de la vie politique et économique**.



LOCATIONS

600 factures émises pour un total de 160 000 euros de chiffre d'affaires. Les locations de salles représentent 75 %, les prestations traiteurs quasiment 20%. Ces dernières ne seront plus proposées au profit de la location de l'espace traiteur.

Le Pôle Agglo 21 est aussi un lieu de vie, 2023 a vu un locataire de bureau intégrer le coworking, pendant qu'une société de 3 salariés a quitté le coworking pour s'installer dans ce bureau?.

Le CNFPT, dans l'objectif d'installer une antenne à Saint-Lô, a loué un espace pour développer ce projet début avril 2023, 4 agents du CNFPT louent quasiment une salle par jour

EVENEMENTIEL

Le service du développement économique propose régulièrement des rencontres aux entreprises du territoire, tel que le séminaire annuel lors duquel on aborde des sujets transversaux, cette année, la thématique était le foncier ; la soirée ancrage en co-organisation avec Attitude Manche (les nouveaux salariés arrivants sont reçus pour un soirée découverte des services de Saint-Lô Agglo dans un lieu culturel de Saint-Lô.

Le Club Agile continue ses ateliers une fois par trimestre et rassemble de plus en plus de participants.

Des rencontres RH seront proposées en 2024 en partenariat avec l'AD Normandie.

FACILITATIONS

mises à disposition de salles pour Saint-Lô Agglo

Le numérique Responsable

La formation des régisseurs par la DGFIP

Les conseils et bureaux communautaires

Le salon de l'éco rénovation

La présentation du Photovoltaïque au service des entreprises

Réunion sur les énergies spéciale entreprises

Aide à l'organisation d'événements de nos partenaires

Les réunions d'information de la chambre de commerce et d'industrie ou de la chambre de métiers et de l'artisanat

Délices et savoirs, concours culinaires et démonstrations des savoir-faire locaux

La soirée Banque de France de présentation de bilan économiques de 2022 et des perspectives 2023

I Love Innovation, journée organisée par Ilô21 afin de présenter l'innovation sous toutes ses formes

Parcours d'accompagnement Ilô21 qui permet aux incubés de l'association de monter en compétences pour la création de leur future entreprise

Les soirées « pitch » d'Ilô 21 dans le cadre de l'accompagnement des porteurs de projets (*un pitch est une présentation synthétique d'une activité, d'un projet ou d'une entreprise dans le but de convaincre des investisseurs*)

Startup Weekend, événement reporté faute de participants en avril 2024

Les petits déjeuner presque parfaits de Dataouest

La soirée inter réseaux de la CPME

Les remises de diplômes du Groupe FIM CCI

Mais aussi plusieurs réseaux d'entreprises comme Bouge ta Boite, Normandie Pionnières



DÉVELOPPER LES SYNERGIES

Faits marquants de l'année 2023

1) Projet alimentaire territorial :

Le projet alimentaire territorial de Saint-Lô Agglo vise à reterritorialiser notre système alimentaire, en rapprochant l'ensemble de la chaîne alimentaire (du producteur au consommateur en passant par la valorisation des biodéchets), avec pour finalité de développer une alimentation durable, au bénéfice de tous.



Actions mises en place en 2023 :

- **Guide des producteurs en vente directe.** Le guide référence les 56 producteurs de l'agglomération en vente directe. Il est également possible de retrouver les producteurs sur la carte interactive du tourisme <https://saintlo-tourisme.fr/annuaires/carte>.
- **Lancement de l'étude de faisabilité en vue de l'installation d'une ferme urbaine au Hutrel (Saint-Lô).**
- **Photothèque & expo photos des producteurs en vente direct**



- **Fin du projet logistique de proximité** en lien avec La Poste et EM Normandie. À la suite du projet, LA Poste a développé une offre de service.
- **Elaboration d'une place de marché (marketplace)** sur l'agglomération en lien avec Coopcircuits <https://coopcircuits.fr/groups/saint-lo-agglo#/map>.
- **Faciliter l'introduction de produits locaux en restauration collective** (action en partenariat avec la chambre d'agriculture). Différent **Groupes de travail et formations** ont été mis en place auprès des acteurs de la restauration collective sur différentes thématiques comme l'augmentation de la part des produits locaux, la diversification des protéines <https://youtu.be/yzuAtSoUVKI>, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le dispositif lait et fruits à l'école....
- Faciliter les échanges entre producteurs et acteurs de la restauration via l'organisation des **Rendez-vous PRO'ALIM** à Pôle Agglo 21 (80 entreprises et 372 rendez-vous d'affaires).



DÉVELOPPER LES SYNERGIES

Faits marquants de l'année 2023

1) Projet alimentaire territorial (suite):

Actions mises en place en 2023 :

- Mise en place d'un **défi famille alimentation positive** (du 1er février au 1er juillet). L'objectif est de faire découvrir à des familles du territoire une autre façon de consommer et manger local (27 familles, 3 équipes et 13 communes représentée).
- Co-organisation de la **2^{ème} édition de Délices & Savoirs**, manifestation qui a pour objectif de promouvoir les savoir-faire locaux (producteurs et métiers de bouche). La manifestation a eu lieu le samedi 25 novembre au parc des expositions de Saint-Lô. Environ 800 visiteurs sur la journée et 5 000 personnes sur le live Facebook.
- Parcours de **sensibilisation alimentaire des plus jeunes** :
 - **6 projets pédagogiques de sensibilisation alimentaire** (collège de Torigny-les-Villes, Ecole Raymond Brûlé, Espace de loisirs d'Agneaux, crèche et RPE d'Agneaux, Foyer occupationnel d'accueil – APEI centre manche, Ecole de Moyon-Villages).
 - **Semaine du développement durable** dans les écoles de Saint-Lô (Ateliers jardinage et visites du jardin du Haras, visites de fermes).
 - 6 jours d'animation « **atelier des 5 sens** » dans les établissements scolaires (le collège de Torigny, l'école de Baudre, l'école des Palliers).
 - **formation « classes du goût »** auprès des agents des collectivités de Cerisy-la-Forêt, Saint-Lô, Marigny-le-Lozon, GIP, Saint-Jean-d'Elle, RPI Carantilly, Torigny-les-Villes.
- Parcours de **sensibilisation alimentaire pour les familles** :
 - **8 Ateliers cuisine auprès des familles** (manifestations du Lieu Dix, jardin du haras, quinzaine de la parentalité à Sainte-Suzanne-sur-Vire, Familles rurales à Torigny-les-Villes, quartier du Val Saint-Jean, association Le Bouillonnant Valthère, centre social Nelson Mandela, Familles rurales à Tessy-Bocage, Kiosk).
 - **5 Animations jardin** en lien avec le CCAS, la commune de Saint-Georges-Montcocq, le quartier de la Dollée, la zone d'activité Agglo 21, centre Marcel Mersier.



Les partenaires et acteurs du projet alimentaire territorial de Saint-Lô Agglo :



DÉVELOPPER LES SYNERGIES

Faits marquants de l'année 2023

1) Projet alimentaire territorial (suite):

- **Faire de l'alimentation, un vecteur d'insertion sociale** :
 - **Épicerie sociale étudiante** (130 inscrits à l'épicerie, entre 30 et 50 distributions par semaine). Subvention de 20 000 € dans le cadre du dispositif « mieux manger pour tous » via la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Création de l'épicerie en novembre 2023 en partenariat avec Saint-Lô Agglo, la Banque alimentaire, les établissements et l'association des étudiants de Saint-Lô.
 - **Vers une diversification alimentaire variée et locale en faveur des publics défavorisés** (action en partenariat avec le CCAS). Subvention de 150 000 € sur 3 ans dans le cadre du dispositif « mieux manger pour tous » via la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Sur les 150 000 €, 30 000 €/an sont destinés à l'achats alimentaires en lien avec les producteurs locaux.
- **Réduire les déchets des familles, valoriser les biodéchets et sensibiliser au tri**
 - **Film « comment bien composter »** - [Gestion des biodéchets | SAINT-LÔ AGGLO \(saint-lo-agglo.fr\)](#)
 - **5 journées de formation « référent de site de compostage »**, plus 50 stagiaires formés au compostage (agents des collectivités, association, habitants...)
- **Expérimentation sur la gestion de proximité des biodéchets**
 - **Suivi des sites de compostage en établissement** (FJT, EHPAD fontaine fleury, Collège de Saint-Clair-sur-l'Elle, Ecole Jules Ferry à Saint-Lô, GIP Centre Manche).
 - **Suivi des sites de compostage partagé** (quartier du Bon Sauveur à Saint-Lô, Centre Mandela, Pole Agglo 21).
 - **Installation et suivi de 5 nouveaux sites de compostage en 2024.**



DÉVELOPPER LES SYNERGIES

2) Suivi et développement des partenariats économiques :

***Chambre des métiers et de l'artisanat de la Manche et la chambre de commerce et d'industrie Ouest Normandie Chambres Consulaires :** Le partenariat avec les deux chambres consulaires permet de coordonner et de mettre en œuvre les actions et donne ainsi une cohérence et une lisibilité auprès des dirigeants d'entreprises de notre territoire.

Une réunion mensuelle permet un échange sur les projets et les difficultés des entreprises de Saint-Lô Agglo. Les consulaires sont maîtres d'ouvrage sur les actions de transition numérique et l'observatoire du commerce. Ils accompagnent les entreprises dans le montage des dossiers de subvention pour l'action collective de modernisation du commerce et de l'artisanat et participent au comité d'attribution.

***Chambre d'Agriculture de Normandie :** La chambre d'agriculture intervient sur plusieurs actions de l'agglomération (le travail sur l'implantation des haies bocagères et la distribution des 10 000 arbres), certaines actions du plan alimentaire territorial (restauration collective, accompagnement des producteurs dans leurs projets de vente directe, l'installation et la transmission...)

***Initiative Centre Manche** est une association de loi 1901 créée en 1993, membre d'Initiative France, 1er réseau associatif du financement de la création d'entreprise. Son objet est d'aider au financement de la création et reprise d'entreprise sur le Centre Manche, en accordant un prêt d'honneur sans intérêts et sans garanties et en accompagnant après la création ou la reprise pendant les premières années du projet. L'association est située au Pôle Agglo 21, ce qui permet un échange très régulier sur les dossiers. Saint-Lô Agglo subventionne l'association à hauteur de 500 euros par dossiers, avec une moyenne de 20 dossiers par an. Un élu de Saint-Lô Agglo est invité à chaque comité d'attribution.

***Le département de la Manche** soutient les initiatives en termes de développement économique de Saint-Lô Agglo en co-finançant certaines actions comme le plan de transition numérique ou action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat.

Grâce au fonds d'aide à l'immobilier d'entreprises délégué par Saint-Lô Agglo au département, les entreprises du territoire ont accès à des prêts à taux zéro pour construire, rénover ou agrandir leurs locaux.

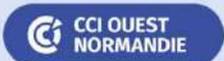
***La Région – AD Normandie**, créée par la Région Normandie en 2016, est le guichet unique en matière de développement économique et d'aides individuelles ou collectives aux entreprises au niveau régional. Les métiers de l'AD Normandie sont :

- Conseiller les entreprises au quotidien en les aidant à formaliser leur projet et à identifier les solutions financières dont elles peuvent bénéficier,
- Soutenir la stratégie des filières régionales d'excellence avec ses partenaires territoriaux,
- Mettre en œuvre des projets structurants et des opérations développant des liens d'affaires au bénéfice des entreprises du territoire.

Le dispositif ARME (anticipation redressement mutations économiques) s'inscrit en cohérence avec la politique régionale en faveur du développement économique du territoire et de son aménagement. Il vient ainsi compléter l'action de l'Agence pour le Développement de la Normandie sur des phases spécifiques du cycle de l'entreprise et propose une réponse adaptée à la stratégie de redynamisation de territoires impactés par les difficultés économiques :

- aider les entreprises confrontées à des difficultés économiques pouvant mettre en jeu leur survie et les emplois, afin de rétablir leur situation.
- contribuer à sauvegarder les activités et l'essentiel de l'emploi,
- encourager la reprise d'entreprises en difficulté et le maintien de l'emploi et des compétences en région.

Les dossiers identifiés « en difficultés » sont orientés vers ce dispositif qui intervient avant la justice (redressement, mise sous sauvegarde, etc).



DÉVELOPPER LES SYNERGIES



*Ilô 21 est une association qui a pour ambition d'accompagner les projets d'entreprises innovantes sur le territoire de Saint-Lô Agglo:

En collaboration avec la direction du développement économique, Ilo21, composé de chefs d'entreprises, se réunit plusieurs fois par an et propose un parcours d'accélération aux porteurs de projets innovants et un hébergement dans les locaux de Saint-Lô Agglo. C'est aussi des soirées organisées avec les réseaux autour de ces projets afin de les confronter à des experts et de les présenter à de futurs partenaires.

2023 est la reprise de l'organisation du startup weekend par l'association. C'est un événement qui stimule l'entrepreneuriat. Il est organisé une fois par an. L'édition 2023 a été reportée faite de participants mais s'est déroulée avec succès en mars 2024 : 40 inscrits, 32 participants, 6 projets retenus !



L'accompagnement Ilô 21, ce sont 12 ateliers :

- Le contexte et l'environnement,
- Construire son projet et son équipe,
- Le produit viable et commercialisable
- L'approche client,
- Le business model canvas (*moyens de communication et de distribution mis en place pour toucher les clients*)
- Le start marketing et le growth hacking,
- L'art du pitch (*l'art de la présentation synthétique*)
- La propriété intellectuelle
- Du business model canvas au business plan,
- Financer son projet.
- La gestion de projet
- No code (*désigne les technologies qui permettent de réaliser des solutions numériques avec des moyens auparavant uniquement accessibles à des développeurs*)



AXE
DE_A**SOUTENIR LES ENTREPRISES**

CONTEXTE

L'agglomération de Saint-Lô se caractérise par une prééminence de la sphère présentielle avec près de 68 % des emplois qui en dépendent, soit 3 à 4 points de plus que les moyennes départementales et régionales. Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

L'artisanat, le bâtiment, le commerce de détails, l'hôtellerie, la restauration, les services à la personne, sont des activités moteurs d'attractivité pour le territoire. Ces entreprises doivent s'adapter aux nouveaux modes de consommation et se moderniser pour rester attrayantes face à l'e-commerce et notamment pour les actifs que nous souhaitons attirer sur le territoire.

PROGRAMME DE_A_1 : TPE, COMMERCE ET ARTISAN

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Moderniser les outils de travail des très petites entreprises	Évolution du nombre de projets de modernisation accompagnés par Saint-Lô Agglo	0	33	56	40	7	20	L'opération action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat s'est terminée fin 2022. Un dispositif connexe est engagé pour la période 2023-2025 avec un règlement actualisé et recentré sur l'accompagnement des commerces de centre-bourg. Dans le cadre des contrats de territoire, la région sera partenaire à hauteur de quatre euros pour chaque euro engagé par Saint-Lô Agglo plafonné à 400 000 € sur la période. La diminution du nombre de projets de modernisation accompagnés par rapport au prévisionnel 2023 est due à l'évolution du règlement qui exclu les jeunes entreprises et les artisans hors centralité ainsi que la conjoncture actuelle qui est peu favorable à l'investissement.
Fonds d'aide à l'immobilier aux très petites entreprises	Évolution du nombre de dossiers	0	0	0	2	5	8	Ce dispositif est devenu très intéressant face à la hausse des taux. Il souffre d'un manque de visibilité, c'est pourquoi nous avons commencé une opération de promotion auprès des constructeurs.
Mise en place d'un office du commerce et de l'artisanat	Evolution du nombre de contacts					153	190	La mise en place du comptoir des pros en avril 2023 a permis de mettre l'accent sur le conseil fait aux professionnels pour faciliter les démarches et les projets sur le territoire. Les contacts se font principalement par téléphone. Les permanences permettent d'aller vers les commerçants et artisans (directement chez eux) et d'échanger avec les élus et les personnels de mairie.

Projets 2024

- Poursuivre l'action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat (ACDCA) ;
- Développer le réseau des partenaires de l'office du commerce et de l'artisanat ;
- Mise en place d'une boutique test sur le centre-ville de St-Lô ;
- Mise en place d'une charte et d'un dispositif d'accompagnement autour des enseignes commerciales.

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

CONTEXTE

La position géographique de Saint-Lô Agglo est stratégique pour l'implantation des entreprises notamment grâce à son réseau routier et sa proximité avec Caen, Cherbourg et Rennes. Les 32 zones d'activités économiques permettent aux artisans et aux industries de s'implanter et de se développer. Une fois les pépinières d'entreprises ouvertes, Saint-Lô Agglo disposera de toutes les étapes nécessaires pour faciliter le parcours résidentiel des entrepreneurs et les accompagner dans leur croissance.

PROGRAMME DE_B_1 : PARCOURS RÉSIDENTIEL ENTREPRENEURIAL

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Gérer le parc immobilier entreprises de Saint-Lô Agglo	Nombre de locataires	-	41	38	36	39	40	Le Pôle Bien-être a libéré le bâtiment de la Promenade des Ports en 2023. Actuellement, il reste dans ce bâtiment l'ADSEAM, qui devrait également libérer les locaux en 2024, ainsi que quatre autres locataires.
Vendre des parcelles en ZA	Nombre de parcelles vendues	8	6	11	15	11	12	Deux projets structurants, représentant une superficie totale de 14 hectares, sont en cours de négociation et devraient se finaliser en 2024.
	Nombre d'hectares vendus	1,7 Ha	6,8 Ha	6,2 ha	7,5 ha	7,2 ha	20 ha	
Aider financièrement les projets immobiliers d'entreprises privées	Montant total des aides	0	315 272 €	1 178 075 €	1 200 000 €	406 184 €	525 560 €	Le dispositif pour les TPE est devenu très intéressant face à la hausse des taux. Il souffre d'un manque de visibilité, c'est pourquoi nous avons commencé une opération de promotion auprès des constructeurs. Le prêt à taux zéro pour les PME a été reconduit à l'identique et la subvention a été orientée vers les énergies renouvelables et aux initiatives vertes.
	Nombre d'entreprises bénéficiaires	0	2	8	8	6	8	

Projets 2024

- Ouverture d'Atelier21 (ateliers agroalimentaires et artisanaux) ;
- Déconstruction du bâtiment rue Guillaume Michel ;
- Déménagement des locataires de la pépinière au « bord de l'ô » en vue d'une déconstruction en 2025 ;
- Aménagement de l'extension Agglo 21 et raccordement au giratoire de l'Atlantique ;
- Programme de modernisation des zones d'activités économiques avec le réaménagement de la Croix Carrée.

AXE
DE_B

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

PROGRAMME DE_B_2 : PÔLE AGGLO 21

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Commercialiser les services et les locaux	Évolution du nombre de réservations payantes	132	845	1060	1200	747	800	Le chiffre d'affaires est en augmentation malgré une baisse du nombre de réservations payantes. La différence s'explique par plus de locations longues et beaucoup moins de locations courtes.
	Évolution du chiffre d'affaires (hors bureaux privatifs)	19 431 €	80 000 €	108 000 €	150 000 €	160 400 €	140 000 €	
	Évolution du chiffre d'affaires locations des bureaux privatifs	28 200 €	30 480 €	32 760 €	35 040 €	31 560 €	32 000 €	Les tarifs ont été augmenté au 1 ^{er} octobre 2023.
Programmer des événements à vocation économique	Évolution du nombre d'événements	15	13	17	30	15	18	Les services du développement économique accueillent les entreprises pour échanger sur leurs projets de développement, en bénéficiant du soutien des autres services en fonction de la thématique. Ils organisent également des réunions collectives sous différents formats tels que petits-déjeuners, tables rondes et séminaires, dans le but de développer des thématiques spécifiques telles que le photovoltaïque ou les fonciers économiques. Les réseaux d'entreprises, les acteurs économiques et les partenaires sont accompagnés dans l'organisation d'événements ouverts aux entrepreneurs tels que le salon de l'éco-rénovation de la Région Normandie et du Crédit Agricole, les afterworks de la CPME, I Love Innovation d'Ilo21, ainsi que le bilan économique de la Banque de France. L'augmentation du nombre de participant s'explique par la comptabilisation des visiteurs de l'évènement « Délices et Savoirs »
	Évolution du nombre de participants	300	450	530	800	1 900	2 000	
Fréquentation Fablab	Évolution du nombre de réservations du FABLAB	-	10	20	50	28	35	Afin de faciliter l'accès aux porteurs de projets, les machines du Fablab sont désormais intégré au site internet du Pôle Agglo21 pour la réservation et le paiement. Le déménagement au Pôle Agglo21 est prévu en octobre 2024.
	Nombre de projets en partenariat	-	3	7	15	3	5	Des conventions de partenariat ont été établies avec le Repair Café, Canopé et l'Usine Utopik dans le but de développer des projets avec leurs membres et de favoriser l'accès à un nouveau public.

Projets 2024

- Mise en place d'une gestion en régie (accueil, entretien, maintenance) ;
- Communication spécifique pour attirer de nouveaux co-workers ;
- Développement des partenariats autour du FABLAB ;
- Déménagement du FABLAB à Pole Agglo21.

DÉVELOPPER LES SYNERGIES

CONTEXTE

Les dirigeants de PME expriment à 46% connaître un sentiment de solitude ou d'isolement. En développant les synergies entre les entreprises, Saint-Lô Agglo répond à cette première problématique et permet dans un second temps d'initier des projets en commun : accéder à des marchés, mener des actions de lobbying, partager des technologies ou des ressources avec des acteurs du marché, etc. par le simple jeu de la mutualisation des moyens, des coûts, des compétences ou des ressources.

Lors de notre enquête auprès des habitants et usagers en 2021, près de la moitié des répondants (46%) déclare avoir l'intention de modifier leurs comportements d'achats et de consommation suite à la crise sanitaire. Parmi les personnes désirant modifier leurs habitudes de consommation, la proximité apparaît comme une attente majeure : 69,80% déclarent vouloir consommer davantage dans les commerces de proximité et 60,8% auprès des producteurs locaux ou encore sur les marchés (40,7%). En tissant des liens entre les entreprises, Saint-Lô Agglo favorise l'émergence de filières locales rapprochant le consommateur de la production locale.

PROGRAMME DE_C_1 : DÉVELOPPER LES PARTENARIATS ÉCONOMIQUES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Coordonner les réseaux d'entrepreneurs pour générer de nouvelles opportunités	Nombre de partenariats	NC	9	12	12	12	12	Club d'entreprises, associations en lien avec le développement économique ou l'emploi : Bouge ta Boite, Normandie Pionnières, Adress, Mission Locale, Pôle Emploi, Valorial, AREA, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre de commerce et d'industrie, Ilo21 et notamment le Start Up Week-end, Face Normandie, Club Agile, chambre d'agriculture
	Nombre d'évènements entreprises	NC	7	27	30	15	15	Évènements en co-organisation à destination des entreprises
Renforcer la présence des partenaires sur le territoire pour faciliter les interactions avec les entreprises	Ecologie industrielle territoriale	NC	NC	NC	2	2	2	2 réunions inter-entreprises dans les ZAE de la Capelle à Saint-Lô et La Chevalerie à Marigny
	Nombre de permanences	NC	2	1	2	15	15	Principalement la chambre des métiers
	Nombre de réunions de coordination	NC	11	12	12	12	12	À minima, une réunion mensuelle avec les institutions du développement économique. La fréquence a été revue en phase post-covid
Faciliter les recrutements pour les entreprises	Nombre de réunions de coordination	NC	10	10	4	4	4	4 comités d'animation territoriale emploi-formation (CATEF) Les réunions en lien avec l'orientation sont réalisées au long cours en fonction des projets.
	Nombre d'actions	NC	2	4	4	4	4	Séminaire marque employeur (à développer pour les petites entreprises), avec 4 ateliers programmés en juin Organiser des visites d'entreprises pour des collégiens. Programme d'hospitalité avec Attitude Manche Métiers en tournée

- Séminaire à destination des acteurs économiques ;
- Programme de petits déjeuners entrepreneurs et de visites d'entreprises ;
- Accompagner les projets inter-entreprises autour de l'économie industrielle territoriale ;
- Organisation d'un évènement sur la reprise et création d'entreprise ;

- Aide au recrutement et à l'installation des salariés (soirée ancrage) ;
- Organisation Startup Week-end #7 ;
- Poursuite de permanences comptoir des pros sur 8 communes du territoire.

PROGRAMME DE_C_2 : METTRE EN ŒUVRE UN PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Rapprocher le consommateur du producteur local	Nombre d'entreprises engagées dans une démarche de promotion et d'utilisation des produits locaux	NC	25	35	14 épicerie 1 casier 15 restaurants 1 épicerie solidaire	30 + Projet CCAS	En 2023, grâce à l'appel à projet "mieux manger pour tous", l'agglomération en lien avec la Banque alimentaire dispose d'une enveloppe de 20 000 € pour acheter des produits locaux auprès de producteurs locaux afin d'agir contre la précarité alimentaire étudiante. Création de l'épicerie solidaire étudiante.
	Nombre de collectivités engagées dans un diagnostic de la restauration collective.	6	4 diagnostics 30 enquêtes	13	15	6	1 étude sur la gestion de la restauration collective (Saint-Georges-Montcoq) ; Actualisation des enquêtes, réalisées en 2022 Accompagner les communes dans le respect de la loi EGALIM en proposant aux élus et aux agents un accompagnement spécifique : sourcing, formation aux repas végétariens, accompagnement au dispositif d'aide "fruits et lait à l'école", évolution du mode de gestion... Deux formations végétalisme en restauration collective (12 stagiaires)
Renforcer l'image gastronomique du territoire	Nombre d'actions de sensibilisation alimentaire à destination de la population de Saint-Lô Agglo	NC	10	25	35	10	25 animations (classe du goût, jardin, compost, atelier cuisine) auprès des scolaires et des familles. Trois projets pédagogiques (centre aéré d'Agneaux, collège de Torigny-les-Villes, école de Raymond Brulé à Saint-Lô). Un défi "famille à alimentation positive" avec 27 familles de l'agglomération. Défi assiettes vides dans le cadre de notre partenariat avec REGAL (15 écoles) Participation au festival des 5 R et à la manifestation du Jardin à l'Assiette (compostage) Organisation de deux journées de formation "réfèrent de site de compostage" (25 stagiaires) Installation de trois sites de compostage (collège de Saint-Claire-sur-l-Elle, EHPAD de Fontaine Fleury, quartier du Bon Sauveur). Installation de 4 lombricomposteurs (tour Agglo, centres aérés, Kiosk) Co organisation de la manifestation Délices & Savoirs (budget 23 000 €)
	Nombre d'outils de communication	NC	3	2	4	6	1 place de marché en lien avec CoopCircuits pour accroître l'accessibilité des produits locaux 1 guide des producteurs 1 carte interactive des producteurs 1 expo photos, 5 producteurs en 2023 (2 producteurs en 2024) Deux films (un lors de la formation végétalisme en restauration collective et un sur les techniques de compostage)

Projets 2024

Sensibiliser

- Animations et projets pédagogiques dans les écoles, centres aérés... autour du goût, du jardin, du compostage et du gaspillage alimentaire ;
- Sensibiliser le plus grand nombre au compostage de proximité des biodéchets :
 - o Sensibiliser les habitants sur les techniques de compostage,
 - o Former des référents de site pour la mise en place de composteurs partagés,
- Développer de nouveaux sites de compostage et les accompagner sur la période de démarrage (écoles / habitat collectif / entreprises / communes), établir une charte de fonctionnement ;
- Accompagner la restauration collective dans l'utilisation de produits locaux ;

Promouvoir

- Mise en avant des producteurs (Guide des producteurs et carte interactive) ;
- Faire connaître la place de marché de l'agglomération en lien avec CoopCircuits ;

Economie

- Poursuivre le travail avec La Poste sur la logistique de proximité ;
- Faciliter la commercialisation des produits locaux (point de vente, vente en ligne...).



Politique publique :

SOUTIEN À LA FILIÈRE ÉQUINE

FE

PRIORITÉS :

Attirer de nouveaux actifs

FINALITÉS

La mise en œuvre de la politique publique de la filière équine vise à accompagner le dynamisme de nos entreprises et porteurs de projets du secteur d'activité en vue de conforter les retombées économiques et l'attractivité du territoire.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

La filière équine est fortement représentée sur le territoire, deux sites majeurs dont le pôle hippique de Saint-Lô et l'hippodrome de Graignes-Mesnil-Angot, les centres équestres, les nombreuses entreprises ainsi que les élevages constituent un tissu économique dynamique et une vraie plus-value du cadre de vie, un élément facilitateur à la venue de jeunes actifs pratiquants et adeptes des sports équestres.

RAP 2023

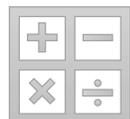


RAPPEL DES STATUTS



1 En matière de développement économique

1.1 actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17



CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2023

Des aides qui contribuent à :

La tenue de **74 jours de concours/an** (60 en 2023)



L'accueil de **84 110 visiteurs/an**

(60 000 en 2022, 50 000 en 2020 et 2021, 100 000 en 2019)

17 000 équidés engagés sur les compétitions soutenues par Saint-Lô Agglo (21 949 en 2022)



CONTEXTE

La politique d'aide publique de Saint-Lô Agglo à la filière équine a été validée par le conseil communautaire (délibération c2018-07-02.167) le 2 juillet 2018.

Saint-Lô Agglo fait le choix de capitaliser sur le potentiel de la filière et sur la notoriété internationale liée à des champions d'exception (cavaliers et chevaux) issus du territoire.

En 2023, des compétitions majeures ont rythmé l'année au pôle hippique : le Normandie Horse Show, le concours de saut international 4 étoiles, le grand national ... et de nombreuses rencontres sportives.

À noter,

L'hippodrome de Graignes-Mesnil-Angot qui a obtenu la qualification de pôle régional de par la qualité de ses infrastructures, a organisé 30 courses premium et accueilli 25 000 spectateurs.



LES AXES

FE_A Conforter le secteur d'activité de la filière équine

FE_B Améliorer la visibilité de la filière et du soutien de Saint-Lô Agglo à la filière

CONFORTER LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA FILIÈRE ÉQUINE

Faits marquants de l'année 2023

Saint-Lô Agglo a soutenu le monde associatif équin pendant la crise sanitaire, au travers de son **dispositif de soutien aux associations organisatrices de manifestations ou concours**. Ainsi, **9 structures** ont été soutenues en 2023 pour un **total de 88 687€**.



Avec **175 journées de compétition** sur l'année 2023, le calendrier du pôle hippique a été soutenu.

Zoom sur 2 compétitions phares

Pour cette **35^{ème} édition** qui s'est déroulée du 31 juillet au 6 août 2023, le NHS s'est paré d'une nouvelle identité visuelle moderne et élégante. Elle a rassemblé les passionnés de chevaux, professionnels de la filière, graine de champion et cavaliers titrés. En nouveauté cette année, le NHS étend son concours international avec **le Normandy Summer Tour** destiné à attirer les cavaliers américains. Cependant, le NHS, c'est également la valorisation de la race normande avec la participation active du syndicat des cobs normands aux journées des concours d'élevage.

Au niveau du grand prix 3*, devant un public venu en nombre, c'est **Steve Guerdat** qui, après avoir remporté **le prix Saint-Lô Agglo à 1m45 avec Easy Star de Talma**, remporte le Grand Prix du Département de la Manche du CSI 3* avec IsMinka

La **25^{ème} édition du Jumping international** de Saint-Lô, organisée par l'association **Saint-Lô Cheval Organisation (SLCO)**, du 26 au 29 octobre 2023 au Pôle Hippique de Saint-Lô, a accueilli quinze nations, 2 niveaux de compétition, près de 120 cavaliers et plus de 310 chevaux sur 14 épreuves. Si dans le **Prix Ville de Saint-Lô et Saint-Lô Agglo** à 1m50 du CSI 4*, la deuxième épreuve qualificative pour le Grand Prix du dimanche, c'est **Julien Epailard (FRA) et Dubaï du Cèdre** qui se sont imposés de main de maître avec un chronomètre de 29,42 secondes, ce sont Julien Anquetin et Blood Diamond du Pont qui ont remporté le Grand Prix CSI 4* du département de la Manche dans une ambiance électrisante.

AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DE LA FILIÈRE ET DU SOUTIEN DE SAINT-LÔ AGGLO À LA FILIÈRE

Faits marquants de l'année
2023

Pour la 8ème année consécutive, Saint-Lô Agglo, en partenariat avec le magazine [Equin normand](#) soutient une écurie à ses couleurs dans le circuit du Grand national de saut d'obstacles.



Benjamin Devulder



Alexis Gautier



Ramatou Ouedraogo

Dixième de la finale de l'édition 2022, disputée à Saint-Lô, cela sur 87 écuries engagées, l'écurie Saint-Lô Agglo/ Equin normand, est la plus ancienne du circuit avec les mêmes cavaliers, a participé à sa 16^{ème} saison en 2023.

L'Ecurie Saint-Lô Agglo/ Equin normand a participé à 7 étapes sur 10 du calendrier sans compter le [championnat de France](#).

[Ramatou Ouedraogo](#) est [vice-championne de France](#) des jeunes cavaliers.

AXE
FE_A

CONFORTER LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA FILIÈRE ÉQUINE

CONTEXTE

Au regard de l'équilibre financier fragile des associations, Saint-Lô Agglo contribue au maintien de compétitions emblématiques et génératrice de chiffre d'affaires pour les éleveurs du territoire et de retombées indirectes pour l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

Dans le cas particulier du pôle hippique et du site du haras national de Saint-Lô, Saint-Lô Agglo est une des quatre collectivités membres du syndicat mixte du pôle hippique de Saint-Lô (SMPH) et contribue à hauteur de 20% du reste à charge du budget du site

PROGRAMME FE_A_1 : SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES STRUCTURES ORGANISATRICES D'ÉVÈNEMENTS ÉQUESTRES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Optimiser l'accompagnement de l'EPCI auprès des associations organisatrices de manifestations équestres	Évolution du nombre de journées de compétitions	118	138	167	170	174	175	Un calendrier annuel dense.
	Évolution du nombre de visiteurs (lors des manifestations soutenues)	50 000	50 000	60 000	65 000	52 600	55 000	Une baisse de fréquentation due en partie à la tenue du championnat du monde de Horse-Ball en 2022 qui avait amené des visiteurs de l'international.
	Évolution du nombre d'équidés engagés	19 500	12 775	21 949	22 000	17 000	18 000	Une baisse du nombre des engagés due également à la tenue du championnat du monde de Horse-Ball en 2022 qui avait amené des équipes de l'international.
Engager un partenariat avec l'hippodrome de Graignes-Mesnil-Angot	Évolution du montant des enjeux des courses Prémium	103 811 €	103 811 €*	60 642,70€*	61 000 €	62 377€	66 267€	Des enjeux de paris qui restent dynamiques, significatifs de l'activité de ce site phare en matière de courses hippiques.

Projets 2024 - Ajuster les critères d'attribution des subventions pour optimiser l'accompagnement de Saint-Lô Agglo à la filière au regard de nos exigences budgétaires et des difficultés des associations à finaliser leurs budgets.

PROGRAMME FE_A_2 : SOUTENIR LE PÔLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Créer un véritable site locomotive de la filière, au niveau économique et accompagner l'accessibilité de l'équitation aux jeunes accueillis au centre équestre	Chiffre d'affaires commercialisation du site	NC	4,4 millions €* (CA réalisé par les 7 sociétés hébergées sur le site)	4,434 millions €* (CA réalisé par les 7 sociétés hébergées sur le site)	4,5 millions €	2,2 millions €	2,5 millions €	Baisse du chiffre d'affaires réalisé au vu du contexte économique global et des incertitudes nationales, notamment sur une société de commercialisation d'export.
	Évolution du nombre d'équitants inscrits au centre équestre	NC	313	348	360	354	355	Une progression constante depuis l'ouverture du centre équestre en 2017

Projets 2024

- Disposer d'un retour stratégique et programme d'investissement équilibré pour le développement du site du syndicat mixte du pôle hippique, tout en garantissant la stabilité de nos contributions financières

AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DE LA FILIÈRE ET DU SOUTIEN DE SAINT-LÔ AGGLO À LA FILIÈRE

CONTEXTE

Un partenariat avec le journal Equin Normand autour du sponsoring de deux cavaliers affichés Saint-Lô Agglo permet d'accroître la visibilité de la collectivité, partenaire d'une écurie et d'afficher le soutien de la collectivité au monde du cheval.

PROGRAMME FE_B_1 : AFFICHER LE SOUTIEN DE SAINT-LÔ AGGLO À DES CAVALIERS ESTAMPILLÉS SAINT-LÔ AGGLO

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Gagner en notoriété pour la filière et Saint-Lô Agglo	Évolution du nombre de cavaliers et des cavaliers	2 cavaliers 5 concours	2 cavaliers 5 concours	2 cavaliers 8 concours	2 cavaliers 10 concours	3 cavaliers 6 participations 10ème de la finale	Top 8 de la finale	L'accompagnement de l'écurie estampillée Saint-Lô Agglo entraîne une relation privilégiée avec le magazine Equin normand et un affichage récurrent du soutien de SLA à la filière équine.

Projets 2024

- Partenariat avec Equin Normand à conforter



Politique publique :

ACCOMPAGNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ESER

PRIORITÉ :

Attirer de nouveaux actifs

FINALITÉS

Développer les formations post-bac sur le territoire et accueillir un plus grand nombre d'étudiants

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Pour attirer de nouveaux actifs :

- Investir dans la formation et l'enseignement supérieur pour attirer les étudiants, les former et les garder sur le territoire
- Garantir aux jeunes une offre d'enseignement supérieur de qualité
- Encrer les jeunes à travers le lien formation/emploi/recherche
- Rendre les jeunes acteurs et ambassadeurs du territoire (un territoire par et pour les jeunes)

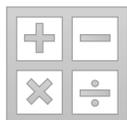
RAP 2023



RAPPEL DES STATUTS



9. Promotion et soutien au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche



CHIFFRES CLÉS

Année universitaire 2022/2023 :

1 837 étudiants étaient inscrits dans plus de **50 formations post-bac** enseignées à Saint-Lô Agglo (contre 1 946 en 2021/2022)



12 établissements de l'enseignement supérieur



LES AXES

ESER_A Les structures de l'enseignement supérieur et de la recherche (lycées, centres de formation et laboratoires universitaires de recherche)

ESER_B Les étudiants et les associations étudiantes

CONTEXTE

En 2023, le campus connecté de Saint-Lô Agglo a entamé sa troisième année de fonctionnement en accueillant 16 apprenants de profils différents.

Pour accueillir tous ses étudiants primo arrivants, Saint-Lô Agglo a organisé le 28 septembre 2023 sa treizième édition du Raid urbain étudiant.

La question de la santé des étudiants est très importante et elle représente un facteur de réussite dans les études. Depuis la crise sanitaire, la question de la précarité alimentaire des étudiants et de leur santé mentale est toujours d'actualité.

Sur le territoire de Saint-Lô Agglo, le restaurant du FJT Espace Rabelais agréé CROUS propose, depuis 2020, le repas à 1€ pour les étudiants boursiers.

Pour sa deuxième édition, l'action prévention santé étudiante, organisée par Saint-Lô Agglo en partenariat avec la CPAM et l'atelier santé ville, s'est déroulée du 3 au 5 octobre 2023 à l'IUT. Escape game proposé par la CPAM et échanges avec les partenaires santé du territoire, c'est au total 233 étudiants qui ont participé à l'opération.

En réponse à un sondage adressé aux étudiants en avril 2023, plus de 200 d'entre eux souhaiteraient bénéficier des services d'une épicerie solidaire étudiante à Saint-Lô. En lien avec le PAT, la banque alimentaire a répondu à un appel à projet de l'Etat pour lutter contre la précarité alimentaire des étudiants. Dans ce cadre, une subvention de 20 000€ a été attribuée pour l'achat de produits alimentaires locaux. Grâce à un partenariat mis en place entre la banque alimentaire et l'association sportive et culturelle des étudiants de l'agglomération saint-loise, une épicerie solidaire étudiante a ouvert ses portes le 7 novembre 2023 au FJT Espace Rabelais.

La cellule enseignement supérieur a travaillé avec un cabinet d'étude pour l'accompagner dans la réalisation d'un schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche. Feuille de route pour les actions à mener dans les prochaines années, ce document a été validé au conseil communautaire du 18 septembre 2023.

Concernant le projet campus 2025, le plan financier du projet a été fixé entre les différents partenaires dont Saint-Lô Agglo, la ville de Saint-Lô, le département, la région... Le projet, dont la livraison serait envisagée en 2028, fera l'objet d'une demande de validation en conseil communautaire en 2024.

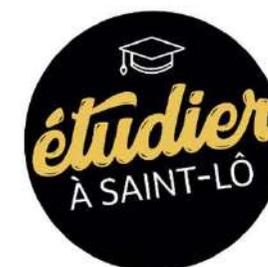
LES STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Faits marquants de l'année 2023

- ✓ **1 837 étudiants** étaient inscrits à Saint-Lô Agglo sur l'année universitaire 2022/2023
- ✓ **Validation par le conseil communautaire du 18 septembre 2023 du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SLESRI)** dont les 3 ambitions stratégiques sont les suivantes :
 - Favoriser la poursuite d'études et l'accès à l'enseignement supérieur
 - Cultiver les relations avec les acteurs de l'emploi et l'excellence
 - Offrir un écosystème favorable et durable aux apprenants

- ✓ **Ouverture le 7 novembre 2023 de l'épicerie solidaire étudiante de Saint-Lô** dans les locaux du Foyer des Jeunes Travailleurs Espace Rabelais. Projet porté par l'association sportive et culturelle des étudiants de l'agglomération saint-loise (ASCESL) en partenariat avec la banque alimentaire de Saint-Lô et Saint-Lô Agglo. Au 31 décembre 2023, plus de 100 étudiants étaient déjà inscrits en tant que bénéficiaires.

Les étudiants peuvent bénéficier de denrées non périssables (farine, pâtes, conserves...) transmis par la Banque Alimentaire de Saint-Lô et de produits locaux (fruits, légumes, pain, œufs...) qui peuvent être commandés en ligne sur coopcircuits.fr (action mise en place dans la cadre du projet alimentaire territorial PAT de Saint-Lô Agglo). Pour la vente des produits locaux, l'épicerie a bénéficié d'une enveloppe de 20 000 € de la part de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie consommable jusqu'en décembre 2024 dans la cadre de l'appel à projet pour lutter contre la précarité alimentaire des étudiants.



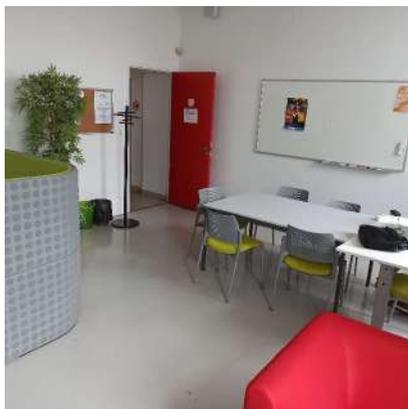
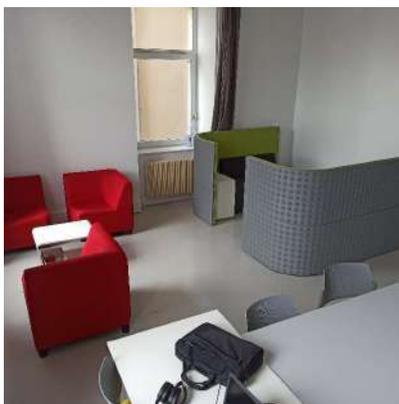
- ✓ Dans le cadre de l'appel à projets destiné aux établissements de l'enseignement supérieur, 2 projets ont été subventionnés :
 - Subvention de 6 960 € pour **le projet d'achat d'un système d'eye tracking pour le FIM campus 2** (matériel utilisé dans le domaine du marketing pour mesurer et enregistrer le mouvement oculaire afin de savoir comment l'individu interagit avec une interface web)
 - Subvention de 6 000 € pour **le projet d'achat d'équipements automatismes pour la salle de TP du département MT2E (métiers de la transition et efficacité énergétique) de l'IUT**

LES STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Faits marquants de l'année 2023

2023 est composée de deux demi années scolaires. La deuxième année de fonctionnement, treize étudiants ont intégré le campus pour former la promotion 2022-2023 et dix-huit pour la rentrée 2023-2024;

- ✓ Un des éléments importants du campus connecté est la cohésion de groupe pour bien étudier. Des ateliers et des sorties sont organisés pour permettre aux étudiants **de mieux se connaître et apprendre à s'entraider**. Comme ici lors du repas entre étudiant le 10 janvier ou lors de la visite de l'université de Caen en février 2023.



- ✓ Événement structurant du dispositif en 2023 est l'ouverture **d'une seconde salle** permettant d'accueillir confortablement les étudiants du campus connecté. Situé au même niveau que la première, elle a été configurée dans une optique du « apprendre autrement ».
- ✓ La **capacité d'accueil est donc doublée** de 12 à 24 étudiants.
- ✓ Les meubles proviennent du Patio de l'Agglo et valorise **le réemploi et l'économie circulaire**.

- ✓ Les portes ouvertes sont indispensables afin que les étudiants et leurs parents puissent **visualiser les salles et le contexte d'étude** (campus, IUT, Foyer...) : Les dates sont choisies en fonctions des périodes des choix de formation (mars) ou d'intégration sur les plateformes (juin).
- ✓ **Le campus connecté** est un jeune dispositif est doit **se faire connaître et se faire voir**. Les présentations, salons, forums auprès des institutions, établissements et le grand public sont indispensables pour sa valorisation et développer le recrutement *comme ici au pentathlon de l'emploi organisé par le codev en juin 2023.*



LES ÉTUDIANTS ET ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Faits marquants de l'année 2023

Le raid urbain étudiant s'est déroulé le jeudi 28 septembre. La quatorzième édition a rassemblé 318 étudiants.

Sur les thèmes du logement, des services, de la santé, du social, des loisirs sportifs et culturels, 46 structures partenaires ont accepté d'accueillir les équipes étudiantes entre 13h30 et 17h30.

Deux nouvelles épreuves ont été ajoutées cette année : une au CCAS et une autre au FJT Espace Rabelais pour l'épicerie solidaire étudiante.

Chaque équipe a bénéficié d'un pass SLAM permettant d'utiliser gratuitement les bus SLAM pour se déplacer d'une épreuve à une autre.

Le départ des équipes a débuté par un exercice d'échauffement assuré par l'Orange Bleue à la salle Salvador Allende. L'après-midi s'est clôturé dans cette même salle par un **quizz** permettant aux étudiants de gagner des cadeaux ainsi que par une animation autour du cirque assurée par la compagnie les Saltimbrés. Des sandwiches et boissons ont été offerts à tous les participants après l'annonce des résultats du raid.



Dans le cadre de l'aide au montage de projets tutorés étudiants, douze projets ont bénéficié d'une subvention à hauteur totale de 4 895,71€ :

- ✓ Organisation par les étudiants du FIM : voyage d'étude en Finlande, projet 48h du Mans, participation d'un char étudiant au carnaval étudiant de Caen, aménagement espaces verts au FIM Campus 1, participation au concours grand jury création de nouveaux produits à Avignon, course contre le cancer au vallon de la Dollée et concert de gospel à l'église Ste-Croix de Saint-Lô.
- ✓ Organisation par les étudiants du BTS Communication au lycée Curie-Corot : éco festival dans le cadre de la quinzaine du commerce équitable, soirée sportive étudiante au Fair-Play, deuxième édition de la Saint-Lô Color et clean walk.
- ✓ Organisation par les étudiants en BTS Tourisme au lycée Bon sauveur : voyage d'étude en Irlande.



LES ÉTUDIANTS ET ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Faits marquants de l'année 2023



Pour la deuxième année consécutive, la cellule enseignement supérieur de Saint-Lô Agglo, la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et l'atelier Santé ville se sont associés pour organiser une action de prévention santé à l'attention des étudiants de première année inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur du territoire.

Organisée sur du temps scolaire, l'action intitulée « Sortez Amélie de là ! » s'est déroulée du 3 au 5 octobre 2023 à l'IUT de Saint-Lô.

Deux actions étaient proposées :

✓ Action n°1 : Participation à l'escape game de la CPAM

(résoudre des énigmes sur la pédagogie du système de santé et les bons réflexes à savoir les canaux de contact avec sa CPAM, l'application Ameli, le n° de sécurité sociale, part de remboursement et bons réflexes et résoudre des énigmes sur le capital santé et la prévention (santé mentale, drogues, tabac, IST et contraception). L'encadrement de l'escape game a été réalisé par 12 étudiants du BTS SP3S (services et prestations des secteurs sanitaires et social) du lycée du Bon sauveur dans le cadre de leur formation. Action travaillée en amont avec la CPAM et mise en place pour et avec les étudiants.

✓ Action n°2 : Espace de rencontres et d'échanges avec les partenaires de l'opération présents sur des stands.

Partenaires présents sur les stands :

- la caisse primaire d'assurance maladie, l'atelier santé ville
- l'UC- Institut inter régional pour la santé (IRSA),
- le centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD),
- l'association addictions France,
- la maison des adolescents de la Manche (MADO),
- le point info jeunes du kiosk et le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) de l'université Caen Normandie du site de Saint-Lô.
- Le centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)
- Fondation du Bon Sauveur
- Service santé étudiant (SSE) de l'université de Caen Normandie
- Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN)



Bilan

233 étudiants ont participé à l'opération.
À la demande des partenaires et des établissements de l'enseignement supérieur, une nouvelle édition est programmée pour octobre 2024.



AXE
ESER_A

LES STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

CONTEXTE : Saint-Lô Agglo soutient et développe l'enseignement supérieur sur son territoire à travers des actions et dispositifs destinés aux structures de l'enseignement supérieur et de la recherche.

PROGRAMME ESER_A_1 : APPEL À PROJETS POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LES LABORATOIRES UNIVERSITAIRES DE RECHERCHE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Soutenir les projets des établissements	Nombre de projets subventionnés dans le cadre de l'appel à projets de Saint-Lô Agglo	2	4	1	3	2	3	Projets subventionnés : achat matériel équipement automatisés pour l'IUT MT2E (6 000€) + projet « système eye tracking » du FIM campus 2 (6 960€)
Soutenir la recherche et les projets des laboratoires universitaires		2	2	1	2	1	2	Nouveau projet validé pour le laboratoire LUSAC : concerne l'étude des moyens d'optimisation et d'économie d'énergie dans le bâtiment, cofinancement d'un doctorant (convention rédigée pour versement subvention de 20 000 € chaque année sur 3 ans à partir de 2023)

Projets 2024 - Action du schéma local de l'enseignement supérieur, recherche et innovation : faire connaître les deux laboratoires de recherche universitaire situés à l'IUT de Saint-Lô auprès des habitants du territoire

PROGRAMME ESER_A_2 : PROMOUVOIR, GÉRER DE NOUVEAUX SERVICES ET DÉVELOPPER DES PROJETS SUR LE SITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT	Étoffer l'offre de formations post-bac								
	Évolution du nombre d'étudiants sur le territoire	2 016	2 082	1946	2000	1837	1900	2000	
Promouvoir l'enseignement supérieur et la vie étudiante à Saint-Lô	Sur le site Internet de Saint-Lô Agglo : Évolution du nombre de vues sur la page « étudiants »	273 747	274 789	NC	NC	2 421	5 000		En raison de la refonte du nouveau site internet de Saint-Lô Agglo, il n'a pas été possible de communiquer de chiffres en 2022.
	Évolution du nombre de nouveaux utilisateurs sur la page « étudiants ».	146 969	147 776	NC	NC	2 421	2 579		
	Sur le compte instagram « étudier à Saint-Lô » : nombre d'abonnés			114	200	184	200		Lancement du compte Instagram le 5 septembre 2022 : 2 à 3 publications par semaine
	Sur le compte instagram « étudier à Saint-Lô » : nombre de publications			56	150	180	280		
	Nombre d'élèves ayant participé à des actions d'orientation et de promotion de l'enseignement supérieur à St-Lô Agglo	175	175	0	150	56	100		Semaine de l'orientation organisée en mars 2023 par le Kiosk de Saint-Lô Agglo avec les établissements de l'enseignement supérieur
	Interventions orales auprès des étudiants primo-arrivants pour leur présenter la vie étudiante à St-Lô Agglo : nombre d'interventions orales réalisées	15	15	15	15	15	15		500 étudiants rencontrés chaque année dans les établissements. Interventions de la cellule enseignement supérieur du 1 ^{er} septembre au 18 octobre 2023.
Développer de nouveaux services étudiants	Déploiement du wifi territorial sur la zone campus : nombre d'utilisateurs sur la zone campus	NC	2 092	5 198	6 000	6 455	7 000		Service réellement mis en place en juin 2021 sur l'ensemble de la zone campus
	Nombre total de connexions sur la zone campus	NC	4 173	13 880	20 000	18 161	20 000		Régie publicitaire de Saint-Lô Agglo diffusée avant connexion
	Mise en place d'une épicerie solidaire étudiante : nombre total d'étudiants bénéficiaires					96	200		L'épicerie a ouvert ses portes au FJT Espace Rabelais le 7 novembre 2023

Projets 2024 - Réalisation d'actions prioritaires inscrites dans le schéma local de l'enseignement supérieur et recherche à Saint-Lô Agglo
- Projet de développement du campus avec la création d'un tiers-lieu de type « Maison de l'étudiant » (étude de programmation en 2024 pour livraison du projet en 2028)

PROGRAMME ESER_A_3 : LA FORMATION À DISTANCE : « CAMPUS CONNECTÉ » ET PROJET D'IMPLANTATION D'UN CNAM

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Développer le campus connecté	Évolution du nombre d'apprenants inscrits au campus connecté	1	10	13	18	17	18	9 apprenants inscrits sur l'année 2021/2022 13 apprenants inscrits sur l'année 2022/2023 16 apprenants inscrits sur l'année 2023/2024
Permettre aux apprenants de suivre une formation à distance près de chez eux tout en bénéficiant d'un accompagnement méthodologique et psychologique	Évolution du nombre d'apprenants diplômés au campus connecté	0	0	1	2	2	4	Parmi les 13 apprenants inscrits sur l'année 2022/2023 : - 8 apprenants ont décidé de rester au campus connecté en septembre 2023 : suite aux examens de fin d'année scolaire (1 passage en 3ème année de licence, 3 passage en 2ème année de BTS, 1 poursuite de formation, 1 réorientations de formations à distance, un passage d'examen en octobre et un redoublement) - 2 apprenants ont décidé de quitter le campus connecté en cours d'année pour des raisons personnelles. 1 a obtenu son BTS et 1 autre son master2. 1 redouble son DAEU de chez elle et 2 sont réorientées vers un cursus professionnel.

Projets 2024 Campus connecté : Le campus connecté continue son évolution en matière d'intégration. Les étudiants ont investi la seconde salle nouvellement aménagée dans un style moins scolaire. Les objectifs de réussites sont atteints socialement et scolairement. La mission locale et les clubs sportifs vont pouvoir utiliser le campus connecté pour remplir leur propres objectifs. Travail sur la pérennisation du dispositif du campus connecté.

AXE
ESER_B

LES ÉTUDIANTS ET ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

CONTEXTE : Saint-Lô Agglo accompagne les étudiants du territoire et soutient les projets des associations étudiantes dans le cadre de la formation. Parmi les 14 associations étudiantes du territoire, certaines d'entre elles sont porteuses de projets à mener dans le cadre de la formation. Depuis 2010, Saint-Lô Agglo organise le raid urbain étudiant pour tous ses étudiants de première année. Il s'agit d'un après midi d'intégration organisé le 3ème ou le 4ème jeudi de septembre. Depuis 2022, Saint-Lô Agglo organise avec la CPAM et l'atelier santé ville une action de prévention santé étudiant à l'IUT en octobre.

PROGRAMME ESER_B_1 : DYNAMISATION DE LA VIE ÉTUDIANTE À TRAVERS L'ORGANISATION DU RAID URBAIN ÉTUDIANT ET DE L'APPEL À PROJET POUR L'AIDE AUX PROJETS TUTORÉS DES ÉTUDIANTS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Faire découvrir la ville de Saint-Lô et repérer les structures qui pourraient les accompagner dans leur vie étudiante	Évolution du nombre d'étudiants participants au Raid Urbain étudiant	0	406	343	400	318	400	Moins d'inscriptions en raison d'une baisse du nombre d'étudiants de première année dans certains établissements et surtout les lycées. Les étudiants n'ont pas pu participer en raison d'une sortie scolaire programmée le même jour.
	Évolution du nombre de partenaires participants	0	47	47	47	47	47	Les partenaires sont les structures qui accueillent et proposent les épreuves sur leur site aux équipes étudiantes. Les partenaires sont en lien avec les secteurs suivants qui accompagnent la vie étudiante : logement, transport, santé, social, loisirs sportifs et culturels...
Soutenir les projets dynamisant la vie étudiante en priorité	Évolution du nombre d'actions portées par les étudiants	5	7	3	8	12	12	Les seize projets étudiants qui ont été validés pour être subventionnés en 2023 ont tous été réalisés.
Action de prévention santé étudiant à l'IUT	Évolution du nombre d'étudiants participants			150	200	233	250	Action organisée sur le temps scolaire et destinée à tous les étudiants de première année. Participation des étudiants par classe sur inscription obligatoirement par le professeur référent ou infirmier de l'établissement scolaire.

Projets 2024 Raid urbain étudiant et Action prévention santé étudiant

La quinzième édition du Raid est programmée le jeudi 19 Septembre 2024 et la troisième édition de l'action prévention santé est programmée du 15 au 17 octobre 2024

Aide au montage des projets tutorés étudiants

- Parmi les critères de sélection : il est demandé que les projets aient un lien avec les domaines de compétences de Saint-Lô Agglo.



Politique publique :

POLITIQUE DE VALORISATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE

VCT

PRIORITÉ :

Attirer de nouveaux actifs

FINALITÉS

La mise en œuvre de la politique publique de valorisation culturelle et touristique vise à accroître l'attractivité du territoire, améliorer le cadre de vie et créer du lien social en vue de générer des retombées économiques.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

PROMOUVOIR LES ATOUS DU TERRITOIRE (identité territoriale)

- Développer l'offre touristique et culturelle
- Valoriser nos paysages naturels et sites patrimoniaux : la Vire et la vallée, marais, bocage, Abbaye de Cerisy-la-Forêt, Aire de la Chapelle-sur-Vire...
- Valoriser les équipements structurants

RAP 2023



RAPPEL DES STATUTS

- 1 En matière de développement économique
- 1.1 actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17;
 - 1.2 création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
 - 1.3 politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire;
 - 1.4 promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre;
 - 1.5 au titre de l'article L 133-3 du Code du tourisme, élaboration et mise en œuvre de la politique publique du tourisme définie dans le cadre du schéma de développement touristique de l'EPCI/ (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités);
 - 1.6 élaboration et mise en œuvre de la politique publique de dynamisation culturelle dans le cadre du schéma de développement culturel de l'EPCI Intégrant la gestion du parc de sculptures de Cerisy-la-Foret (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités).



CONTEXTE

L'année 2023 a été sous le signe de la validation du schéma qui a été co-construit avec 80 partenaires, élus, socio-professionnels et techniciens. Le schéma propose de capitaliser autour de :

- *La Vire : aménagements, animations
- *Les hébergeurs : démarche vertueuse, montée en gamme
- *L'offre cyclo touristique à construire et valoriser
- *Une mise en tourisme avec des rencontres sur le terrain avec les socio-professionnels, un renforcement des outils de promotion numérique
- * Un développement de nos offres « nature »

Ce fut également une année riche en projets avec la signature et la mise en fonctionnement du 1^{er} CTEJ dans la Manche, pour soutenir des projets culturels en faveur de la jeunesse du territoire,

Quant aux festivités, le service de la promotion du territoire a organisé la 10^{ème} édition du festival des goûters de la Chapelle-sur-Vire qui ont pris le nom de « LA VIREE DES MOMES » : 3 800 personnes ont pu participer aux 6 dates au cours de l'été, un record et ce malgré une météo compliquée.



CHIFFRES CLÉS

Volet culturel

✓ **2 943 spectateurs** aux **20 spectacles** **Ville en Scène et Jazz dans les Prés** (contre 2 628 en 2022)

✓ **15 associations aidées accompagnées** (contre 14 en 2022)



Volet touristique

- ✓ **2 bureaux d'accueil + des accueils hors les murs**
- ✓ **Une journée organisée et dédiée aux professionnels du tourisme**

✓ **3 791 personnes** au festival « **la Virée des Mômes** » (contre 2 213 en 2022)

Du 1^{er} juillet au 31 août 2023 :

✓ **2 868 demandes touristiques traitées en saison estivale**

office de tourisme de Saint-Lô et bureau d'informations touristiques de Torigny (contre 2 550 en 2021)

Téléchargement des circuits de randonnées de mai à septembre 2023 :

✓ **8 749 consultations des fiches** (contre 10 843 en 2022)



LES AXES

- VCT_A Développer un office de tourisme performant
- VCT_B Adapter l'offre du territoire à la demande touristique
- VCT_C La culture, facteur d'hospitalité
- VCT_D La culture, facteur d'attractivité



DÉVELOPPER UN OFFICE DE TOURISME ET DE LA CULTURE PERFORMANT

Faits marquants de l'année 2023



Le bureau de Saint-Lô a accueilli **2 357 demandes** touristiques soit une **baisse de 10 %** par rapport à 2022;
Le bureau de Torigny-les-Villes a accueilli **511 demandes** soit une **baisse de 9,5%** par rapport à 2022;

Les accueils hors les murs (aux campings de Torigny et de Tessy-Bocage, au marché « les Virées du terroir » et aux Roches de Ham) ont été confortés par un nouveau site : le camping « la croisée des chemins » : **563 demandes collectées.**

Une météo peu clémente pour les estivants qui ont tout de même bien participé à nos évènements

2 943 spectateurs pour 20 rendez-vous culturels
(Villes en scène et Jazz dans les prés) : **une augmentation de 12% !**

Près de **2 800 personnes** ont été accueillies sur les 6 dates du festival des goûters de la Chapelle-sur-Vire : **un record !**

Des balades en calèche appréciées pour les Virées du terroir, aux médiévales de Cerisy-la-Forêt et à Torigny-les-Villes (nouauté : autour des étangs et avec commentaires audio)



La 10^{ème} édition « la Virée des Mômes »



Les goûters de la Chapelle deviennent le festival « la Virée des Mômes »

Des journées entières d'ouverture et de clôture avec une matinée destinée aux plus petits (un spectacle qui leur est dédié)

Un pique-nique partagé animé par des jeunes talents de Saint-Lô agglo,

un après-midi rythmé par un concert ou spectacle festif et joyeux

Un espace parents/enfants (à l'ouverture et la clôture) : animé par les animatrices des RPE de Saint-Lô Agglo

Une plus grande diversité d'animations : manège des Saltimbrés, jeux en bois, poneys,

Un goûter pour les grands et petits sur place (payant) : food-trucks avec des produits locaux (manchot glacé de Torigny-les-Villes, facéties de la crêpe de Thèrival, la bacouette de Cerisy-la-Forêt)

Une communication dédiée : une charte graphique, un logo, un document de promotion largement diffusé

Un festival engagé dans une démarche éco

Présence et travail avec de nombreux partenaires

DÉVELOPPER UN OFFICE DE TOURISME ET DE LA CULTURE PERFORMANT

Faits marquants de l'année 2023

Un bilan qualité

Les points négatifs recensés :

- le manque de camping sur la ville de Saint-Lô

Les points positifs recensés :

- la nouvelle visite audio-guidée de la ville de Saint-Lô
- Le fleurissement et la propreté de la ville
- Les nouvelles balades en calèche autour des étangs de Torigny (au calme, commentaires audios, belle balade...)
- L'exposition en bas des remparts appréciée
- De beaux et bons retours sur le festival « la Vir'ée des Mômes » (spectacle, accueil, manège,,)

Audit qualité réalisé les 6 et 7 décembre 2023



Une taxe de séjour de plus en plus importante

Montant de la taxe de séjour nette (après rétrocession de la taxe additionnelle au département) en 2023 : **147 102€** (contre 130 575 € en 2022)

La barre des **270** hébergements a été dépassé en 2023 (contre 221 en 2022).

Il a été voté le principe de **réévaluer le taux de collecte** de la taxe en 2023 pour une application au 1^{er} janvier 2024 afin améliorer les ressources financières de la collectivité.



Une nouvelle signalétique sur le chemin de halage

De nouveaux panneaux touristiques jalonnent le chemin de halage entre Tessy Bocage (Pont-Farcy) et Théval (Hébécrevon), un distancier permet de calculer la distance de sa randonnée.

Des outils numériques de plus en plus consultés

Les publications sur Facebook, Instagram ainsi que l'actualité et l'agenda sur le site internet sont de plus en plus consultées par les locaux et les touristes;

Le 1^{er} juillet, 4568 consultations ont été recensées uniquement pour la publication des médiévales de Cerisy-la-Forêt.

2971 publications ont été comptabilisées sur le #saintloagglotourisme en août 2023.

115 personnes ont téléchargé la promenade numérique des remparts de Saint-Lô au cours de l'été.



ADAPTER L'OFFRE DU TERRITOIRE À LA DEMANDE TOURISTIQUE

Faits marquants de l'année 2023



Les circuits de randonnées consultés sur le site internet

Les grands sites de cet été

- ✓ La voie verte **4103 passages cyclos** en 2023 contre 5173 en 2022 (Chiffres collectés à Tessy-Bocage soit - **21%** /baisse due à une météo très pluvieuse / Agneaux : **10 383 passages** (piétons et vélos) en 2023 contre 11 255 passages en 2022- 8%
- ✓ Les Roches de Ham, **4550 passages** 2023 contre 3889 en 2022 soit + 17% / estimation personnes au belvédère : **plus de 30 000 personnes** en 2023 contre 26 070 personnes en 2022
- ✓ Le vélorail de Condé-sur-Vire a loué **2 200 vélos** (soit 8200 personnes environ) en 2023 contre **2 599 vélos** en 2022 (soit 10 396 personnes environ) soit 15 % en moins d'activité en raison de la météo extrêmement pluvieuse
- ✓ L'abbaye de Cerisy-la-Forêt a accueilli **3 770 personnes** en été 2023 contre **3 954** en été 2022

Consultations de nos circuits de randonnées en juillet

1 855 consultations (1929 en 2022)

-4 %

Top 3 des randonnées consultées

La Chapelle-sur-Vire aux Roches de Ham

Saint-Lô au Hutrel

Les Claies de Vire



Consultations de nos circuits de randonnées en août

2 136 consultations (2359 en 2022)

- 10%

Top 3 des randonnées consultées

La Chapelle-sur-Vire aux Roches de Ham

Autour de l'abbaye de Cerisy

La Grotte du diable Fervaches-Tessy



Un office de tourisme et de la culture : vitrine du territoire

En 2023, la vitrophanie de l'office a mis en valeur ses partenaires :

- ✓ Le Parc des marais
- ✓ La base de canoë de Condé-sur-Vire
- ✓ Le Normandy (les rendez-vous soniques)
- ✓ Villes en scène



AXE
VCT_C

LA CULTURE, FACTEUR D'HOSPITALITÉ



Faits marquants de l'année 2023

Conforter les manifestations culturelles sur le territoire :

Chiffres clés année 2023 :

- ✓ **Jazz dans les prés** : 8 concerts joués/1561 spectateurs

Zoom sur un concert : celui de **Sanseverino**, célèbre artiste de jazz manouche, à Précorbin/Saint-Jean-d'Elle qui a réuni **303 spectateurs** la plus grosse fréquentation de la saison 2023 et le plus gros show de cette saison.



- ✓ **Villes en scène** : 12 spectacles joués/1363 spectateurs

Zoom sur le concert de Bahia, avec la présence de **Ana Carla Maza**, une chanteuse et violoncelliste virtuose. Par sa passion, son élégance et sa grâce, elle offre un très beau spectacle et a subjugué les **140 spectateurs** réunis dans l'église de la Chapelle-Enjuger/Thèreval.

- ✓ **Subventions aux associations** : **18 associations** soutenues pour un total de **87 500 €** et **9 projets** soutenus dans le cadre du contrat culture territoire enfance jeunesse pour un total de **18 000€**

RESIDENCE D'ARTISTES #1

FAIRE ENSEMBLE / VIVRE ENSEMBLE
Nos espaces publics, enjeux de territoire,
marqueurs de société.



Zoom sur l'association « Bouillonnant Valthère », avec son Nadine Portier en tant que directrice, qui a étendu son projet de résidence d'artistes « pop up » sur Torigny-les-Villes en lien avec le programme petites villes de demain.

Le Bouillonnant Valthère met son travail au service d'un territoire et de ses habitants, **elle accompagne les communes sur leurs questionnements sur des problématiques diverses comme la mobilité, l'identité, l'attractivité et le vivre ensemble par le biais de la culture.**

Zoom sur le contrat culture territoire enfance jeunesse: 1^{er} déployé dans la Manche. Avec comme objectif de permettre à tous les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) en articulant tous les temps scolaires, périscolaires, extrascolaires et en mobilisant les ressources culturelles du territoire. **9 projets** menés sur l'année scolaire 2023/2024. **Deux publics cibles** : les étudiants et les 3/5 ans.



AXE
VCT_C

LA CULTURE, FACTEUR D'HOSPITALITÉ

Mettre en place des contrats d'objectifs avec les structures d'intérêt territorial :

Chiffres clés année 2023 :

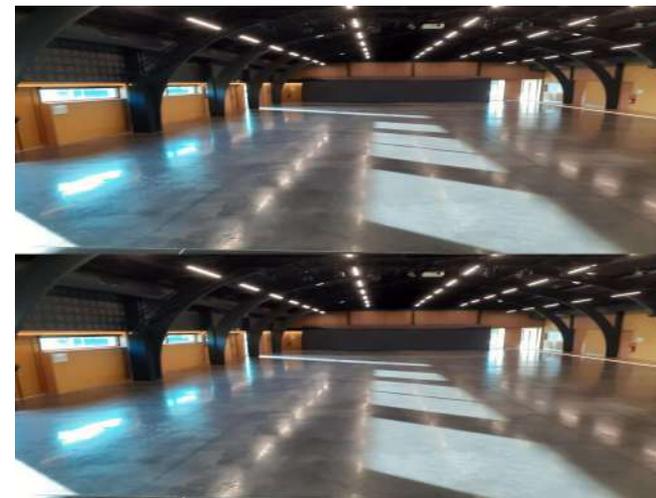
Contrats d'objectifs : 4 **contrats d'objectifs** rédigés dans le cadre de convention multi partenariales : les Saltimbrés, l'usine Utopik, Bouillonnant Valthère et Écran Sonique.

Faire « projet » en encourageant les coopérations entre les acteurs culturels

Déployer une mission d'ingénierie et d'aide aux acteurs de la culture pour le développement des coopérations et de l'efficacité de leurs actions

Chiffres clés année 2023 :

- ✓ **Missions d'ingénierie** : 45 **acteurs** culturels concernés.
- ✓ **Projets accompagnés** : 29 **projets** accompagnés en terme de construction de projet, de dossier, de recherches de financement, de partenariat, de matériel, de respect des réglementations...

AXE
VCT_D

LA CULTURE, FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ

Faits marquants de l'année 2023

Faire connaître et communiquer pour promouvoir la richesse et la diversité des propositions culturelles

- ✓ **L'inscription du festival la vir'ée des mômes dans le réseau régional des arts de la rue**: avec pour objectifs de donner plus de visibilité au festival à l'échelle de la Normandie, de bénéficier d'un accompagnement et augmenter la qualité de la programmation, de travailler dans une logique éco responsable en limitant les déplacements des artistes, de permettre des économies budgétaires sur les frais annexes des spectacles
- ✓ **La signature du contrat culture territoire enfance jeunesse** : 1er dans la Manche, qui suscite l'intérêt des artistes Normands à venir travailler sur notre territoire et à découvrir sa richesse.
- ✓ **La contribution et l'enrichissement du site internet culturel** : visite de salle 360°, portraits d'acteurs, podcast

DÉVELOPPER UN OFFICE DE TOURISME PERFORMANT

CONTEXTE

Dans le cadre de la professionnalisation de ses équipes et de ses actions, l'office de tourisme et de la culture s'inscrit dans des démarches de montée en gamme afin de répondre le plus professionnellement aux attentes des touristes, professionnels et élus. La destination touristique de Saint-Lô Agglo fait partie des huit destinations touristiques manchoises. Dans l'optique de se faire connaître et reconnaître localement et régionalement, Saint-Lô Agglo développe son image par les outils de communication. Le service tourisme de Saint-Lô Agglo manquant de visibilité auprès de ses socio-pros a mis en œuvre des actions pour devenir une porte d'entrée touristique et économique de notre territoire. Non instaurée auparavant, la taxe de séjour payée par les personnes séjournant sur Saint-Lô Agglo participe au financement des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la destination.

PROGRAMME VCT_A_1 : OPTIMISER L'ACCUEIL DE L'OFFICE DE TOURISME

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Gagner en termes de fréquentation et de rentabilité des actions engagées, s'inscrire dans les actions du réseau des offices de tourisme normands	Évolution de la fréquentation touristique enregistrée	2 161 demandes (Plage verte)	2 150 demandes (Plage verte)	2 282 demandes	2300	2357 (dont 563 accueils hors les murs)	2800 (effet 80ème)	La saison estivale était satisfaisante sur les 3 premières semaines de juillet, La météo pluvieuse a découragé la venue des touristes au sein des bureaux. Une clientèle principalement française et de proximité 50% de visiteurs SLA.
		431 demandes (Torigny)	600 demandes (Torigny)	563 demandes	600	511	550 (effet 80ème)	
		3 380 personnes (haras)	2 150 personnes (haras)	//	//	//	//	
	Nombre d'actions en commun	3	3	2	3	3	3	opération promotion avec les offices du Bessin, Isigny, Vire, Carentan et Mont Saint Michel / opération promotion avec parc marais, travail avec Vire pour voie verte 2024

- Projets 2024**
- Proposer des ateliers professionnels, formation pour valoriser l'accueil
 - Mettre en place des plaques nfc pour diffusion d'informations
 - Programmer des nouveaux accueils hors les murs / adapter horaires 80ème anniversaire
 - Réorganisation des planifications (être plus présents sur le terrain, adaptation amplitude horaires...)

PROGRAMME VCT_A_2 : PROMOUVOIR LA DESTINATION

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Valoriser son territoire afin de provoquer la visite et par extension la consommation	Nombre de sessions	84 750 pages vues	208 879 pages vues /an (jan-déc)	Statistiques non disponibles (nouveau site)	230 000 pages vues	294 447 pages vues	325 000 pages vues	390 000 pages vues	+28% de pages consultées : des chiffres en progression qui confortent l'importance de ce support d'informations, de conseils et d'accueil numérique; bilan de l'utilisation : réalisation d'ajustements esthétiques et plus rapides aux accès à l'information
PT Promouvoir les atouts du territoire (identité territoriale)	Évolution du nombre de visiteurs des sites internet	NC	NC	Le module des statistiques n'a pas été fonctionnel à la livraison (juillet 2022)	50 000 sur le site « grand public » Pas de prévision d'un nouveau site spécialisé (partenaires)	60 943 visiteurs (site grand public) 4 555 visiteurs pros-partenaires	65 000 à 70 000 (site grand public année 80ème /) 5 000 visiteurs pro	+ 30 %	Des outils ont été mis en place (visites 360° de salles culturelles, reportages acteurs) / bilan d'une 1ère année de fonctionnement : réflexion sur l'optimisation des sites dont la valorisation de l'espace « partenaires » à flécher comme site « pro » aussi bien culturellement que touristiquement

- Projets 2024**
- Renforcer l'usage des usages numériques (site pro à réorganiser et qualifier / site grand public à compléter)
 - Accentuer les réseaux sociaux (plus de réels /stories...)

PROGRAMME VCT_A_3 : DÉVELOPPER L'AUTOFINANCEMENT

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Recueillir la taxe de séjour dans de bonnes conditions, être à l'écoute et être présent pour les hébergeurs collectant la taxe, s'inscrire dans une démarche de progression (facilité et régularité dans les déclarations), financer des projets identifiés	Montant de la taxe	49 588 €	53 000€ (déc)	130 670 €	130 000 €	163 446€	170 000€	180 000 €	Belle augmentation du nombre d'hébergeurs et des hébergements ; un travail est en cours auprès des collectivités pour collecter un maximum de données sur les hébergeurs non déclarés;
	Évolution du nombre des hébergeurs	158	174	186	190	225	240	200	
	Évolution du nombre des hébergements	194	209	221	225	272	280	250	
PT Promouvoir les atouts du territoire (identité territoriale)	Évolution des parts de marché des nuitées départementales	NC	1,8 millions (Réalisé 2021 de janvier à août)	1,95 millions (de janvier à août 2022)	1,96 millions	2 millions (Réalisé 2023 de janvier à août)	2,2	2 millions	Pic de fréquentation en 2022 : samedi 13 août Pic de fréquentation en 2023 : samedi 8 avril (source flux Vision –Attitude Manche)

Nouveauté 2023

En sus des reportages sur le site internet, les posts sur les outils numériques et des rencontres avec les prestataires, l'office de tourisme et de la culture a organisé une journée dédiée aux socio-professionnels avec :

- une matinée de conférence avec une expert en tourisme et en culture Laurence Giuliani « Sur le tourisme de demain »
- un après-midi consacré à 3 ateliers pratiques : l'itinérance et le label accueil vélo avec l'intervention d'Attitude Manche, la qualification
- Avec le partenariat de labels Manche, sa présence numérique sur les outils existants avec la participation de Normandie tourisme
- Une cinquantaine de participants ont apprécié cette 1ère édition.

Projets 2024

- Optimiser et faire évoluer les taux de la taxe séjour : 5 % (délibération prise en 2023 pour application 2024) / attente de l' effet (80^{ème}) / réflexion sur un nouveau logiciel plus performant
- Proposer des sites web et reportage photo pour améliorer la visibilité des prestataires / hébergeurs
- Promouvoir les labels de qualification (accompagnement financier ?)

ADAPTER L'OFFRE DU TERRITOIRE À LA DEMANDE TOURISTIQUE

CONTEXTE

La destination touristique de Saint-Lô Agglo fait partie des huit destinations touristiques manchoises. Dans l'optique de se faire connaître et reconnaître localement et régionalement, Saint-Lô Agglo développe son image par les outils de communication

PROGRAMME VCT_B_1 : VALORISER LES SITES MARQUEURS DU TERRITOIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Mise en valeur et en exergue des sites phares de la destination	Fréquentation des sites marqueurs (sites principaux)	25 750 personnes	21 500 personnes	41 000 personnes (3954 abbaye / 1000 musée, 10396 vélorail et 25872 Roches)	35 000 personnes	35 471 personnes	36 000 personnes	36 000 personnes	Les sites marqueurs du territoire (météo pluvieuse ayant entraîné moins de fréquentation : Les Roches de Ham de Torigny-les-Villes, le musée d'art et d'histoire de St-Lô, l'abbaye de Cerisy, le Vélorail de Condé (chiffres communiqués par site et estimation via éco-compteur départemental pour les Roches 22700 PERS / 26000 EN 2022 – 8200 pers vélorail – 3770 personnes abbaye – 801 musée art St Lô – 6186 pers pour expo Le Fèvre)
	Hors pratique sportive								
PT Promouvoir les atouts du territoire (identité territoriale)	Évolution du temps passé des excursionnistes	Entre 2h et 4h	Entre 2h et 4h	Entre 2h et 4h (47%)	Entre 2h et 4h (45%)	Entre 2h et 4h (41%)	Entre 2h et 4h (40%)	Entre 2h et 4h (37%)	2023 : 41% des excursionnistes restent entre 2 à 4h sur Saint-Lô Agglo Entre 4h et 6h (+2 points) / Entre 6h et 8h (+1 point) Entre 8h et 10h (+1 point) / Plus de 10h (+1 point) (chiffres recueillis par données téléphoniques –Flux Vision)
				Entre 4h et 6h (31%)	Entre 4h et 6h (32%)	Entre 4h et 6h (33%)	Entre 4h et 6h (35%)	Entre 4h et 6h (37%)	

Projets 2024

- Mise en place de premières actions du schéma (signalétique grands axes, labels de qualification, formation...)
- Organisation d'un week-end festif « 80^{ème} anniversaire »

PROGRAMME VCT_B_2 : VALORISER LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE IDENTIFIÉS DANS LE SCHÉMA DE COHÉRENCE DE RANDONNÉE DE SAINT-LÔ AGGLO

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	PRÉVI. 2021	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023 / réalisé	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Avoir une offre de qualité en adéquation avec les demandes des pratiquants et suivre les tendances	Évolution du nombre de consultations des circuits	4 744	4 800	28 020 (jan-nov)	28 000 (jan-nov)	18 900	19 000 / 15740	25 000	Les téléchargements pdf, consultations et GPX sont en baisse générale car les locaux ont déjà les informations depuis quelques années et les circuits ne changent pas. Demande récurrente de topoguides
	Évolution du nombre de téléchargements PDF des circuits	NC	NC	7 258	7 350	4164	4200 / 2089	5 500	
	Évolution du nombre d'embarquements GPX	NC	NC	1 614	1 650	1 018	1000 / 720	700	

Projets 2024

- Edition d'un topoguide (2023-2024)
- Demande de signalétique « halage » complémentaire

AXE
VCT_C

LA CULTURE, FACTEUR D'HOSPITALITÉ

CONTEXTE

C1 : Au regard de la compétence culture partagée, mais aussi du levier qu'elle constitue à favoriser le lien social et améliorer le cadre de vie, Saint-Lô Agglo engage un programme d'actions ciblées en milieu rural comme avec les saisons Villes en Scène et Jazz dans les prés qui s'inscrivent dans des programmations plus larges soit au niveau départemental ou régional. Notion de réseau valorisée.

C2 : Le projet de développement culturel vise à la mise en réseau des partenaires, Saint-Lô Agglo étant un facilitateur et jouant un rôle de coordinateur des projets portés par les acteurs culturels du territoire

PROGRAMME VCT_C_1 : SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES STRUCTURES ET LES ACTEURS CULTURELS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Conforter les manifestations culturelles sur le territoire	Évolution du nombre de spectacles Jazz dans les prés et Villes en Scène et de spectateurs	7 spectacles/ 1 196 spectateurs	14 spectacles / 1 505 spectateurs	20 spectacles (11 VES et 9 jazz)/ 2 628 spectateurs	20 spectacles/ 2 700 spectateurs	20 spectacles/ 2 943 spectateurs	18 spectacles/ 2 500 spectateurs	Une très belle saison 2023 et notamment jazz dans les prés avec un total de 2 000 spectateurs sur la saison. Un total prévisionnel de spectateurs dépassé largement sachant qu'il reste encore 4 spectacles VES à jouer en 2023.
	Évolution du nombre de projets et de participants dans le cadre du soutien apporté par Saint-Lô Agglo	9 projets	11 projets	14 projets	12 projets	12 projets	12 projets	Des critères révisés en 2023 et des subventions accordées de manière forfaitaire selon 4 dispositifs. Objectif : renforcer le rôle d'ingénierie et accompagner les associations pour les aider à faire évoluer leurs projets.
	Évolution du nombre d'élèves inscrits aux écoles de musique associatives	170	121	64	64	64	Fin de l'accompagnement (Le financement sera repris par les communes de Canisy et Marigny via la CLECT)	
Démocratiser et faciliter l'accès à la culture	Évolution du nombre de parcours culturels proposés	NC	NC	NC	NC	NC	8 parcours culturels proposés	Signature du contrat culture territoire enfance jeunesse . Appel à projet lancé le 15 octobre 2023
Mettre en place des contrats d'objectifs avec les structures d'intérêt territorial	Évolution du nombre de projets sous contrats d'objectifs	5	1	6 dont 3 en cours d'écriture	Convention de 3 ans	Convention de 3 ans	Convention de 3 ans	Deux conventions co-signées avec des partenaires institutionnels : la convention pluri annuelle d'objectifs du Normandy avec la Région, le Département et la DRAC. La convention des Saltimbrés signée avec le Département.
Promouvoir les atouts du territoire (identité territoriale)	Nombre de structures culturelles et partenaires mobilisés			Promotion des bords de Vire au travers des animations et de la promotion (vitrophanie, brochures...) + intégration d'un projet autour de la vire dans les conventions, action animation (calèches) pour les Virées du terroir	10ème anniversaire de l'édition 2023 du festival « les Goûters de la Chapelle-sur-Vire »	10ème anniversaire de l'édition 2023 du festival estival « la Vir'ée des Mômes »	Festival la Vir'ée des Mômes sous le même format qu'en 2023 : 2 journées complètes (ouverture et clôture) et 4 demi-journées	Énorme succès pour la 10ème année du festival qui devient un évènement phare du territoire pour les touristes et les familles. Réflexion sur l'adhésion au réseau national des arts de la rue pour monter en gamme le festival. Pour rappel fréquentation 2022 : 2 213 personnes
	Fréquentation des bords de Vire	NC	NC		2 300 personnes	3 791 personnes	4 000 personnes	
	Nombre de participants du territoire, et hors territoire							

Projets 2024

- Projet jazz revu : 6 concerts de janvier à décembre. Pour VES 12 concerts répartis sur 4 salles (contre 3 en 2023)
- Suivi du contrat culture territoire enfance/jeunesse et mise en place d'un outil de suivi des actions culturelles sur le territoire
- Montée en gamme du festival la Vir'ée des Mômes : inscription du festival dans le réseau national des arts de la rue.

PROGRAMME VCT_C_2 : FAIRE « PROJET » EN ENCOURAGEANT LES COOPÉRATIONS ENTRE LES ACTEURS CULTURELS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Déployer une mission d'ingénierie et d'aide aux acteurs de la culture pour le développement des coopérations et de l'efficacité de leurs actions	Évolution du nombre d'acteurs concernés par les missions d'ingénierie	15	11	30	30	15	30	Le contrat culture territoire enfance jeunesse est un contrat qui permet le travail en transversalité avec de nombreux acteurs. Les critères revus avec des projets ambitieux qui nécessite plus de temps agent pour l'ingénierie
	Évolution du nombre de projets accompagnés (mise en réseau des acteurs)	9	9	14	14	20	20	

- Projets 2024-**
- Ingénierie auprès des structures pour le montage de projets
 - Ingénierie dans le cadre d'un projet « CTEJ » (contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse) qui rassemblera les acteurs, les partenaires (Conseil Départemental, DRAC, Région) et les services de l'Agglo (petite enfance et enfance jeunesse).

AXE
VCT_D

LA CULTURE, FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ

CONTEXTE

D1 : Sur le territoire de Saint-Lô Agglo la richesse de l'offre culturelle est un véritable atout qui a besoin d'être plus lisible et plus valorisé

PROGRAMME VCT_D_1 : FAIRE CONNAÎTRE ET COMMUNIQUER POUR PROMOUVOIR LA RICHESSE ET LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE CULTURELLE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Améliorer la visibilité des projets et manifestations culturelles pour une fréquentation accrue du grand public	Évolution du nombre de page consultées	1 ^{ère} année de collecte de données	1 ^{ère} année de collecte de données	14 674 pages consultées	20 000 pages	Le site internet « O' cœur de la culture » est sorti en juillet 2022 avec l'agenda partagé et la plateforme de matériel la 1 ^{ère} année de collecte se poursuivra jusqu'en décembre 2023, date à laquelle nous pourrions présenter des chiffres.
	Évolution du nombre de contributeurs	1 ^{ère} année de collecte de données	1 ^{ère} année de collecte de données	4 023 visiteurs	4 500 visiteurs	

Projets 2024

- Suivi du site internet et appropriation de la plateforme et du site par les acteurs culturels (formation, contribution...): fiches acteurs, salles culturelles, agenda partagé et plateforme de matériel



Politique publique :

SANTÉ, BIEN ÊTRE

SAN

PRIORITÉ :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

FINALITÉS

La mise en œuvre de la politique publique vise à améliorer la santé et le bien-être de la population du territoire communautaire en soutenant l'offre de santé de proximité

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Si la santé n'est pas une compétence obligatoire de l'intercommunalité, elle constitue une préoccupation forte des élus. C'est pour répondre à ce défi que Saint-Lô Agglo s'est doté d'un contrat local de santé validé en 2023. Cet outil est au service d'une meilleure prise en compte de la santé dans les politiques publiques avec comme principaux objectifs de déterminer les conditions environnementales favorables à la bonne santé de la population, réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, renforcer la visibilité des actions locales de santé et en proposer de nouvelles.

RAP 2023



RAPPEL DES STATUTS



2.6 Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de dispositifs partenariaux en matière de santé (contrat local de santé) (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités) ;



CHIFFRES CLÉS



43,2 % des médecins généralistes du territoire **ont plus de 55 ans en 2022**
75,8 % des médecins spécialistes **ont plus de 55 ans en 2022**

8 partenaires institutionnels

associés à l'élaboration du contrat local de santé du Saint-Lois : Agence Régionale de Santé, CD 50, Ville de Saint-Lô, CPAM 50, MSA Côtes Normandes, Centre hospitalier de Saint-Lô, Fondation Bon Sauveur, Hôpital privé du Centre Manche.

2 pôles de santé libéraux et ambulatoires répartis sur **4 sites** (Pont-Hébert/Saint-Jean de Daye, Torigny-les-Villes/Saint-Jean d'Elle) **dont** :

- **9** médecins
- **2** dentistes ;
- **15** infirmiers ;
- **1** masseur-kinésithérapeute ;
- **3** psychologues ;
- **2** pédicures ;
- **1** orthophoniste ;
- **1** ostéopathe ;
- **1** diététicienne

Taux d'occupation au 31/12/2023 : **81%**

Densité de professionnels de santé pour 100 000 habitants EPCI Saint-Lô Agglo :

- ✓ Médecins généralistes **115,6 en 2022** contre **71,1 en 2019** soit **+ 63%** (en 2022 : 76,9 en région et 83,9 en France)
- ✓ Médecins spécialistes **43,4 en 2022** contre **46 en 2019** soit **- 6%** (en 2022 : 62 en région et 8,9 en France)
- ✓ Chirurgiens-dentistes **31,5 en 2022** contre **29 en 2019** soit **+ 8,7 %** (en 2022 : 37,1, en région et 55,1 en France)
- ✓ Masseurs-kinésithérapeutes **52,5 en 2022** contre **56,6 en 2019** soit **- 7,3 %** (en 2022 : 65,4 en région et 104,1, en France)
- ✓ Infirmiers **176,1 en 2021** contre **183 en 2020** soit **- 3,8 %** (en 2021 : 144,7 en région et 180,3 en France)

Sources : ORS-CREAI Normandie



LES AXES

SAN_A Soutenir l'offre de santé de proximité

SAN_B Répondre aux besoins prioritaires en santé (et bien-être) des habitants du territoire

CONTEXTE

Le programme d'actions du contrat local de santé, aujourd'hui validé met l'accent sur l'« accès aux soins et aux droits en matière de santé » et s'articule autour de quatre autres axes :

- santé mentale et bien-être psychique,
- bien vieillir et autonomie,
- environnement cadre de vie et santé,
- parcours prévention santé tout au long de la vie.

L'arrivée de la coordinatrice du contrat local de santé, en septembre, dynamise le déploiement des actions. Elle est l'interlocutrice privilégiée de tous les acteurs santé du territoire;

L'aide à l'installation, versée aux médecins par l'ARS depuis dote le Saint-Lois d'un nouveau dispositif incitatif, dans l'attente du nouveau plan France Ruralités.

En outre, le développement de l'exercice coordonné (Agneaux, Saint-Lô) crée des conditions favorables pour soutenir l'offre de soins de proximité. Il en va de même du projet de santé et de société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) réamorcé par les professionnels de Condé-sur-Vire/Saint-Jean d'Elle/Torigny-les-Villes.

À Saint-Lô, le nouveau pôle de santé libéral et ambulatoire (PSLA) François Digard, porté par l'association des acteurs de santé du pays saint-lois pour le projet de santé et la fondation Bon Sauveur pour son volet immobilier ouvre ses portes début 2024.



SOUTENIR L'OFFRE DE SANTÉ DE PROXIMITÉ

Faits marquants de l'année 2023



- ✓ Près de 40 professionnels en santé exercent dans les pôles de santé de Saint-Lô Agglo pour un **taux moyen d'occupation de 81 %**.
- ✓ À noter, le pôle de Pont-Hébert et Saint-Jean-d'Elle sont complets.



L'arrivée de nouveaux praticiens et la hausse du taux d'occupation entre 2020 et 2022 montrent que les pôles de santé offrent des conditions d'exercice satisfaisantes permettant de susciter l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire.



**MIEUX REpondre AUX BESOINS PRIORITAIRES EN SANTÉ
(ET BIEN-ÊTRE) DES HABITANTS DU TERRITOIRE**
Axe 1

Accès aux soins
et aux droits en
matière de santé

Axe 2

Santé mentale et
bien-être
psychique

Axe 3

Bien vieillir et
autonomie

Axe 4

Environnement,
cadre de vie &
santé

Axe 5

Parcours
prévention
santé tout au
long de la vie

Actions 2023

- Initiation du dispositif « Aller vers »
- Accompagnement des dispositifs de télémédecine sur le territoire
- Favorisation de l'accès aux soins aux étudiants
- Organisation d'une rencontre conviviale dédiée aux internes de notre territoire.
- Diagnostic environnemental dans les structures d'accueil de jeunes enfants
- Ateliers d'information et de sensibilisation pour les enfants et leurs parents abordant les thématiques de la santé environnementale
- Réflexion en cours pour la mise en œuvre de formations aux risques liés à la santé mentale pour les professionnels du territoire
- Réflexion avec l'ARS à des actions de prévention avec organisation d'un temps d'écouter des infirmiers scolaires du territoire après les vacances de la Toussaint.



SOUTENIR L'OFFRE DE SANTÉ DE PROXIMITÉ

CONTEXTE

Proposer des structures d'exercice aux professionnels de santé et assimilés (psychologues, psychothérapeutes, ...) leur permettant de développer un exercice coordonné, contribuant à maintenir l'offre de soins de proximité et favorisant la venue de nouveaux praticiens sur le territoire.

PROGRAMME SAN_A_1 : ASSURER ET AMÉLIORER LA GESTION IMMOBILIÈRE DES PÔLES DE SANTÉ DE SAINT-LÔ AGGLO

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Améliorer le taux, la qualité et la réactivité des réponses aux demandes d'intervention des locataires pour ce qui concerne les dépannages et les réparations à la charge du bailleur.	Nombre de demandes d'intervention / nombre de demandes satisfaites	18/22 (82 %)	42/47 (89 %)	44/44 (100%)	40	35	30	Baisser le nombre d'interventions du service d'entretien-maintenance.
	Évolution du taux de demandes d'intervention satisfaites	NC	+ 7 points (+9 %)	+16 points (+12%)	100%	100%	100%	Maintenir la qualité d'intervention du suivi des demandes et l'efficacité dont fait preuve le service d'entretien-maintenance des bâtiments.

Projets 2024 - Engager la réflexion d'une gestion immobilière mutualisée en interne au niveau de la direction du développement économique et de la promotion du territoire

MIEUX REpondre AUX BESOINS PRIORITAIRES EN SANTÉ (ET BIEN-ÊTRE) DES HABITANTS DU TERRITOIRE

CONTEXTE

Mettre en œuvre des actions pour soutenir une offre de santé de proximité. Améliorer l'état de santé ainsi que le bien-être de la population via les déterminants de santé. Contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Afin de favoriser la construction de dynamiques territoriales de santé s'inscrivant dans son projet régional de santé, l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie a souhaité confier la coordination d'un contrat local de santé (CLS) à Saint-Lô Agglo. Dans sa délibération n°c2017-12-18.312, le conseil communautaire engage l'Agglo "dans une démarche conjointe et partagée avec la Ville de Saint-Lô et l'ARS, portant sur la réalisation d'un contrat local de santé".

PROGRAMME SAN_B_1 : ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Mise en œuvre du programme d'actions du contrat	Existence effective du programme d'actions Nombre d'actions démarrées / nombre d'actions programmées	Le programme d'actions est construit, il est décliné en fiches-action.	Validation du CLS en juillet 2022 et signature officielle en décembre;	Mise en œuvre des actions programmées	<ul style="list-style-type: none"> Initiation du dispositif « Aller vers » Accompagnement des dispositifs de télémédecine sur le territoire Favorisation de l'accès aux soins aux étudiants Organisation d'une rencontre conviviale dédiée aux internes de notre territoire. Réflexion avec l'ARS à des actions de prévention avec organisation d'un temps dédié aux infirmiers scolaires du territoire après les vacances de la Toussaint. Participation aux ateliers et conseil territorial de santé initiés par l'ARS pour prise en compte des prérogatives de notre CLS. Réflexion en cours pour la mise en œuvre de formations aux risques liés à la santé mentale pour les professionnels du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'une rencontre conviviale dédiée aux internes en médecine libérale de notre territoire. Faciliter l'accès aux soins des étudiants sans médecin traitant Accompagnement des IDE asalées dans leurs projets de prévention Structurer l'offre en santé mentale Soutenir les aidants des populations vieillissantes ou en situation de handicap Sensibiliser les populations sur l'impact en santé des environnements Initier des actions en matière de prévention santé dans les secteurs du sport, petite enfance, enfance jeunesse, alimentation... 	Premières pistes d'action pour 2024, en attente du prochain COTECJ le 23/02/24 puis d'une présentation en COPIL (date à déterminer)

Projets 2024

Prioriser le déploiement des actions du contrat local de santé, prévoir un COPIL au cours du 1^{er} trimestre 2024.

- Accueillir des internes sur le territoire
- Structurer l'offre en santé mentale
- Faciliter l'accès au soin pour les étudiants
- Améliorer l'impact de l'environnement sur la santé
- Initier des actions en matière de prévention santé dans les secteurs du sport, petite enfance, enfance jeunesse, alimentation...
- Faciliter la formation premiers secours du personnel en contact avec le public



Saint-Lô
AGGLO

COMMISSION

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

3

3 COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

84

- | | |
|--|-----|
| 3.1 Planification territoriale | 85 |
| 3.2 Les décisions et autorisations d'urbanisme | 91 |
| 3.3 Politique de l'habitat | 96 |
| 3.4 Politique foncière et patrimoniale | 100 |
| 3.5 Transports et déplacements | 105 |

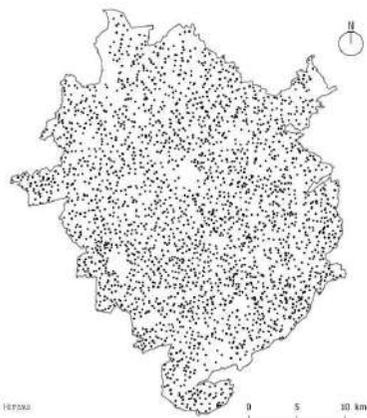


saint-lo-agglo.fr

NORMANDIE

La Manche
CHANGEMENT DE QUALITÉ DE VIE





Politique publique :

PLANIFICATION TERRITORIALE

PT

PRIORITÉS :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

Construire un territoire durable



FINALITÉS

Concevoir à l'échelle intercommunale les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols dans le respect des objectifs de développement durable

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Il s'agit de mener à bien l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal en co-construction avec les communes.

Pour ce faire, il est prévu de ne modifier les documents d'urbanisme communaux que sur les seuls thèmes de l'évolution liées au développement économique.

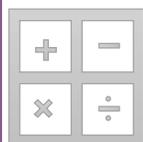
RAP 2023



RAPPEL DES STATUTS



- 2.1 Schéma de cohérence territoriale ;
- 2.2 Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale;



CHIFFRES CLÉS

La consommation des espaces naturels agricoles et forestiers par l'urbanisation :

- ✓ Entre 2000 et 2010 : **+ de 100 ha/an**
- ✓ Entre 2010 et 2019 : **+ de 40 ha/an**, dont la moitié pour de l'habitat
- ✓ Objectif 2020-2030 : répondre aux besoins en réutilisant principalement l'existant (bâti vacant, dent creuse, etc.) et avec un seuil maximal **de 30 à 34 ha/an**
- ✓ Entre 2011-2021 : + 687 ha d'espaces consommés dont 532 ha pour l'habitat et 124 ha pour le développement économique soit **62 ha/an**

Objectif 2021-2031 :

répondre aux objectifs de la loi climat et résilience en divisant par 2 la consommation des 10 dernières années des espaces naturels, agricoles et forestier soit dans le PLUi un objectif de **290 ha** au global à horizon 2035 et de **19ha/an** sur 15 ans pour l'habitat

- ✓ Mise en place de leviers dans un objectif de sobriété foncière : réhabilitation de logements vacants, urbaniser ou préserver les dents creuses, densifier le tissu urbain existant, recycler les friches.

- ✓ Zéro artificialisation nette à **l'horizon 2050**



LES AXES

- PT_A **Élaborer et suivre les documents de planification intercommunale**
- PT_B **Assurer la transition entre les documents d'urbanisme communaux et le PLUi**

CONTEXTE

Suite à la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 et à l'intégration de l'ex-communauté de communes de Canisy en 2017, Saint-Lô Agglo est devenue compétente pour le schéma de cohérence territoriale et les documents d'urbanisme.

Conformément au code de l'urbanisme, elle a l'obligation d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal à l'échelle de l'ensemble du territoire. L'objectif est d'arrêter le document d'ici septembre 2024. Une phase d'enquête publique s'est déroulé du 8 janvier au 4 mars 2024.

En attendant, il est nécessaire de finaliser certaines procédures d'urbanisme communales et de participer à la mise en œuvre du SCOT du Pays Saint-Lois.

La loi Climat et Résilience a été promulguée le 22 août et publiée au JO le 24 août 2021. Elle a un fort impact sur les documents d'urbanisme, notamment le SCoT du Saint Loïs et le PLUi de Saint-Lô Agglo. En effet cette loi précise que, dans son article 191 : l'absence de toute artificialisation nette des sols doit être atteinte en 2050.

Son premier objectif est de diviser par deux le rythme de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011-2020.

Ces objectifs doivent être mis en œuvre dans le SRADDET en novembre 2024, février 2027 pour le SCoT et février 2028 pour le PLUi.

AXE
PT_A

ÉLABORER ET SUIVRE LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION INTERCOMMUNALE

Faits marquants de l'année 2023

- ✓ Un mois de la concertation et une réunion publique
- ✓ Un premier arrêt du PLUi le 26 juin 2023
- ✓ Réception des avis des personnes publiques associées et des communes
- ✓ Un deuxième arrêt du PLUi le 27 novembre 2023

Une réunion publique a été organisée pour lancer le mois de la concertation en mars, la population a eu l'occasion de consulter le document et d'y apporter des corrections avant l'arrêt du PLUi.



Depuis décembre 2017, les élus ont travaillé sur le projet de PLUi, celui-ci a été arrêté une première fois le 26 juin 2023.

Les personnes publiques associées et les communes ont pu donner un avis sur le document. Un deuxième arrêt a été réalisé le 27 novembre 2023.



Règlement local de publicité intercommunale :

En début d'année 2023 des ateliers de concertation avec les partenaires ont été organisés pour élaborer le règlement écrit.

La procédure du règlement local de publicité intercommunale sera séparée de celle du PLUi en cours, son arrêt est prévu en 2024.

AXE
PT_B

ASSURER LA TRANSITION ENTRE LES DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX ET LE PLUi

Faits marquants de l'année 2023

- ✓ Approbation de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Guilberville sur la commune nouvelle de Torigny-les-Villes
- ✓ Avis rendu par la mission régionale d'autorité environnementale en mai 2023 soumettant la modification du plan local d'urbanisme de Saint-Lô à une évaluation environnementale

AXE
PT_A

ÉLABORER ET SUIVRE LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION INTERCOMMUNALE

CONTEXTE

Grâce aux outils de planification, Saint-Lô Agglo garantit la cohérence des aménagements à l'échelle intercommunale et donne les moyens aux communes de maîtriser leur développement sur le long terme. Les orientations du schéma de cohérence territoriale, approuvé en 2013 et maintenu en vigueur en 2019 se déclinent à travers différents plans et programmes : programme local de l'habitat, plan de déplacements urbains et plan climat-air-énergie territorial. Ces trois plans, objet d'une étude conjointe en 2017, seront traduits dans le plan local d'urbanisme intercommunal, qui réglemente l'usage des sols.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de ces plans dans le contexte de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'échelle des projets, des actions de maîtrise du foncier, de définition de projet et de sensibilisation sont développées.

PROGRAMME PT_A_1 : ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Compatibilité des plans et projets d'aménagement avec le schéma de cohérence territoriale	Évolution du nombre d'avis du comité du schéma de cohérence territoriale sur la compatibilité des projets	0	11	25	25 à 30	41	30 à 35	L'élargissement des typologies de projets soumis à avis à entraîner une hausse significative du nombre d'avis. Des avis ont été émis sur des documents d'urbanisme (PLU de Saint-Lô, PLU de Guilberville, PLUi de Saint-Lô Agglo et sur le SRADDET de Normandie modifié) et sur des appels à projets en lien avec l'habitat. Des avis ont été faits sur les projets situés sur des territoires limitrophes (centrale solaire, révision SCoT...)

Projets 2024

- Engager la révision du schéma de cohérence territoriale du pays saint-lois afin de la moderniser, de le climatiser et d'intégrer le SRADDET modifié. La révision permettra d'étendre son périmètre en incluant Pont-Farcy.
- Travailler avec les élus du comité SCoT afin d'anticiper les règles du PLUi en vue de son approbation

PROGRAMME PT_A_2 : CO-CONSTRUIRE LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Collaboration avec les communes-membres	Taux de participation des communes aux différents temps d'échange	90 %	98 %	100%	100%	100%	100%	2 réunions des maires et 2 arrêts du PLUi en conseil communautaire avec une phase de 3 mois d'avis des communes ont été réalisés en 2023
Concertation avec le public et acteurs du territoire	Nombre d'actions réalisées	2	3	2 Réunions des Personnes Publiques Associées	2 ateliers RLPI* avec les acteurs économiques 1 réunion publique 20 permanences d'accueil du public réparties sur 5 communes différentes 1 enquête publique	2 ateliers RLPI avec les acteurs économiques 1 réunion publique 25 permanences d'accueil du public réparties sur 5 communes différentes	Enquête publique	Des échanges autour du RLPI doivent être programmés et l'enquête publique du RLPI a été déconnectée de celle du PLUi, elle sera faite en 2024

- Projets 2024**
- Enquête publique et intégration des corrections demandées par les personnes publiques associées, les communes et les pétitionnaires
 - Finalisation des pièces et présentation des corrections à chaque commune.

*RLPI : règlement local de publicité intercommunal

PROGRAMME PT_A_3 : ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE DANS LES PROJETS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Définition d'une stratégie en faveur du renouvellement urbain	État d'avancement de l'étude	NC	Convention cadre signée Marché notifié	Diagnostic finalisé Définition des 30 sites à enjeux Présentation en COPIL	Définition d' un accompagnement des communes vers la densification et la remobilisation de ces 30 sites	Choix de 3 communes "références"	Accompagnement en ingénierie des 3 communes "références"	
Mobilisation des outils juridiques de maîtrise du foncier et des projets	Nombre de fois où le droit de préemption urbain (DPU) a été utilisé	NC	1	1	1	0	1	
	Nombre de sursis à statuer	NC	1	1	2	1	1	
Sensibilisation des acteurs aux enjeux de la sobriété foncière	Nombre d'actions réalisées	NC	2	1	2	1	1	Participation a une soirée des entreprises organisée par les services du développement économique sur la "Sobriété économique et le développement économique" Participation à une soirée 'Habiter autrement" par le CODEV

Projets 2024

- Sensibilisation-formation des élus sur l'utilisation du sursis à statuer (intervention juristes en conférence des maires)
- Enquête publique du PLUi, correction du dossier et Approbation.
- Engager la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) pour intégration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), concerter la population sur le sujet avec des actions de sensibilisation
- Travailler sur l'approbation du PLUi et sa mise en œuvre prévue en 2024, en lien avec les services d'instruction des droits du sol
- Formation des élus sur la mise en œuvre du PLUi et sur le contentieux de l'urbanisme

AXE
PT_B**ASSURER LA TRANSITION ENTRE LES DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX ET LE PLUI**

CONTEXTE

Certaines procédures d'évolutions de documents d'urbanisme sont encore en cours. Si on en comptait une vingtaine en 2017, aujourd'hui une reste à finaliser. Étant donné l'avancement des travaux du plan local d'urbanisme intercommunal, Saint-Lô Agglo a décidé d'engager des procédures de modification de documents d'urbanisme uniquement pour le développement économique.

PROGRAMME PT_B_1 : PERMETTRE LA RÉALISATION DE PROJETS COMMUNAUX À COURT TERME

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2024	COMMENTAIRE
PT Achèvement des procédures engagées avant l'approbation du PLUI	Délibération d'approbation ou d'abrogation des procédures	1	4	1	0	0	0	Approbation du PLUI	Saint-Lô Agglo engage des procédures de modification de document d'urbanisme, uniquement pour le développement économique.

PROGRAMME PT_B_2 : PERMETTRE LA RÉALISATION DE PROJETS D'ACTIVITÉ À COURT TERME

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Priorisation des procédures à engager	Évolution du nombre de procédures prescrites	0	1	0	2	1	1	Saint-Lô Agglo engage des procédures de modification de document d'urbanisme, uniquement pour les besoins d'accueil d'entreprises, notamment pour permettre le maintien de l'emploi sur le territoire.

Projets 2024

- Modification avec enquête publique du plan local d'urbanisme de Saint-Lô pour ouvrir à l'urbanisation une zone 2A_Ut pour accueillir de nouvelles entreprises
- Formation des élus sur le domaine de l'urbanisme, sur la mise en œuvre du PLUI



Politique publique :

LES DÉCISIONS ET AUTORISATIONS D'URBANISME

ADS

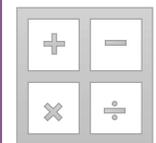
FINALITÉS

L'instruction des autorisations d'urbanisme est une phase d'études techniques qui vise à vérifier la conformité des projets d'urbanisme avec la réglementation en vigueur sur le territoire et à proposer des décisions légales et juridiquement fiables à l'autorité compétente.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Garantir la fiabilité des décisions proposées aux élus avec une maîtrise de la gestion des délais et une égalité de traitement des administrés du territoire, tout en déployant l'instruction dématérialisée des dossiers.

RAP 2023



CHIFFRES CLÉS

Au 15 décembre 2023

1 900 actes reçus en 2023 soit **1 598 dossiers pondérés** (équivalents- permis de construire), dont :

✓ Les certificats d'urbanisme d'information (Ville de Saint-Lô) ne sont plus instruits pas le service depuis le 1^{er} janvier 2022.

✓ **177** certificats d'urbanisme opérationnels (211 en 2022)

✓ **1066** déclarations préalables (998 en 2022)

✓ **38** permis d'aménager (29 en 2022)

✓ **19** permis de démolir (14 en 2022)

✓ **103** autorisations de travaux (ERP) (98 en 2022)

✓ **496** permis de construire (536 en 2022)

✓ Autorisation préalable pour l'installation d'une enseigne, déclaration préalable de pose de publicité et de pré enseigne : à compter de septembre 2024

37 communes adhérentes au service mutualisé

(19 PLU, 33 cartes communales, 8 règlements national d'urbanisme) en 2023

(30 communes adhèrent au niveau 1 et 7 communes adhèrent au niveau 2)



CONTEXTE

Concernant l'activité du service instructeur, l'année 2023 a été marquée par :

➤ Le nombre de dossiers déposés reste similaire par rapport à l'année 2022 (+1%). Un léger déclin du nombre de demandes de permis de construire (-7% par rapport à l'année 2022). Parallèlement, le nombre de demandes de déclaration préalable augmente (hausse de 7% par rapport à l'année 2022). Les dossiers déposés sous forme de déclaration préalable sont plus complexes qu'auparavant. Ces dossiers ne concernent pas uniquement la pose de l'abri de jardin ou la véranda; ils concernent aussi l'agrandissement, la réhabilitation, l'amélioration de construction existante.

➤ Le nombre de dossiers pondérés stagne (diminution de 1% par rapport à l'année 2022) reflétant l'activité réelle du service (ratio équivalents-permis de construire prend en compte l'activité réelle du service).



LES AXES

ADS_A Garantir la sécurité juridique

ADS_B Moderniser l'instruction du droit des sols

AXE
ADS_A

GARANTIR LA SECURITÉ JURIDIQUE

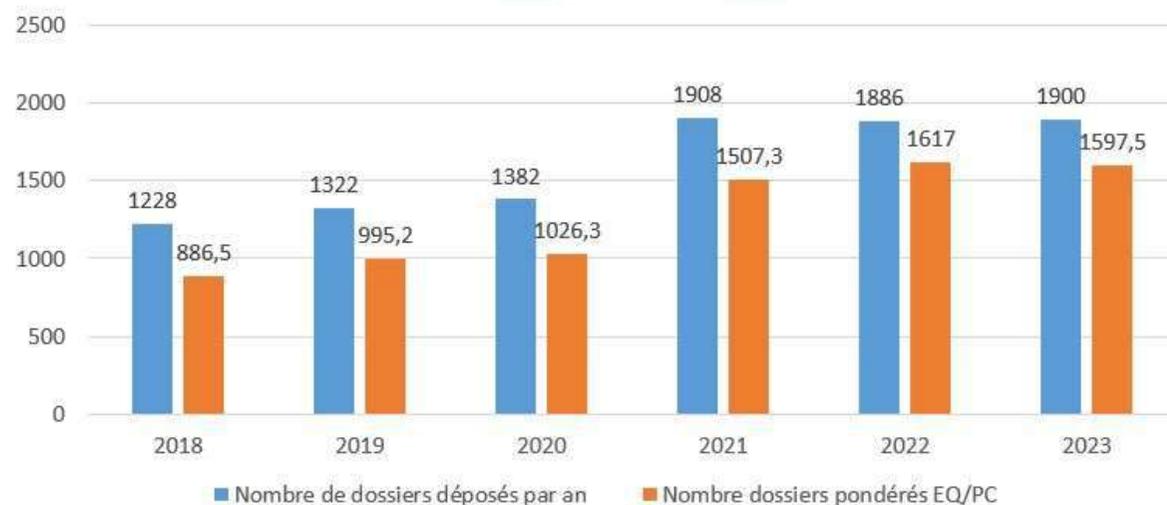
Faits marquants de l'année 2023

L'instruction des autorisations d'urbanisme a été concernée par :

- La participation des agents du service de l'application du droit des sols à la **relecture du plan local d'urbanisme intercommunal** ainsi qu'à la phase de concertation du public appelée "permanences communales" du 16 mars au 21 avril 2023 (21 permanences)

- Pour garantir la sécurité juridique, le service ADS a développé **des supports en interne**, a multiplié les formations des agents du service dont une **formation organisée en intra** ainsi que **l'accompagnement des secrétaires de mairie** (présentation de l'utilisation de l'outil cartographique relié au logiciel métier) et mise en place d'un accompagnement pour les nouvelles secrétaires de mairie.

Nombre de dossiers déposés par an
(hors Cua, enseigne, erp)



Sources: Bilan d'activité ADS. A. Moisson
(modification base de données en 2023 prise en compte des dossiers annulés ou prorogés))

AXE
ADS_B

MODERNISER L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Faits marquants de l'année 2023

L'entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme a impliqué :

- Un changement des modalités de dépôt d'un dossier, consultations des services, de l'instruction administrative et technique d'un dossier et d'échanges avec l'usager
- Le développement des réseaux professionnels autour de la dématérialisation
- La formation des agents du service ADS, l'accompagnement des utilisateurs du logiciel métier, la diffusion et l'actualisation de support (tutoriels pas à pas) auprès des communes
- De nouvelles missions pour le service application du droit des sols: paramétrer et administrer le logiciel métier



Entrée en vigueur au 1er janvier 2022 de la saisine par voie électronique et de l'instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme.

AXE
ADS_A

GARANTIR LA SECURITÉ JURIDIQUE

CONTEXTE

Le service instructeur propose toujours la décision qui lui semble présenter, au regard des règles en vigueur sur le territoire communal, la meilleure sécurité juridique.

Le maire reste quant à lui responsable du contrôle a posteriori des travaux de construction ou d'aménagement.

Les travaux ou utilisation du sol exécutés en méconnaissance des règles d'urbanisme constituent une infraction pénale.

PROGRAMME ADS_A_1 : ACCOMPAGNER LES COMMUNES (ÉLUS ET SECRÉTAIRES DE MAIRIE)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Maîtrise des procédures et des outils communs	Part des agents communaux ayant suivi une formation en urbanisme ou au logiciel métier Cart@DS datant de moins d'un an.	NC	95 %	100%	100%	76%	100%	Session d'accompagnement réalisées en 2023 proposée par le service application du droit des sols. Participation des communes sur la base du volontariat. Editions par le service ADS de tutoriels et différents supports à destination des secrétaires de mairie. La prochaine série de session d'accompagnement aura lieu en 2024.
Sensibilisation des élus aux risques juridiques, notamment pénaux	Part des arrêtés délivrés conformes au projet de décision rédigé par le service instructeur	NC	95 % (estimation)	99% (estimation)	99%	99% (estimation)	99%	Pas de retour des mairies lorsque la proposition n'est pas suivie. La dématérialisation du contrôle de la légalité via le logiciel métier prévue en 2024 permettra d'identifier les dossiers dont la proposition de décision établie par le service ADS n'est pas suivie par la mairie.
Capacité du service instructeur à conseiller les communes	Nombre de demandes annuelles portant sur des conseils en urbanisme	NC	NC	NC	NC	NC	150 (estimation du nouvel indicateur)	Proposition de mettre en place un nouvel indicateur à compter du 1er janvier 2024: nombre de demandes annuelles par les communes portant sur des conseils en urbanisme: nouveau tableau de bord à mettre en place

- Projets 2024 - Continuer l'accompagnement des communes sur l'utilisation du logiciel métier
- Intégration de nouvelles communes qui ne connaissent pas l'outil métier

PROGRAMME ADS_A_2 : INSTRUIRE ADMINISTRATIVEMENT ET TECHNIQUEMENT LES DOSSIERS D'URBANISME

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Respect des délais d'instruction	Part des actes (arrêté, certificat) délivrés de manière tacite	Entre 5 et 10 %	18 %	5,2%	Inférieur à 10%	5,7%	Inférieur à 5%	- Stagnation du nombre dossiers pondérés en équivalents-PC par rapport à 2022 - Procédures et contrôles mis en place au sein du service
Conformité des décisions au regard des règles d'urbanisme	Part des actes (arrêté, certificat) ayant fait l'objet d'une demande de retrait par le Préfet	Moins de 5 %	NC	1 (dossier en cours)	Moins de 1%	Moins de 1%	Moins de 1%	- Les dossiers illégaux délivrés de manière tacites ont été retirés par le service autorisation droits des sols (procédure contradictoire) - Proposition de modifier l'indicateur pour 2024 : renseigner le nombre de dossier ayant fait l'objet d'une demande de retrait par le Préfet

- Projets 2024 - Formations des agents du service autorisation droit des sols

- Accompagnement juridique ponctuel sur les dossiers auprès d'un cabinet d'avocats

AXE
ADS_B

MODERNISER L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

CONTEXTE

Entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 des obligations issues de l'article L 423-3 du code de l'urbanisme (article 62 de la loi ELAN): obligation de dématérialisation de l'instruction (consultation et échanges avec les partenaires pendant la phase d'instruction du dossier) des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes de plus de 3 500 habitants. Des obligations issues de l'article L112-8 du code des relations entre le public et l'administration : droit pour les usagers de saisir l'administration par voie électronique. Mise en place d'une téléprocédure pour les dépôts dématérialisés sur les communes adhérentes au service ADS de Saint-Lô Agglo : guichet unique en ligne accessible depuis Mes démarches en ligne sur le site internet de l'Agglo

PROGRAMME ADS_B_1 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE LA CHAÎNE D'INSTRUCTION (agents, services consultés, ...)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Respect de l'échéance réglementaire fixée au 1er janvier 2022 dans les communes > 3 500 habitants	Part des dossiers instruits par voie dématérialisée dans les communes > 3 500 habitants	0 %	1 %	100%	100%	100%	100%	Obligation issue de la Loi ELAN Seules les autorisations de travaux pour les établissements recevant du public sont légalement exclues de la dématérialisation. Travail en cours auprès des sous commissions sécurité et accessibilité pour dématérialiser ces dossiers.
Déploiement de la dématérialisation sur l'ensemble du territoire	Part des dossiers instruits par voie dématérialisée dans les communes < 3 500 habitants	0 %	0 %	100%	100%	100%	100%	Pas d'obligation légale. Choix par le service autorisation droit des sols d'une harmonisation de l'instruction dématérialisée sur l'ensemble du territoire

Projets 2024

- Accompagnement des élus et des secrétaires de mairie sur l'utilisation du logiciel métier
- Accompagnement des instructeurs du service application du droit des sols et maintien d'un binôme paramétrage du logiciel au sein du service
- Accompagnement des services consultés et des partenaires (réunions et échanges sur les dossiers transmis par voie dématérialisée: SDIS 50 service prévision en cours)

PROGRAMME ADS_B_2 : SIMPLIFIER ET AMELIORER LES ECHANGES AVEC LES USAGERS (pétitionnaires particuliers ou professionnels)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE (au 12 décembre 2023)

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	PRÉVI. 2022	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Déploiement de la saisine par voie électronique	Part des dossiers déposés par le pétitionnaire par voie dématérialisée sur le guichet unique en ligne	NC	18,22 %	20%	18,22%	25%	33,9%	35%	Obligation pour l'administration issue du code des relations entre le public et l'administration (saisine par voie électronique) Pas d'obligation de dépôt par voie électronique pour le pétitionnaire. Il s'agit d'un droit.
Déploiement des échanges dématérialisés avec le pétitionnaire	Part des dossiers où le pétitionnaire accepte d'être notifié par voie dématérialisée	NC	NC	NC	NC	50%	52,10%	55%	Nouvel indicateur à comptabiliser pour l'année 2024

Projets 2024

- Accompagnement des élus et des secrétaires de mairie (dépôt d'un dossier sur le guichet unique en ligne et supports pour aider les mairies dans les relations avec les usagers)
- Sensibiliser les élus et les secrétaires de mairie sur l'intérêt du dépôt d'un dossier dématérialisé sur le guichet unique
- Accompagnement des instructeurs du service application du droit des sols (procédures, formations, ...)
- Communiquer auprès des usagers (plan de communication grand public à redéfinir, établissement de support d'aide à la saisie en ligne) pour sensibiliser et inciter au dépôt dématérialisé



Politique publique :

POLITIQUE DE L'HABITAT

HAB

PRIORITÉS :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

Construire un territoire durable

Attirer de nouveaux actifs

FINALITÉS

Garantir l'offre de logements sur le territoire, tant dans sa répartition (équilibrée) que dans sa diversité (mixité) et sa qualité (performance énergétique, adaptation aux besoins)

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Le programme local de l'habitat est un document de programmation obligatoire pour les agglomérations de plus de 30 000 habitants. Le 1er PLH de Saint-Lô Agglo a été approuvé en conseil communautaire le 22 mars 2021.

Il définit pour 6 ans (2021-2027) les objectifs et les principes de la politique de Saint-Lô Agglo en matière d'habitat, visant à :

- Répondre aux besoins en matière de logement et d'hébergement ;
- Renforcer l'attractivité des centres-bourgs ;
- Favoriser le renouvellement urbain ;
- Assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement sur le territoire.

RAP 2023



RAPPEL DES STATUTS

3. En matière d'équilibre social de l'habitat : 3.1 programme local de l'habitat ; 3.2 politique du logement d'intérêt communautaire ; 3.3 actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire et en faveur de la mixité sociale ; 3.4 réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; 3.5 action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; 3.6 amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ; 3.7 actions en faveur du logement des jeunes inscrites au titre du programme local de l'habitat.



CHIFFRES CLÉS

Des objectifs quantitatifs ambitieux sur la période 2021-2027

- ✓ Un objectif global (2021/2027) : **2 550 logements** à produire dont 78% localisés dans les 25 communes-pôles
- ✓ **350 logements vacants** remis sur le marché
- ✓ Au moins **800 logements** à produire en renouvellement urbain
- ✓ **35 % de l'offre** en logements aidés

5 millions d'euros programmés sur 6 ans qui permettront d'atteindre les objectifs suivants :

- ✓ Objectif **1 050 logements** accompagnés dans leur rénovation énergétique, dont 150 sur des projets de rénovation BBC **2022 : 238 | 2023 : 356**
- ✓ Objectif **485 lots de copropriété** soutenus
- ✓ Objectif **350 logements** adaptés à la perte d'autonomie **2022 : 282 | 2023 : 356**
- ✓ Aides à la remise sur le marché de logements vacants : objectif **200 logements soutenus** **2022 : 70 | 2023 : 84**
- ✓ **1 500 logements** soutenus au titre des OPAH **2022 : 607 | 2023 : 764**
- ✓ Aide à la réalisation d'opérations de renouvellement urbain : **10 opérations**
- ✓ Aide au développement du logement locatif social : **150 logements sociaux créés**
- ✓ Création de logements en réponse à des besoins spécifiques (jeunes, seniors, gens du voyage) : **12/13 opérations**
- ✓ **17 ménages** issus des gens du voyage intéressés par le projet de sédentarisation
- ✓ Aire d'accueil des gens du voyage **occupée à 80 %**, avec une moyenne de fréquentation mensuelle à 90 personnes



LES AXES HAB_A Répondre aux besoins en logements

CONTEXTE

Saint-Lô Agglo a approuvé, le 22 mars 2021, son premier programme local de l'habitat (2021-2027).

En 2023, la cellule habitat de Saint-Lô Agglo a notamment poursuivi la mise de 4 chantiers majeurs :

Mise en place de la conférence intercommunale du logement et réforme des attributions

Amélioration de la gestion de l'aire d'accueil et poursuite du projet de sédentarisation des gens du voyage

Lancement de l'observatoire du territoire et poursuite du suivi du programme local de l'habitat

Renforcement et poursuite des dispositifs d'accompagnement des particuliers à l'amélioration de l'habitat.

RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS

Faits marquants de l'année 2023

Amélioration de l'habitat et lutte contre la vacance des logements :

- **Poursuite des opérations programmées d'amélioration de l'habitat** et du service d'accompagnement à la rénovation énergétique. Près de 1 000 logements accompagnés depuis 2020.
 - Une **présence et une visibilité renforcée auprès des propriétaires** : tenue de 4 stands d'information (Salon de l'habitat, salon du patrimoine de la Manche, salon des seniors de Condé-sur-Vire, Foire de Saint-Lô), organisation du premier salon de la rénovation énergétique en partenariat avec le Crédit Agricole et la Région Normandie (plus de 400 visiteurs, 5 conférences thématiques), visite de chantier de 2 logements vacants avec la presse à Moyon Villages
 - **Poursuite de l'action de Saint-Lô Agglo contre les logements vacants de longue durée**
- ✓ **Finalisation de l'étude de stratégie foncière de Saint-Lô Agglo**, en partenariat avec l'établissement public foncier de Normandie et la Région Normandie,
 - ✓ **Gestion de l'aire d'accueil** des gens du voyage,
 - ✓ **Finalisation de l'étude MOUS** sur la sédentarisation des gens du voyage,
 - ✓ **Continuité de la mise en place de la réforme des attributions** pour les logements locatifs sociaux,
 - ✓ **Signature des conventions de mixité sociale** avec les communes d'Agneaux et de Condé-sur-Vire,
 - ✓ **Lancement d'un diagnostic sur le besoin en logement et hébergement des jeunes**,
 - ✓ **Lancement d'un appel à projet** pour répondre aux besoins spécifiques en matière d'habitat,



Visite d'un chantier de remise sur le marché locatif de deux logements vacants depuis plus de 2 ans à Moyon Villages (octobre 2023)

**DÉFI ZÉRO
LOGEMENT VACANT**

Propriétaire d'un logement vacant depuis +2 ans sur Saint-Lô Agglo ?



Flyer dédié aux propriétaires de logements vacants publié en septembre 2022.



Affiche du premier Salon de la rénovation énergétique, qui a rassemblé plus de 400 visiteurs.

AXE
HAB_A

RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS

CONTEXTE

Le programme local de l'habitat 2021-2027 a défini seize actions, réparties en six grands axes, en faveur de la rénovation du parc existant et du développement d'une offre de logements diversifiée :

- H1. Valoriser et optimiser le parc existant,
- H2. Optimiser le tissu urbain existant, reconquérir le bâti existant,
- H3. Adapter l'offre d'habitat aux besoins spécifiques,
- H4. Maintenir la mixité sociale,
- H5. Observer et développer la connaissance,
- H6. Communiquer, animer le partenariat, accompagner les ménages.

PROGRAMME HAB_A_1 : METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2027	COMMENTAIRE
Mesure de la capacité à atteindre les objectifs de création de logements fixés par le PLH	Nombre de logements créés sur l'ensemble du territoire de Saint-Lô Agglo (cumulé depuis 2021)	331	657	1 126	763	1 700	2 550	Objectif annuel fixé par le PLH : 425 nouveaux logements par an.
Mobilisation des crédits programmés en investissement dans le cadre du PLH	Taux d'engagement des crédits (montants cumulés depuis 2020, calculé sur la base des montants engagés)	5,8 %	13,5 %	22 %	18,9 %	47,1 %	100 %	Plusieurs projets particuliers et communaux soutenus par Saint-Lô Agglo et présentés au bureau communautaire du 4/12/2023 ne seront engagés que sur le budget 2024.
Amélioration du parc privé	Nombre total de logements soutenus au titre des OPAH (cumulés depuis 2020)	360 logements soutenus	607 (+ 140 logements accompagnés au titre de l'acte métier A4 du SARE depuis 01/01/2021)	750 (+ 275 logements accompagnés au titre du SARE)	783 (+ 204 logements accompagnés au titre du SARE)	900 (+ 275 logements accompagnés au titre du SARE)	1 500	Logements soutenus financièrement par Saint-Lô Agglo et/ou ses partenaires.
PT Lutter contre la vacance des logements vacants	Nombre de logements vacants remis sur le marché soutenu par les dispositifs portés par Saint-Lô Agglo (cumulés depuis 2020)	34	70	105	85	95	250	Résultats prenant uniquement en comptes les logements accompagnés au titre des OPAH. Dont 16 logements bénéficiaires d'une prime « Défi zéro logement vacant » depuis 2020.
Élaboration et mise en œuvre des documents-cadres de la conférence intercommunale du logement	État d'avancement des travaux	10 %	25 %	40 %	30 %	70 %	100 %	Installation de la CIL le 16 ars 2023. Groupes de travail portant sur la définition des orientations stratégiques d'attribution de logements sociaux avec les membres de la CIL.
Création d'une offre de logements répondant à des besoins spécifiques	Nombre total de projets soutenus au titre des aides aux porteurs de projets mises en place par Saint-Lô Agglo (cumulés depuis 2020)	NC	1 (11 logements)	4 (40 logements)	2 (3 logements)	8	11 projets + 1/2 projet(s) d'habitat adapté aux gens du voyage	2 projets de réhabilitation de logements communaux passoires thermiques ont été soutenus au titre de l'appel à projets « Répondre aux besoins spécifiques d'habitat » lancé en juillet 2023.

- Projets 2024**
- Poursuite des aides et dispositifs lancés depuis 2020 (OPAH, SARE, lutte contre les logements vacants, aides aux porteurs de projets pour la création de logements en renouvellement urbain...)
 - Ouverture de l'observatoire du foncier et de l'habitat
 - Poursuite du travail de la réforme des attributions de logements sociaux (CIL)
 - Définition d'un projet d'habitat adapté pour la sédentarisation des gens du voyage avec Manche Habitat et la ville de Saint-Lô



Politique publique :

POLITIQUE FONCIÈRE ET PATRIMONIALE

FON

PRIORITÉ :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire



FINALITÉS

La politique foncière permet de maîtriser le patrimoine de l'établissement public de coopération intercommunale afin qu'il soit cohérent et qu'il réponde à ses besoins.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Optimiser le parc foncier aussi bien en matière de maîtrise foncière que de gestion foncière (cessions, acquisitions, baux, ventes d'herbe, conventions).

RAP 2023



CHIFFRES CLÉS



En 2023 l'agglomération :

- ✓ a passé **1 nouvelle convention sur du non bâti** dans le domaine de la gestion foncière
- ✓ a réalisé **4 cessions dont 1 bâtiment**
- ✓ a réceptionné **583 déclarations d'intention d'aliéner** (au 6/12/23), a mis en place la **dématérialisation des déclarations d'intention d'aliéner**, et a procédé à **2 délégations du droit de préemption urbain** au profit de communes
- ✓ a réalisé **5 acquisitions** dans le cadre de projets portés par la direction du développement économique, par la direction de l'eau et des infrastructures, et pour les besoins des services.
- ✓ a réalisé **7 transferts de propriété** dans la cadre de la régularisation du statut des voiries avec les communes et le département.
- ✓ a réalisé avec la direction mutualisée des systèmes d'information le cahier des charges pour monter un **Observatoire du territoire (habitat, foncier ...)**, en vue d'un lancement d'appel d'offre en 2023 et une mise en œuvre en 2024



CONTEXTE

La politique foncière suit l'évolution législative et réglementaire et s'adapte aux objectifs de l'EPCI développés au sein des documents d'urbanisme et des documents stratégiques de programmation. L'objectif est d'obtenir un patrimoine recensé, cohérent et répondant aux finalités de l'agglomération.

En 2023, la cellule foncier de Saint-Lô Agglo a notamment poursuivi la mise en œuvre de 3 chantiers majeurs :

- La régularisation du patrimoine suite à l'évolution du périmètre géographique et des compétences de l'EPCI (transferts EPCI-communes ou anciens EPCI-Saint-Lô Agglo),
- L'optimisation de son patrimoine, incluant la cession des bâtis ou non sous-utilisés et/ou ne relevant pas de l'intérêt communautaire,
- Les cellules foncier, habitat et planification ont accompagné l'étude de stratégie foncière lancée en 2021 pour aider les communes à mieux mobiliser les dents creuses dans leur centre bourg et/ou dans les zones d'activités.



LES AXES

FON_A Observer, caractériser et rationaliser le patrimoine foncier

FON_B Maîtriser le foncier

Faits marquants de l'année 2023

- ✓ La mise en place d'une procédure de délégation du **droit de préemption urbain** au profit :
 - de deux communes,
 - de l'établissement public foncier de Normandie pour le compte de Saint-Lô Agglo pour l'acquisition du bâtiment de l'ancien centre de tri postal à Saint-Lô dans le cadre de l'étude sur le réaménagement du secteur gare,
 - de l'établissement public foncier de Normandie dans le cadre du constat de carence par arrêté préfectoral de la commune d'Agneaux,
- ✓ Plusieurs **cessions** signées :
 - le bâtiment de l'ex-communauté de communauté de Marigny,
 - deux parcelles à l'APEI
 - une parcelle à un particulier,
 - un transfert au profit du département,
- ✓ Plusieurs **acquisitions** signées pour les besoins des services :
 - un garage à Saint-Lô,
 - des parcelles à Domjean pour réserve foncière,
 - une parcelle à Saint-Jean-de-Savigny pour l'installation d'un poste de refoulement,
 - une parcelle à Graignes-Mesnil-Angot située en périmètre de protection de l'eau potable,
 - une parcelle à Saint-Lô après négociations et permettant le tracé du barreau routier de la zone agglo 21,
- ✓ Le lancement de la **dématérialisation du dépôt des déclarations d'intention d'aliéner**,
- ✓ La mise en place du paiement des **taxes foncières par budget**,
- ✓ La mise en place de la première déclaration "**Gérer mes biens immobilier**",
- ✓ La mise à jour du suivi des **paiements des fermages** en cours et rattrapages depuis 2018.
- ✓ La mise en vente du **bâtiment de l'hôtel de l'agglomération aux enchères**.

AXE
FON_A**OBSERVER, CARACTÉRISER ET RATIONNALISER LE PATRIMOINE FONCIER**

CONTEXTE

Le patrimoine de l'Agglo a évolué au gré de la recomposition territoriale et de l'évolution de ses compétences.

Dans la poursuite des actions engagées depuis les fusions de communautés de communes, il convient d'achever les transferts de biens.

La rationalisation du patrimoine de l'Agglo passe également par la mise en œuvre du schéma directeur immobilier adopté en 2019, qui vise la cession de 36 bâtiments n'ayant pas vocation à être conservés au sein du patrimoine communautaire. Des cessions supplémentaires sont également réalisées en fonction des opportunités et projets de l'agglomération et des communes.

Enfin, l'Agglo valorise son patrimoine foncier et immobilier et notamment par des locations de terres agricoles, et des conventions de mise à disposition avec la SAFER (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural).

PROGRAMME FON_A_1 : OPTIMISER LE PATRIMOINE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Inventaire du patrimoine	Taux de réalisation de l'inventaire du patrimoine	0	75 %	80 %	90 %	90 %	95 %	Inventaire du patrimoine et des baux ou conventions sur du non bâti à parfaire + base de données à compléter pour optimiser la gestion suite à l'acquisition d'un logiciel métier
Mise en œuvre du plan de cessions du schéma directeur immobilier	État d'avancement des cessions programmées dans le SDI (38 bâtiments à céder / optimiser – 2 rétrocessions annulées)	NC	22/36	25/36	29/36	26/36	27/36	La procédure des cessions ne permet pas d'avoir l'information sur le suivi de l'ensemble de la liste puisque certaines cessions sont gérées par d'autres services – Il est donc nécessaire de clarifier la procédure de cession, pour suivre l'ensemble des cessions du schéma directeur immobilier. Pour information 2 cessions ont été annulées en 2021, d'où le changement d'objectifs de 38 à 36.
Cessions hors schéma directeur immobilier (hors zone d'activité économique)	Nombre de cessions réalisées HORS plan schéma directeur immobilier depuis 2020	NC	5	1	6	2	3	2 cessions hors schéma directeur immobilier réalisées en 2023 (parcelles non bâties sur la commune de Saint-Lô)

PROGRAMME FON_A_2 : RÉGULARISER LE PATRIMOINE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Réalisation des transferts programmés	État d'avancement du marché de transfert	0 %	30 %	30 %	60 %	60 %	100 %	6 actes de transfert avec les communes ont été signés sur 13, les 7 autres seront signés en 2024.

Projets 2024

- Poursuite de l'inventaire du patrimoine de Saint-Lô Agglo,
- Poursuite de la mise en œuvre du plan de cessions du schéma directeur immobilier,
- Poursuite de la réalisation des transferts à effectuer.

MAÎTRISER LE FONCIER

CONTEXTE

Cet axe vise à assurer la cohérence entre la stratégie d'aménagement et de développement durable de l'Agglo établie dans le schéma de cohérence territoriale et les actions foncières mises en œuvre. Cela passe en premier lieu par la mise en place d'outils d'observation afin d'orienter ou réorienter les politiques publiques, notamment en matière d'habitat.

PROGRAMME FON_B_1 : PROCÉDER AUX ACQUISITIONS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES OPÉRATIONS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Garantir la faisabilité des projets	Nombre d'acquisitions réalisées	NC	1	2	4	4	2	4 acquisitions pour des projets liés aux besoins des services, de la direction du développement économique, et de la direction de l'eau et des infrastructures.
Maîtrise du foncier en zone urbaine	Évolution du nombre de déclaration d'intention d'aliéner (DIA) faisant l'objet d'une préemption de l'Agglo	0	1	1	1	0	1	Mais 2 délégations ponctuelles du droit de préemption urbain ont été réalisées au profit des communes. Mise en place de la dématérialisation des déclarations d'intention d'aliéner.



Politique publique :

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

TRANS

PRIORITÉS :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

Construire un territoire durable

FINALITÉS

La mise en œuvre d'un développement durable implique de mieux répartir les déplacements entre les différents modes de transport urbain, de freiner l'essor de l'usage exclusif de la voiture particulière et de favoriser les modes doux. La finalité de la politique publique des transports et déplacements et plus généralement des mobilités est de concilier enjeux énergétiques et environnementaux avec celui de l'accessibilité aux emplois et aux services

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Le plan de déplacements urbains a pour objectif premier de définir les grandes orientations de la politique des transports et déplacements de Saint-Lô Agglo pour les années 2019-2029. Enfin le plan de déplacements urbains doit répondre aux besoins de décliner une politique de déplacements cohérente en prenant en compte les différences existantes entre la ville centre et sa périphérie proche, entre les différents secteurs de l'agglomération et toutes les communes qui composent le territoire de Saint-Lô Agglo.

RAP 2023

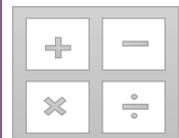




RAPPEL DES STATUTS

2.4 Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;

2.5 Réalisation du schéma directeur d'itinéraires cyclables autorisant la communauté d'agglomération à intervenir sur certains tronçons dits structurants (compétence prise au titre de l'article L.5211-17 du code général des collectivités) ;



CHIFFRES CLÉS

Données diagnostic plan de déplacements urbains, INSEE

- ✓ **86,4% des déplacements domicile-travail** se font en voiture sur le territoire de Saint-Lô Agglo contre seulement **1 % à vélo, 1,8 % en transports en commun et 4,6 % à pied**
- ✓ **29,6 %** des actifs travaillent dans leur commune de résidence
- ✓ **Un habitant sur trois** est captif des transports en commun ; **11% des ménages** ne disposent pas de véhicule
- ✓ **20 bus** dont 2 minibus électriques et 1 minibus, **144 vélos** électriques

✓ Comité des partenaires :

Conformément à l'article 15 de la Loi d'orientation des mobilités et à l'article L.1231-5 du code des transports, Saint-Lô Agglo a créé, en janvier 2021, un comité des partenaires qui doit associer a minima, des représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants et doit se réunir au moins une fois par an

✓ Approbation du plan de déplacements urbains (PDU) le 18 octobre 2021

Le conseil communautaire a délibéré le 24 mars 2016 sur l'élaboration conjointe d'un plan de déplacements urbains, un programme local de l'habitat et un plan climat air énergie territorial afin de définir une politique cohérente de déplacements, d'habitat et de développement durable.

Le projet de plan de déplacements urbains a été arrêté le 21 octobre 2019.

CONTEXTE

Le transport de voyageurs repart à la hausse pour tous les modes de transport. À l'heure de la crise climatique conjuguée aux tensions inflationnistes, l'enjeu des mobilités quotidiennes n'a jamais été aussi important pour la France en 2023.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le taux de l'impôt versement mobilité est passé de 0,45 % à 0,60 %. La recette supplémentaire attendue pour 2023 est de + 1,33 millions d'euros.

Aussi Saint-Lô Agglo s'engage chaque jour un peu plus dans le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle :

- ouverture d'une agence SLAM Cyc'Lô pour la location de vélo à assistance électrique en mai 2023 ;
- achat de 100 nouveaux vélos.

Enfin depuis le 8 juillet 2023, Saint-Lô Agglo a repris l'exercice de la compétence des transports scolaires. Les marchés de la région Normandie lui ont été transférés. Les inscriptions ont été gérées, en direct, par le service SLAM Scolaire. Une nouvelle grille tarifaire a été mise en place.



LES AXES

TRANS_A Faciliter l'accès aux transports, limiter la voiture et favoriser l'intermodalité

TRANS_B Développer l'offre de transport

FACILITER L'ACCÈS AUX TRANSPORTS, LIMITER LA VOITURE ET FAVORISER L'INTERMODALITÉ

Faits marquants de l'année 2023

✓ Étude d'urbanisme pré-opérationnel pour la restructuration urbaine du secteur de la gare de Saint-Lô

✓ 3 grands principes :

- valoriser les berges de la Vire et y développer des usages
- valoriser l'entrée de la ville de Saint-Lô
- remettre la gare en connexion avec le reste de la ville

✓ Le plan guide se divise en plusieurs secteurs opérationnels stratégiques :

- les abords de la gare (**pôle d'échanges multimodal**),
- les berges de la Vire
- l'entrée de ville et la place Alsace Lorraine
- Les abords de l'office de tourisme (la plage verte augmentée)
- Et l'îlot rue du déversoir



✓ Sécuriser les déplacements à vélo :

- réalisation d'aménagements cyclables

Réalisation d'un tunnel sous la RD972 rétablissant la continuité du chemin de la Ferronnière. Une borne de comptage du nombre de cyclistes et de piétons par jour est disposée sur un côté du tunnel.

Pour rappel, le schéma directeur cyclable prévoit la **réalisation de 143 km d'aménagements cyclables**, pour atteindre un réseau total de 343 km. Saint-Lô Agglo prend à sa charge la réalisation du réseau armature, soit 82 km sur 10 ans.

- fréquentation des aménagements cyclables

Trois bornes de comptage sont disposées sur le chemin de halage :

- Agneaux : 43 233 passages
- Condé-sur-Vire (Le-Mesnil-Raoult) : 46 562 passages
- Tessy-sur-Vire : 27 724 passages

En moyenne, chaque borne de comptage enregistre 60 passages de cyclistes par jour. Ces chiffres varient fortement en fonction de la saisonnalité.

✓ Promotion du covoiturage :

Saint-Lô Agglo a lancé le 15 octobre 2021 une **plateforme de rencontre de court-voiturage avec Karos** pour répondre aux demandes de transport domicile-travail et études sur son ressort territorial.

2 359 inscrits sur SLAM Covoiturage, 583 covoitureurs **ont covoiturés** et **24 126 trajets ont été effectués**. **Ce qui a permis d'éviter 12 335 trajets autosolisme**. **30 employeurs et campus** ont adhéré au dispositif.

Slam
COVOITURAGE



✓ Prime à l'achat de vélos à assistance électrique

Les conditions d'attribution de la prime à l'achat de vélos à assistance électrique ont été revues. **325 primes ont été accordées** pour un montant de 40 000 € en 2023

Slam
CYCLÔ

✓ Service de location de vélos

Ouverture d'une agence de location de vélos **SLAM Cyc'Lô** composée d'une flotte de **144 vélos à assistance électrique en état de fonctionnement**.

- Gérée par l'entreprise Bik'air
- 104 locations réalisées en 6 mois (mai 2023 – octobre 2023)
- Location de longue durée, allant de 1 mois à 12 mois
- Fermeture temporaire de l'agence début décembre à la suite de la liquidation judiciaire du prestataire

Projet 2024 : étude pour la mise en place des VAE en libre-service

FACILITER L'ACCÈS DES TERRITOIRES AUX CITOYENS

Faits marquants de l'année 2023

Après deux années de crise sanitaire, l'année 2023 est marquée par une réelle reprise pour les transports en commun.

La **gratuité du réseau SLAM bus le samedi** a été reconduite en 2023.

Des modifications du réseau sont intervenues à la rentrée 2023 avec une modification un déplacement de l'arrêt Saint-Thomas rue Torteron, un changement de dénomination pour l'arrêt Goubédière qui devient arrêt Haras. La ZA Croix Carrée II bénéficie d'une desserte supplémentaire le midi à 12h51 en direction de Agglo 21. Enfin les arrêts Turgis et Enfer ont été supprimés sur la ligne A, ainsi que les arrêts Villedieu, Six-Juin et Golf sur la ligne C.

Lors des rendez-vous soniques, des navettes gratuites SLAM bus ont été mises en place.

Depuis le 1er septembre 2023, **le ticket unité est passé de 1,05 € à 1,50 €** à bord des véhicules et à 1,20 € pour les achats via la web-appli TixiPass. Le tarif des forfaits 10 voyages est passé quant à lui de 8,55 € à 10 €.

✓ BILAN SLAM bus :

- **761 628 voyages** effectués sur le réseau en 2022 contre **682 689** en 2022 et pour 854 960 voyages de prévus au contrat
- Arrêts les plus fréquentés : Gare, hôtel de ville, Alsace Lorraine, La Tremblaye, Ferronnière, Les charmilles
- **449 714 € de recettes** billetterie (dont 31 612 € reversé par Saint-Lô Agglo au titre de la compensation du samedi gratuit) contre 366 956 € en 2022 et pour 384 650 € de prévues au contrat
- **57 %** des validations sur la ligne A (Agneaux Villechien – Saint-Lô Agglo 21)



✓ BILAN SLAM TAD :

- **86 291 km** réalisés en 2023 contre **78 807 km** en 2022 et pour 36 450 km de prévus au contrat
- **10 442** de voyages réalisés en 2023 dont 35 % par des personnes en situation de handicap contre **9 428** voyages en 2022
- En moyenne **211 utilisateurs par mois** dont ¼ de personnes à mobilité réduite

✓ Bilan SLAM Scolaire :

Depuis la rentrée scolaire 2023/2024 : Saint-Lô Agglo gère en régie directe les inscriptions au transport scolaire :

- Nombre d'élèves transportés en 2023 : **2 946** (dont 342 par la région) contre 2 687 contre en 2022
- La recette liée aux frais d'abonnement des familles à SLAM Scolaire est pour 2023 de **281 722 €** contre 181 477 € en 2022 pour les inscriptions faites auprès des services Nomad pour le territoire de Saint-Lô Agglo.



- ✓ **Nombre de réclamations reçues en 2023 : 29** réclamations reçues à l'agence SLAM ou sur la boîte transports@saint-lo-agglo.fr contre **43** en 2022

Principalement pour comportement et conduite des conducteurs de bus, retards sur le réseau SLAM et arrêts de bus non effectués..

Les données complètes concernant le service de transport urbain SLAM sont présentées dans le rapport annuel du délégataire produit en milieu d'année.

FACILITER L'ACCÈS AUX TRANSPORTS, LIMITER LA VOITURE ET FAVORISER L'INTERMODALITÉ

CONTEXTE

La mise en place de solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle se fait généralement à une échelle trop importante pour les initiatives individuelles et nécessite l'intervention des collectivités. Cela se fait par la mise en place de différents modes de déplacement, chacun adaptés à différents besoins et préférences des citoyens.

Ces modes de déplacements peuvent être :

- Les transports en commun par la création et le maintien d'un réseau de transports en commun attractif en termes de desserte et de vitesse commerciale ;
- Les incitations aux changements de comportement par la mise en place et l'animation de plans de mobilité dans les entreprises ;
- Le covoiturage par la facilitation de la rencontre entre l'offre et la demande de déplacements ;
- Les mobilités douces (cycliste ou piéton) par le développement de services aux vélos, la création d'un réseau d'itinéraires cyclables continu et sécurisé ainsi que la sécurisation des cheminements piétonniers

PROGRAMME TRANS_A_1 : FAVORISER L'ACCESIBILITÉ DE TOUS AUX TRANSPORTS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Garantir l'accès des personnes à mobilité réduite et améliorer l'offre de service à ses usagers	Part des points d'arrêts accessibles	0	5 arrêts	3 arrêts	5 arrêts	5 arrêts	7 arrêts	Approbation du schéma directeur d'accessibilité des transports en octobre 2021. Programmation annuelle de travaux. Aucun travaux dans les zones d'activités en 2023. Mise en accessibilité des arrêts de la ZA de la croix carrée en 2024.
Informer, améliorer le service	Évolution du nombre de réclamations	73	70	41	100	116	100	Le suivi des réclamations a été mis en place en 2021. 29 réclamations à l'agence SLAM Bus et 87 réclamations SLAM Scolaire

Projets 2024

- Mettre en place un process de suivi des réclamations de tous les services SLAM

PROGRAMME TRANS_A_2 : RÉDUIRE L'IMPACT DU TRANSPORT INDIVIDUEL

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Accompagner les entreprises vers un changement de pratiques de mobilité	Évolution du nombre d'entreprises et d'administrations accompagnées	NC	0	0	3	0	3	Accompagnement des entreprises dans l'élaboration de leur plan de mobilité. En 2023, aucun accompagnement n'a pu être mené.
	Évolution du nombre de salariés accompagnés	NC	0	0	3 000	0	1 000	
Développer le covoiturage	Évolution du nombre de covoiturage	NC	80	11 500	15 000	13 000	15 000	Mise en place du service Slam covoiturage en octobre 2021.
	Évolution du nombre de covoitureurs	NC	139	1360	2 000	1 800	2 000	

Projets 2024

- Mise en place du plan de mobilité administration de Saint-Lô Agglo

PROGRAMME TRANS_A_3 : DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ACTIVES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Sécuriser les déplacements à vélo	Évolution des mètres linéaires aménagés annuellement	0	2 200 mètres linéaires	0	5 900 mètres linéaires	2 510 mètres linéaires	6 090 mètres linéaires	Les travaux de l'avenue de Paris ont dû être repoussés à 2024. Le tunnel de la Ferronnière a été mis en service le 15 décembre 2023. Les travaux de la route de Périers à Agneaux ont été réalisés.
Inciter la pratique du vélo	Évolution du nombre de jours de location	NC	14 594	7 000	35 000	5 620	15 000	La baisse du nombre de jours de location est due à la fin des locations annuelles et à l'arrêt des locations dès le mois d'octobre en préparation du nouveau service.
	Évolution du nombre de primes accordées	32	318	374	375	325	320)	L'entièreté du budget a été consommé pour l'année 2023.

Projets 2024

- Réalisation de travaux cyclables rue Maréchal Juin et avenue de Paris, réalisation d'une voie verte en rive nord rue Alsace Lorraine et route de Coutances jusqu'au siège de La Manche Libre.

FACILITER L'ACCÈS DES TERRITOIRES AUX CITOYENS

CONTEXTE

La voiture individuelle est le mode de déplacements le plus polluant et le plus coûteux. La mise en place d'un ensemble de solutions de transports répond donc à un double objectif :

- Proposer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle ;
- Proposer des solutions de déplacement aux citoyens non motorisés.

Ainsi, les solutions de transports répondent aux différents enjeux de développement durable que sont l'enjeu social, l'enjeu environnemental et l'enjeu économique.

De plus, le maillage du territoire en termes de solutions de transports permet d'accompagner les enjeux de changement climatique et de limitation de la consommation énergétique.

PROGRAMME TRANS_B_1 : TRANSPORTS URBAINS DE VOYAGEURS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2025	COMMENTAIRE
PT Contribution financière des usagers du réseau de transport	Taux d'utilisation du service SLAM bus (voyages par kilomètres)	0,87	0,93	1,2	1,30	1,39	1,40	1,49	Au 31 octobre 2023, 1,39 voyageurs ont été chargés par kilomètre parcouru.
	Taux de couverture du service SLAM (recettes commerciales / dépenses d'exploitation)	11,94 %	12,26%	13,87 %	14,8 %	16,24 %	16,81 %	16,81 %	Les dépenses d'exploitation sont couvertes à hauteur de 16,24 % par les recettes commerciales.
	Évolution du nombre de voyageurs (SLAM bus et SLAM TAD)	421 241	559 421	692 117	700 000	772 070	800 000	650 000	Le nombre de voyageurs a fortement augmenté en 2023 liée en partie à la gratuité du samedi.
	Évolution du nombre de kilomètres parcourus SLAM TAD	64 643	77 524	78 807	75 000	86 291	75 000	75 000	Le nombre de kilomètres commerciaux continue d'augmenter (+78 % par rapport à 2019).

Projets 2024

- Etude à mener sur les attentes des habitants en termes de transport à la demande
- Travail d'analyse sur les arrêts de bus à supprimer ou à déplacer afin d'optimiser le service

PROGRAMME TRANS_B_2 : TRANSPORT SCOLAIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020-2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Organiser efficacement le transport scolaire et son suivi	Évolution du nombre d'élèves transportés	3 439 élèves utilisent les transports scolaires (2 666 élèves inscrits sur les lignes de compétence de l'Agglo et 773 élèves sur les lignes de compétence régionale)	3 376 élèves inscrits au total sur les transports scolaires (2 618 élèves inscrits sur les lignes de compétence de l'Agglo et 758 élèves sur les lignes de compétence régionale)	3 400 élèves	2946 élèves inscrits sur les circuits scolaires (2 604 élèves inscrits sur SLAM Scolaire et 342 sur Nomad scolaire)	3000	Le nombre d'élèves inscrits sur les lignes scolaires diminue chaque année, principalement sur les lignes pénétrantes gérées par la région -55 %

Projets 2024

- Mise en place d'une billettique scolaire pour la rentrée 2024.



COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

4

4 COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

112

- | | |
|---|-----|
| 4.1 Cycle de l'eau | 113 |
| 4.2 Transition énergétique et climatique | 124 |
| 4.3 Développement et transition numérique | 136 |
| 4.4 Prévention et gestion des déchets | 141 |



saint-lo-agglo.fr

NORMANDIE

La Manche
CHANGEMENT DE QUALITÉ DE VIE





Politique publique :

CYCLE DE L'EAU

EAU

PRIORITÉS :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

Construire un territoire durable

FINALITÉS

- Assurer le service public d'alimentation en eau potable en quantité et qualité à destination des abonnés de Saint-Lô Agglo.
- Assurer la protection des milieux naturels et la salubrité publique en garantissant la collecte et le traitement des eaux usées.
- Prévenir les inondations par des infrastructures d'eaux pluviales performantes et promouvoir des techniques d'infiltration pour maintenir les zones humides et lutter contre le changement climatique.
- Parvenir au bon état des milieux aquatiques en restaurant les rivières, en rétablissant la continuité écologique des cours d'eau et en restaurant le bocage antiérosif.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

- Offrir des services et un cadre de vie de qualité en assurant un développement du territoire équilibré et solidaire et accompagner la transition écologique en construisant un territoire durable,
- Préserver nos ressources en eau, favoriser les énergies renouvelables et le mix énergétique et maintenir la biodiversité

RAP 2023





RAPPEL DES STATUTS



- Eau
- Schémas d'aménagement et de gestion des eaux
- Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8
- Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1.



CHIFFRES CLÉS

Eau potable (données 2022)

- ✓ **38 271 abonnés** soit 77 604 habitants
(contre 37 827 abonnés en 2021)
- ✓ **3 420 581 m3 consommés** soit 120 litres/jour/habitant
(contre 3 545 237 m3 en 2021)
- ✓ Le rendement de réseau : **79,5%**
- ✓ La qualité de l'eau : **99,7% des analyses conformes**

Rivières (données 2023)

- ✓ **1 000 km** de cours d'eau
- ✓ **186 km** ont été restaurés (13km en 2023)
- ✓ Taux d'étagement* de la Vire : **28 %** (28 % en 2022)
**Hauteur cumulée des seuils rapportée à la dénivelée naturelle du fleuve de Tessy-Bocage à La Meauffe*

Bocage et mares (données 2023)

- ✓ **8 500 km** de haies
- ✓ **48 km** plantés (plus de 15 km au cours de l'hiver 2023-2024)
- ✓ **16 mares** restaurées (4 en 2023)



LES AXES

EAU_A Grand cycle de l'eau - GEMAPI

EAU_B Eau potable

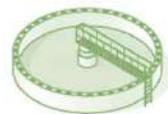
EAU_C Assainissement

Assainissement non collectif (données 2022)

- ✓ **13 695 installations** pour 30 129 habitants (14 306 en 2022)
- ✓ **87 %** des installations sont conformes (83% en 2022)
- ✓ **316 diagnostics** pour ventes (394 en 2022)

Assainissement collectif

- ✓ **25 101 abonnés** soit 55 669 habitants (24 801 abonnés en 2021)
- ✓ **2 042 929 m3 traités** dans 40 stations d'épuration. (1 932 445 m3 en 2021)
- ✓ **76,9 %** des systèmes conformes pour le traitement (84% en 2021) et **95,3 %** pour la collecte (100 % en 2021)



CONTEXTE

Les actions prioritaires pour l'atteinte du bon état des eaux bénéficient des subventions du contrat 2021-2024 signé avec l'agence de l'eau. Un travail sera mené en 2024 pour préparer le prochain contrat.

Le déploiement du programme de restauration du bocage avec l'arrivée d'un troisième technicien pour un accompagnement sur l'ensemble du territoire, la plantation de plus de 15 km de haies, la reconnaissance de Saint-Lô Agglo comme « territoire Normandie haies » renforce les actions engagées avec la restauration des cours d'eau et des mares pour la protection de la ressource.

En matière d'eau potable, des actions sont engagées pour protéger la ressource en eau (finalisation des périmètres de protection sur le Semilly et la Vire, démarche « captage » au Désert). En matière de travaux, les efforts ont porté sur la lutte contre les fuites avec le renouvellement de 22 km de réseaux, la sécurisation de l'approvisionnement grâce aux travaux d'interconnexion entre quatre usines de production. La finalisation des diagnostics sur plusieurs châteaux d'eau dont les Ronchettes à Saint-Lô permettra d'engager les travaux de réhabilitation en 2024.

La nouvelle station d'épuration de Condé-sur-Vire est entrée en service. Des schémas directeurs sont en cours sur Pont-Hébert, Airel, Canisy et Saint-Jean-d'Elle.

La consultation pour la nouvelle délégation de service publique de l'eau potable couvrant la partie nord du territoire est lancée. La réorganisation du service de l'assainissement pour préparer le passage en régie est en cours.

GRAND CYCLE DE L'EAU - GEMAPI

Faits marquants de l'année 2023

- ✓ Lancement du programme de restauration des haies antiérosives sur les bassins versants du Précorbin et de l'Elle pour améliorer la qualité de la ressource en eau
- ✓ Saint-Lô Agglo reconnu "territoire Normandie haies » par la Région Normandie
- ✓ Poursuite des travaux de restauration de l'Hain et de la Jacre, portant à 155 km le linéaire de cours d'eau restauré sur le territoire
- ✓ Poursuite de l'étude pour un projet de restauration de la continuité écologique sur la Jacre et émergence d'un nouveau projet sur la Joigne



Figure 1 : création de haie sur talus sur le bassin versant de l'Elle



Figure 2 : Restauration de quatre mares le bassin versant de l'Elle



Figure 3 : Mise en place de clôture contre le piétinement



Figure 4 : Pompe à nez - Abreuvoirs

Présentation des actions :

- ✓ Mise en œuvre du **contrat de territoire eau et climat** avec l'agence de l'eau sur l'ensemble des volets du cycle de l'eau prioritaires pour la période 2021-2024.
- ✓ Poursuite du programme de restauration des cours d'eau animé par les techniciens rivières. En 2023, les travaux ont porté sur **la tranche 3 des cours d'eau de l'Hain et de la Jacre**.
- ✓ Emergence d'une **entente avec Villedieu Intercom** pour la restauration du Beaucoudray en 2024 et 2025.
- ✓ **Conventionnement avec les exploitants et les propriétaires sur les cours d'eau du Beaucoudray (partie Villedieu Intercom) et du Précorbin** pour la préparation du futur programme de travaux 2024-2026. **Restauration de cours d'eau sur les bassins versants de la Sève et de la Taute** par convention avec la communauté de communes côte ouest centre Manche.
- ✓ Poursuite de l'étude pour **la remise en talweg de la Jacre** à Domjean.
- ✓ **Recensement des mares** avant travaux sur le bassin versant de l'Elle et restauration de **4 mares**.
- ✓ Poursuite du programme de restauration du bocage antiérosif animé par les techniciens bocage. En 2023, les travaux ont porté sur les bassins versants du Précorbin et de l'Elle amont avec **près de 15 kilomètres de haies créées ou restaurées** au cours de l'hiver 2023-2024.
- ✓ Participation au **programme de lutte contre les rongeurs aquatiques** animé par la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Manche (ragondins, rats musqués).
- ✓ Signature d'une convention d'application avec le conservatoire d'espaces naturels de Normandie pour la réalisation de l'inventaire des zones humides du bassin versant de la Jacre et de préconisations de gestion.
- ✓ Participation au programme de **lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes** porté par le syndicat de la Vire (crassule, jussie, balsamine...).

AXE
EAU_B

EAU POTABLE

Faits marquants de l'année 2023

- ✓ Année 2023 marquée par une forte pluviométrie (total de 1 326 mm). La tempête Ciaran a provoqué d'importantes coupures des réseaux électriques et de communication, interrompant la distribution d'eau potable sur certains secteurs de l'agglomération.

Présentation des actions :

- ✓ Préparation de la nouvelle délégation de service public pour la gestion de l'eau potable sur la partie nord
- ✓ Poursuite de la mise en œuvre des prescriptions de la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des prises d'eau de la Vire et du Semilly notamment avec la pose de clôtures au pourtour de la retenue du Semilly.
- ✓ Lancement des travaux de régénération des forages du Désert pour améliorer la productivité et d'un test à l'usine de Fumichon : remplacement d'un filtre à sable par de la filtralite pour l'abattement de l'ammonium et la réduction des lavages
- ✓ Accentuation des travaux de renouvellement des réseaux avec 22 kilomètres en 2023, soit 1,2% du linéaire total, à Domjean, Cerisy-la-Forêt, St Georges d'Elle Pont-Hébert, Saint-Lô ... (montant 1,7 M€ HT)
- ✓ Finalisation des travaux d'interconnexion entre les usines de Graignes et Le Désert et entre l'usine de Fumichon et les réservoirs de Saint-Jean-d'Elle
- ✓ Lancement du marché de schéma directeur eau potable
- ✓ Mise à jour du plan de gestion de crise sanitaire en régie

AXE
EAU_C

ASSAINISSEMENT

Faits marquants de l'année 2023

- ✓ Année 2023 marquée par plusieurs événements climatiques importants (forte pluviométrie, tempête Ciaran) entraînant des dysfonctionnements et des débordements au niveau des installations : réflexion sur protocole de crise assainissement

Présentation des actions :

- ✓ Préparation de la régie assainissement : réflexion sur les prestations de service, étude sur la reprise en régie des stations
- ✓ Finalisation des schémas directeurs d'assainissement de Pont-Hébert, Airel, Canisy et Saint-Jean-d'Elle
- ✓ Lancement des schémas directeurs de Condé-sur-Vire, Remilly-sur-Lozon, Saint Samson-de-Bonfossé et Saint-Romphaire
- ✓ Poursuite de la mise à jour du système d'information géographique (SIG)
- ✓ Mise en service de la nouvelle station d'épuration à Condé-sur-Vire
- ✓ Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration de Saint-Jean des Baisants
- ✓ Poursuite des renouvellements de réseaux (4 kilomètres) à Baudre, Marigny, Saint-Amand et Saint-Lô (montant 1 643 300 € HT)
- ✓ Travaux d'extension des réseaux à Moon-sur-Elle et Couvains (750 kilomètres pour un montant de 301 900 € HT)
- ✓ Poursuite des aides aux études de filière et travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif et collectif
- ✓ Poursuite des contrôles d'assainissement non collectif sur le territoire (316 contrôles vente et 1116 contrôles de bon fonctionnement)
- ✓ Poursuite des contrôles d'assainissement collectif sur le territoire (748 contrôles)

AXE
EAU_A

GRAND CYCLE DE L'EAU - GEMAPI

CONTEXTE

Les actions dans le domaine du grand cycle de l'eau ont pour objectifs de contribuer à l'atteinte du bon état écologique de l'ensemble des masses d'eau du territoire, à la sécurisation de la ressource en eau et à la réduction des risques liés aux inondations.

L'engagement d'actions en faveur de la préservation et de la restauration du bocage, des zones humides et de la continuité écologique en 2022 renforce le programme de restauration des cours d'eau mené depuis 2014.

Ces actions sont inscrites au contrat de territoire eau et climat 2021-2024 signé avec l'agence de l'eau et à l'opération Normandie Haies et bénéficient de 80% de subvention (agence/région-feder),

PROGRAMME EAU_A_1 : RESTAURER LA QUALITÉ HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Accélérer la restauration et mieux informer les riverains	Évolution du linéaire restauré	L'Elle restaurée sur 4 km	Restauration de l'Elle terminée.	L'Hain restauré sur 6 km,	Fin des travaux sur l'Hain et la Jacre	L'Hain restauré sur 9 km,	Travaux de la tranche 1 du Précorbin (10 km)	100 km de rivières restaurées	L'ensemble des travaux sur l'Hain et la Jacre sera terminé début 2024.
			L'Hain restauré sur 10 km	La Jacre restaurée sur 10 km	Début des conventionnements sur les cours d'eau du Beaucoudray et du Précorbin	La Jacre restaurée sur 4 km	Travaux de la tranche 1 du Beaucoudray (secteur Villedieu intercom, 7 km)		Les programmes du Précorbin et du Beaucoudray sont en cours de conventionnement.
			Soit 14 km cumulés	Soit 30 km cumulés		Soit 43 km cumulés	Début des conventionnements sur la tranche 2 du Précorbin et du Beaucoudray		L'atteinte de l'objectif est conditionnée par la disponibilité de l'entreprise, mobilisée sur la plupart des projets de restauration en Normandie.

Projets 2024

- Finaliser la dernière tranche de travaux sur l'Hain et la Jacre,
- Engager la première tranche de travaux sur le Beaucoudray et le Précorbin et poursuivre la rencontre des exploitants pour préparer les travaux 2025.

PROGRAMME EAU_A_2 : ASSURER LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE (TRAME BLEUE)

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Traitement des petits ouvrages	Évolution du nombre d'ouvrages traités	0	0	0	2 Le Pont de la Jacre à Domjean, Le Moulin du Val sur la Joigne à Quibou	0	4 Le Moulin de Dangy sur la Soulles, Le Pont de la Jacre à Domjean, La Beauderie à Domjean, Le Moulin du Val sur la Joigne à Quibou	La finalisation de l'étude de renaturation de la Jacre à Domjean engagée en partenariat avec le conseil départemental de la Manche permet de déposer les dossiers réglementaires et préparer les outils de communication. Les travaux sont programmés en 2024. Les travaux d'effacement du seuil de la Soulles ont été reportés à 2024 pour cause d'intempéries tout comme la renaturation de la Beauderie (affluent de la Jacre). Pour la Joigne, la phase de concertation avec les propriétaires et exploitants est engagée. Les travaux sont programmés en 2024. Les travaux sont financés à hauteur de 80 à 90% par l'agence de l'eau.

Projets 2024

- Finaliser les 4 projets de renaturation pour réaliser les travaux en 2024 et favoriser l'émergence de nouveaux projets.

PROGRAMME EAU_A_3 : RESTAURER LES ZONES HUMIDES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Mettre en place un diagnostic des têtes de bassins sur les secteurs prioritaires	Évolution des surfaces diagnostiquées	0	0	0	725 ha (bassin de la Jacre)	0	725 ha (bassin de la Jacre)	La sensibilisation à la préservation des zones humides est inscrite au contrat de territoire eau et climat 2021-2024. Une convention de partenariat avec le conservatoire des espaces naturels de Normandie sera signée début 2024 et subventionnée dans le cadre de l'appel à projet « Eau et biodiversité » de l'agence de l'eau Seine-Normandie. L'animation débutera en 2024 par le diagnostic des zones humides du bassin versant de la Jacre.

Projets 2024

- Signature de la convention d'animation avec le conservatoire des espaces naturels de Normandie et réalisation du diagnostic des zones humides sur le bassin de la Jacre (725 ha).

PROGRAMME EAU_A_4 : PRÉSERVER LE BOCAGE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Mettre en place un programme de restauration du bocage antiérosif	Évolution du linéaire restauré et planté	0	0	6 400 ml (hiver 2022-2023, bassin versant du Semily)	16 000 ml	14 800 ml hiver 2023-2024, sur les bassins versants de l'Elle amont et du Précorbin Soit un total cumulé de 21 200 ml	16 000 ml Sur les bassins versant de l'Elle amont et de la Jacre	20 km de haies plantées	Reconnaissance de Saint-Lô Agglo par la Région comme « territoire Normandie Haies » et arrivée d'un technicien bocage en décembre 2023. Arrêt du PLUi intégrant une OAP trame verte et bleue. Réalisation du diagnostic sur le bassin de la Jacre et poursuite sur le bassin versant de l'Elle amont

Projets 2024

- Finaliser le diagnostic des risques d'érosion-ruissellement sur les bassins versants de la Jacre et de l'Elle amont et engager le diagnostic sur le bassin du ruisseau de Torigny
- Conventionner avec les propriétaires et exploitants des bassins versants de la Jacre et de l'Elle amont et réaliser les travaux d'hydraulique douce (plantation de haies sur talus, fossés, déplacements d'entrées de champs...),
- Actualiser la base de données haies et accompagner les pétitionnaires lors des projets de suppression de haies dans le cadre du PLUi,
- Mettre en œuvre les actions de l'opération « Normandie haies » : plantation, gestion durable et valorisation économique de la haie

PROGRAMME EAU_A_5 : RESTAURER LES MARES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Mettre en place un programme de restauration des mares anti-ruissellement	Évolution du nombre de mares restaurées	0	7 mares Sur le bassin versant de l'Hain	5 mares Sur le bassin versant du Précorbin Soit un total de 12 mares	10 mares	4 mares Sur le bassin versant de l'Elle Soit un total de 16 mares	10 mares sur les bassins versants de l'Elle et de la Jacre	Un inventaire exhaustif est réalisé sur chaque bassin. L'atteinte de l'objectif de 10 mares restaurées par an est contraint par le respect des critères d'éligibilité de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (mares non-sourceuses, non connectées à un cours d'eau et ne contenant pas de patrimoine bâti).

Projets 2024

- Réaliser le recensement et le programme de travaux de restauration des mares sur le bassin de la Jacre et sur les dernières communes du bassin de l'Elle,
- Réaliser la quatrième tranche de travaux sur le bassin de l'Elle et de la Jacre.

AXE
EAU_B

EAU POTABLE

CONTEXTE

L'eau distribuée aux abonnés de Saint-Lô Agglo est pour une part produite sur le territoire à partir de diverses ressources souterraines ou de surface et pour une part importée de territoires voisins.

L'exploitation des services en gestion directe ou déléguée est régie par des indicateurs de performance réglementaires, présentés exhaustivement annuellement dans les rapports sur le prix et la qualité du service.

PROGRAMME EAU_B_1 : PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Achever la phase réglementaire de protection	Taux d'avancement de la protection	80 % min	80 % min	88 %	100 %	89 %	100 %	En application des deux arrêtés préfectoraux parus en mars 2022, Saint-Lô Agglo dispose de deux ans pour réaliser les travaux alternatifs (pose de clôtures, abreuvoirs, franchissements...) et verser les indemnités compensatrices liées à la mise en place des servitudes. Ces travaux sont en cours et les indemnités sont versées courant 2024.

Projets 2024

- Réaliser les travaux prescrits par la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des prises d'eau dans la Vire et la retenue du Semilly.
- Lancement du schéma directeur d'eau potable

PROGRAMME EAU_B_2 : ASSURER LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Distribuer une eau conforme aux exigences de potabilité	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisé au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100%	99,53 %	100 %	99,5 %	100 %	Indicateurs indiqués pour l'année N-1. La non-conformité correspond à la présence de bactéries sur une canalisation servant très rarement; celle-ci a été rapidement résolue par une purge réseau.
	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100%	99,53 %	100 %	100 %	100 %	Indicateurs N-1

Projets 2024

- Maintenir un taux de conformité optimal. Plus de 240 analyses sont effectuées par l'agence régionale de santé chaque année sur l'eau distribuée.

PROGRAMME EAU_B_3 : ASSURER LE MEILLEUR SERVICE AUX ABONNÉS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Garantir la continuité du service	Évolution du taux d'occurrence des interruptions de services non programmées	3,9 pour 1 000	4,7 pour 1 000	4,66 pour 1000	3 pour 1 000	4,8 pour 1 000	3 pour 1 000	Indicateurs indiqués pour l'année N-1 (2022). Le nombre de fuites sur les canalisations a augmenté, les efforts en faveur de la recherche de fuite et du renouvellement des réseaux s'accroissent (22 km en 2023), le patrimoine étant vieillissant.

Projets 2024

- Poursuivre le renouvellement des réseaux afin de limiter les fuites sur les canalisations et ainsi limiter les coupures d'eau.

PROGRAMME EAU_B_4 : PRÉSERVER ET MODERNISER LE PATRIMOINE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Gérer le réseau pour minimiser les fuites	Évolution du rendement du réseau de distribution	NC	80%	75,6 %	83 %	79,5 %	83 %	Indicateurs indiqués pour l'année N-1 (2022)

Projets 2024

- Poursuivre le renouvellement des réseaux afin de limiter les fuites sur les canalisations,
- Maintenir une vigilance constante sur la télégestion afin de détecter et réparer les fuites au plus tôt
- Lancer le marché maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du réservoir des Ronchettes de Saint-Lô

PROGRAMME EAU_B_5 : MAINTENIR LA SOUTENABILITÉ FINANCIÈRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Garantir un prix moyen proche de la moyenne nationale	Évolution du Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ , de la moyenne et de la dispersion des tarifs	Prix moyen non pondéré : 2,58 €/m ³ Écart type = 0,46 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,45 €/m ³ Écart-type = 0,29 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,53 €/m ³ Écart-type = 0,25 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,61 €/m ³ Écart-type = 0,17 €/m ³	Prix de l'eau harmonisé	La démarche d'harmonisation des tarifs à l'échelle de l'agglomération se poursuit.

Projets 2024

- Poursuivre la convergence des tarifs de l'eau pour atteindre un tarif unique en 2026.

ASSAINISSEMENT

CONTEXTE

L'assainissement collectif vise à collecter et traiter les eaux usées avant retour au milieu naturel. Les systèmes d'assainissement du territoire (stations d'épuration et réseaux de collecte) sont suivis dans leur exploitation, celles de plus de 2000 équivalent-habitants faisant l'objet d'obligations réglementaires particulières, contrôlées par la police de l'eau.

L'exploitation des services en gestion directe ou déléguée est régie par des indicateurs de performance réglementaires, présentés exhaustivement annuellement dans les rapports sur le prix et la qualité du service.

PROGRAMME EAU_C_1 : AMÉLIORER LA COLLECTE DES EAUX USÉES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Garantir l'entretien régulier du réseau	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	23 pour 100 km	19 pour 100 km	19 pour 100 km	18 pour 100 km	22 pour 100 km	18 pour 100 km	Indicateurs N-1 (2022)

Projets 2024

- Poursuivre le renouvellement de réseaux afin de limiter les obstructions de réseaux fréquentes et ainsi réduire le nombre de points noirs
- Études en cours sur les systèmes d'assainissement de Pont-Hébert, St-Jean-des-Baisants, Airl et Canisy.
- Études lancées sur les systèmes de Remilly-le-Lozon, Condé-sur-Vire, Saint-Samson-de-Bonfossé et Saint-Romphaire » fin 2023 et sur les systèmes de Torigny, La Luzerne, Saint-Fromond et Saint-Ebremond fin 2024

PROGRAMME EAU_C_2 : ASSURER LA QUALITÉ DES REJETS AU MILIEU

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Garantir la performance des stations d'épuration	Évolution de la conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU)	60 %	100 %	100 %	100 %	76,9 %	100 %	Indicateurs N-1 (2022) Les stations d'épuration de Marigny, Torigny et Pont-Hébert ont été classées non-conformes en 2022 par la DDTM. Les travaux de rénovation de la station de Marigny ont été réalisés en 2023. Sur les stations de Torigny et Pont-Hébert, des divergences sont relevées entre le volume théorique des boues et le volume réellement épandu. Les échanges sont en cours avec les services de la police de l'eau.

Projets 2024

- Réduire les non-conformités sur les stations d'épuration : poursuite des diagnostics assainissement.
- Marché maîtrise d'œuvre pour les réhabilitations de stations de St Jean d'Elle, Canisy, Tessy et Moyon.

PROGRAMME EAU_C_3 : ASSURER LE MEILLEUR SERVICE AUX ABONNÉS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Préserver les usagers d'éventuels dysfonctionnements du réseau	Évolution du taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0,1 pour 1 000	0 pour 1 000	Indicateurs N-1 (2022)				

Projets 2024

- Poursuivre le curage préventif sur l'ensemble des systèmes de collecte afin de limiter le taux d'encrassement des canalisations.

PROGRAMME EAU_C_4 : PRÉSERVER ET MODERNISER LE PATRIMOINE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Investir dans le renouvellement du réseau	Évolution du taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées *	0,2 %	0,5 %	0,2 %	1 %	0,2 %	1 %	Indicateurs N-1 (2022). Le renouvellement des canalisations d'eaux usées est réalisé après diagnostic afin d'obtenir les subventions de l'agence de l'eau.

* indicateur officiel prenant en compte le cumul des 5 dernières années

Projets 2024

- Poursuivre les travaux de renouvellement de réseaux.

PROGRAMME EAU_C_5 : MAINTENIR LA SOUTENABILITÉ FINANCIÈRE DU SERVICE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Garantir un prix moyen proche de la moyenne nationale	Évolution du Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ , de la moyenne et de la dispersion des tarifs	Prix moyen non pondéré : 2,86 €/m ³ Ecart-type = 0,46 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,80 €/m ³ Ecart-type = 0,33 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,77 €/m ³ Ecart-type = 0,26 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,71 €/m ³ Ecart-type = 0,20 €/m ³	Prix de l'assainissement harmonisé	La démarche d'harmonisation des tarifs à l'échelle de l'agglomération se poursuit.

Projets 2024

- Poursuivre la convergence des tarifs de l'assainissement collectif pour atteindre un tarif unique en 2026.



Politique publique :

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

ENER

PRIORITÉ :

Construire un territoire durable

FINALITÉS

Lutter contre et s'adapter au changement climatique

Deux objectifs :

- L'atténuation : limiter l'impact du territoire en réduisant les émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire. Limiter les impacts du changement climatique et les dommages associés sur les activités socio-économiques et sur la nature.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Saint-Lô Agglo est un « Territoire 100% énergies renouvelables », et à ce titre l'Agglo s'engage simultanément dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique pour réduire la consommation énergétique et dans une démarche de production d'énergies renouvelables à partir de ressources locales. Ces objectifs sont inscrits dans son plan climat-air-énergie territorial :

Transition
énergétique

- Réduire les consommations d'énergie de 50 % entre 2012 et 2040
- Être un territoire autonome en énergie en 2040 grâce aux énergies renouvelables locales
- Accompagner l'ensemble des acteurs du territoire à effectuer leur transition écologique
- Limiter la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux effets du changement climatique





RAPPEL DES STATUTS

1. En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :
Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les rongeurs aquatiques, surveillance et analyse de la qualité de l'air, élaboration et animation de plans relatifs aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique.



CHIFFRES CLÉS

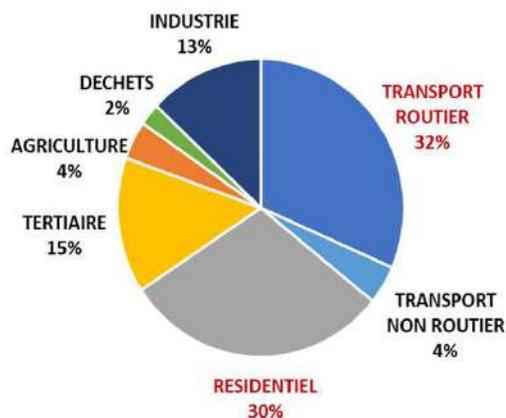
Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre, correspondant aux consommations d'énergies s'élèvent à **355 000 TCO2e**.

Tous types d'émissions confondues, l'agriculture et le transport routier sont de loin les premiers postes d'émissions avec **42,8%**, et **19,5%**.

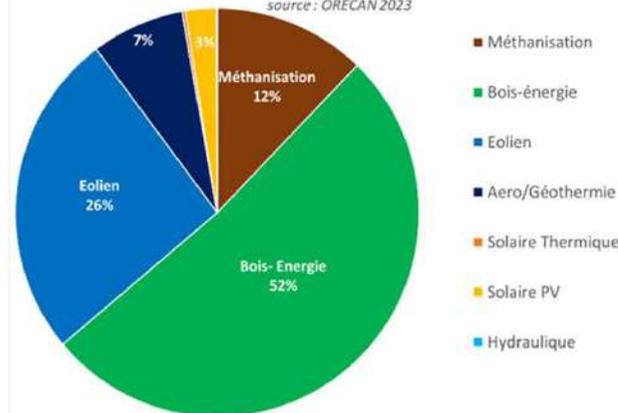
Répartition des consommations d'énergie par secteur - CA Saint-Lô Agglo - 2019

Source: ORECAN 2022



Production d'énergies renouvelables en 2021 - CA Saint-Lô Agglo

source: ORECAN 2023



LES AXES

- ENER_A Diminuer les consommations - sobriété
- ENER_B Promouvoir les énergies renouvelables
- ENER_C L'exemplarité de Saint-Lô Agglo

CONTEXTE

Saint-Lô Agglo est lauréate de l'appel à projets national « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) et de l'appel à projets régional « territoire 100% énergies renouvelables 2040 ».

La communauté d'agglomération a validé en décembre 2022 son plan climat-air-énergie territorial aux objectifs plus ambitieux que ceux fixés dans la loi, à savoir : réduire la consommation d'énergie de Saint-Lô Agglo de 50 % d'ici à 2040 par rapport à 2010, et couvrir à 100 % par les énergies renouvelables les besoins énergétiques du territoire en 2040.

Un schéma directeur des énergies est en cours d'élaboration, il permet de valider une scénarisation pour répondre à la question: « quel mix énergétique en 2040? ».

Normes en vigueur:

- Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- Loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat
- Loi du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience
- Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables
- Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Normandie.

DIMINUER LES CONSOMMATIONS - SOBRIÉTÉ

Faits marquants de l'année 2023

✓ Co-construction du Schéma Directeur des Energies

Saint-Lô Agglo s'est engagée dans une démarche ambitieuse pour repenser la production et la consommation d'énergie de son territoire en élaborant un schéma directeur des énergies.

Il s'agit de mettre en œuvre les objectifs de la transition énergétique, d'optimiser le mix énergétique territorial, en se dotant d'une stratégie énergétique et en définissant des orientations, et des objectifs pour le territoire.

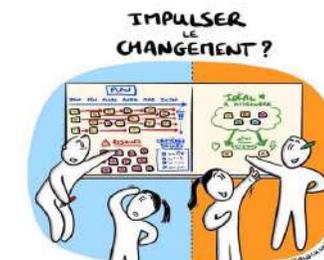
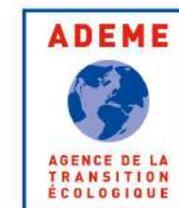
Une mobilisation de l'ensemble des élus, partenaires institutionnels, acteurs de l'énergie, entreprises locales, associations et citoyens a été souhaitée à travers une dynamique de co-construction d'une scénarisation. Un diagnostic énergétique du territoire suivi de plusieurs ateliers de concertation ont permis l'écriture d'un scénario identifiant les différents leviers à actionner.

✓ Contrat d'objectifs territoire énergie climat (COTEC)

L'ADEME a proposé à Saint-Lô Agglo la signature d'un contrat d'objectifs territoire énergie climat (COTEC), qui soutient la réalisation de projets territoriaux de transition énergétique particulièrement ambitieux.

Les 10 actions suivantes ont été mises en œuvre entre 2020 et 2023 :

- Encourager et accompagner le changement de pratiques auprès des entreprises du territoire engagées dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) ;
- Santé environnement : développer un suivi et une information des usagers sur la qualité de l'air intérieur : bâtiments non soumis à la réglementation
- Mettre en place une maison itinérante de la mobilité qui permettra de recueillir les besoins des habitants en termes de mobilité rurale
- Développement de la méthanisation sur le territoire : mobilisation des élus et des agriculteurs et associations d'habitants ;
- Accompagnement d'un panel d'habitants sur l'évolution du service de collecte des déchets vers une tarification incitative ;
- Planification du développement des énergies renouvelables et développement des réseaux gaz ;
- Mettre en place un cycle d'information et de mobilisation sur le bois énergie ;
- Réalisation d'une animation test sur la géothermie très basse énergie ;
- Sensibilisation des habitants à la consommation responsable ;
- Mettre en place une démarche de sobriété numérique au sein des services de Saint-Lô Agglo.



L'ensemble des actions partage un même facteur clé de succès qu'est l'accompagnement au changement de comportement (des habitants, entreprises, agents etc.). À ce titre une équipe de consultant en sciences humaines et sociales a accompagné Saint-Lô Agglo pour la mise en place des 5 premières actions et a proposé une méthode d'accompagnement au changement (fiches méthodologiques).

3 axes et 4 plans ont été validés en conseil communautaire de mars 2020 permettant aux élus de prioriser les actions :

PLAN D' ACTIONS CESSION – OPTIMISATION – MUTUALISATION

Axe 1 – optimiser le parc (moins de surfaces = moins de dépenses) -16 % 2021

PLAN D' ACTIONS PISCINES

Axe 2 – performance énergétique (- 50 % de kwh et 100% EnR) – 2040 (3/4 atteint en 2030) diagnostic spécifique et contrat de performance énergétique

Axe 3 – qualité d'usage (usage adapté et usager satisfait, 100 % accessible en 2022)

PLAN D' ACTIONS GYMNASES

Axe 2 – performance énergétique (- 50 % de kwh et 100 % EnR)

Axe 3 – qualité d'usage (usage adapté et usager satisfait, 100 % accessible en 2022)

-> remonter l'indice de vétusté de 0,62 à 0,8 – 2030

PLAN D' ACTIONS PETITE ENFANCE – ENFANCE JEUNESSE

Axe 3 – qualité d'usage (usage adapté et usager satisfait, 100% accessible en 2022)

-> remonter l'indice de vétusté de 0,68 à au moins 0,9 – 2025

✓ Opérations de réhabilitation : LA TOUR DE SAINT-LÔ AGGLO

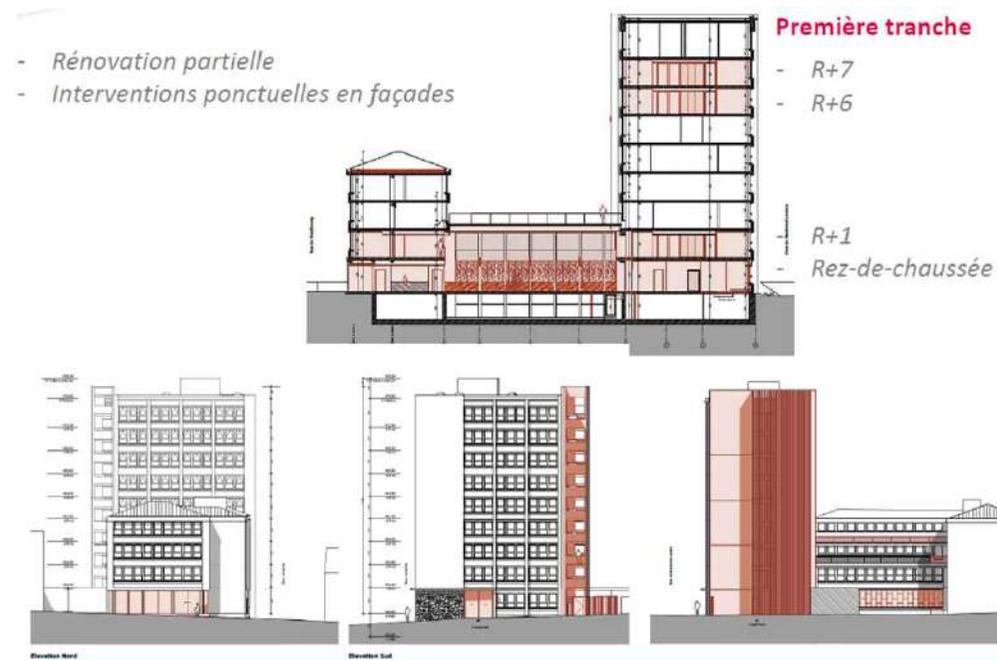
La tour « Groupama » située au 70, rue du Neufbourg à Saint-Lô, construite en 1966 par l'architecte Marcel Mercier a été acquise en février 2019. Elle a fait l'objet depuis 2021 d'un ambitieux projet de rénovation répondant aux enjeux de développement durable et de performance énergétique qui est construit en 2 phases de travaux indissociables.

En effet « **recycler** » un immeuble de centre-ville en vacance répond à plusieurs objectifs de développement durable:

- Réduire l'empreinte écologique à la source en ne construisant pas un nouvel édifice qui aurait engendré l'artificialisation des sols
- « Construire la ville sur la ville », réinvestir le cœur de ville
- Être mieux connecté aux flux de déplacement (piétons, vélos, voiture, train...)
- Donner une image moderne du nouveau siècle de Saint-Lô Agglo
- être un exemple d'efficacité énergétique et de modernisation du bâti de la reconstruction

En 2022 et 2023, les travaux de la phase 1 ont été réalisés :

- rénovation du rez-de-chaussée de façon à aménager un nouvel accueil
- rénovation complète des niveaux R+1, R+6 et R+7, partielle du R+8
- amélioration de la performance énergétique et qualité de l'air
- mise aux normes techniques, courants forts, courants faibles, sécurité incendie, accessibilité...
- relocalisation et aménagement de sanitaires neufs
- isolation thermique par l'extérieure de la façade est (bardage terre-cuite)



PROMOUVOIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Faits marquants de l'année 2023

✓ Les ombrières photovoltaïques du parking de la zone Agglo 21

Saint-Lô Agglo souhaite installer une centrale photovoltaïque sur ombrières sur le parking de la zone Agglo 21.

Ce projet répond à plusieurs objectifs, à savoir, augmenter la part des énergies renouvelables sur le territoire de Saint-Lô Agglo et tendre vers les **objectifs du territoire 100% énergies renouvelables en 2040**. Il s'agit, en effet, de produire de l'énergie destinée à être revendue en totalité dans le réseau de distribution électrique, valoriser le patrimoine foncier de l'Agglo et promouvoir le développement durable, la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables dans une démarche pédagogique autour des enjeux du changement climatique.

Après consultation publique en janvier 2022 l'offre de la société Trina Solar France Systems a été retenue.

D'un point de vue technique, le projet porte sur le parking du Pôle Agglo 21 d'une surface de 12 120 m², l'offre propose une installation de 7 297,37 m² de panneaux avec une puissance de 1,537 MWc.

Un avis de la commission de la régulation de l'énergie est nécessaire, celui-ci sera donné au second semestre 2024 pour un début des travaux en 2025.

✓ Construction d'une ombrière photovoltaïque pour la Maison de l'enfance de Saint-Jean D'elle

L'installation photovoltaïque d'une surface de 48 m² est composée de 18 panneaux photovoltaïques pour une puissance de 7,7kWc et une production de 8 762 kWh/an. Elle permettra la réduction de 59 tonnes de CO₂ au bout de 20 ans.

Pour l'année 2022 la maison de l'enfance de Saint-Jean-d'Elle a consommé 31 345 kWh d'électricité, la production photovoltaïque aurait couvert 28% de la consommation.



✓ Label Climat Air Energie

Ce programme est composé de deux labels complémentaires :

- le label CLIMAT – AIR – ÉNERGIE (anciennement Cit'ergie©)
- le label ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans le but de valoriser les actions menées et de développer une démarche d'amélioration continue, Saint-Lô Agglo s'est engagée à obtenir le label CLIMAT – AIR – ÉNERGIE, un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse.

Ainsi les forces et faiblesses de cette politique sont analysées et les niveaux de performances dans différents domaines sont évalués :

- Planification territoriale,
- Patrimoine,
- Approvisionnement énergétique,
- Mobilité,
- Organisation interne,
- Coopération et communication.

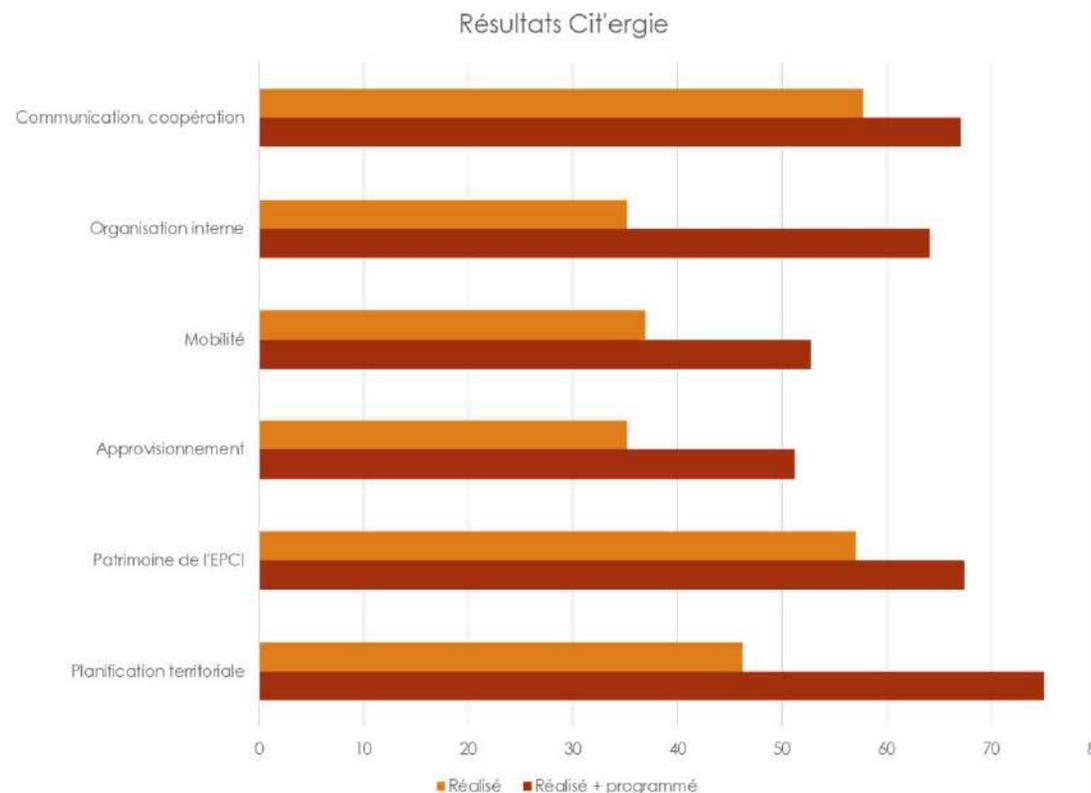
Début 2021 a été réalisé un état des lieux des programmes et projets de Saint-Lô Agglo.

Sur le référentiel CIT'ERGIE© Saint-Lô Agglo obtient le score 44,81 % d'actions réalisées et 18,44 % d'actions en cours et programmées.

Cela signifie qu'à court terme, (1-2 ans), Saint-Lô Agglo pourrait atteindre les 50 % d'actions réalisées et ainsi être labellisée Cit'ergie© (2ème niveau de labellisation).

En septembre 2021 se sont déroulés les ateliers pour co-construire le plan d'actions Cit'ergie© de Saint-Lô Agglo (2022-2026), celui-ci comporte 43 actions, dont 11 déjà engagées, 10 programmées (dans les divers plans PLH-PDU-PCAET...) et 22 nouvelles actions.

En 2023, le bureau conseil GAMA ENVIRONNEMENT qui accompagne Saint-Lô Agglo pour l'obtention de ce label, a effectué sa visite annuelle. Celle-ci a permis de comptabiliser les actions en cours de mise en œuvre. Désormais Saint-Lô Agglo peut demander la labellisation avec un niveau de 3 étoiles.



AXE
ENER_A**DIMINUER LES CONSOMMATIONS - SOBRIÉTÉ**

CONTEXTE

Territoire 100 % énergie renouvelables (EnR) en 2040, Saint-Lô Agglo s'est engagée simultanément dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique pour réduire la consommation énergétique, et dans une démarche de production d'énergies renouvelables à partir de ressources locales, de manière à ce que consommations résiduelles et productions s'équilibrent à l'horizon 2040.

À ce titre, Saint-Lô Agglo implique ses habitants, ses élus et ses acteurs économiques, ensemble, dans une gestion et valorisation durable des ressources énergétiques et, plus largement, favorise un développement économique local, dynamique, à faible émissions de GES (gaz à effet de serre) et économe en énergie et matières premières.

Les programmes de cet axe permettront de s'engager vers une baisse des consommations énergétiques du territoire, tous secteurs confondus, et de tendre vers les objectifs que Saint-Lô Agglo s'est fixée dans son plan climat-air-énergie territorial (PCAET), à savoir atteindre une réduction de – 50 % d'ici 2040.

PROGRAMME ENER_A_1 : AMENER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE À FAIRE LEUR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Actionner la démarche d'écologie industrielle territoriale	Évolution du nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT)	0	0	0	6	6	6	Action inscrite au titre du COTEC (Contrat d'objectif Territoire Energie Climat) signé avec l'ADEME et qui a pris fin en 2023. L'implication du secteur économique se poursuit à travers des actions d'accompagnement des entreprises dans leurs projets de transition énergétique et la signature de la charte,

Projets 2024

- Projet de trackers solaires en zone d'activité en autoconsommation collective.

PROGRAMME ENER_A_2 : ENCOURAGER À LA CONSOMMATION RESPONSABLE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Lutter contre le gaspillage alimentaire	Évolution du gaspillage alimentaire de 8 sites de restauration collective	0	0	-8 %	- 10 %	- 10 %		L'action a pris fin avec l'atteinte de l'objectif fixé via le Contrat d'Objectifs Energie Climat signé avec l'ADEME. Pour 2024 il n'est pas prévu via le PAT de travailler sur le gaspillage.

Projets 2024 - Finalisation de l'action 9 du contrat d'objectifs territorial énergie climat (COTEC), sensibilisation des habitants à la consommation responsable

PROGRAMME ENER_A_3 : DIMINUER LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU PATRIMOINE DE SAINT-LÔ AGGLO

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Mettre en œuvre les plans du schéma directeur immobilier	Avancement du plan piscines	0	Étape 1/5	Étape 3/5	Étape 4/5	Étape 3/5	Étape 4/5		Étape 1: lancement audits énergétiques et fonctionnels Étape 2: résultat des audits Étape 3: écriture du plan Étape 4: installation de production d'énergie renouvelable Étape 5: mise en œuvre du plan
	Avancement du plan gymnases	0	Étape 1/5	Étape 3/5 Étape 4 en cours	Étape 3/5	Étape 4/5 Livraison du gymnase de Condé-sur-Vire	Étape 4/5 Livraison du gymnase BEAUFILS		Étape 1: lancement audits énergétiques des gymnases Étape 2: résultat des audits Étape 3: écriture du plan Étape 4 : Livraison des gymnases BEAUFILS et de Condé-sur-Vire Étape 5: mise en œuvre du plan
	Évolution des consommations (N-1)	10,72 GWh En 2019	10,02 GWh En 2020	9,8 GWh En 2021	9,5 GWh	9,3 GWh En 2022	8,8 GWh	8 GWh	*prévisions qui semblent difficilement tenables (peu de travaux de rénovation prévus – ni de changement de chaufferies

PT

Projets 2024

- Mise en œuvre des actions du plan piscine

PROGRAMME ENER_A_4 : ENCOURAGER À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Amélioration du parc privé	Nombre total de logements soutenus au titre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (cumulés depuis 2020)	194 logements soutenus	360 logements soutenus (au 14/11/2021)	587	750	764	900	Logements soutenus financièrement par Saint-Lô Agglo et/ou ses partenaires
Mettre en place et réussir le service d'accompagnement à la rénovation énergétique	Nombre d'actes réalisés par le service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)	0	580	123 logements accompagnés au titre du SARE depuis 01/01/2021	275 logements accompagnés au titre du SARE	187 logements accompagnés au titres du SARE)	275 logements accompagnés au titres du SARE)	objectifs annuels et non cumulés, contrairement aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) Portage Saint-Lô Agglo mi-2022

Projets 2024

- Poursuite des aides et dispositifs lancés depuis 2020 (SATE – OPAH...)
- Lancement de l'observatoire du foncier et de l'habitat

PROGRAMME ENER_A_5 : PROMOUVOIR DES MOBILITÉS FAIBLEMENT ÉMISSIVES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Mise en place de la maison des mobilités rurales	Mise en place de réunions sur la mobilité rurale engagés dans une démarche de mobilité active	0 %	0 %	0 %	100 %	100 %		Action inscrite au titre du COTEC (Contrat d'objectif Territoire Energie Climat) signé avec l'ADEME et qui a pris fin en 2023. L'actio n'est pas reconduite en 2024,
Promouvoir la filière hydrogène vert	Nombre de participations aux actions de développement de la filière hydrogène vert	2 réunions	2 réunions	0 réunion	2 réunions	0 réunion	0 réunion	Le Département qui est chef de file sur le sujet n'a pas sollicité l'Agglo en 2023
Mettre en œuvre les plans du schéma directeur cyclable	Linéaire d'aménagements cyclables armatures réalisés (en m)	0	2 195	0	5 900 mètres linéaires	2 595 mètres linéaires	2 500	Aménagement de l'avenue de Paris, du tunnel de la Ferronnière, de Saint-Lô – La-Barre-de-Semilly, de la rue Louise Michel et de la route de Périers

Projets 2024

- Aménagement de la route de Villedieu (itinéraire structurant du schéma cyclable)

AXE
ENER_B**PROMOUVOIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

CONTEXTE

Territoire 100 % énergies renouvelables en 2040, Saint-Lô Agglo s'est engagée simultanément dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique pour réduire la consommation énergétique, et dans une démarche de production d'énergies renouvelables à partir de ressources locales, de manière à ce que consommations résiduelles et productions s'équilibrent à l'horizon 2040.

Les programmes de cet axe permettront de soutenir le développement des énergies renouvelables sur son territoire et de tendre vers les objectifs que Saint-Lô Agglo s'est fixée dans son plan climat-air-énergie territorial, à savoir atteindre une production d'énergies renouvelables couvrant la totalité des consommations du territoire en 2040.

PROGRAMME ENER_B_1 : AMENER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE À FAIRE LEUR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Actionner la démarche d'écologie industrielle territoriale	Évolution du nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT)	0	0	0	6	6	6	Contrat d'objectif territoire énergie climat : fin 2023 objectif à atteindre la signature de 6 entreprises d'une convention d'écologie industrielle et territoriale

Projets 2024 - Mise en œuvre de l'AAP RSE sur les zones d'activités de la Croix Carrée à Agneaux et de la Zone Pôle Agglo 21

PROGRAMME ENER_B_2 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Soutenir le développement de la filière bois-énergie sur le territoire	Évolution du nombre de réunions	0	2	2 réunions/visites de démonstration	2 réunions/visites de démonstration	1 action	1 action	Porte ouverte d'une chaufferie agricole
Encourager et soutenir le développement des énergies renouvelables dans les différents secteurs dont les projets d'énergie citoyenne	Évolution du nombre d'actions d'information	0	0	3 actions	2 actions	2 actions	2 actions	2023: Schéma directeur des énergies conférence rôle du citoyen dans la transition énergétique Visite d'une centrale Villageoise avec Eclore et des élus
Favoriser l'acceptation de la filière méthanisation	Mise en place d'actions de sensibilisation (élus-particuliers)	0	1	3 actions	2 actions	2 actions	2 actions	Visite citoyens et élus de la méthanisation de GIARD Finalisation de l'étude
Favoriser la production d'énergies renouvelables et promouvoir un mix énergétique	Production d'énergie (en MWh) % Part énergie renouvelable dans la consommation d'énergie	NC	247 243 11%	258 338 14%	 26%	257 125* 14%	20%	*Chiffres de l'ORECAN derniers chiffres connus 2021 Part énergie renouvelable dans la consommation d'énergie : objectif 2030 50%

Projets 2024 - Choix du scénario du schéma directeur des énergies renouvelables
- Réalisation des ombrières photovoltaïques sur le parking du Pôle Agglo 21

PROGRAMME ENER_B_3 : AUGMENTER LA SÉQUESTRATION CARBONE DU TERRITOIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Mettre en œuvre un plan bocage	Linéaire de haies planté	5 000 mètres	6667 mètres	7010 mètres	7000 mètres	2 910 mètres	10 000 mètres	
Opération 10 000 arbres	Nombre de plants commandés	0	12 560	11 865	10 000	13 150	15 000	
Réaliser une étude de séquestration carbone sur le territoire	Réalisation de l'étude	0	30 %	80 %	100 %	80 %	100 %	2022 : réalisation de l'étude / 2024 : restitution de l'étude

Projets 2024

- Mise en œuvre du plan bocage
- Restitution de l'étude de séquestration carbone sur le territoire qui permet d'enrichir le schéma directeur des énergies et de connaître les systèmes de biodiversité à préserver / réparer / compenser à mettre en place

AXE
ENER_C

L'EXEMPLARITÉ DE SAINT-LÔ AGGLO

CONTEXTE

Saint-Lô Agglo se veut exemplaire et s'engage dans son fonctionnement en interne et au travers de ses politiques publiques à baisser les consommations énergétiques de son patrimoine et les émissions de gaz à effet de serre de ses activités et gérer durablement les ressources de son territoire.

PROGRAMME ENER_C_1 : ÊTRE UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Sensibilisation des élus et des agents	Evolution du pourcentage de participants	0	50 %	75 %	100 %	80%	100%	L'objectif est d'inclure l'ensemble des élus et agents via CIT'ERGIE 2024: labellisation
Réduction des émissions du parc de véhicules	Évolution des litres de carburants consommés	Gazole 140 767 litres	Gazole 134 947 litres	Gazole 167 724 litres	165 000 litres	147 247 litres*	155 000 litres	*de janvier à novembre 2023
		Super 7 665 litres	Super 7 290 litres	Super 8 375 litres	8 000 litres	8 006 litres*	8000 litres	

Projets 2024

- Sensibilisation des agents à la thématique du changement climatique
- Formation des chauffeurs à l'écoconduite pour 2024

PROGRAMME ENER_C_2 : LE PROGRAMME CITER'GIE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Obtenir la labellisation Citer'gie	3 niveaux de labellisation	0 %	50 %	50 %	70 %	70%	100%	Obtention de la labellisation en 2024

Projets 2024

- Labellisation de Saint-Lô Agglo avec le niveau 3 étoiles



Politique publique :

DÉVELOPPEMENT ET TRANSITION NUMÉRIQUE

NUM

PRIORITÉ :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

FINALITÉS

La transition numérique, c'est la capacité de transformer les processus grâce aux outils numériques et aux technologies de l'information et de la communication. Elle a pour finalité de faciliter la vie des citoyens, des habitants, des élus, des agents embrassant les enjeux du territoire intelligent et de la smart city mais, la transition numérique, c'est aussi une transformation pour elle-même, celle de la transition d'un numérique vers un numérique plus responsable, plus équilibré et solidaire.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Assurer un développement équilibré et solidaire du territoire en assurant un service équilibré sur tout le territoire : Investir pour l'accès au numérique et répondre aux nouveaux besoins d'usage, de télétravail, aux entreprises...

RAP 2023



CHIFFRES CLÉS

Manche Numérique :

Investir pour un territoire 100% fibré à horizon 2026

À mi-mandat :

- ❖ **32 076** prises FTTH ont été déployées (28 624 en 2022)
- ❖ **80 %** du total de déploiement de prises initialement prévues a été réalisé
- ❖ Pour un montant global de subventionnement à hauteur de **3 716 791 €**

Dans la continuité du déploiement du réseau FTTH, Saint-Lô Agglo étudie la possibilité d'intégrer le réseau LoRaWAN de Manche Numérique :

- ❖ **13 000** compteurs d'eau fonctionnant en télérelève pourraient basculer sur le réseau de télécommunication de proximité.
- ❖ Un pas de plus vers la sobriété numérique en utilisant des passerelles relais mutualisées.

Démarche de labellisation numérique responsable

Formation, certification des compétences au numérique responsable

En 2023, le service d'appui aux communes de 5 personnes a expérimenté la plateforme PIX Territoires.

*Pour compléter ce dispositif d'évaluation de la maturité numérique de Saint-Lô Agglo, le numérique responsable sera proposé au plan de formation de l'administration et **40** collaborateurs et collaboratrices supplémentaires pourront suivre un atelier de sensibilisation au numérique responsable.*

*Pour essaimer à l'échelle du territoire communautaire la culture aux bonnes pratiques écoresponsables du numérique, une équipe de **12** experts seront formés et certifiés au numérique responsable pour un montant de **6 000€**.*

CONTEXTE

Sur le contexte national, le second décret d'application de la loi de réduction de l'empreinte environnementale du numérique (loi REEN) a été publié le 12 avril 2023. Le décret précise les modalités selon lesquelles les matériels informatiques réformés [...] sont orientés vers le réemploi ou la réutilisation.

Saint-Lô Agglo a été labellisée numérique responsable de niveau 1 et poursuit sa démarche en faveur des stratégies numérique responsable du territoire.

Saint-Lô Agglo a été primée pour sa démarche volontariste en faveur du numérique responsable et a reçu le troisième prix des Trophées de l'Innovation des Villes Médiannes de Nevers 2023.

Saint-Lô Agglo s'est engagée dans un plan d'action de progrès en quatre axes : la prise de conscience, la mesure, le réemploi et le numérique utile, utilisable, utilisé.

À échéance 2025, Saint-Lô Agglo aura élaboré sa stratégie numérique responsable conformément au premier décret d'application de la loi REEN et sera de nouveau auditée afin de renouveler la labellisation numérique responsable.



LES AXES

NUM_A Transition numérique : La donnée numérique

NUM_B Transition numérique : La sobriété numérique

AXE
NUM_A

DÉMARCHE TERRITOIRE INTELLIGENT : LA DONNÉE NUMÉRIQUE

Faits marquants de l'année 2023

- ✓ Schéma directeur des énergies pour une politique publique de l'énergie maîtrisée
 - Elargissement de la cartographie des sites de production et distribution d'énergie aux zones d'accélération des ENR

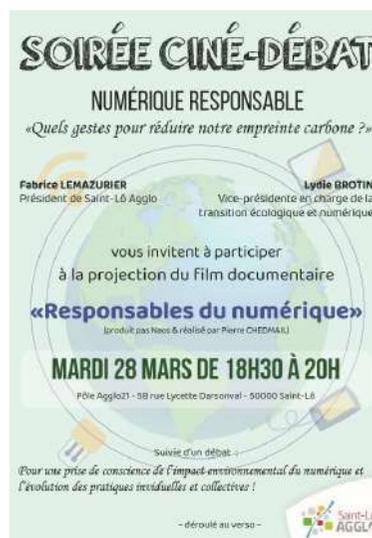
AXE
NUM_B

DÉMARCHE TERRITOIRE INTELLIGENT : LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE



Faits marquants de l'année 2023

- ✓ **13-18 mars 2023** : Mise en place de boîte de collecte d'anciens téléphones dans le cadre du digital cleanup day 2023
- ✓ **28 mars 2023** : Soirée ciné-débat, « Numérique responsable, quels gestes pour réduire notre empreinte carbone » avec la participation de Vincent Courboulay de l'INR de La Rochelle
- ✓ **5-7 juin 2023** : Audit de labellisation numérique responsable
- ✓ **6 octobre 2023** : Attribution du Label numérique responsable niveau 1
- ✓ **18 décembre 2023** : Délibération, vote du plan d'engagement de progrès numérique responsable à échéance octobre 2025



En 2024, Lancement du premier axe du plan d'engagement de progrès : Sensibiliser, former, communiquer

- Former par l'Agence Lucie une équipe interne-externe d'ambassadeurs numérique responsable
- Se former via le PADF et le CNFPT
- Mettre en place des ateliers de sensibilisation lors de la semaine du digital cleanup day 2024
- Essaimer en participant aux rencontres numérique responsable de Manche numérique
- Elaborer un guide des écogestes numériques

En 2024, Initier le second axe du plan d'engagement de progrès : Evaluer et mesurer

- Adhérer à ABC Carbone et initier le bilan carbone du numérique
- Evaluer par WENR et NumEcoVal

TRANSITION NUMÉRIQUE : LA DONNÉE NUMÉRIQUE

CONTEXTE

L'axe 4 du plan d'action de progrès de la démarche de labellisation numérique responsable vise à faciliter les technologies utiles aux transitions notamment écologiques et durables. Les systèmes de superviseur et d'hyperviseur sont des services numériques clés pour piloter les politiques publiques à l'image de la solution UrbanThink déployée dans le cadre du schéma directeur des énergies.

PROGRAMME NUM_A_1 : OUTILLER LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Capacité d'évaluation et d'anticipation de la politique de l'énergie	Les 18 indicateurs du label climat, air, énergie	NC	Lancement de la procédure d'acquisition d'une solution web d'interface homme-machine pour aider à la décision dans la production et distribution énergétique sur la base notamment des données issues des compteurs communicants	Marché notifié Exécution réalisée Phase de recette en cours	Maintenance	100%	Lancement marché public d'exclusivité sans remise en concurrence	Le marché public arrivant à échéance au 15 juin 2024, une nouvelle demande de subvention est en cours pour poursuivre l'utilisation de la solution de supervision des indicateurs de la transition énergétique.

Autres projets à échelle du mandat 2023-2026

Projet Smart Mobility, : mise en place d'une plateforme de service mobilité (MaaS)

TRANSITION NUMÉRIQUE : LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

AXE
NUM_B

CONTEXTE

Le numérique responsable est une démarche d'amélioration continue qui vise à réduire l'empreinte écologique, économique et sociale des technologies de l'information et de la communication (TIC).
La labellisation numérique responsable est le processus progressif tenant compte des spécificités de l'organisation afin de rendre les objectifs de sobriété numérique atteignables.

PROGRAMME NUM_B_1 : S'ENGAGER DANS L'ECORESponsabilité ET LA SOBRIÉTÉ GRÂCE À LA DÉMARCHÉ DE LABELLISATION NUMÉRIQUE RESPONSABLE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Actionner la démarche de labellisation Numérique Responsable	Signature de contrat		2 actions réalisées (formation et signature contrat avec Agence Lucie)	Lancement en mars de la phase d'auto-évaluation	<u>2 actions</u> Audit Certification	Audit et niveau 1 du label atteint	Mise en œuvre du plan d'action de progrès	Plan d'action réalisé Label NR renouvelé	2024-2025 verra la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action voté par l'assemblée communautaire le 18/12/2023
Engagement de premières actions de campagne de communication	Nombre d'animations, Nombre de support de communication publié		0	Non réalisé	<u>1 action</u> Intégrer la rubrique du NR dans le cadre de l'encart réservé au plan climat air énergie territorial-COTEC du site internet	Page web dédiée au numérique responsable publiée	Une double page dans l'Agglo Mag	Le numérique responsable est inclus au livret d'accueil de Saint-Lô Agglo	L'axe communication vise à faire la promotion de la stratégie opérationnelle du plan d'action et participer à l'acculturation aux pratiques écoresponsables des outils numériques
Engagement de premières actions de formation et d'accompagnement au numérique	Nombre de citoyens, agents, élus formés et/ou accompagnés et sensibilisés	1 action 12% des agents multi catégorie ont suivi la formation CNFPT « découverte des outils informatiques »		Non réalisé	<u>1 action</u> Intégrer les formations au numérique et numérique responsable proposées a minima par le CNFPT au plan de formation 2023	un service entier a expérimenté la plateforme PIX Territoire	Une équipe de 12 personnes à former et à certifier Un atelier de sensibilisation-fresque du numérique à réaliser	Une formation au numérique responsable est prévue à tout nouvel arrivant	L'axe soutien au numérique responsable via la formation inclut la montée en compétence sur le numérique responsable d'un groupe interne de 12 personnes pour contribuer à la diffusion au fil de l'eau d'une culture commune des pratiques écoresponsables des outils numériques
Engagement d'équité territoriale	Pourcentage d'accès au FTTH (de l'anglais Fiber to the Home ce qui signifie « Fibre optique jusqu'au domicile »)		NC	42,22 % d'abonnés 11 472 sur 27 169 prises commercialisées	NC	32 076 prises FTTH commercialisées 80% du contrat initial	20% à réaliser	100 %	Prestation sur 3 ans (2023-2026)

Projets 2024 - Mise en œuvre opérationnelle du plan d'action de progrès sur le numérique responsable



Politique publique :

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

DECHET

PRIORITÉS :

Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

Construire un territoire durable

FINALITÉS

- Assurer le service public de gestion des déchets issus des ménages et assimilés de Saint-Lô Agglo.
- Favoriser le recyclage et la production de matières secondaires en vue de la préservation de l'environnement.
- Limiter les tonnages des déchets pris en charge par l'établissement public.
- Assurer la collecte et le traitement en respectant la réglementation en vigueur et notamment le code de l'environnement.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Inciter à la réduction des déchets et au tri :

- Assurer la prévention des déchets
- Mettre en place le nouveau schéma de collecte plus responsable et équitable
- Promouvoir les nouvelles consignes de tri
- Favoriser la réduction des déchets

RAP 2023





RAPPEL DES STATUTS



7. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés



CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2023

Chiffres collecte porte à porte

- ✓ **9 500 tonnes collectées** en porte à porte (10 500 t en 2022)
- ✓ **6 000 tonnes de déchets recyclables collectés** (hors verre) (5 500 t en 2022)



- ✓ **Coût par habitant : 134 €/hab dont 87 €/hab** pour les déchetteries, le tri et le traitement (contre 137 €/hab en 2021)

- ✓ **46 000 habitants** collectés en régie

Grace à la redevance incitative :

- ✓ Déchets résiduels : **- 35 %**
- ✓ Déchets recyclables : **+ 94 %**

- ✓ **Contribution au fonctionnement du Point Fort Environnement : 6,7 M€** dont 545 000 € de taxe générale sur les activités polluantes



LES AXES

DECHET_A Prévention

DECHET_B Collecte

CONTEXTE

2023 est la première année pour laquelle le mode de tarification par la redevance incitative est opérationnelle. Le nouveau schéma de collecte est désormais opérant, à l'exception du centre-ville de Saint-Lô où la collecte par points d'apport volontaire ne sera mise en place que début 2024.

Le plan régional de prévention des déchets prévoit 30 % d'habitants en tarification incitative en 2025. Saint-Lô Agglo entre pleinement dans ce dispositif et fait même figure de structure pionnière parmi quelques autres pour la mise en place de la redevance enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI).

En 2024, Saint-Lô Agglo poursuivra la mise en place de points d'apport volontaire à Saint-Lô, expérimentera la gestion des biodéchets par une collecte spécifique des professionnels et l'accompagnement à la mise en place de composteurs collectifs ou partagés.

AXE
DECHET_A

PRÉVENTION

Faits marquants de l'année 2023

- ✓ Première facturation des usagers à la suite de la mise en place du nouveau schéma de collecte
- ✓ Poursuite et avancement du projet de redevance incitative

AXE
DECHET_B

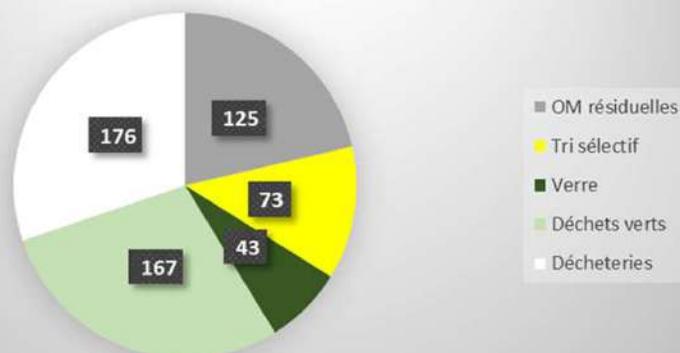
COLLECTE

Faits marquants de l'année 2023

- ✓ Poursuite de l'enquête et de la dotation en bacs des usagers
- ✓ Installation de points d'apport volontaire dans les quartiers de Saint-Lô (La Dollée notamment)
- ✓ Facturation des professionnels et entité publiques au cours de l'année
- ✓ Facturation des usagers sur l'année (facture recue en janvier 2024)



Déchets des usagers de Saint-Lô Agglo en kg/habitant/an
en 2023: 583 kg/hab



Quelques chiffres

- ✓ 9 554 tonnes d'ordures ménagères résiduelles soit 125 kg/habitant/an
- ✓ 5 541 tonnes d'emballages et papiers en porte-à-porte
- ✓ 12 692 tonnes de déchets verts (834 t en 2022)
- ✓ 725 tonnes de carton (professionnels, 617 t en 2022)
- ✓ 282 930 kilomètres parcourus par les bennes (305 836 km en 2022)

FOCUS : le syndicat mixte du Point Fort Environnement

Le syndicat mixte du Point Fort est un établissement public, fonctionnant sous l'égide des règles de droit public. Conformément à ses statuts, il a pour compétences :

- ✓ « le traitement, l'élimination et le transport des ordures ménagères et des déchets pour le compte des collectivités membres ou non et des entreprises privées, associations ou autres »,
- ✓ « la gestion du réseau des déchèteries et des points d'apport volontaire », 14 déchèteries
- ✓ « la réalisation et la participation à toutes études concernant les déchets et ordures ménagères ».

Le périmètre / les chiffres clés

5 EPCI adhérents

(Deux EPCI adhérents pour la totalité de leur territoire dont Saint-Lô Agglo et trois EPCI adhérents pour une partie de leur territoire).

117 437 habitants couverts soit **24%** de la population de la Manche

28 755 tonnes enfouies au total à l'installation de stockage de déchets non dangereux de Saint-Fromond

26 099 tonnes en déchèteries sur le périmètre de Saint-Lô Agglo (34 208 T en 2021)

79 agents



Faits marquants de l'année 2023

- ✓ Constitution d'une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
- ✓ Mise en place d'un pass déchèteries
- ✓ Étude territoriale sur la valorisation des déchets ultimes à horizon 2030

AXE
DECHET_A

PRÉVENTION

CONTEXTE

Les enjeux de la prévention des déchets, qui est un volet de l'économie circulaire, sont les suivants :

- une économie de matières premières épuisables ;
- la limitation des impacts sur l'environnement et la santé ;
- les économies financières liées au traitement du déchet.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». Le programme national de prévention des déchets 2014-2020 constitue, quant à lui, un levier pour la mise en œuvre d'actions concrètes de réduction des déchets, en vue de faire évoluer notre modèle économique et social vers un modèle plus durable.

La prévention de la production des déchets ne permet pas seulement d'éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d'éviter les impacts environnementaux des étapes amont du cycle de vie des produits, qui sont autant si ce n'est plus importants que ceux liés à la gestion des déchets : extraction des ressources naturelles, production des biens et services, distribution, utilisation. La prévention un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser sur les ressources nos modes de production et de consommation

PROGRAMME DECHET_A_1 : SENSIBILISER LES USAGERS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées (participations à des salons, présence en grande surface, festivals etc.)	0	1 action globale liée au nouveau schéma de collecte (enquête porte-à-porte par des ambassadeurs de tri)	14 actions	5 actions	2 actions	5 actions	Les actions de sensibilisation vont trouver un cadre précis grâce à la finalisation en 2024 du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, de concert avec le syndicat de traitement.

Projets 2024

- Participation à des manifestations grand public pour sensibiliser les usagers sur leurs productions de déchets et les réduire.
- Développement de partenariats avec des associations orientées sur l'éducation à l'environnement pour des interventions dans les écoles/collèges et lycées (partenariat avec Tritout solidaire)
- Sensibilisation d'usager au tri et à la réduction des déchets de jeunes adultes (semaine du logement foyer de jeunes travailleurs, sensibilisation au tri autre foyer de jeunes travailleurs...).

PROGRAMME DECHET_A_2 : METTRE EN PLACE LA TARIFICATION INCITATIVE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
PT Pour un tarif vertueux, plus équitable et favorisant le tri et la baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles	Évolution des tonnages	14 314 tonnes OMR*	13 989 tonnes OMR* (14 300 en 2020)	10 408 tonnes	10 000 tonnes	9 500 tonnes	9 000 tonnes	10 000 tonnes	Impact du nouveau système visible dès début 2022, accentué en 2023 par la mise en place effective de la REOMi
		NC	2 562 tonnes en collecte sélective (hors verre)	5 500 tonnes en collecte sélective (hors verre)	6 000 tonnes	6 000 tonnes	6 000 tonnes	6 000 tonnes	

*OMR : Ordures ménagères résiduelles

Projets 2024

- Fiabilisation de la base de données des redevables

PROGRAMME DECHET_A_3 : RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS VÉGÉTAUX

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Retenir les déchets végétaux à la source et éviter de les transporter	Ratio tonnages / tonnages collectés en porte à porte + déchèteries	18 %	NC	7 %	7 %	5 %	5 %	La collecte des déchets verts est payante en 2023, sa collecte a diminué de moitié en tonnage, celle en déchèterie diminuée de 25 %

Projets 2024

- Participation financière à l'achat de composteurs par les particuliers à hauteur de 20 €/foyer
- Collecte des déchets verts sur option à 85 €/an pour les usagers de Saint-Lô et Agneaux

COLLECTE

CONTEXTE

Comme l'indique [article L. 2224-13 du code général des collectivités territoriales](#) (CGCT), cette compétence englobe la collecte et le traitement des déchets des ménages. En cela Saint-Lô Agglo se substitue aux ménages producteurs de déchets

Plus particulièrement, la collecte renvoie aux opérations de ramassage des déchets en vue de leur acheminement vers une installation de traitement (les modes de collecte sont fixés par les dispositions de l'[article L. 541-1-1 du Code de l'environnement](#) et par celles de l'[article R. 2224-23 du CGCT](#))

À cet effet, Saint-Lô Agglo finance ce service d'intérêt général grâce au paiement par les usagers de ce service soit d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou par une redevance d'enlèvement des ordures ménagères. La collectivité doit ainsi veiller à la qualité du service rendu à l'utilisateur.

En outre, les opérations de collecte doivent remplir des conditions réglementaires d'exercice. En cela le donneur d'ordres, ici Saint-Lô Agglo est un acteur essentiel pour promouvoir la prévention des risques professionnels dans le cadre de l'exercice des collectes d'ordures ménagères.

Il doit prendre en compte dans l'exercice de sa compétence des mesures de prévention et contribuer activement à l'étude des risques en intégrant les éléments suivants :

- Le mode de présentation et les types de déchets à collecter ;
- La fréquence et les modalités de nettoyage des conteneurs ;
- Les contraintes d'urbanisme locales de manière à pouvoir vérifier l'adéquation des matériels proposés ;
- L'obligation de réalisation de plans de tournées qui doivent intégrer les lieux de garage et de vidage.

PROGRAMME DECHET_B_1 : SATISFAIRE LES USAGERS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Réduire les réclamations des usagers	Nombre de réclamations annuelles	93	Non significatif	55 appels par jour en moyenne + 15 courriels par jour en moyenne + 20 démarches téléservices en moyenne par jour soit un total de 90 réclamations usagers en moyenne par jour tous canaux confondus	60 réclamations en moyenne par jour tous canaux confondus	40 appels/jour + 10 démarches téléservices/jour	60 appels/jour + 20 démarches téléservices/jour	Augmentation importante de l'activité « usagers » début 2024 liée à la première facturation de REOMi aux particuliers

Projets 2024

- Consolidation du service d'accueil/facturation pour la nouvelle redevance incitative
- Amélioration et fiabilisation de la base de données usagers
- Poursuite de l'offre de mensualisation des paiements aux usagers

PROGRAMME DECHET_B_2 : OPTIMISER ET SÉCURISER LES CIRCUITS DE COLLECTE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Rationaliser Km parcourus de véhicules	Suivi indicateur tonne au Km et tonne au litre de gasoil	OMR* : 0,117 T/Km CS* : 0,050 T/Km	OMR : 0,070 T/Km CS : 0,094 T/Km	OMR: 0,075 T/Km CS: 0,048 T/Km	OMR: 0,08 T/Km CS: 0,06 T/Km	OMR: 0,068 T/Km CS: 0,055 T/Km	OMR: 0,07 T/Km CS: 0,06 T/Km	Les rations de collecte se stabilisent
Rationaliser le parc contenant pour la pré collecte	Évolution du nombre de bacs distribués	597	Environ 50 000	20 000	1 000	900	500	Achèvement de la complétude de la conteneurisation globale des usagers

*OMR : Ordures ménagères résiduelles

*CS : Collecte sélective

Projets 2024

- Actualisation des circuits de collecte de déchets sur l'ensemble du territoire suivant la R437 et les difficultés rencontrées lors des collectes.
- Mise en place de points d'apports volontaires en ville devant permettre de réduire le kilométrage des collectes

PROGRAMME DECHET_B_3 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE SERVICE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Optimiser les circuits de ramassage en appliquant la R437	Évolution du nombre de points noirs supprimés	11	NC	NC	40	25	10	Nombre de conventions signées + adaptations des circuits de collecte

Projets 2024

- Mise en place de la collecte optionnelle des biodéchets pour les gros producteurs
- Poursuite du règlement des points noirs



5 COMMISSION RESSOURCES-PERFORMANCE

149

5.1 Affaires générales	150
5.2 Commande publique	153
5.3 Systèmes d'information	162
5.4 Projet éducatif social local	170
5.5 Territoire	177
5.6 Finances	181
5.7 Communication	183



saint-lo-agglo.fr

NORMANDIE

La Manche
CHANGEMENT DE VUE





AFFAIRES GÉNÉRALES

AG



FINALITÉS

Fournir aux services et aux usagers de Saint-Lô Agglo les prestations dont ils ont besoin pour leur permettre de mettre en œuvre les projets politiques et répondre aux mieux à leurs attentes, dans le respect des textes réglementaires.

RAP 2023

AXE
AG_A

ASSEMBLEES

CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2023



✓ **8 bureaux communautaires** pour **127 délibérations** (contre 8 et 87 en 2022)

✓ **11 réunions de conseils communautaires** pour **156 délibérations** approuvées. (contre 12 et 148 en 2022)

✓ **14 906 vues** au total pour les **10 vidéos diffusées** en direct et publiées sur la page facebook@saintloagglo des réunions de conseils communautaires pour **1 490 vues en moyenne par vidéo** avec un pic à **1 711 vues**

REPARTITION PAR DIRECTION DES PRINCIPALES
DELIBERATIONS DU BUREAU EN 2023REPARTITION PAR DIRECTION DES PRINCIPALES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN 2023

CONTEXTE

De nombreuses questions et dossiers de contentieux nous amènent à rappeler certaines règles qui régissent l'adoption des décisions par les collectivités locales et leurs groupements.

En effet, arrêtés et délibérations sont soumis à des règles de publicité (publication, affichage, transmission, notification) et d'adoptions particulières qu'il convient de respecter. À défaut, ces décisions seront entachées de nullité et susceptibles d'être annulées par le juge administratif.

À ce sujet, l'année 2023 a été marquée par la nouvelle application Webdelib+ du logiciel Airdelib qui a permis de publier tous les actes de Saint-Lô Agglo (arrêtés, décisions et délibérations) ainsi que les actes extérieurs, par exemple les arrêtés de voirie, etc.

AXE
AG_B

MOYENS GÉNÉRAUX

CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2023

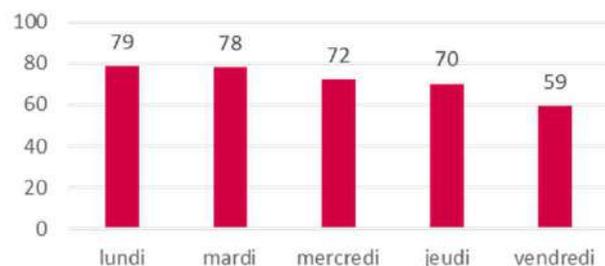
- ✓ La cellule des moyens généraux est également en charge des contrats d'assurances, le nombre de sinistres déclarés est évalué à **38 dossiers transmis** pour l'ensemble des directions dont **15 pour la flotte automobile**
- ✓ S'agissant de la tempête Ciaran : 27 déclarations de sinistres ont été envoyées pour la direction eau/assainissement et 24 dossiers relatifs aux dégâts causés sur des équipements sportifs

- ✓ La communauté comptabilise **48 véhicules légers et 13 poids lourds, 19 remorques, 2 mini-pelles, 1 chariot élévateur, 5 vélos à assistance électrique.**

CONTEXTE

En 2023, la cellule des moyens généraux a été marquée par le départ de la responsable en septembre, les déménagements des agents au sein de la Tour Agglo.

L'année 2024 sera l'occasion de finaliser les missions de cette cellule et d'organiser l'accueil du nouveau siège de Saint-Lô Agglo à la Tour.

Moyenne d'appels par jour
janvier à novembre 2023

Moyennes pour le siège de Saint-Lô Agglo rue Alexis de Tocqueville puis Tour Agglo à partir du 14/06/2023

Moyenne visites par jour
janvier à novembre 2023

Faits marquants de l'année 2023

- ✓ De par la vente du bâtiment rue Alexis de Tocqueville, la cellule des moyens généraux a été en charge de la restitution des locaux pour une remise des clés début 2024 au syndicat départemental de l'eau de la Manche (SDeau50).
- ✓ Pour se faire, la cellule des moyens généraux a coordonné le déménagement des agents des directions occupant encore les lieux, la direction des ressources humaines, la direction des finances, du conseil de gestion et de la commande publique ainsi que la direction des affaires générales (volet assemblées). Cette prestation est intervenue en plusieurs étapes et a demandé plusieurs mois de préparation tant sur le déménagement (prestataire du déménagement) que sur l'aménagement (prestation ménage, achat de mobilier le cas échéant).
- ✓ Cette période a également été marquée par la tempête Ciaran survenue le 02 novembre qui a engendré beaucoup de sinistres sur le territoire de l'Agglo ainsi que des montages de dossiers de sinistres auprès des compagnies d'assurance.



COMMANDE PUBLIQUE

CP

FINALITÉS

Fournir aux services de Saint-Lô Agglo les prestations (travaux, fournitures et services) dont ils ont besoin pour leur permettre de mettre en œuvre les projets politiques et répondre aux mieux à leurs missions de service public, dans le respect des règles de la commande publique tout en veillant à l'impact de ces achats en termes de développement durable.

RAP 2023

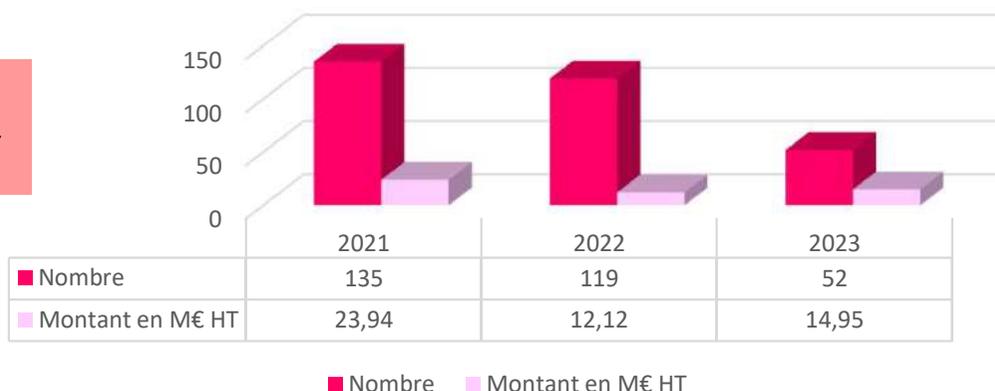


CHIFFRES CLÉS



- ✓ En 2023, la commande publique pour l'ensemble des acheteurs locaux s'élève à **87 milliards d'euros** en France selon Vecteur plus, si la commande publique marque une belle évolution en valeurs de marchés (+3,5%), le volume est lui en légère baisse (-1,3%) par rapport à 2022.
- ✓ La forte chute du nombre de marchés passés en **2023** s'explique par des raisons :
 - **financières** liées à la **forte hausse du prix** des matières premières, au dépassement de l'enveloppe financière pour des opérations en cours ou à venir (Beaufils, tour de Saint-Lô, réaménagement de la zone d'activités de la Croix Carré, maison de l'enfance de l'Aurore, réaménagement des vestiaires de rugby) :
 - **Organisationnelles** : ressources humaines insuffisantes dans certaines directions pour initier et suivre de nouveaux projets, mise en place de marchés mutualisés avec les services de la ville de Saint-Lô et du CCAS ou transverses entre les différents services de l'Agglo qui nécessitent de revoir les méthodes de travail en vue d'aboutir une définition partagée du besoin.
- ✓ Le montant élevé des marchés passés (**14,69 M€**) en 2023 s'explique par la passation d'accords-cadres qui ont été valorisés, conformément aux règles de recensement des marchés publics, pour leur montant maxi. Les **huit accords-cadres** d'un montant maxi supérieur à 500 000 € HT représentent **62%** du montant des marchés passés en 2023, Toutefois, les dépenses qui pourront être réalisées pourront se révéler moindres.

Marchés passés par Saint-Lô Agglo
(en nombre et en montant)



Chiffres concernant
les seuls marchés supérieurs
à 40 000 € HT ayant fait l'objet
d'une mise en concurrence

CONTEXTE

Les effets de la hausse des prix de matières se sont poursuivis en 2023 conduisant à revoir les clauses financières des marchés passés avant la guerre en Ukraine.



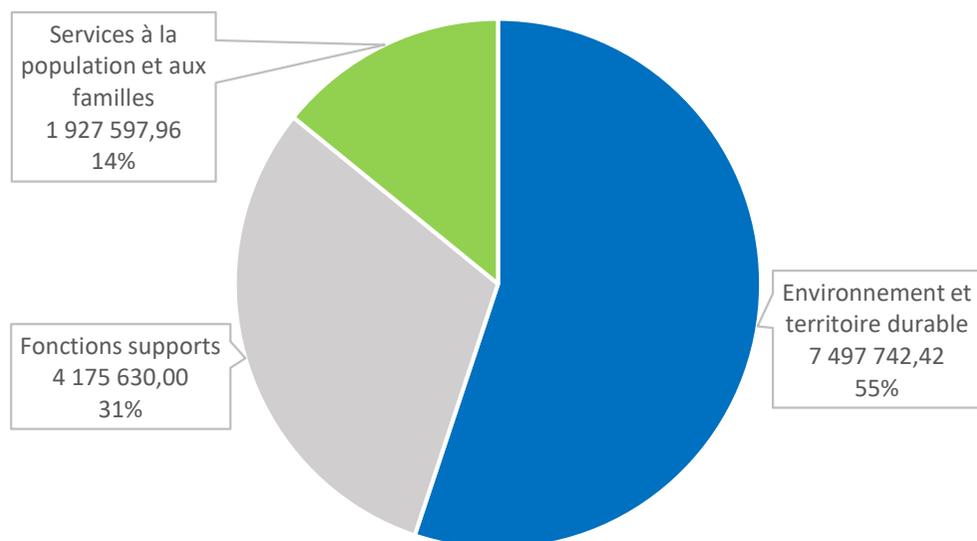
LES AXES CP_A Piloter l'achat public



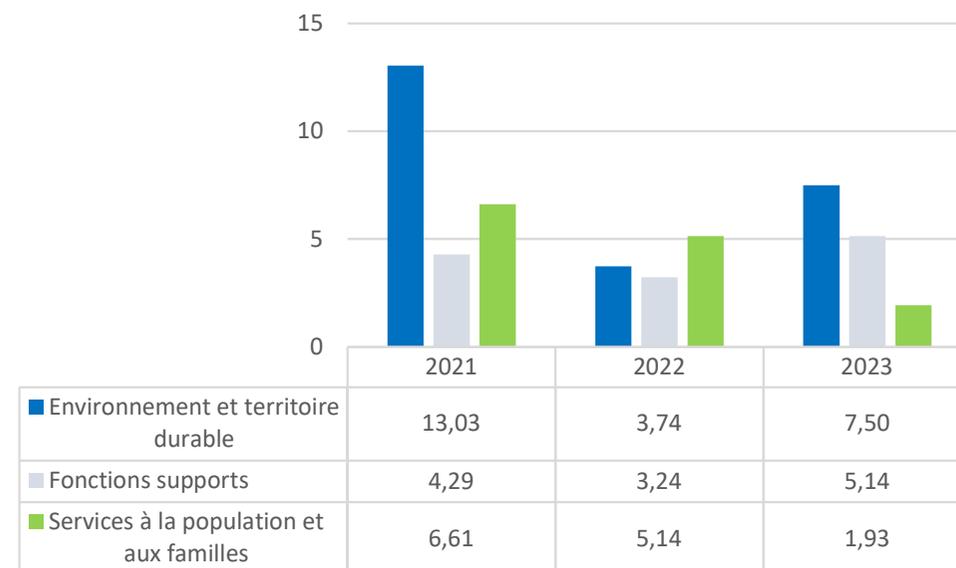
CHIFFRES CLÉS

**Chiffres concernant
les seuls marchés supérieurs
à 40 000 € HT ayant fait l'objet
d'une mise en concurrence**

Répartition par domaine de compétence en 2023
(en euros HT et pourcentage)



Montant des marchés par domaine de
compétence (en M€ HT)

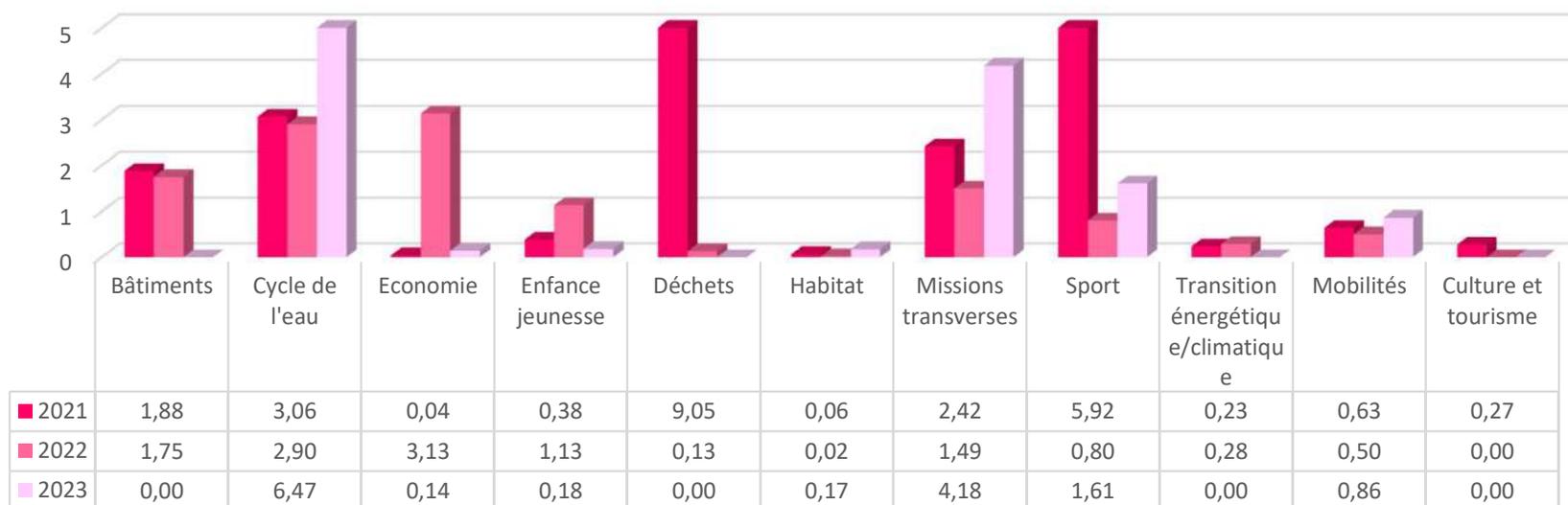


Les marchés relevant des fonctions supports concernent tous les marchés nécessaires à l'activité des services de l'Agglo. On y trouve les travaux du siège social de l'Agglo, les dépenses d'entretien dans les bâtiments administratifs, les dépenses liées à l'activité des services (mobilier, fournitures, équipements de protection individuelles, assurances, véhicules, nettoyage des locaux, remplacement de personnel temporaire, titres restaurant...). En 2023, la forte progression des marchés liés aux fonctions supports (+ 58%) s'explique par la passation des marchés pour la réparation des véhicules, la fourniture de carburants, le remplacement du personnel temporaire et la mise en place de titres restaurant dématérialisés. A l'exception des marchés de carburants, tous ces achats étaient réalisés jusqu'alors hors procédures de marchés.



CHIFFRES CLÉS

Montant des marchés par politique publique
(en M€ HT)

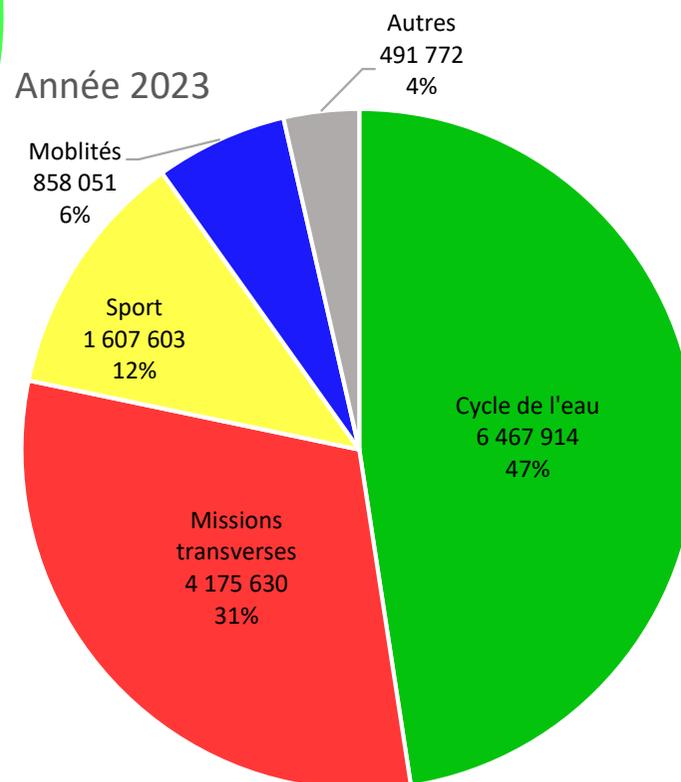
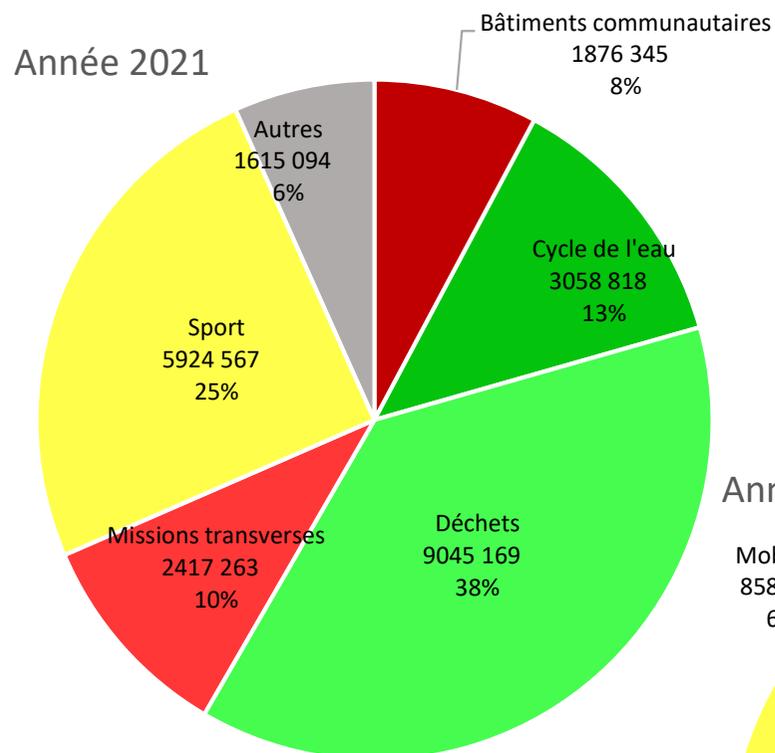


■ 2021 ■ 2022 ■ 2023

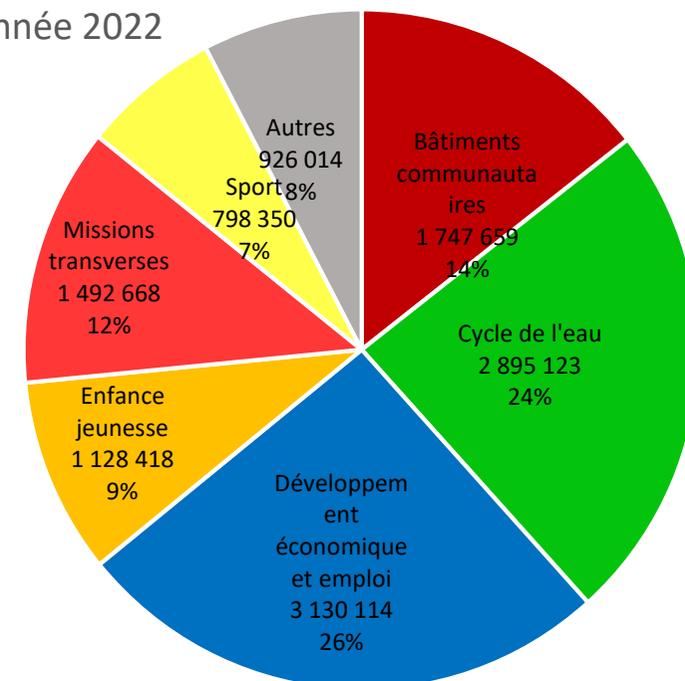


CHIFFRES CLÉS

Part des politiques publiques dans la commande publique



Année 2022



Le poids des différentes politiques dans la commande publique reflète l'avancement des projets.

Ainsi, l'année 2021 a été marquée par les marchés liés à la mise en place de la redevance incitative, aux projets de réhabilitation du centre Beaufile et du gymnase de Condé ainsi des projets de construction des stations d'épuration de Condé et Domjean.

Les marchés passés en 2022 concernent les projets de construction d'un atelier agro-alimentaire à Saint-Lô, le renouvellement du réseau d'eau pluviale à Torigny, Saint-Amand et Saint-Lô, la réalisation de travaux sur la retenue d'eau du Semilly. Les marchés relatifs à la réhabilitation de la tour de Saint-Lô Agglo ont également été passés en 2022.

En 2023, les marchés pour la mise en œuvre de la politique de l'eau représentent près de 50% du montant des dépenses marchés. Les dépenses liées aux missions transverses augmentent du fait de la mise en place de nouveaux marchés quadriennaux (carburants, renforts temporaires de personnel, titres restaurant, réparation véhicules).

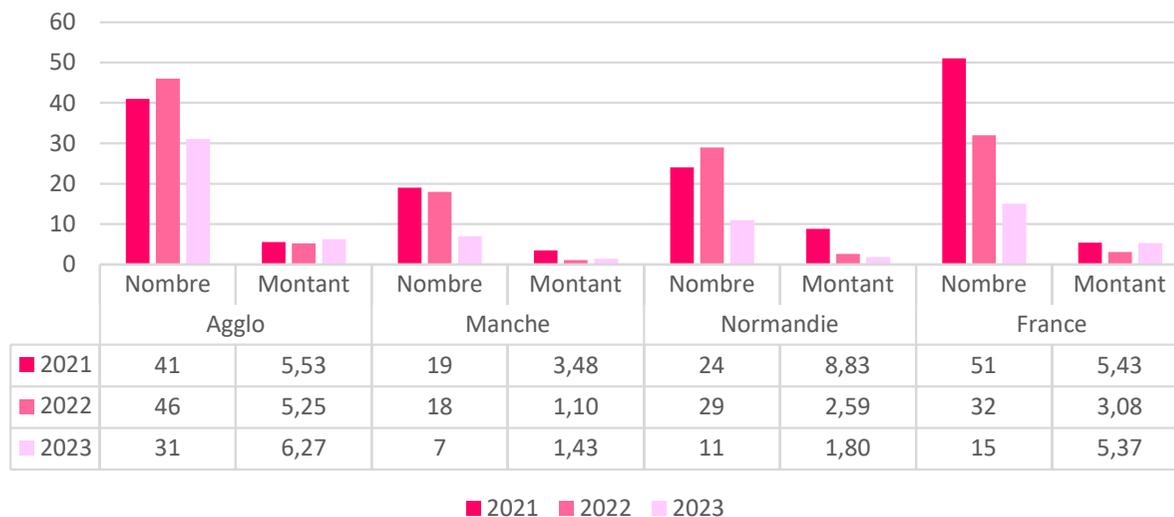


CHIFFRES CLÉS

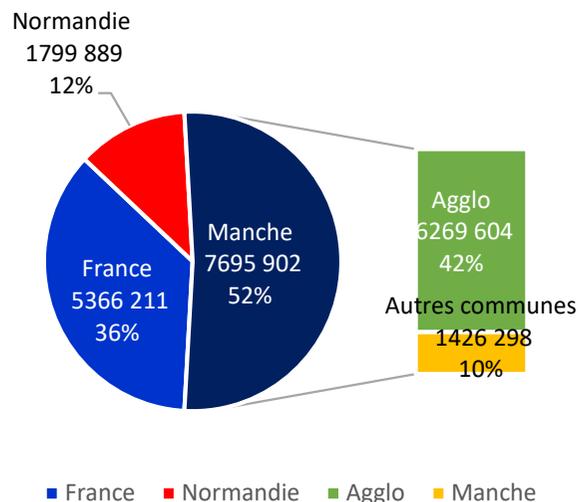
Chiffres concernant les seuls marchés supérieurs à 40 000 € HT ayant fait l'objet d'une mise en concurrence

En 2023, près de **50%** des entreprises titulaires de marchés sont installées le territoire de l'Agglo. **42%** des dépenses de marché vont à des entreprises du territoire.

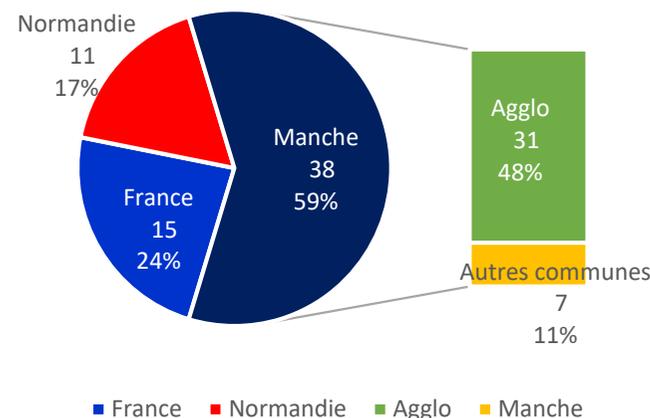
Nombre et montant des marchés par origine des entreprises (en M€ HT)



Montant des marchés par origine des entreprises en 2023 (en € HT)



Nombre de marchés par origine des entreprises en 2023 (en € HT)



Faits marquants de l'année 2023

L'activité de la commande publique est fortement liée à l'avancement des différents projets politiques

2023 a été marquée par les différents marchés concernant :

- la sécurisation de l'eau potable pour Condé et Graignes et Mesnil Angot
- le renouvellement de postes de refoulement à Saint-Lô, Baudre et Agneaux,
- le renforcement de l'alimentation en eau potable du bourg de Saint-Georges d'Elle
- les travaux d'aménagement d'hydraulique douce sur le bassin versant du Semilly
- La réhabilitation du tennis club de Torigny
- Acquisition de vélos à assistance électrique et service de gestion des vélos
- Marchés mutualisés avec la ville de Saint-Lô et le CCAS de Saint-Lô pour des missions de renfort de personnel et la fourniture de titres restaurants dématérialisés ou la mise en place d'un nouveau système de téléphonie



PILOTER L'ACHAT PUBLIC

CONTEXTE

CP_A_1

La mise en œuvre du projet politique nécessite de lancer très souvent des procédures de marchés. Le pilotage des achats est indispensable pour :

- s'assurer du respect des priorités au regard du projet politique et des achats stratégiques de la collectivité
- anticiper le plus en amont les consultations à venir afin de mieux maîtriser la charge de travail du service de la commande publique et des directions opérationnelles ainsi que pour laisser le temps nécessaire à la réflexion pour définir le besoin, s'assurer que tous les freins sont levés et définir la procédure à mettre en œuvre
- Suivre les éventuelles difficultés rencontrées (procédure sans suite, contentieux, dépassement financier...)

CP_A_2

- Même si l'achat est avant tout un acte économique, il reste très cadré juridiquement. Or le cadre réglementaire ne cesse d'évoluer et de se complexifier. Il convient donc de :
- Mettre en place les outils permettant de sécuriser l'acte d'achat au sein de Saint-Lô Agglo
- Développer une culture commune autour de l'achat

PROGRAMME CP_A_1 : PROGRAMMATION DES ACHATS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Anticiper les besoins	Pourcentage de procédures programmées lancées	NC	61	52	50	41	50	La mise en place de marchés transverses ou mutualisés nécessite de revoir les méthodes de travail et de se mettre d'accord sur un besoin partagé. L'absence de cadres, tant côté ville qu'Agglo, a rendu cet exercice plus difficile notamment pour tous les marchés liés à des travaux d'entretien ou de contrôle dans les bâtiments. Par ailleurs, beaucoup de projets n'arrivent pas à un stade de maturité suffisant du besoin ce qui entraîne de nombreux retours entre les directions opérationnelles et le service de la commande publique.
	Pourcentage de procédures non programmées lancées	NC	13	25	15	29	15	Les procédures non programmées ont été relativement faibles en 2023 et concernent principalement des marchés qui ont dû être relancés par anticipation, leur montant maxi ayant été atteints.
	Pourcentage de procédures programmées ayant été abandonnées	NC	18	21	10	24	10	Il s'agit de projets dont le besoin a disparu ou a été satisfait dans le cadre de marchés déjà existant au sein de l'Agglo ou en ayant recours à une centrale d'achat.
Stabiliser la programmation	Nombre de procédures reportées à la demande des directions	NC	22	29	10	19	10	Ces projets sont reportés en 2024

Projets 2024

- Poursuivre les points réguliers avec les directions pour mieux anticiper la charge de travail sur l'année

PILOTER L'ACHAT PUBLIC

CONTEXTE

CP_A_1

La mise en œuvre du projet politique nécessite de lancer très souvent des procédures de marchés. Le pilotage des achats est indispensable pour :

- s'assurer du respect des priorités au regard du projet politique et des achats stratégiques de la collectivité
- anticiper le plus en amont les consultations à venir afin de mieux maîtriser la charge de travail du service de la commande publique et des directions opérationnelles ainsi que pour laisser le temps nécessaire à la réflexion pour définir le besoin, s'assurer que tous les freins sont levés et définir la procédure à mettre en œuvre
- Suivre les éventuelles difficultés rencontrées (procédure sans suite, contentieux, dépassement financier...)

CP_A_2

- Même si l'achat est avant tout un acte économique, il reste très cadré juridiquement. Or le cadre réglementaire ne cesse d'évoluer et de se complexifier. Il convient donc de :
- Mettre en place les outils permettant de sécuriser l'acte d'achat au sein de Saint-Lô Agglo
- Développer une culture commune autour de l'achat

PROGRAMME CP_A_2 : SÉCURISER L'ACHAT PUBLIC

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Améliorer la définition du besoin et la qualité des actes produits	Nombre de procédures déclarées sans suite	NC	NC	9	5	2	5	
Renforcer la sécurité juridique des procédures	Nombre de contentieux	NC	0	0	0	0	0	
	Observations du contrôle de légalité	NC	2	0	0	0	0	
Développer une culture commune de l'achat	Nombre d'ateliers thématiques	NC	0	0	2	0	2	Aucun atelier thématique n'a été réalisé à l'attention des agents mais des présentations individualisées ont été faites à l'attention de certaines directions

- Projets 2024**
- Élaborer une cartographie des achats
 - Rédiger un guide des règles internes de la commande publique pour les achats de faible montant
 - Optimiser l'utilisation des solutions logicielles dans le cadre de l'exécution des marchés
 - Organiser des ateliers thématiques sur les règles de la commande publique ouverts à tous



Politique publique :

SYSTÈMES D'INFORMATION

SI

PRIORITÉ :

Attirer de nouveaux actifs

FINALITÉS

Disposer d'un système d'information permettant de garantir le meilleur service aux habitants et l'efficience des agents des entités publiques servies

RAP 2023



PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

La direction mutualisée des systèmes d'information assure un conseil stratégique auprès des entités publiques servies : Saint-Lô AGGLO, la ville de Saint-Lô et le CCAS de Saint-Lô, pour la conduite de leurs systèmes d'information, assure une expertise stratégique auprès d'elles lorsque l'exercice de leurs compétences nécessite la mise en œuvre d'outils relevant du domaine des technologies de l'information et de la communication, assure une assistance aux utilisateurs pour l'usage des outils relevant du domaine de ces technologies, assure la mise en œuvre et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques, assure la mise en œuvre et l'administration des matériels relevant du domaine des technologies de l'information et de la communication, assure la mise en œuvre et l'administration des logiciels et progiciels des entités servies, met en œuvre et exploite une plateforme mutualisée de serveurs pour l'hébergement de projets de mutualisation, met en œuvre et exploite une plateforme des services dans le cadre des projets de mutualisation, met en œuvre les conditions de sécurité des systèmes d'information, organise et favorise les bonnes pratiques en matière de mutualisation des systèmes d'information.



CHIFFRES CLÉS

Au 1^{er} janvier 2024

✓ **1 108** PC (1088 en 2022), portables et tablettes (dont 577 pour l'Agglo, 472 en 2022)



✓ **61** sites interconnectés
contre 59 en 2022

✓ **195** téléphones fixes et **320** mobiles contre 275 et 169 en 2022
Pour un total de **515** téléphones



✓ **120** serveurs (virtualisés) contre 95 en 2022



LES AXES

- SI_A Améliorer les services aux habitants
- SI_B Optimiser la donnée et son utilisation
- SI_C Faciliter l'usage du système d'information

CONTEXTE

Un schéma directeur 2024-2028 définissant la feuille de route de la DMSI en cours de validation

Une convention de service commun entre ville, agglo et CCAS

Une forte attente de la population d'avoir des services publics connectés

Un contexte de cyberattaque important, notamment envers les institutions publiques

AMÉLIORER LES SERVICES AUX HABITANTS

Faits marquants de l'année 2023

Portail famille :

Les services à la petite enfance, l'enfance, mutualisé avec les services scolaires de la ville de Saint-Lô ont mis à disposition des familles un portail internet permettant l'inscription, la gestion de la facturation et des présences des enfants aux structures d'accueils.

Carte KioskAgglo :

Le dispositif KioskAgglo permet une gestion totalement dématérialisée des avantages sport et culture proposés aux jeunes de Saint-Lô Agglo.

Accès dématérialisé aux actes administratifs:

L'ensemble des arrêtés, décisions et délibération prises par l'établissement ou ses représentants sont disponibles pendant 2 ans sur le site internet avec un moteur de recherche dédié,

OPTIMISER LA DONNÉE ET SON UTILISATION

Faits marquants de l'année 2023



Mise en place d'une **solution d'informatique décisionnelle** et travaux préparatoires à la mise en place de l'entrepôt de données



FACILITER L'USAGE DU SYSTÈME D'INFORMATION

Faits marquants de l'année 2023



Cellule support :

Déménagements de l'année : Tour Agglo, direction mutualisée des systèmes d'information

Accessibilité aux demandes d'intervention informatique en ligne pour tous les agents

Direction :

Rédaction du schéma directeur 2024-2028 des systèmes d'information

Cellule infrastructure :

- ✓ Déploiement de la nouvelle téléphonie fixe : finalisation de l'infrastructure serveur
- ✓ Réalisation de l'audit France Relance Cybersécurité



Cellule projet :

Refonte du portail de téléservices suite à version majeure

Choix et mise en place technique de l'observatoire des territoires

Dématérialisation des tickets restaurants

AMÉLIORER LES SERVICES AUX HABITANTS

CONTEXTE

Les habitants attendent de leurs collectivités des services dont la simplicité et la qualité sont cohérents avec l'époque et les exigences de celle-ci. L'effacement du millefeuille administratif, les services numériques accessibles 24h/24 7j/7, la simplification sont des attentes fortes de la population qui peut comparer les services publics, privés, d'états, territoriaux, etc.

PROGRAMME SI_A_1 : DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES AUX USAGERS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Facturation de la redevance des ordures ménagères incitative	Accès à la facture de façon dématérialisée pour l'ensemble de la population	NC	NC	0	100 %	100%	100%		L'objectif pourra évoluer vers un taux de consultation en ligne si les outils permettent ses chiffres
Téléservices Saint-Lô AGGLO	Nombre de téléservices aux usagers en ligne	NC	48	80	65	97	110		Opération lancée en 2018
	Utilisation des téléservices	NC	7 488 demandes par les citoyens	9 636	7 000	12 660 demandes par les citoyens	15 000		
Objectif du territoire : 100% des services en ligne en 2026	Proportion de services en ligne	NC	NC	51 %	66 %	53%	76%	100 %	Le 53% au lieu du 66% annoncé est dû à un retard sur la publication du portail famille qui aura lieu en mars 2024 au lieu de septembre 2023

COMMENTAIRE

12 660 demandes totales contre 9 636 demandes enregistrées en 2022

97 démarches différentes utilisées en 2023 (toutes démarches incluant les inscriptions à des événements ou interne tel que télétravail), 56 démarches actuellement accessible aux citoyens

Un temps de traitement moyen par les agents (et ainsi de réponse aux citoyens également) presque divisé par 4 (3.83.....) sur l'ensemble des démarches 2023 par rapport à 2022 donc forte simplification du traitement des agents sur Publik

Prévisions pour 2024

Légère augmentation du nombre de demandes, principalement sur les OM contrebalancée par la fin (repoussée) des inscriptions aux centres de loisirs (reste les mercredis jusqu'à début juillet). Stabilisation du nombre de démarches et grande augmentation du nombre de compte en raison du déploiement des SSO pour le projet citoyen, environ 6 000 comptes de personnes distinctes à l'heure actuelle.

PROGRAMME SI_A_2 : ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE DES ENTITÉS PUBLIQUES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Fournir les outils pour un pilotage de la prise d'appel des standards	taux d'abandon et de dissuasion	NC	14 %	16 %	< 10 %	NC	< 10 %	Chiffres non connus pour 2023 car changement de téléphonie

Projets 2024

- Mise en place de solution permettant de piloter le fonctionnement du standard et de diffuser des messages d'attente informatifs pour les accueils avec un nouveau standard téléphonique permettant un pilotage en direct de la charge d'appel et la possibilité d'intégrer des agents répondant rapidement

PROGRAMME SI_A_3 : INVESTIR POUR L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Déploiement de la fibre à l'habitant sur le territoire	Nombre de prises du territoire déployées et prêts à recevoir un abonnement internet en fibre optique	NC	21 971	27 678	31 000	Prises FTTH commercialisables = 34 242 commercialisées = 17 225	NC	Chiffres fournis par Manche Numérique, ceux-ci étant maîtres du planning de déploiement

OPTIMISER LA DONNÉE ET SON UTILISATION

CONTEXTE

- Avec la loi pour une République numérique (Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016), l'ouverture des données publiques est devenue la règle et non plus l'exception. L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que les autres personnes de droit public ou les personnes de droit privé chargées d'une mission de service public ont ainsi l'obligation d'ouvrir leurs données, à l'exception des personnes morales dont le nombre d'agents ou de salariés est inférieur à 50 ETP et des collectivités territoriales de moins de 3 500 habitants.
- La mise en place d'une solution d'analyse de données (Business Object – Business Intelligence) permet d'analyser les données de nos logiciels finances et ressources humaines, et nous permettra ensuite de croiser ces données avec des données métiers.

PROGRAMME SI_B_1 : OPEN DATA

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Publier les données validées	Nombre de jeux de données publiés	0	22	27	27	30	

Projets 2024 - Un projet de catalogage logiciel des données non géographique va permettre de dégager les données publiables en OpenDATA sur l'année 2024

PROGRAMME SI_B_2 : SYSTÈME D'INFORMATION DÉCISIONNEL

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Diffuser des requêtes de pilotage à destination des directions métiers	Nombre de requêtes diffusées	NC	0	12	30	0	3	Nombre de Requête x Destinataire (2 requêtes envoyées à 12 destinataires valent 24 sur cet indicateur)

Projets 2024

- Modification de l'approche de ce projet : un entrepôt de donnée doit être mis en place pour permettre ensuite aux directions métiers de demander des tableaux de bords qui seront réalisés par un expert décisionnel à recruter. Le projet doit se déployer sur les années 2024 et 2025 pour devenir efficient

FACILITER L'USAGE DU SYSTÈME D'INFORMATION

CONTEXTE

Le système d'information est un levier essentiel de la performance des services, par une instantanéité des échanges, une disponibilité de l'information et une formalisation des processus métiers informatisés

PROGRAMME SI_C_1 : DÉPLOYER LES OUTILS COLLABORATIFS

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Nombre d'équipes « Teams » collaboratives	Nombre d'équipes actives dans Microsoft Teams	NC	5	12	40	35	55	Chaque équipe est créée avec une formation du propriétaire sur le fonctionnement des outils collaboratifs

Projets 2024

- L'utilisation de Microsoft Teams sur son versant collaboratif nécessite un déploiement contrôlé et accompagné par de la formation aux propriétaires de Teams. Les équipes sont en cours de déploiement côté Agglo et ville.

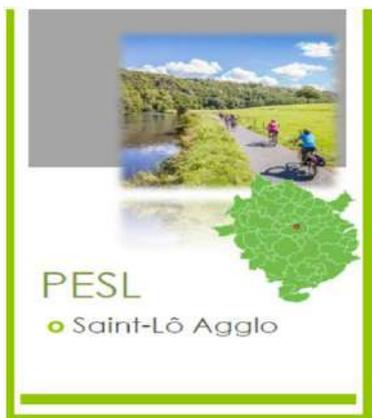
PROGRAMME SI_C_2 : DÉPLOYER DE NOUVEAUX SERVICES DE TÉLÉPHONIE FIXE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Déployer des centres d'appels internes dans les services	Nombre de centre d'appels déployés	NC	1	1	3	3	6	Numéro vert collecte des déchets Centre d'appel du transport Centre d'appel du service de l'eau
Utilisation de la nouvelle téléphonie par les agents	Taux de ligne fixe basculée sur la nouvelle téléphonie	NC	3 %	15 %	60 %	3 %	60 %	La non-réalisation du projet en 2023 s'explique par deux retards distincts : - Un opérateur téléphonique a retardé de plus d'un an la livraison des liaisons fibres requises - Un éditeur de logiciel de téléphonie qui, suite à rachat, a totalement modifié son offre tarifaire nous obligeant à changer de solution logicielle

Projets 2024

- Les centres d'appels permettent de monter la qualité de réponse, en externe pour les usagers et en interne (inter services). Il permet de gérer la prise d'appel sur différents postes, plusieurs postes en même temps, avec une gestion des files et messages d'attente et de dissuasion.
- La nouvelle téléphonie permet d'intégrer un annuaire fiable des collègues, des fonctions de transfert d'appels et de prise d'appel à domicile pour le télétravail, et utilise une sortie téléphonique aux coûts de communications bien plus faibles.



PROJET ÉDUCATIF SOCIAL LOCAL

PESL

FINALITÉS

Créer les conditions nécessaires pour améliorer l'offre de services et le bien vivre sur le territoire de Saint Lô Agglo, en s'appuyant sur une dynamique de réseau de professionnels intra et extra établissement public de coopération intercommunale.

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Le projet éducatif social local, signé en janvier 2020, porte son attention sur l'accompagnement des enfants, des jeunes (0-25 ans) et de leur entourage.

Il définit la volonté politique d'être au plus proche des attentes et des besoins du public, par une démarche participative, de partenariat et de transversalité.

Il souligne la volonté :

- d'accompagner les parents dans leur rôle d'éducateur,
- de prendre en compte et favoriser l'accueil de tous les publics (situation de handicap, rupture sociale, scolaire..)
- d'aller vers les jeunes à des échelles de proximité
- faciliter et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par une approche globale

RAP 2023



PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION 2023

III - Compétences facultatives

- Enfance-jeunesse

Élaboration, et pilotage du Projet Educatif Social Local et coordination des autres contrats et dispositifs mis en place par les partenaires institutionnels.

(caisse d'allocations familiales, direction départementale de la cohésion sociale, département de la Manche, mutualité sociale agricole côtes normandes, Éducation nationale).



Le réseau du Projet Educatif Social Local et sa coordination

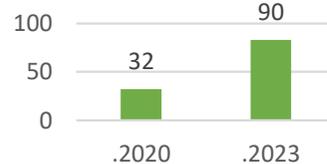
En 2023, le réseau PESL est constitué d'acteurs issus de structures associatives, privées, institutionnelles, Éducation nationale et collectivités. Aujourd'hui, ce réseau d'acteurs comprend plus de **90 professionnels représentant 12 champs de compétences**.

L'équipe de coordination PESL est mobilisé et mobilisable auprès des acteurs.

Elle est ressource et fédératrice.

- ❖ Participation aux assemblées générales associatives (associations Familles rurales, Les Saltimbrés, Passerelles, centres sociaux, espaces de vie sociale...), aux comités de pilotage (LAEP Centre Social Mandela, Espace des parents Familles rurales region de Daye...).
- ❖ Observatoire, ressource pour les acteurs locaux (données statistiques, évolution pour des renouvellement de projets espaces de vie sociale, dépôts de projets...).
- ❖ Accompagnement de projets locaux (soutien méthodologique de projet, de demande de financements, outils pédagogiques...).
- ❖ Rencontres, temps de travail avec les institutions CAF, MSA, département de la Manche, connaissance des dispositifs et transmission aux acteurs locaux (MAJ CD 50, REAAP CAF et CTG, Grandir en Milieu Rural MSA...).

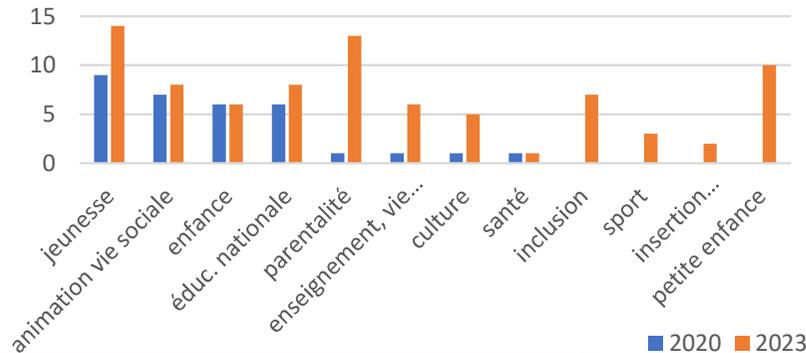
Nombre de professionnels impliqués dans le réseau PESL, au 31 décembre 2023



Nombre de structures impliquées dans le réseau PESL, au 31 décembre 2023



Répartition et évolution des champs de compétences professionnels dans le réseau PESL, au 31 12 23



LES AXES

PESL_A Le PESL au service des acteurs du territoire

PESL_B Jeunesse 11-25 ans

PESL_C Parentalité

CONTEXTE

À l'échelle nationale, seul le département de la Manche, au travers des cinq institutions, a impulsé la démarche du PESL, en intégrant fortement la notion de prise en compte globale de l'individu, du lien social.

Le 15 janvier 2020, le projet éducatif social local de Saint-Lô Agglo, a été conventionné avec ces institutions.

Depuis 2020 et les arrivées respectives des coordinateurs jeunesse et parentalité, le PESL de Saint-Lô Agglo est dans sa phase opérationnelle. Sa mise en œuvre repose sur la volonté politique du territoire, mais aussi sur les partenariats, les interactions possibles avec les différents acteurs.

Le PESL est identifié, comme étant une ressource, un relais en termes de communication (intra et extra EPCI), de sensibilisation auprès des acteurs et de la population.

L'année 2023 a été principalement focalisée sur la mise en lumière des effets de la démarche du PESL et les premières perspectives du renouvellement du PESL pour la période de 2024-2027. Intention de renouveler le projet, validée au conseil communautaire du 18 septembre 2023.

Elle est aussi marquée par le départ du coordinateur PESL jeunesse à la fin du 1^{er} semestre. L'accompagnement des projets et des acteurs jeunesse, a par conséquent, été moindre en 2023.

LE PESL AU SERVICE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Temps de rencontres de réseau:

- dynamique partenariale de territoire
- petit déj' PESL
- groupes de travail

- ✓ Actualité du territoire
- ✓ Mobilisation et participation active à la démarche d'évaluation du PESL 2020-2023
- ✓ Partage et co-construction de projets territoriaux sur les thématiques :



- Parentalité : **Quinzaine de la parentalité** 2^{ème} édition - cycle d'ateliers pédagogiques professionnels- conférences tout public- accompagnement méthodologie de projet

- Jeunesse 11-25 ans : **Porteur de parole**. Méthode participative de l'expression des jeunes. 8 lieux, 471 contributions de jeunes - 19 acteurs du territoire investis.

Concours GRAFF au skate Park de Saint-Lô. Concours initié par la Saint-Lô et la direction sport Saint-Lô Agglo. La coordination du projet a été portée par le chargé de coopération PESL jeunesse.



« Agglo? J'écoute! »

Compétences psychosociales

Sensibilisation des professionnels aux enjeux de la valorisation et du développement des compétences psychosociales des publics 0-25 ans :

- 25 participants
 - 7 projets initiés en milieu scolaires, périscolaires, accueils collectifs de mineurs, insertion des jeunes, espaces de vie sociale
- Accompagnement du CRAJEPS

Soutien aux porteurs de projets

Appel à projet PESL 2023 :

- ✓ 4 porteurs de projets accompagnés en termes de méthodologie
- ✓ 7 porteurs de projets ont répondu à l'appel à projet PESL, soit 13 actions

Accompagnement élus des collectivités

- ✓ Accompagnement des élus communautaires pour prise de décision sur la continuité du PESL 2024 - 2027 : Valorisation de la plus-value du PESL, de ses effets en termes de changements des pratiques professionnelles et des bénéfices pour la population, auprès des élus communautaires.
- ✓ Rencontres institutionnelles CAF-MSA : négociation financement CTG-CAF/GMR-MSA pour 2022 et 2023
- ✓ Participation/réflexion pour le développement d'offre de service enfance-parentalité-jeunesse-inclusion : Marigny, Condé-sur-Vire
- ✓ Réflexion et étude sur les logements en direction des jeunes (apprentis-alternants-jeunes actifs) – diagnostic piloté par les services PLH/PESL – financement MSA- 5000 €

Valorisation des projets et recherche de financement

Manche ambition jeunesse (MAJ) - CD 50

- ✓ Mobilisation-accompagnement des porteurs de projet et centralisation des dossiers
- ✓ Sollicitation financière action « Agglo? J'écoute / parole et participation des jeunes » pilotée par le PESL/ attribution 2 408 € du CD 50

Grandir en Milieu rural (GMR) - MSA

- ✓ Copilotage avec la MSA du dispositif.
- ✓ Information aux porteurs de projets
- ✓ Accompagnement dans la co-construction, et partenariat des projets
- ✓ Sollicitation financière (attribution 3 800 € pour les actions parentalités pilotées par le PESL) + 15 000 € pour les postes de chargés de coopération PESL)

Projet logement jeune – MSA

- ✓ – diagnostic piloté par les services PLH/PESL – financement MSA- 5000 €

Réseau d'écoute, d'appui et d'Accompagnement des parents (REAAP) - CAF

- ✓ Valorisation des projets - événements parentalités EPCI et des partenariats
- ✓ Sollicitation financière (attribution 11 678 € / actions pilotées par le PESL)

1 000 ers jours – Agence régionale de la santé -ARS

- ✓ Accompagnement à la parentalité . Cycle de conférences tout public et de journées de sensibilisation en direction des professionnels
- ✓ Sollicitation financière (attribution 6 500 €)

Projet éducatif de territoire (PEDT) - SDEJS

- ✓ Rencontre en novembre SDEJS/EN/EPCI
- ✓ Projet de sensibiliser et d'accompagner les élus locaux aux enjeux du PEDT (coéducation, continuité éducative , cohérences des actions d'éducation)
- ✓ Sollicitation financière (attribution 9 000 €)

LE PESL AU SERVICE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

En 2023, **trois grands projets** ont mobilisé les acteurs de la parentalité et de la jeunesse

Concernant l'axe parentalité

Journée pour les professionnelles sur les ressources possibles en parentalité, en partenariat avec Canopé, RSVA...



L'accompagnement des professionnels en réponse aux besoins des publics enfants et familles (journées pédagogiques) et sur un cycle de conférences tout public.

Au total **30 professionnels** ont participé aux journées pédagogiques sur la thématique des émotions et **2 conférences** ont été proposées avec une quarantaine de participants.



Conférence coconstruite avec les RPE de Canisy et Tessy bocage, sur les émotions en novembre 2023



➤ **Quinzaine de la parentalité, 2ème édition en juin 2022**

Ce sont **plus de 20 acteurs de la parentalité** en régie et associatifs du territoire de Saint-Lô Agglo impliqués dans la co-construction de la « quinzaine de la parentalité ».

50 événements sur 25 lieux différents du territoire de l'Agglo ont été proposés aux familles, aux enfants et aux jeunes.



Animations parents-enfants pendant la quinzaine de la parentalité

Concernant l'axe jeunesse

- L'engagement et la participation des jeunes, est une volonté forte de l'Établissement public de coopération intercommunale

Au cours de huit rencontres, **plus de 470 jeunes** ont pu s'exprimer avec l'outil porteur de parole, sur les visions de la société de demain, sur leurs émotions, sur des propositions aménagements du territoire.

**Concours GRAFF** au skate Park de Saint-Lô .

L'espace de glisse est sorti de terre au printemps 2022 après une attente importante des jeunes du territoire.

Beau lieu d'expression sportive mais aussi culturel



9 jeunes ont participé au concours – 5 filles et 4 garçons

AXE
PESL_A

LE PESL AU SERVICE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

CONTEXTE

La mise en œuvre du PESL repose sur la volonté politique du territoire, mais aussi sur les partenariats identifiés, les interactions possibles avec les différents acteurs.

Le PESL est identifié aujourd'hui, comme étant une ressource, un relais en termes de communication (intra et extra EPCI), de sensibilisation auprès des acteurs et de la population .

L'enjeux de la démarche PESL repose sur :

- un réseau d'acteurs impliqués, réactifs et soucieux du service rendu à la population
- une coordination à l'écoute des besoins des acteurs du réseau, qui impulse et fédère des projets collectifs
- une transversalité dans les différents champs d'actions.

PROGRAMME PESL_A_1 : IDENTIFIER ET PÉRENNISER UN RÉSEAU TERRITORIAL DE PROFESSIONNEL

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Diversifier le réseau PESL d'acteurs, dans les différents champs de compétences du PESL et impulser des projets coconstruits	Nombre de structures représentées dans le réseau PESL à l'échelle de l'agglomération	38	37	45	45	50	La démarche du PESL est une démarche volontariste. L'implication des acteurs et leurs diversités se déclinent en fonction des projets, de l'évolution des besoins du territoire. En 2024, une des perspectives du futur projet éducatif social local, est une démarche en proximité, en fonctions des bassins de vie. Ainsi, d'autres acteurs locaux vont être sensibilisés à la démarche du PESL.
	Diversité des champs de compétences dans le réseau PESL à l'échelle de l'agglomération	9	10	15	12	15	
	Nombre d'acteurs impliqués dans la démarche et le réseau PESL à l'échelle de l'agglomération	65	48	90	90	100	
	Déploiement en 2023 de réseau PESL décliné à des échelles de proximité	/	/	3	0	7	Développement en 2024 des réseaux de proximité PESL en s'appuyant - sur la démarche de sensibilisation aux compétences psychosociales (CPS), et à l'accompagnement de leur mise en œuvre, valorisation dans les projets des structures locales, en cohérence et complémentarité des acteurs de leurs territoire de proximité. - sur l'outil du SDEJS = PEDT, projet éducatif de territoire. Outil favorisant la continuité éducative sur les temps d'apprentissage formels et informelles. Objectifs de conforter et créer le partenariat, de donner du sens à l'action pour le bien-être de l'enfant, des familles. Complémentarité des différents apprentissages . L'accompagnement en proximité des acteurs, élus et public sera la mission première des futurs chargés de coopération PESL de proximité. Recrutement envisagé pour 1 er trimestre 2024.
Accompagner les acteurs locaux pour des projets innovants et structurants	Nombre de porteurs de projets bénéficiant d'un accompagnement méthodologique pour une meilleure réponse et adéquation aux besoins du public et faciliter le partenariat et la complémentarité	5	5	10	30	40	

Projets 2024

- Favoriser le bien être , l'écoute des publics en développant et initiant les acteurs aux compétences psychosociales
- Développement du réseau PESL en proximité sur l'ensemble du territoire (8 territoires de proximité sont envisagés), pour favoriser les projets locaux coconstruits, une meilleure identification et lisibilité des acteurs en proximité)
- Négociation auprès de représentants institutionnels PESL départemental pour prorogation du PESL 2020-2023 sur l'année 2024
- Elaboration du PESL 2025-2028 (recueil des besoins en proximité, élaboration de la phase opérationnelle, identification des changements attendus en fin de période 2025-2028 du PESL)

AXE
PESL_C

PARENTALITÉ

CONTEXTE: La collectivité a comme stratégie de contribuer au bien-être et à l'épanouissement des familles quelle que soit leur forme, sur le territoire de Saint-Lô Agglo. Il s'agit de faire de Saint-Lô Agglo un territoire où la qualité de vie est reconnue par les familles et les jeunes.

Les objectifs identifiés pour l'axe de la parentalité sont:

1 – Valoriser et renforcer la place des **parents** dans leur rôle d'éducateur

2 – Développer l'offre d'**accompagnement** et l'**animation** en direction des familles du territoire

PROGRAMME PESL_C_1 : SOUTENIR LES PARENTS DANS LEUR FONCTION PARENTALE

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Accompagner les parents dans leur fonction parentale et soutenir le lien parent- enfant	Évolution du nombre de conférences parentalité proposées et complémentaires	EPCI =2 Autres acteurs = 3	3 conférences EPCI 0 conférence associative	4/5	2	4	Les conférences seront définies et co-construites avec les acteurs locaux. Elles répondront aux besoins locaux des parents tout en rendant lisibles les acteurs parentalité en proximité.
	Évolution du nombre de participants aux conférences / ateliers sur la thématique de la parentalité	2 conférences = 100 inscriptions / 65 présents par conférence	3 conférences = 50 participants	5 conférences (50% en co-construction avec les associations) 50 présents par conférence	2 conférences 40 participants	100 participants	
	Présence du PESL dans le pilotage des lieux d'accompagnement à la parentalité	1	1	2	2	4	Nouveau : Copilotage du projet « Tiers lieu inclusion / parentalité Familles Rurales » à l'échelle de Saint-Lô Agglo
Poursuivre et conforter la dynamique de parentalité à l'échelle territoriale	Nombre d'acteurs mobilisés sur la quinzaine de la parentalité	NC / 1 ^{er} édition de la quinzaine de la parentalité en 2022	20	25	25	30	La quinzaine de la parentalité est aujourd'hui reconnue comme un évènement de la parentalité à l'échelle du territoire de Saint-Lô Agglo mais aussi hors territoire. De plus en plus d'acteurs se mobilisent et s'investissent sur cette période (modification de leur calendrier pour faire coïncider leurs actions parentalités et la quinzaine de la parentalité)
	Nombre d'actions proposées sur la quinzaine de la parentalité		40	60	50	60	
	Nombre de lieux de proximité bénéficiaire d'actions parentalité sur la quinzaine de la parentalité		6	6	25	30	
	Nombre d'acteurs professionnels participants aux cycles de conférence et aux journées pédagogiques dans le cadre des appels à projets institutionnels	NC	40	45	30	40	Les ateliers/journées pédagogiques renforcent l'interconnaissance des acteurs, développent une culture commune et la montée en compétences des professionnels au bénéfice des parents et des publics.

Projets 2024

- Poursuivre la dynamique parentalité en coconstruisant des projets collectifs en direction des familles, déclinée en proximité
- Faire évoluer la « quinzaine de la parentalité », en développant des actions en direction des parents d'adolescents/jeunes. Les dates du Festival jeunes en scène coïncidant avec celle de l'évènement parentalité
- Accompagner et soutenir les projets parentalités émergents en proximité
- Valoriser et faciliter la diffusion des nombreux supports communication existants, qu'ils soient en régie ou associatifs

AXE
PESL_B

JEUNESSE 15-25 ANS

CONTEXTE

Aujourd'hui, l'offre d'accueil destinée aux jeunes ne semble plus répondre à leurs attentes et à leurs besoins. On constate de manière globale, sur l'ensemble du territoire, une diminution de la fréquentation des structures. Néanmoins, des besoins subsistent sur les créneaux suivants: soirées, week-end et hors périodes scolaires. Il est donc nécessaire d'aller vers tous les jeunes à des échelles de proximité. L'outil porteur de parole a permis d'avoir un premier échange avec les jeunes et confirme ce constat.

La contribution des acteurs du territoire va tenter de répondre à ce constat et le projet jeunesse de l'établissement public de coopération intercommunale a pour vocation d'être ambassadeur de la prise en compte de la parole des jeunes, en leur laissant la place et en favorisant leur implication dans la vie locale.

PROGRAMME PESL_B_1 : FACILITER L'INSERTION ET LA PARTICIPATION DES JEUNES DANS LA VIE LOCALE

« Agglo ? J'écoute ! » : Nous sommes l'avenir, écoute comment je l'imagine!

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Écouter et prendre en compte la parole des jeunes	Nombre de rencontre auprès des jeunes par le dispositif «Agglo ? J'écoute ! »	8	15	3	Non défini	Certaines actions au titre du PESL , jeunesse 11-25 ans n'ont pas eu lieu du fait du départ du coordinateur PESL jeunesse fin 1 ^{er} semestre 2023. Les prévisions 2024, seront atteintes suivant la date de recrutement du chargé de coopération PESL Jeunesse Pour 2024, il s'agira de: - remobiliser les acteurs du réseau PESL jeunesse - développer le soutien à l'élaboration de la politique jeunesse - d'accentuer les actions transversales jeunesse avec les différents évènements ou plans stratégiques du territoire
	1) Lieu de rencontre 2) Contributions	479	700	200		
	Implication de jeunes à la rencontre jeunes élus	25	50	Non réalisation de la rencontre jeunes/élus		
	Nombre de jeunes valorisés pour leur engagement	4 jeunes ont témoigné + 2 vidéos	10			
	Implication des élus	27	30			
Réseau VIGIE JEUNES Repérer et accompagner les jeunes dits invisibles	Sensibilisation auprès des acteurs de proximité.	5	3	Non défini	Non défini	Pour 2024, il s'agira de: - relancer et remobiliser les acteurs jeunesse pour accompagner les jeunes dits invisibles. -refaire du lien et du suivi avec les structures conventionnées EPCI/Mission Locale / structure locale
	Instaurer un réseau d'acteurs identifiés, en formalisant des temps de rencontre (langage commun, piste d'actions, méthode d'accompagnement)	1	3	1	1	

- Projets 2024**
- Relancer la dynamique du réseau jeunesse , suite au recrutement du chargé de coopération PESL jeunesse 11-25 ans
 - Poursuivre la démarche convention citoyenne de la jeunesse en favorisant l'implication et la récolte de la parole des jeunes (porteur de parole / événement jeunes et élus) afin d'aboutir à un positionnement politique dans ce projet.
 - Logement jeunes / présentation du diagnostic des besoins de logements jeunes en lien avec le programme local de l'habitat/ Elaboration de la phase opérationnelle
 - Accompagnement au déploiement du dispositif de la CAF « PS jeunes » sur le territoire afin d'avoir une offre d'accueil le soir et le week-end pour les 11-18 ans
 - Création d'un outil de communication commun à tous les acteurs



TERRITOIRE



agence nationale
de la cohésion
des territoires



TERRI



FINALITÉS

La mise en œuvre de la politique publique contribue à un développement local durable et structurant, assurant la mise en valeur de toutes les potentialités du territoire

RAPPEL DU PROJET POLITIQUE

Assurer les projets engagés, prioriser ceux à venir pour répondre aux grands enjeux de demain tout en garantissant une capacité d'investissement pour les générations futures : préserver le cadre de vie et l'environnement et favoriser un développement économique et durable qui soit attractif pour de nouveaux jeunes actifs.

RAP 2023



PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

- ✓ La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixe les principes de la nouvelle politique de la ville et la conclusion des contrats de ville à l'échelle intercommunale
- ✓ Le contrat de ville de Saint-Lô signé le 28 septembre 2015
- ✓ Convention tripartite LEADER Région Normandie/Agence de services et de paiement/Groupe d'action locale signée le 2 novembre 2015
- ✓ Contrat de territoire 2017-2022 signé le 24 juillet 2018
- ✓ Convention cadre action cœur de ville signée le 26 septembre 2018
- ✓ Délibération du 22 mars 2021 approuvant la mise en place du contrat Agglo-Communes
- ✓ Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé le 07 janvier 2022
- ✓ Convention cadre Petites Villes de demain signée le 05 avril 2023
- ✓ Convention cadre ORT chapeau signée le 05 avril 2023
- ✓ Convention LEADER 2023-2027 signée le 28 août 2023



CHIFFRES CLÉS

Au 31 décembre 2023



- ✓ **24** contrats Agglo-Communes signés
- ✓ **48** communes accompagnées
- ✓ **35** porteurs de projets et **80** projets accompagnés sur la programmation LEADER 2015-2023
- ✓ **48** projets communaux inscrits à la convention cadre Petites villes de demain



LES AXES

TERRI_A Assurer un développement du territoire équilibré et solidaire

CONTEXTE

La contractualisation avec les partenaires financeurs (Europe, Etat, Département, Région) est un outil indispensable qui permet de porter des projets d'investissements structurants à l'échelle du territoire.

Le contrat de territoire Région 2023-2027 et le contrat de territoire Manche 2023-2028 sont en cours d'élaboration. La signature de ces contrats devrait intervenir au 1^{er} trimestre 2024.

La convention pour la programmation LEADER 2023-2027 a été signée entre la Région Normandie et Saint-Lô Agglo le 28 août. La nouvelle programmation sera installée au 1^{er} trimestre 2024.

La convention cadre opération de revitalisation de territoire chapeau a été signée le 05 avril 2023. Saint-Lô Agglo compte 4 périmètres opération de revitalisation (ORT) sur le territoire. La convention Petites villes de demain permet l'accompagnement par l'Etat de 48 projets portés par les trois communes concernées.

Le nombre de contrats Agglo-communes signés a été multiplié par 2 sur l'année 2023. Le dispositif est bien identifié par les communes du territoire.

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE

Faits marquants de l'année 2023

CONTRAT AGGLO COMMUNES

13 contrats Agglo-Communes signés



Saint-Lô Agglo a été retenue comme structure porteuse pour la mise en œuvre de la programmation LEADER 2023-2027 (20 mars 2023)

Signature de la convention cadre Petites villes de demain (05 avril 2023)

Signature de la convention cadre chapeau opération de revitalisation du territoire (ORT) (05 avril 2023)

AXE
TERRI_A

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE

CONTEXTE

Impulser une dynamique d'investissement et doter le territoire d'équipements modernes, attractifs et structurants.
Améliorer l'attractivité du territoire et la qualité de vie des habitants de l'agglomération.

PROGRAMME TERRI_A_1 : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES PROJETS COMMUNAUX

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
PT Permettre l'émergence de projets innovants et structurants à l'échelle du territoire et au sein des communes	Nombre de projets privés accompagnés par les fonds européens	NC	2	8	6	6	-	Objectifs 2024 en attente de l'installation de la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 début 2024
	Nombre de projets communaux accompagnés dans les différents dispositifs contractuels	NC	60	16	-	35	-	Réalisé 2023 : concerne les projets accompagnés dans le cadre du dispositif Petites villes de demain. 2024 : En fonction des projets qui seront inscrits au sein des futurs contrats de territoire Manche et Région et des modalités de la future programmation LEADER 2023-2027
	Nombre de contrats Agglo-Communes signés	NC	1	10	12	14	12	
PT Apporter une ingénierie technique et financière aux communes	Nombre de communes accompagnées	NC	15	43	48	49	53	
	Montant subvention notifié par l'Agglo	NC	0	175 291,88 €	400 000 €	741 257,10 €	700 000 €	2024 : Montant inscrit au PPI. Peut varier en fonction des sollicitations des communes Les demandes de paiements pourront intervenir jusqu'en 2029

Projets 2024

- Contrat de territoire Manche 2023-2028 avec la Département
- Contrat de territoire 2023-2027 avec la Région
- Programmation Leader 2023-2027 et nouveaux appels à projets FEDER

PROGRAMME TERRI_A_2 : AGIR SUR LE CADRE DE VIE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

ENJEUX ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	PRÉVI. 2023	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
PT Mobiliser les politiques publiques de l'Agglo a destination des habitants des deux quartiers	Nombre de porteurs de projets accompagnés par Saint-Lô Agglo dans le cadre de l'appel à projets	NC	5	7	4	6	-	En attente de la nouvelle contractualisation Pas d'appel à projet lancé pour 2024
	Nombre d'actions portées par l'Agglo	NC	3	1	1	1	-	En attente de la nouvelle contractualisation Pas d'appel à projet lancé pour 2024
PT Mobiliser les partenaires signataires du contrat de ville	Nombre de porteurs de projets accompagnés	NC	25	28	29	22	-	En attente de la nouvelle contractualisation Pas d'appel à projet lancé pour 2024

Projets 2024

- nouvelle contractualisation « Quartiers 2030 »



Politique publique :

FINANCES

FIN



FINALITÉS

La mise en œuvre de la politique publique contribue à garantir la sécurité financière de l'agglomération tout en assurant le paiement des fournisseurs et prestataires et le suivi des recettes.

RAP 2023



RAPPEL DU PACTE FINANCIER ET FISCAL

Face à de **forts besoins en investissement**, la **maîtrise de l'endettement et du délai d'endettement** sont les objectifs principaux de Saint-Lô Agglo et nécessitent la mobilisation de leviers pour **garantir la soutenabilité** de la prospective budgétaire tels que :

- 1/ Réduction de l'investissement
- 2/ Nouvelles recettes de fonctionnement
- 3/ Nouvelles recettes en investissement
- 4/ Economies drastiques supplémentaires de fonctionnement

Le pacte financier et fiscal contribue à tendre vers ces objectifs afin **mettre en œuvre le projet de territoire**, d'éviter de déstabiliser les finances communales, et de développer en même temps de **nouvelles solidarités financières** concernant l'ensemble des communes membres.



CHIFFRES CLÉS

✓ **1** budget principal et **13** budgets annexes



✓ **15 483** mandats (dont 4242 avec marché)

✓ **5 333** titres



✓ **2** décisions modificatives (DM)



✓ **12 041** factures reçues

✓ **549** virements de crédits

✓ **1 715** créations de tiers

✓ **501** marchés actifs (y compris subséquents)

✓ **9 934** engagements de dépenses

✓ **889** engagements de recettes



CONTEXTE

Le contexte de l'exercice 2023 a été marqué par les conséquences des tensions internationales qui a vu confirmés l'installation de la guerre d'Ukraine dans la durée mais aussi l'émergence du conflit au proche orient.

Les indicateurs de l'économie française dont les finances de l'agglomération sont fortement dépendantes depuis les différentes réformes de la fiscalité locale ont montré en 2023 un fort infléchissement du produit intérieur brut (0.9% contre 2.5% en 2022 et 6.4% en 2021) mais aussi une inflation de 4.9% contre 5.2% en 2022 (1.6% en 2021).

En outre, l'exercice 2023 a enregistré de nombreuses recettes exceptionnelles dont les premiers reversements du syndicat départemental d'électrification de la Manche, des suites de l'audit relatif à la bonne application de la réglementation en matière de charges du personnel ainsi que l'enregistrement des produits sur exercices antérieures



COM

COMMUNICATION

RENDRE VISIBLE ET DONNER DU SENS AUX ACTIONS ET RENFORCER LA PROXIMITÉ

FINALITÉS



- Affirmer le rôle de Saint-Lô Agglo comme communauté d'investissement et de développement du territoire, développer un sentiment d'appartenance au territoire
- Développer une image forte et positive dans l'esprit des usagers, des habitants, des relais d'opinion (communes membres), des entreprises
- Faire connaître les politiques publiques et le projet de Territoire de Saint-Lô Agglo
- Interagir avec les usagers, les communes membres, les agents et les élus.

RAP 2023

Affirmer le rôle de Saint-Lô Agglo (la communication institutionnelle)

2 numéros d'AGGLÔMAG imprimés en **41 400** exemplaires et **40 608** foyers distribués/N°

Et **1** bilan mi-mandat



392 ex du **Kit Hellô** pour les nouveaux habitants distribués avec **3** mises à jour / an



Publication de **visuels des délibérations** de chaque conseil communautaire



Retransmission en **direct** du conseil

Achat d'**objets publicitaires** en matériau recyclé

CARTE DE VŒUX



Rendre visible l'action territoriale (la communication digitale)

Site internet

saint-lo-agglo.fr

358 997 utilisateurs

(155 304 en 2022)

1 056 944 pages vues

(563 398 en 2022)



Top 10 des pages les plus consultées :

1. <https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/slam-bus>
2. <https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/centre-aquatique-saint-lo-agglo>
3. <https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/agenda>
4. <https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/actualites>
5. <https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/annuaire-g%C3%A9n%C3%A9ral/carte>
6. <https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/e-carte-kioskagglo>
7. <https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/tri-et-collecte-des-dechets>
8. <https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/offres-demploi>
9. <https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/mon-calendrier-de-collecte>
10. <https://www.saint-lo-agglo.fr/fr/publications>

Réseaux sociaux

f **7 278** abonnés Facebook
(6 336 en 2022)

o **1 621** abonnés Instagram
(1 434 en 2022)

X **863** abonnés X (ex-Twitter)
(842 en 2022)

in **2802** abonnés LinkedIn
(2 212 en 2022)

28
signatures courriel



Rendre visible l'action territoriale (la communication multimédia)



Promo concours le kiosk se transforme
10 vues • il y a 1 mois



Bilan étape 2020-2023 Ressources humaines
5 vues • il y a 4 mois



Bilan étape 2020-2023 Finances et modernisation
2 vues • il y a 4 mois



Bilan étape 2020-2023 Politiques contractuelles
4 vues • il y a 4 mois



Bilan étape 2020-2023 Développement du sport
4 vues • il y a 4 mois



Bilan étape 2020-2023 Petite enfance jeunesse PESL
5 vues • il y a 4 mois



Bilan étape 2020-2023 Mobilité et transports
3 vues • il y a 4 mois



Bilan étape 2020-2023 Habitat et foncier
3 vues • il y a 4 mois



Bilan étape 2020-2023 PLUI et urbanisme
1 vue • il y a 4 mois



Bilan étape 2020-2023 Transition écologique et numérique
1 vue • il y a 4 mois



Bilan étape 2020-2023 Collecte et valorisation des déchets
9 vues • il y a 4 mois



Bilan étape 2020-2023 Cycle de l'eau
1 vue • il y a 4 mois



Bilan étape 2020-2023 Promotion du territoire
2 vues • il y a 4 mois



Bilan étape 2020-2023 Commerce artisanat PAT
3 vues • il y a 4 mois



Bilan étape 2020-2023 Développement économique
2 vues • il y a 4 mois



Bilan étape 2020-2023 Enseignement supérieur
3 vues • il y a 4 mois



3 ans d'actions et de réalisations : 2020-2023 - Bilan étape Saint-Lô Agglo
84 vues • il y a 4 mois



Bilan étape 2020-2023 entretien avec le président Fabrice Lemazurier
16 vues • il y a 4 mois



extrait JT 19/20 France3 Normandie "Immobilier - Rénover pour mieux loger"
51 vues • il y a 4 mois



Soirée annuelle des entreprises 2023
6 vues • il y a 4 mois



Le langage des signes pour les 0-3 ans
222 vues • il y a 4 mois



Motion design SLAM 2023
23 vues • il y a 6 mois



Journée de la randonnée Saint-Lô Agglo 2023
62 vues • il y a 6 mois



Timelapse construction de la station d'épuration de Condé-sur-Vire
11 vues • il y a 7 mois



Croque ton graffiti avec Saint-Lô Agglo 2023
6 vues • il y a 9 mois



Formation des cuisiniers de la restauration scolaire
74 vues • il y a 9 mois



Saint-Lô Agglo - visite d'un logement adapté à la perte d'autonomie...
50 vues • il y a 11 mois



Aftermovie Festival jeunes en scène 2023
93 vues • il y a 11 mois

Donner du sens

Les relations presse

143 communiqués ou dossiers de presse

réalisés et envoi de chaque communiqué de presse aux élus et aux communes membres

18 campagnes de presse

(visuels, insertions presse, spots radio)

9 points presse avant chaque conseil communautaire

2 837 articles (revue de presse)

Le développement du lien avec les élus et les mairies

- Envoi systématique des **communiqués de presse**
- Envoi systématique des **supports de communication et évènements**
- Rédaction d'articles pour les **bulletins communaux**

Développer le sentiment d'appartenance à l'Agglo (la communication interne)



5 lettres d'information interne

Organisation du Noël des enfants des agents

Remise des box pour les nouveaux agents

Cadeau annuel des agents

INTRANET

Lancement du développement

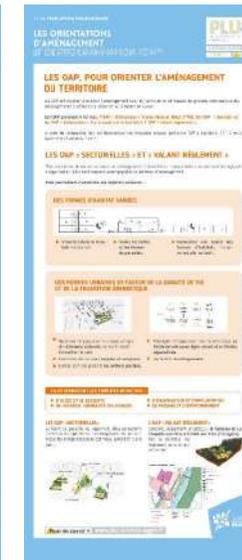
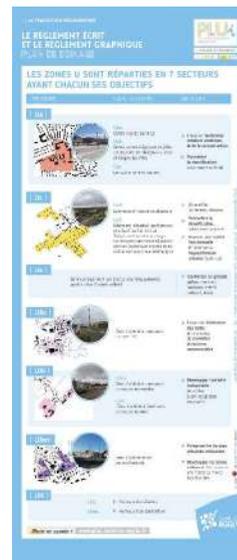
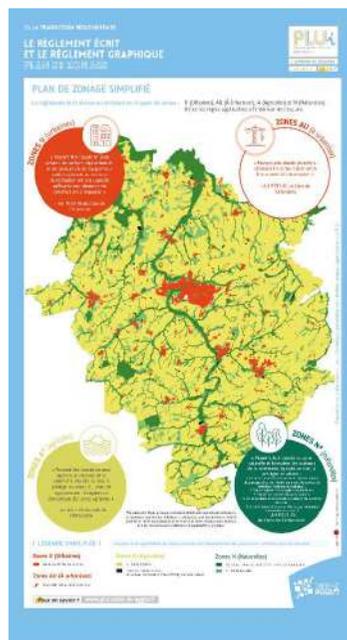


Journée pull de Noël



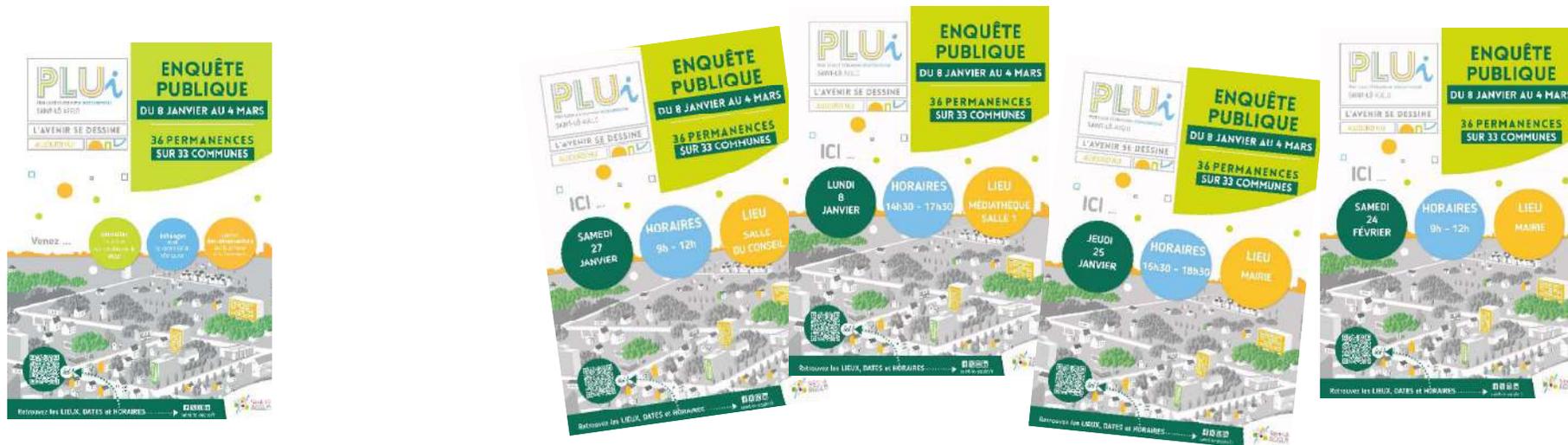
Faire connaître les politiques publiques et le projet de territoire (Communication print)

PLUi - Traduction réglementaire (4x3, affiche, bd, flyer, mise à jour du guide élus, exposition traduction réglementaire, encart presse)



Faire connaître les politiques publiques et le projet de territoire (Communication print)

PLUi - Enquête publique (affiche générique et affiche par commune de permanence)



HABITAT Campagne OPAH fin 2025 : affiches, flyers, sucette



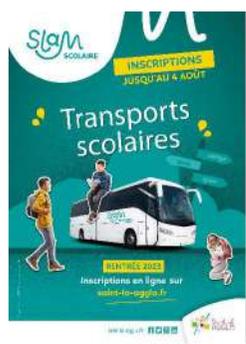
Faire connaître les politiques publiques et le projet de territoire (Communication print)

SPORT (Affiches, panneaux, signalétique)



Faire connaître les politiques publiques et le projet de territoire (Communication print)

SLAM MOBILITÉS (création de l'identité graphique SLAM Scolaire, SLAM Cyc'Lô, affiche, sucette, adhésivage abribus, adhésivage bus et vélo, courrier carte, encart presse, flyer,)



Faire connaître les politiques publiques et le projet de territoire (Communication print)

DÉCHETS (Fiche pratique, calendriers, guide particuliers, flyers biodéchets, stickers, déclinaison de visuels pour les bons gestes : antigaspi, dépôts sauvages, roll-up...)



Faire connaître les politiques publiques et le projet de territoire (Communication print)

JEUNESSE (agenda des animations FJT, Flyer Resto U, dépliant Kiosk)



e-carte KIOSKagglo (création identité visuelle de la carte, affiche, dépliant, sucette, encart presse)



Faire connaître les politiques publiques et le projet de territoire (Communication print)

PETITE ENFANCE (livret langue de signes, gabarit programme RPE)

VIE ÉTUDIANTE
(Flyer santé, flyer resto U, kaké resto u)



ENFANCE
(dépliant séjours vacances)



Faire connaître les politiques publiques et le projet de territoire (Communication print)

GRAND CYCLE DE L'EAU

Panneaux travaux : rivière et bocage



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

(Affiches, chèque, dépliant, sticker)



PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (Création du guide des producteurs, panneaux de compostage)



En 2023, une campagne de sensibilisation sur l'usage de l'eau



Création de l'identité graphique,
déclinaison des gestes, affiches, Agglômag



ACTU RESEAUX SOCIAUX



6 Animations
Publications Facebook / Instagram



Renforcer la proximité (évènementiels et réunions publiques)

2022-2023

CONCOURS VIDÉO ÉTUDIANT

ton établissement sous les projecteurs

Le Sup' en lumière !

Inscriptions avant le 2 janvier 2023

Infos et règlement sur saintloagglo.fr

En partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur de Saint-Lô Agglo

campus connecté

Portes ouvertes

SAMEDI 14 JANVIER DE 09h à 12h
MERCREDI 18 JANVIER DE 14h à 17h

120 rue de l'École (511) Saint-Lô

RÉUNION PUBLIQUE

QUELLES ÉNERGIES DEMAIN POUR NOTRE TERRITOIRE ?

Tout savoir sur les consommations d'énergie et la production d'énergies renouvelables sur le territoire...

Participez à la présentation !

Mercredi 8 février de 20h30 à 22h
Centre Culturel de Saint-Lô
Place du Champ de Mars

Événements à venir : Mai 2023, Novembre 2023, Début 2024

Exposition photos ASSISTANT MATERNEL : UN MÉTIER MULTI-FACETTES

PHOTOGRAPHES RÉALISÉES PAR ANNE GIBOT

BIBLIOTHÈQUE DE PONT-HÉBERT

Du mardi 31 mars 2023

Venez à LA SOURCE DU PONT DE L'ASSISTANT MATERNEL AGRIÈRE AU TRAVAIL DE 30 PHOTOGRAPHES SUR LE QUOTIDIEN

ESPACE JEUNES, ORIENTALISÉ

ACCOMPAGNER LES ENFANTS DANS LA COMPRÉHENSION DE L'ACTUALITÉ

LUNDI 13 MARS 20h00 - 20h00

LA SOURCE (SAINT-LÔ)

SALLE DE CONFÉRENCE

GRATUIT

CENTRE SPORTIF

EAU FAMILLES

Offres et expériences de 10 mois à 4 ans

Horaires : 11h à 11h45

Tarif 12 €

SAMEDI 18 MARS
SAMEDI 25 MARS
SAMEDI 1^{er} AVRIL

PISCINE SAINT-AMAND-VILLAGES

MARDI 21 MARS 2023

DÉCOUVERTE AQUATRAMPO

Venez tester votre cardio !

TARIF 12 €

2 créneaux de 30 min sur inscription 19h15 et 20h

Forum Jobs d'été

22 MARS 23 KIOSK
25 MARS 23 KIOSK

27 MARS 23 KIOSK

25 MARS 23 KIOSK

SEMAINE DU LOGEMENT

du 27 au 31 MARS 2023

PROUVÉZ-LE ! à ne pas manquer

LE SALON

ATELIERS

APPARTEMENTS TÉMOINS

ASTUCES

SEMAINE DE L'ORIENTATION

au Kiosk

Mer. 29 mars 14h - 17h
Sam. 1^{er} avril 14h - 17h
Mer. 29 mars 18h30

CONCOURS Croque ton Graffiti

INSCRIPTION EN LIGNE 1^{er} - 30 avr. 2023

TON SPOT ?

CONCOURS GRATUIT ! ouvert aux 18 ans

PORTES OUVERTES

Relais Petite Enfance de Saint-Lô

Vendredi 14 avril 15h30 à 19h30
Des Dossiers - 32 imp. des Dossiers - Saint-Dô

Vendredi 12 mai 15h30 à 19h30
Julien Ferry - 167 rue Général Gourhaud - Saint-Lô

VIENS RÉVÉLER TES TALENTS !

Appel à Projets

31 Janv. 2023

JEUNES EN SCÈNE !

GRATUIT OUVERT À TOUS !

du 19 au 21 avril 2023

Viens tamponner ton PASSEPORT SANTÉ !!!

Fais ton road trip Jeudi 4 mai 2023 de 15h à 19h

Du 2 au 4 mai 2 expo à découvrir !!

La Quinzaine PARENTALITÉ

Du 22 mai au 3 juin 2023

2^e ÉDITION

ATELIERS ANIMATIONS, CONFÉRENCES, CAPES DÉBATS

PORTES OUVERTES du Relais Petite Enfance et de l'accueil de loisirs

Mercredi 31 mai de 16h30 - 18h30

Mercredi 14 juin 2023 de 16h30 à 18h30

Bien Vivre Ensemble et le RPE vous invitent à une Après midi "Jouons ensemble !"

Mercredi 14 juin 2023 de 16h30 à 18h30

PENTATHLON DES MÉTIERS ET DE L'EMPLOI

MARDI 20/06/2023 18h - 19h

PARTICIPEZ AU PENTATHLON !

PORTES OUVERTES

Relais Petite Enfance d'Agneaux

Samedi 24 juin 9h30 à 12h30

13^e RAID SPORTIF

PAR ÉQUIPE DE 2

PAR VIRE ET CHEMINS

25 JUIN 2023

Renforcer la proximité (évènementiels et réunions publiques)

Défis Sportifs | MER 28 JUIN 14h | 11-25 ans

Présence de :
Clarisse Gomis - Championne d'Europe d'haltérophilie
Andy Delaunay - Athlète paralympique

GRATUIT
Inscription au 02 14 16 30 10

Stade Saint-Ghislain
775 Rue de l'Exode
Saint-Lô

PORTES OUVERTES
Maison de l'enfance de Saint-Jean-d'Elle

Le Relais Petite Enfance de Torigny-les-Villes et l'Association Passe-Villes

Le samedi 1er juillet 2023 de 10h à 12h30

Venez jouer avec votre enfant de 0-12 ans

Rencontrer les professionnels de la petite enfance et de l'enfance

Découvrez les deux structures

Gratuit et sans inscription

Lieu: Maison de l'Enfance - 30 rue des Neiges - Saint-Jean-d'Elle

RENTREE DES SPORTS

A PARTIR DU 26 AOÛT 2023

CHOISIS TA PRATIQUE
CHOISIS TON CLUB

Stade Saint-Ghislain

RENTRÉE DU TRANSPORT PUBLIC
16-22 SEPTEMBRE 2023

Opération dans le cadre de la semaine de la MOBILITÉ !

PREMIER RESEAU SOCIAL DE FRANCE

Mercredi 20 septembre
Le réseau est gratuit !
Profitez-en !

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ

LE 22 SEPTEMBRE 2023 | 14h-17h

Retrouvons-nous sur le stand SLAM au sein de la Malin'france à Saint-Lô

SLAM ET SES PARTENAIRES VOUS FONT GAGNER ...

PROFITINETTE ÉLECTRIQUE
1 MOIS DE LOCATION D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE
10 TRAVAUX PAYSANNS BIEN CONDUITS
ET BÉA STAFFEL !

POUR PARTICIPER :

- Être âgé de 18 ans minimum et résider en France
- Être inscrit sur le site de la Malin'france
- Être titulaire d'un permis de conduire

Gratuit

Le jeudi 5 octobre

1 ticket acheté = 1 arbre replanté !

Stade Saint-Ghislain

JEUDI 28 SEPTEMBRE
DE 12H45 À 19H

NOMBREUX CADEAUX À GAGNER

Raid urbain étudiant
À SAINT-LÔ

1er OCTOBRE 2023

Randonnées pédestres, VTT, trail, cyclo

JOURNÉE DE LA RANDONNÉE

1er OCTOBRE 2023

Randonnées pédestres, VTT, trail, cyclo

50 ans du EJT

Espace Rabelais 1973-2023

Animation | Théâtre | Expo

Événement à ne pas manquer !

HABITER autrement
Un enjeu pour demain

Table ronde
JEUDI 05 OCTOBRE 2023 | 17H30 | POLE AGGLO21 | ST-LÔ

Exposition
26 > 29 SEPTEMBRE 2023 | THÉÂTRE | ST-LÔ
02 > 06 OCTOBRE 2023 | POLE AGGLO21 | ST-LÔ

Gratuit

CONFÉRENCE
14 nov. 20h

Comprendre et accompagner
LES ÉMOTIONS DE L'ENFANT

Gratuit
Inscription obligatoire auprès des RPE

Salle des fêtes
Saint-Martin-de-Bonfossé

Journée nationale des assistants maternels

À la rencontre du métier d'assistant maternel : une journée de découverte pour tous

Samedi 18 novembre
10h - 17h

ATELIER
ANIMATION
INFORMATION
EXPOSITION

Stade Saint-Ghislain

**PARTIR À L'ÉTRANGER
ÇA SE PRÉPARE !**

MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023
14H-17H
KIOSK
CENTRE CULTUREL LA SOLIERE SAINT-LÔ

ÉTUDES
VOLONTARIAT
STAGES
EMPLOI

PISCINE SAINT-AMAND-VILLAGES

JEUDI 30 NOV. 2023

SOIRÉE TRAMPO-BOXING

Venez tester votre cardio !

2 créneaux de 45 min
sur inscription (pour permettre une réservation)

TARIF 12 €

PISCINE SAINT-AMAND-VILLAGES

MERCREDI 20 DEC. 14H30 À 17H30

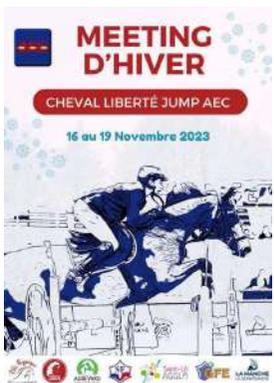
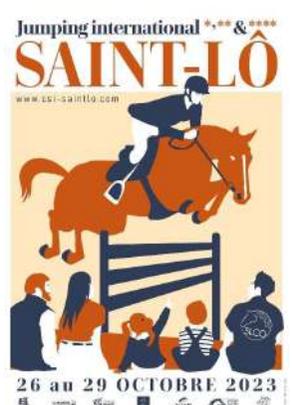
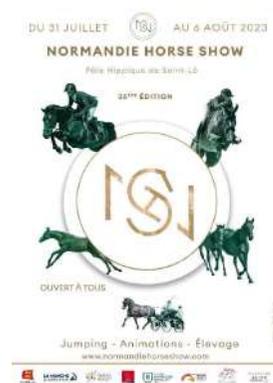
STRUCTURE GONFLABLE AQUATIQUE

Venez jouer entre amis ou en famille

TARIFS

Gratuit

Renforcer la proximité (partenariats)





MAISON DE L'ENFANCE

SAVOIR-FAIRE

ANNEXE

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE
2023

RÉNOVATION
HABITAT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2024

    saint-lo-agglo.fr



Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	SUBVENTIONS ATTENDUES	FINANCEURS	MONTANTS 2023	%	COMMENTAIRES
Axe EJ_A : FAVORISER LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE DANS UNE LOGIQUE DE CO-ÉDUCATION (AXE ÉDUCATIF)					
Bonus territoire 2023 - CTG / Enfance Jeunesse	266 068,00 €	CAF	265 462,13 €	0,0%	Nouvelles modalités de soutien financier de la CAF pour la période de 2022-2023 (avenant à la CTG signé en 2022) à la suite de la fin du CEJ 2028/2021. Bascule vers le "bonus territoire" dans le cadre de la CTG CAF . Versement effectué aux gestionnaires des structures , ce qui implique le versement des bonus territoire ACM associatifs directement aux gestionnaires associatifs
Prestation CAF - COPALE	44 827,75 €	CAF	44 827,75 €	100,0%	
Participations familles (ALSH)	478 507,92 €	CAF	478 507,92 €	100,0%	
Aide au fonctionnement FJT	96 500,00 €	Département	96 500,00 €	50,0%	
Allocation logement temporaire	5 422,00 €	Etat	5 422,00 €	40,0%	
TOTAL	891 325,67 €				

PROJETS	SUBVENTIONS ATTENDUES	FINANCEURS	MONTANTS 2023	%	COMMENTAIRES
Axe EJ_C : PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE (AXE SOCIO-ÉCONOMIQUE)					
Construction d'une maison de l'enfance à Tessy-Bocage	760 695,00 €	ETAT	46 000,00 €	6,0%	CLOS
		DEPARTEMENT	212 000,00 €	27,9%	CLOS
		COMMUNE	0,00 €	0,0%	CLOS
		CAF (Edith B)	0,00 €	0,0%	CLOS
		LEADER	0,00 €	0,0%	totalité demandée pour versement 2024
pôle enfance Marigny	51 207,00 €	ETAT		0,0%	solde demandé en 2024
		CAF (Edith B)		0,0%	totalité demandée pour versement 2024
Maison de l'enfance Saint-Jean-d'Elle	750 697,00 €	ETAT	111 027,00 €	14,8%	en attente des dernières écritures/ombrières pour percevoir le solde
		COMMUNE	0,00 €	0,0%	CLOS
		CAF (Edith B)	0,00 €	0,0%	CLOS -pas de solde car tvx ombrière non réalisés au 31-12-22
		LEADER	0,00 €	0,0%	totalité demandée pour versement 2024
travaux ACM Agneaux	86 076,80 €	ETAT	9 510,30 €	11,0%	premier acompte 9 510,30 € versé et non titré
		CAF (Edith B)	0,00 €	0,0%	totalité demandée pour versement 2024
toiture crèche Fontaine Venise	4 144,38 €	ETAT	0,00 €	0,0%	solde demandé en 2023 non versé à ce jour
maison de l'enfance Aurore Saint-Lô	2 047 599,00 €	ETAT	0,00 €	0,0%	non notifié à ce jour - en cours d'instruction
		DEPARTEMENT	0,00 €	0,0%	non notifié à ce jour - en cours d'instruction
		CAF (Edith B)	0,00 €	0,0%	notifié
TOTAL	3 700 419,18 €		378 537,30 €		

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2023
Axe EJ_C : PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE (AXE SOCIO-ÉCONOMIQUE)	
CLLAJ SAINT-LOIS	300,00 €
UNHAJ	3 734,00 €
URHAJ	2 983,00 €
UNHAJ & URHAJ (FJT Carentan)	671,00 €

Postes faisant l'objet de financement

INTITULE DU POSTE	MISSION PRINCIPALE	DATE RECRUTEMENT	ORGANISME FINANÇANT LE POSTE	PART DE FINANCEMENT	DUREE DU FINANCEMENT	MONTANT PERCU 2023	COMMENTAIRES
Axe EJ_A : FAVORISER LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE DANS UNE LOGIQUE DE CO-ÉDUCATION (AXE ÉDUCATIF)							
Prestation socio-éducative (PESL)	Veille sociale et accompagnement (10 agents du Foyer des jeunes travailleurs)	01/07/2019	CAF	% selon le statut	Renouvelable annuellement	0,00 €	4 800,00 € En attente de versement
Prestation socio-éducative	Veille sociale et accompagnement (10 agents du Foyer des jeunes travailleurs)		CAF	% selon le statut	Renouvelable annuellement	84 999,76 €	le fjt de carentan non inclus (18 657,12 €)

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%	COMMENTAIRES
Axe PE_A : PROPOSER UNE OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE QUALITÉ, ACCESSIBLE, COMPLÉMENTAIRE ET DIVERSIFIÉE							
Fonctionnement crèche et multi accueils	2 028 882,00 €	1 487 143,53 €	73%	PSU CAF	1 010 229,15 €	67,9%	
				dont bonus mixité sociale	45 600,00 €	3,1%	
				dont bonus inclusion handicap	45 339,91 €	3,0%	
				Participations familiales	269 600,91 €	18,1%	
				MSA	32 153,75 €	2,2%	
				CAF CTG	175 159,72 €	11,8%	
Fonctionnement relai petite enfance (RPE)	536 166,85 €	331 743,71 €	62%	CAF PSO	222 351,28 €	67,0%	Acompte déjà versé de 106 352,78 €
				MSA PSO	8 004,65 €	2,4%	Prévisionnel
				CAF - Bonus territoire	101 387,78 €	30,6%	
	0,00 €	6 000,00 €		CAF_ RPE2.0	6 000,00 €	100,0%	Subvention fonctionnement - aide au démarrage
	3 310,00 €	1 385,03 €	42%	CAF- (Investissement RPE2.0)	1 385,03 €	100,0%	Subvention investissement en matériel - projet RPE2.0
	5 100,00 €	5 000,00 €	98%	CAF_ Projet BABIL	2 500,00 €	50,0%	Prévisionnel _ bilan en cours
			DRAC_ Projet BABIL	2 500,00 €	50,0%	Prévisionnel _ bilan en cours	
Rénovation structure extérieure Agneaux	38 203,20 €	13 350,00 €	35%	CAF	13 350,00 €	34,9%	
Aménagement d'un local RPE pour l'antenne les gribouille à Canisy	273 129,55 €	99 856,00 €	36,6%	ETAT	42 142,00 €	42,2%	1 premier acompte versé en 2022 - solde à percevoir en 2024
				CAF	52 000,00 €	52,1%	En cours _ Bilan déposé en mars 2024
				MSA	5 714,00 €	5,7%	versé en 2023
TOTAL		1 944 478,27 €					

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%	COMMENTAIRES
Axe PE_A : PROPOSER UNE OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE QUALITÉ, ACCESSIBLE, COMPLÉMENTAIRE ET DIVERSIFIÉE							
ET							
Axe PE_B : SOUTENIR LES PARENTS DANS LEUR FONCTION PARENTALE							
Construction d'une maison de l'enfance à Saint Jean d'Elle (projet transverse avec l'enfance jeunesse)	1 370 040,00 €	750 697,00 €	54,8%	ETAT	110 027,00 €	14,7%	66 616,20 € perçus avant 2022 - 111 027 versé en 2023 - solde 2024
				COMMUNE	0,00 €	0,0%	CLOS - totalité perçue avant 2022
				CAF	0,00 €	0,0%	CLOS - 119 129,35 € perçus avant 2022 - pas de solde car tvx ombrière non réalisés au 31-12-22
				LEADER	0,00 €	0,0%	versement total 2024
Construction d'une maison de l'enfance à Tessy Bocage (projet transverse avec l'enfance jeunesse)	1 390 689,60 €	760 695,00 €	54,7%	ETAT	46 000,00 €	6,0%	CLOS - 69 000,00 € perçus avant 2022 - 115 000 versé en 2022 - solde 46 000 en 2023
				DEPARTEMENT	212 000,00 €	27,9%	CLOS - totalité titrée en 2023 (n° 597 du 3 avril 2023)
				COMMUNE	0,00 €	0,0%	CLOS - totalité perçue avant 2022
				CAF	104 230,00 €	13,7%	CLOS - totalité perçue en 2022
				LEADER	0,00 €	0,0%	totalité à percevoir en 2024
Toiture crèche Fontaine Venise	24 866,27 €	4 144,38 €	16,7%	ETAT	0,00 €	0,0%	notifié - versement total 2024
TOTAL		1 511 392,00 €					

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	SUBVENTIONS NOTIFIEES	MONTANTS 2023	%	COMMENTAIRES
Axe SPO_B : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR L'EQUIPEMENT								
réhabilitation CS Beaufils Saint-Lô	6 230 517,60 €	3 420 441,00 €	54,9%	REGION	894 000,00 €	371 337,22 €	41,5%	2 premiers acomptes versés en 2022 - solde à venir en 2024
				ETAT	927 461,00 €	0,00 €	30,0%	solde à venir en 2024
				AGENCE NATIONALE DU SPORT	150 000,00 €	0,00 €	30,0%	solde à venir en 2024
				DEPARTEMENT	1 048 980,00 €	0,00 €	0,0%	solde à venir en 2024
				COMMUNE	400 000,00 €	0,00 €	0,0%	solde à venir en 2024
espace de glisses urbaines Saint-Lô	442 600,80 €	255 725,00 €	57,8%	DEPARTEMENT	50 400,00 €	50 400,00 €	100,0%	CLOS - totalité perçue en 2022
				ETAT	50 000,00 €	0,00 €	30,0%	solde à venir en 2024
				LEADER	100 000,00 €	0,00 €	0,0%	totalité à demander en 2023
				COMMUNE	55 325,00 €	55 325,00 €	100,0%	CLOS - totalité perçue en 2022
réhabilitation gymnase Condé-sur-Vire	3 237 092,40 €	1 440 457,00 €	44,5%	REGION	350 000,00 €	257 314,48 €	73,5%	2 premiers acomptes versés en 2022 - solde 2023
				COMMUNE	450 000,00 €	283 815,00 €	63,1%	1 premier acompte versé en 2022 - solde 2023
				LEADER	100 000,00 €	0,00 €	0,0%	totalité à demander en 2023
				ETAT	540 457,00 €	220 529,30 €	70,8%	2nd acompte versé en 2022 - solde 2023
bloc escalade gymnase communautaire St-Lô	557 895,60 €	233 167,00 €	41,8%	ETAT	50 000,00 €	15 000,00 €	30,0%	1 premier acompte versé en 2022 - solde 2023
				DEPARTEMENT	33 167,00 €		0,0%	CLOS - totalité titrée en 2023 (n° 596 du 3 avril 2023)
				FFME	20 000,00 €		0,0%	CLOS - attendre le verst sur P503 pour titrer
				CLUB ALPIN	30 000,00 €		0,0%	CLOS- Titre 2023 en cours - 25 765 € - pas la totalité
				LEADER	100 000,00 €		0,0%	totalité 2023
réhabilitation couverture St-Ghislain Tennis	268 309,20 €	89 549,00 €	33,4%	ETAT	71 549,00 €	21 464,70 €	30,0%	1 premier acompte versé en 2022 - solde 2023
				tennis club saint-lois	18 000,00 €		0,0%	CLOS - totalité titrée en 2023 (n° 293 du 2 mars 2023)
éclairage football Cerisy-La-Forêt	89 568,00 €	37 152,00 €	41,5%	ETAT	14 760,00 €		30,0%	1 premier acompte versé en 2022 - solde 2023
				COMMUNE	22 392,00 €		0,0%	totalité à demander en 2023
club house football Canisy	126 367,20 €	13 200,00 €	10,4%	FFF	13 200,00 €	0,00 €	0,0%	totalité demandée pour versement en 2023
réfection sol sportif gymnase Agneaux	81 978,00 €	46 232,00 €	56,4%	ETAT	26 232,00 €	7 869,60 €	30,0%	1 premier acompte versé en 2022 - solde 2023
				COMMUNE	20 000,00 €	0,00 €	0,0%	totalité à demander en 2023
remplacement couverture salle sport Carantilly	125 000,40 €	36 458,00 €	29,2%	ETAT	20 833,00 €	14 583,10 €	100,0%	CLOS - solde versé en 2022
				COMMUNE	15 625,00 €	15 625,00 €	100,0%	CLOS - totalité perçue en 2022
multisports Torigny-les-Villes, St-Clair sur l'Elle, Saint-Gilles	216 000,00 €	36 000,00 €	16,7%	AGENCE NATIONALE DU SPORT	36 000,00 €	35 222,71 €	97,8%	CLOS -totalité perçue en 2022 - tvx sont < au prévisionnel
multisports Torigny-les-Villes (options)	12 242,36 €	12 242,36 €	100,0%	COMMUNE	12 242,36 €	12 099,36 €	98,8%	CLOS-totalité perçue en 2022
boulodrome Torigny-les-Villes	240 000,00 €	70 000,00 €	29,2%	ETAT	40 000,00 €	0,00 €	30,0%	solde à demander en 2023
				COMMUNE	30 000,00 €	0,00 €	0,0%	totalité demandé en 2023
réfection toiture dojo gymnase Tessy-Bocage	61 000,80 €	15 250,00 €	25,0%	COMMUNE	15 250,00 €	0,00 €	0,0%	CLOS- totalité titrée en 2023 (n° 62 du 9 février 2023)
vestiaires stade football La Barre-de-Semilly	167 000,40 €	20 875,00 €	12,5%	COMMUNE	20 875,00 €	0,00 €	0,0%	CLOS - totalité titrée en 2023 (n° 650 du 12 avril 2023)

Montant total subventions perçues en 2023 : 1 360 585,47 €

Fonds de concours et subventions versés

Subventions au titre de l'aide au développement du sport 1/6

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe SPO_A : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS							
Subventions au titre de l'aide au développement du sport	La Saint-Loise Gymnastique	Anthony Saussaye	Place Georges Pompidou 50000 Saint-Lô	Sport	30 000 €	31 680 €	cc2023-03-27-014
	Football Club Saint-Lô Manche	Deslandes Thibault	Centre des Ronchettes - Route de Torigni 50000 Saint-Lô	Sport	21 930 €	24 612 €	cc2023-03-27-014
	Club Nautique du Pays de Saint-Lô	Françoise Sandrine / Baudlot Françoise	Hôtel de ville 50000 St-Lô	Sport	16 095 €	22 474 €	cc2023-03-27-014
	ASPTT St-Lô section Handball	Simon Daniel	2 rue de Beaucoudray 50000 St-Lô	Sport	15 319 €	11 739 €	cc2023-03-27-014
	Vélo Club Saint-Lô Pont-Hébert	Cédric Simonne	Mairie rue du Général de Gaulle 50880 Pont-Hébert	Sport	15 232 €	20 527 €	cc2023-03-27-014
	Stade Saint-Lois athlétisme	Perrines Maurice	11 place du champ de Mars 50000 Saint-Lô	Sport	13 243 €	21 030 €	cc2023-03-27-014
	Dojo Saint-Lois	Mayet Françoise	Bois Ardent - Dojo Crépieux 50000 Saint-Lô	Sport	12 072 €	6 746 €	cc2023-03-27-014
	Association sportive Elle et Vire	Drieu Cyrille	7 Route de la base Canoë Kayak	Sport	11 640 €	15 999 €	cc2023-03-27-014
	Cercle d'echecs Agneaux Saint-Lô	Beneteau Hubert	1 impasse de la Palière - Salle Charles de Gaulle 50180 Agneaux	Sport	11 247 €	15 714 €	cc2023-03-27-014
	Etoile sportive Torigni cyclisme	Simon Louis	Mairie de Torigny-les-villes 50160 Torigny-les-villes	Sport	10 723 €	10 958 €	cc2023-03-27-014
	Rugby Club Saint-Lô Agglo	Rauline Guillaume	Hôtel de ville - BP45 50000 Saint-Lô	Sport	10 599 €	5 388 €	cc2023-03-27-014
	Tennis club Saint-Lois	Hopquin Maxime	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	Sport	10 577 €	14 271 €	cc2023-03-27-014
	Tessy Moyon Sports	Beslon Laurent	Mairie - Place Jean Claude Lemoine 50420 Tessy-Bocage	Sport	9 875 €	6 947 €	cc2023-03-27-014
	Agneaux Football Club	Jouin Christophe	Allée Ste Marie - Complexe sportif 50180 Agneaux	Sport	9 798 €	8 643 €	cc2023-03-27-014
	Stade Saint-Lois basket	Lefèvre Jérémy	11 place du champ de Mars 50000 Saint-Lô	Sport	9 540 €	8 718 €	cc2023-03-27-014
	Condé Sports	Lesauvage Guillaume	14A Route des écoles 50890 Condé-sur-Vire	Sport	8 198 €	6 488 €	cc2023-03-27-014
Football club des étangs	Lescot Christophe	5 rue du stade 50160 Saint-Amand-Villages	Sport	8 072 €	4 884 €	cc2023-03-27-014	

Montant total subventions au titre de l'aide au développement du sport : **422 600,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

Subventions au titre de l'aide au développement du sport 2/6

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe SPO_A : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS							
Subventions au titre de l'aide au développement du sport	Stade Saint-Lois haltérophilie	Canivet Dominique	1 rue du coton Saint-Romphaire 50750 Bourgvallées	Sport	7 763 €	13 454 €	cc2023-03-27-014
	Patronage Laïque Saint-lô tennis de table	Le Provost Patrick	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	Sport	7 281 €	3 833 €	cc2023-03-27-014
	Etoile sportive Marigny Lozon Mesnil Vigot	Canivet Daniel	1 Place Cadenet 50570 Marigny-le-Lozon	Sport	6 481 €	2 860 €	cc2023-03-27-014
	Amicale laïque Marigny Handball	Dubosq Sammy	6 bis Rue Jacques Bainville 50570 Marigny-le-Lozon	Sport	5 981 €	6 071 €	cc2023-03-27-014
	Manche Tennis Club	Le Port François	915 rue Henri Dunant 50000 Saint-Lô	Sport	5 944 €	6 373 €	cc2023-03-27-014
	Moyon Percy vélo club	Hervieu Pascal	Mairie Route de la Mairie 50860 Moyon-Villages	Sport	5 376 €	17 189 €	cc2023-03-27-014
	Football club 3 rivières	Levallois Jacques	15 rue du stade 50750 Canisy	Sport	4 956 €	5 338 €	cc2023-03-27-014
	Club athlétic Pontois	Jouin Jérôme	Hameau Thomasse 50880 Pont-Hébert	Sport	4 509 €	4 673 €	cc2023-03-27-014
	Etoile sportive Torigni handball	Marie Ludovic	3 Rue de l'Abbaye 50160 Torigny-les-villes	Sport	4 400 €	5 530 €	cc2023-03-27-014
	Bad Boys Saint-Lô	Canteux Thierry	Bowling Le Macao - Rue Octave Feuillet 50000 Saint-Lô	Sport	4 067 €	6 324 €	cc2023-03-27-014
	Club Alpin Français de la Vire	Guérin Nicolas	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	Sport	4 045 €	10 310 €	cc2023-03-27-014
	Handball club de l'Elle	Frisch Mathieu	Place Guillaume le Conquérant 50180 Saint-Clair-sur-l'Elle	Sport	3 773 €	4 635 €	cc2023-03-27-014
	Club d'athlétisme Condé-Torigni	Vignet Guillaume	47b Route de St Lô 50890 Condé-sur-Vire	Sport	3 720 €	4 360 €	cc2023-03-27-014
	Judo Club Agneaux	Mauviel Eric	Mairie - Parc de la Palière 50180 Agneaux	Sport	3 631 €	6 094 €	cc2023-03-27-014
	Avenir sportif Tessy Hand	Fourny Christophe	Mairie Place de Jean-Claude Lemoine 50420 Tessy-Bocage	Sport	3 581 €	3 533 €	cc2023-03-27-014
	Union sportive Sainte-Croix de saint-lô	Gosselin Kévin	821 avenue de Paris 50000 Saint-lô	Sport	3 380 €	3 491 €	cc2023-03-27-014
Union sportive Semilly Saint André	Marie Olivier / Aumond Dimitri	16 Avenue de la Mazure 50810 La Barre de Semilly	Sport	3 285 €	3 691 €	cc2023-03-27-014	

Montant total subventions au titre de l'aide au développement du sport : **422 600,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

Subventions au titre de l'aide au développement du sport 3/6

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe SPO_A : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS							
Subventions au titre de l'aide au développement du sport	Torigni Judo	Christien Virginie	Gymnase des Terriers 50160 Torigny-les-villes	Sport	3 123 €	2 174 €	cc2023-03-27-014
	Saint-Lô Volley	De Prato Pierre	Hôtel de ville 50000 St-Lô	Sport	3 111 €	3 147 €	cc2023-03-27-014
	Association sportive de Bérigny et Cerisy la forêt	Simonin Stéphane	Le Bourg 50810 Bérigny	Sport	3 067 €	3 507 €	cc2023-03-27-014
	Boxing club St-Lois	Pierre Nadège	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	Sport	2 744 €	2 305 €	cc2023-03-27-014
	Tennis club Torigni St Amand	Leconte Christophe	Mairie de Torigny-les-villes 50160 Torigny-les-villes	Sport	2 649 €	1 552 €	cc2023-03-27-014
	Etoile sportive torignaise tennis de table	Marie Alain	Mairie de Torigny-les-villes 50160 Torigny-les-villes	Sport	2 579 €	2 876 €	cc2023-03-27-014
	Judo club Marigny	Mulot Ludovic	Pole public 1 Place Cadenet 50570 Marigny-le-Lozon	Sport	2 556 €	3 038 €	cc2023-03-27-014
	Club de roller Saint-Lois	Brun Julien	Rue Paul Lecacheux	Sport	2 539 €	2 298 €	cc2023-03-27-014
	Moto Club La Licorne	Joubin Laura	Hôtel de ville 50000 St-Lô	Sport	2 412 €	1 933 €	cc2023-03-27-014
	Cercle d'escrime de Saint-Lô	Danino Joseph	Salle du Bouloir - 48 bis boulevard du midi 50000 Saint-Lô	Sport	2 353 €	2 506 €	cc2023-03-27-014
	Les Jimmer's Baseball	Jiminian Juan Carlos	Route de Torigni 50000 Saint-Lô	Sport	2 193 €	1 975 €	cc2023-03-27-014
	Football club de l'Elle	Lenoel Christophe	44 Rue de la libération 50680 Saint-Clair-sur-l'Elle	Sport	2 171 €	2 424 €	cc2023-03-27-014
	Picot'inter	Hairon Yann	102 chemin de la Chesnaie 50000 Saint-Lô	Sport	2 142 €	2 599 €	cc2023-03-27-014
	France Shokotan Karaté Do club	Genty Jérôme	Rue des Mimosas - dojo André Guilbert 50000 Saint-Lô	Sport	2 109 €	1 546 €	cc2023-03-27-014
	Agneaux Basket Club	Bernard Hélène	7 Route des écoles - Le haut manoir 50750 Sainte Suzanne Sur Vire	Sport	2 049 €	2 099 €	cc2023-03-27-014
	Jeunesse sportive carantillaise	Lerouxel Henri	4 la Mazure - Salle André Rihouey 50570 Carantilly	Sport	2 033 €	1 759 €	cc2023-03-27-014
Entente de tir de Condé-sur-Vire	Tiennot Alain	Mairie - 50890 Condé-sur-Vire	Sport	1 821 €	1 626 €	cc2023-03-27-014	

Montant total subventions au titre de l'aide au développement du sport : 422 600,00 €

Fonds de concours et subventions versés

Subventions au titre de l'aide au développement du sport 4/6

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe SPO_A : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS							
Subventions au titre de l'aide au développement du sport	Amicale Bouliste Saint-Loise	Bouvet Hubert	1 ter rocade 50000 St-Lô	Sport	1 789 €	3 147 €	cc2023-03-27-014
	Arc club Saint-Lois	Masson Gabin	Hôtel de ville 50000 St-Lô	Sport	1 763 €	1 034 €	cc2023-03-27-014
	Tennis club Marigny Le Lozon	Legrand Vincent	15 Rue des sports 50570 Marigny le Lozon	Sport	1 502 €	1 546 €	cc2023-03-27-014
	Association Sport Loisir Section Tennis (St-Georges-Montcocq)	Adam Stéphanie	Avenue du cotentin 50000 St-Georges-Montcocq	Sport	1 484 €	1 174 €	cc2023-03-27-014
	Tir sportif Saint-lois	Martin Pierre	Hôtel de ville 50000 St-Lô	Sport	1 364 €	1 554 €	cc2023-03-27-014
	Section Agnelaise de badminton	Arthur Lecourtois	20 l'Orée du bois 50180 Agneaux	Sport	1 327 €	2 029 €	cc2023-03-27-014
	Tennis club des bords de vire	Sanchez Richard	9 rue du 8 mai 1945 50880 Pont-Hébert	Sport	1 291 €	1 469 €	cc2023-03-27-014
	La Triplette Agneaux	Bonnefoy Vincent	Mairie - Parc de la Palière 50180 Agneaux	Sport	1 281 €	2 173 €	cc2023-03-27-014
	Badminton Saint-Lois	Lenoir Jean-Louis	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	Sport	1 255 €	876 €	cc2023-03-27-014
	Gymnastique volontaire Condé-sur-Vire	Levasseur Mireille	Mairie Place Augustin Grandin 50890 Condé-sur-Vire	Sport	1 242 €	268 €	cc2023-03-27-014
	Amicale cycliste canton de Marigny	Le Gohlisse Yvette	13 Le Bourg 50190 Feugères	Sport	1 167 €	1 362 €	cc2023-03-27-014
	Association sportive Théréal	Pacary Dominique	13 rue Saint Martin 50180 Théréal Hébécrevon	Sport	1 117 €	2 173 €	cc2023-03-27-014
	Saint-Jean Sports	Ozouf François	Mairie 50810 Saint-Jean-des-Baisants	Sport	1 117 €	1 822 €	cc2023-03-27-014
	Club subaquatique Saint-Lois Le Barracuda	Quinette Vincent	24 rue Croix Canuet	Sport	1 098 €	638 €	cc2023-03-27-014
	Olympique Club Agneaux tennis de table	Lavigne François	Allée Ste Marie - Complexe sportif 50180 Agneaux	Sport	1 050 €	1 462 €	cc2023-03-27-014
	Francs Archers d'Agneaux	Tirel Jean-Jacques	20 Avenue Ste Marie 50180 Agneaux	Sport	1 014 €	1 776 €	cc2023-03-27-014
Floragym de l'Elle	Hédou Jacqueline	Mairie - Place Guillaume le Conquérant 50680 Saint-Clair-sur-l'Elle	Sport	956 €	810 €	cc2023-03-27-014	

Montant total subventions au titre de l'aide au développement du sport : 422 600,00 €

Fonds de concours et subventions versés

Subventions au titre de l'aide au développement du sport 5/6

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe SPO_A : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS							
Subventions au titre de l'aide au développement du sport	Gymnastique Volontaire La Licorne	Alexandre Brigitte	179 rue des Charmilles 50000 Saint-Lô	Sport	871 €	926 €	cc2023-03-27-014
	Entente Le Lorey Hauteville Feugères	Gaslard Romain	Mairie 50570 Hauteville-la-Guichard	Sport	853 €	847 €	cc2023-03-27-014
	Gym 3	Rigot Janine	Hôtel de ville 50000 St-Lô	Sport	781 €	689 €	cc2023-03-27-014
	Saint-Lô auto club	Levilly François	Hôtel de ville 50000 St-Lô	Sport	728 €	329 €	cc2023-03-27-014
	Gymnastique volontaire Torigni	Legendre Irène	3 les sorbiers 50160 Torigny-les-villes	Sport	715 €	563 €	cc2023-03-27-014
	Avenir Sportif Tessy - AST judo Taiso	Fouerrer Ludovic	Mairie - Place J. C. Lemoine 50420 Tessy-Bocage	Sport	688 €	702 €	cc2023-03-27-014
	Amicale bouliste condéenne	Ficquet Thierry	Mairie de Condé-sur-Vire 50890 Condé-sur-Vire	Sport	687 €	667 €	cc2023-03-27-014
	Saint-Lô Triathlon	Bouillaud Nicolas	4 rue Hippolyte Gancel 50810 La Barre de Semilly	Sport	638 €	839 €	cc2023-03-27-014
	Espoir Sainte-Suzanne Tennis de table	Deslandes Guillaume	La hure de loup 50750 Sainte-Suzanne-sur-vire	Sport	622 €	875 €	cc2023-03-27-014
	Etoile sportive torignaise pétanque	Binet Daniel	Mairie de Torigny-les-villes 50160 Torigny-les-villes	Sport	621 €	448 €	cc2023-03-27-014
	Teams Sensas Torigni	Guillotte Patrick	Mairie de Torigny-les-villes 50160 Torigny-les-villes	Sport	567 €	656 €	cc2023-03-27-014
	Association sportive Guilbervillaise	Murier Denis	Mairie de Guilberville Le Bourg 50160 Guilberville	Sport	550 €	432 €	cc2023-03-27-014
	ASPTT St-Lô section Tennis	Simon Daniel	2 rue de Beaucoudray 50000 St-Lô	Sport	545 €	414 €	cc2023-03-27-014
	Football club Claies de Vire	Boura Yann	2 place 35th division US 50880 La Meauffe	Sport	489 €	619 €	cc2023-03-27-014
Joie et Santé	Dupard Pascal	Mairie - Parc de la Palière 50180 Agneaux	Sport	482 €	444 €	cc2023-03-27-014	

Montant total subventions au titre de l'aide au développement du sport : **422 600,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

Subventions au titre de l'aide au développement du sport 6/6

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe SPO_A : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS							
Subventions au titre de l'aide au développement du sport	Tennis club Tessy Bocage	Jouenne Franck	Mairie 50420 Tessy-Bocage	Sport	439 €	486 €	cc2023-03-27-014
	Union des Cyclotouristes saint-lois	Brault Michel	300 rue de la Trapinière 50000 Saint-Lô	Sport	436 €	744 €	cc2023-03-27-014
	Miniflotte 50	Cauty Jean-Claude	Place de la mairie 50570 Marigny	Sport	436 €	647 €	cc2023-03-27-014
	Association sportive des bords de Vire Tennis de table	Allain Frédéric	2 place du Général de Gaulle 50880 Pont-Hébert	Sport	433 €	380 €	cc2023-03-27-014
	Amicale bouliste pontoise	Derreumaux Etienne	7 Rue du 8 mai 50880 Pont-Hébert	Sport	380 €	427 €	cc2023-03-27-014
	Entente sportive d'Hébécron section tennis de table	Quatreboeuf Philippe	Salle socio culturelle "le triangle" 50180 Hébécron	Sport	317 €	345 €	cc2023-03-27-014
	Amicale des pêcheurs de compétition de St-Lô	Martin Charles	2 rue des Capucines 50180 Agneaux	Sport	280 €	272 €	cc2023-03-27-014
	Elan Sportif Le Dézert	Harel Eric	Palce de la mairie - 50620 Le Dézert	Sport	267 €	334 €	cc2023-03-27-014
	ASPTT St-Lô section Badminton	Simon Daniel	2 rue de Beaucoudray 50000 St-Lô	Sport	221 €	261 €	cc2023-03-27-014

Montant total subventions au titre de l'aide au développement du sport : 422 600,00 €

Fonds de concours et subventions versés

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe SPO_A : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS							
Subventions au titre du soutien au sport scolaire	Association USEP école de Moyon	Machado Franck	Rue de la mairie 50860 Moyon-Villages	Sport scolaire	570,00 €	362,00 €	cc2023-12-18-022
Subventions au titre du soutien au sport scolaire	USEP écoles de l'Yser - les Palliers - S.Beckett - M.Ravenel (Agneaux)	Lebroussois Nadine	Ecole S. Beckett impasse du Dr Schweitzer 50000 Saint-lô	Sport scolaire	797,00 €	599,00 €	cc2023-12-18-022

Subventions au titre du soutien au sport scolaire : **961,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

Subvention soutien à l'emploi sportif 1/2

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe SPO_A : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS							
Subvention soutien à l'emploi sportif	La Saint-Loise gymnastique	Saussay Anthony	Place Georges Pompidou 50000 Saint-Lô	Sport	1 934 €	1 825 €	cc2023-03-27-014
	Football club Saint-Lô Manche	Deslandes Thibault	Centre des Ronchettes - Route de Torigni 50000 Saint-Lô	Sport	1 934 €	1 825 €	cc2023-03-27-014
	Club nautique du Pays Saint-Lois	Françoise Sandrine / Baudlot Françoise	Hôtel de ville 50000 St-Lô	Sport	1 934 €	1 825 €	cc2023-03-27-014
	Dojo Saint-Lois	Mayet Françoise	Bois Ardent - Dojo Crépieux 50000 Saint-Lô	Sport	1 934 €	1 825 €	cc2023-03-27-014
	Tessy Moyon Sports	Beslon Laurent	Mairie - Place Jean Claude Lemoine 50420 Tessy-Bocage	Sport	1 934 €	1 825 €	cc2023-03-27-014
	Agneaux Football club	Jouin Christophe	Allée Ste Marie - Complexe sportif 50180 Agneaux	Sport	1 934 €	1 825 €	cc2023-03-27-014
	Stade Saint-lois basket	Lefèvre Jérémy	11 place du champ de Mars 50000 Saint-Lô	Sport	1 934 €	1 825 €	cc2023-03-27-014
	Tennis club Saint-Lois	Hopquin Maxime	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	Sport	1 934 €	1 825 €	cc2023-03-27-014
	Cercle d'echecs Agneaux Saint-Lô	Beneteau Hubert	1 impasse de la Palière - Salle Charles de Gaulle 50180 Agneaux	Sport	1 934 €	1 825 €	cc2023-03-27-014
	ASEV Canoe Kayak	Drieu Cyrille	7 Route de la base Canoë Kayak 50890 Condé-Sur-Vire	Sport	1 934 €	1 825 €	cc2023-03-27-014
	Condé Sports	Lesauvage Guillaume	14A Route des écoles 50890 Condé-sur-Vire	Sport	1 596 €	1 825 €	cc2023-03-27-014
	Football club des Etangs	Lescot Christophe	5 rue du stade 50160 Saint-Amand-Villages	Sport	1 934 €	1 825 €	cc2023-03-27-014
	Patronage Laique Saint-Lois	Le Provost Patrick	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	Sport	1 934 €	1 825 €	cc2023-03-27-014
	Etoile Sportive Marigny Le Lozon	Canivet Daniel	1 Place Cadenet 50570 Marigny-le-Lozon	Sport	1 934 €	1 825 €	cc2023-03-27-014
	Stade Saint-Lois Haltérophilie	Canivet Dominique	1 rue du coton Saint-Romphaire 50750 Bourgvallées	Sport	1 934 €	1 825 €	cc2023-03-27-014
Manche Tennis club	Le Port François	915 rue Henri Dunant 50000 Saint-Lô	Sport	1 934 €	1 825 €	cc2023-03-27-014	

Subventions au titre du soutien à l'emploi sportif : **50 000,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

Subvention soutien à l'emploi sportif 2/2

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe SPO_A : FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE SPORTIVE PAR LE SOUTIEN DE SES ACTEURS							
Subvention soutien à l'emploi sportif	Football Club 3 Rivières	Levallois Jacques	15 rue du stade 50750 Canisy	Sport	1 934 €	1 825 €	cc2023-03-27-014
	Moyon Percy vélo sports	Hervieu Pascal	Mairie Route de la Mairie 50860 Moyon-Villages	Sport	1 934 €	1 825 €	cc2023-03-27-014
	Union sportive Semilly St-André	Marie Olivier / Aumond Dimitri	16 Avenue de la Mazure 50810 La Barre de Semilly	Sport	1 934 €	1 825 €	cc2023-03-27-014
	Club Alpin Français de la Vire	Guérin Nicolas	Complexe sportif St-Ghislain - 705 rue de l'Exode 50000 St-Lô	Sport	1 934 €	1 825 €	cc2023-03-27-014
	Association Saint Jean Sports	Leneveu Matthieu	2 place de la 35ème division Mairie 50810 Saint-Jean-d'Elle	Sport	- €	1 825 €	cc2023-03-27-014
	Groupement d'employeurs Wakeru	Lereverend Laurence	Complexe sportif - 20 avenue Sainte-Marie 50180 Agneaux	Sport	- €	1 825 €	cc2023-03-27-014
	ASPTT Saint-Lô Omnisport	Simon Daniel	2 rue de Beaucoudray 50000 St-Lô	Sport	1 934 €	1 825 €	cc2023-03-27-014
	Tennis club des bords de Vire	Sanchez Richard	17 rue du 11 novembre 1918 50880 Pont-Hébert	Sport	- €	1 459 €	cc2023-03-27-014
	Club athlétic pontois	Jouin Jérôme	Hameau Thomasse 50880 Pont-Hébert	Sport	831 €	912 €	cc2023-03-27-014
	Etoile Sportive Torigni tennis de table	Marie Alain	Mairie de Torigny-les-villes 50160 Torigny-les-villes	Sport	1 006 €	912 €	cc2023-03-27-014
	AS Bérigny Cerisy la Forêt	Simonin Stéphane	Le Bourg 50810 Bérigny	Sport	967 €	912 €	cc2023-03-27-014
	Football club de L'Elle	Lenoel Christophe	44 Rue de la libération 50680 Saint-Clair-sur-l'Elle	Sport	967 €	912 €	cc2023-03-27-014
	Judo club Agneaux	Mauviel Eric	Mairie - Parc de la Palière 50180 Agneaux	Sport	1 934 €	729 €	cc2023-03-27-014
	Etoile sportive Torignaise cyclisme	Simon Louis	Le pavé - 50160 Torigni-les-villes	Sport	- €	693 €	cc2023-03-27-014
	Association Sport Loisir Section Tennis (St-Georges-Montcocq)	Adam Stéphanie	Avenue du cotentin 50000 St-Georges-Montcocq	Sport	425 €	456 €	cc2023-03-27-014
	Tennis club Marigny Le Lozon	Legrand Vincent	15 Rue des sports 50570 Marigny Le Lozon	Sport	522 €	365 €	cc2023-03-27-014
	Avenir sportif Tessy Judo	Fourrer Ludovic		Sport	212 €	365 €	cc2023-03-27-014
	Cercle d'escrime de Saint-lô	Danino Joseph		Sport	309 €	310 €	cc2023-03-27-014
	Avenir sportif Tessy Handball	Fourny Christophe	Mairie Place Jean-Claude Lemoine 50420 Tessy-Bocage Pôle public	Sport	967 €	310 €	cc2023-03-27-014
	Judo club de Marigny	Mulot Ludovic	1 place Cadenet 50570 Marigny-le-Lozon	Sport	851 €	- €	cc2023-03-27-014
Torigni Judo	Christien Virginie	Gymnase des Terriers 50160 Torigny-les-Villes	Sport	715 €	- €	cc2023-03-27-014	

Subventions au titre du soutien à l'emploi sportif : 50 000,00 €

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%	DATE NOTIFICATION	MONTANT PERCU A FIN 2023	COMMENTAIRES
Axe DE_C : DÉVELOPPER LES SYNERGIES									
Projet alimentaire territorial (2022 - 2024)	869 000,00 €	626 719,05 €	72%	DRAAF	475 200 €	76%	19/08/2021	118 000,00 €	15/11/2022 (25% de la subvention) A percevoir en 2024 (environ 150 000 €) soit 72% des actions réalisées
				REGION	71 519 €	11%	07/04/2022	46 550,00 €	perçu le 28/02/2023 Solde à percevoir en 2024
				LEADER	80 000 €	13%		0,00 €	Action non réalisée
Axe DE_A: SOUTENIR LES ENTREPRISES									
Action collective dynamisation commerce et artisanat (2020 - 2022)	563 375,00 €	225 875,00 €	40%	REGION	91 500 €	16%	16/11/2020	27 500,00 €	Solde à percevoir en 2024
				DEPARTEMENT	134 375 €	24%	20/01/2023	107 500,00 €	Solde à percevoir en 2024
Le plan d'accompagnement et d'animation à la transition numérique de l'artisanat, du commerce de proximité et des TPE (2020 - 2022)	44 961,60 €	22 480,80 €	50%	DEPARTEMENT	22 481 €	50%	29/01/2020	0,00 €	Solde à percevoir en 2024, versé sur le budget Pole Agglo 21, renvoyé au département pour versement sur le bon compte, en attente
Acquisition d'un outil numérique de pilotage du commerce et de l'artisanat de centre-ville (2020 - 2022)	47 440,00 €	19 360,00 €	41%	FNADT	19 360 €	41%	08/02/2023	19 360,00 €	Solde Perçu en 2023

Montant total subventions perçues fin 2023 : **318 910,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

Action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat 1/2

PROJETS/THEMATIQUES	BÉNÉFICIAIRES	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe DE_A: SOUTENIR LES ENTREPRISES						
Action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat	ARTEMIA	50 000 SAINT-LO	BOULANGERIE	7 500,00	7 500,00	05/12/2022
	EURL FERON	50 880 PONT HEBERT	PRIMEUR	135,00	135,00	05/12/2022
	POMPES FUNEBRES IZABELLE RENAUD	50 000 SAINT-LO	POMPES FUNEBRES	2 996,00	2 996,00	05/12/2022
	BOULANGERIE ANGE	50 180 AGNEAUX	BOULANGERIE	7 500,00	7 500,00	05/12/2022
	SARL LE DEMELOIR	50 000 SAINT-LO	COIFFEUR	6 461,00	6 461,00	05/12/2022
	SARL BEAUFILS G	50 160 SAINT-AMAND	BOULANGERIE	7 500,00	7 500,00	12/09/2022
	LE PENALTY	50 180 AGNEAUX	BAR	7 500,00	7 500,00	05/12/2022
	AUTO CONTROLE VOISIN	50 000 SAINT-LO	GARAGE	5 300,00	5 300,00	23/01/2023
	L INSTANT POUR SOI	50 880 PONT HEBERT	ESTHETIQUE	117,00	117,00	23/01/2023
	HERVIEU EURL	50 860 MOYON-VILLAGES	MENUISERIE	5 498,00	5 498,00	12/09/2022
	GALLOIS BAT	50 810 BERIGNY	ELECTRICIEN	5 389,00	5 389,00	21/03/2022
	DESRUES EMMANUEL	50 860 MOYON-VILLAGES	MENUISERIE	6 490,00	6 490,00	05/12/2022
	NAT HUR	50 420 TESSY BOCAGE	EPICERIE	1 648,00	1 648,00	05/12/2022
	EM COMMERCE	50620 SAINT JEAN DE DAYE	EPICERIE	1 154,00	1 154,00	23/01/2023
	JEG REVIVAL EI	50 000 SAINT-LO	SELLIER	7 500,00	7 500,00	05/12/2022
	CHEVALLIER GUILLAUME	50 000	GARAGE	2 600,00	2 600,00	05/12/2022
	SOUILLAT LUDOVIC	50 000 SAINT-LO	PHOTOGRAPHE	2 167,00	2 167,00	23/01/2023

Action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat : 149 039,86 €

Fonds de concours et subventions versés

Action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat 2/2

PROJETS/THEMATIQUES	BÉNÉFICIAIRES	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe DE_A: SOUTENIR LES ENTREPRISES						
Action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat	S.A.R.L. THORBEER	50 160 TORIGNY LES VILLES	BRASSEUR	7 500,00	7 500,00	23/01/2023
	SARL A ET C LESOUEF	50 160 TORIGNY LES VILLES	GARAGE	117,00	117,00	23/01/2023
	KOUP D ECLAT	50 180 COUP D ECLAT	COIFFEUR	1 360,48	1 360,48	23/01/2023
	LOUPBAR BRASSERIE	50 860 MOYON-VILLAGES	BRASSERIE	7 500,00	7 500,00	05/12/2022
	SARL DYLAU AND CO	50 160 TORIGNY -LES-VILLES	BOULANGERIE	3 724,80	3 724,80	23/01/2023
	DANDIDOR SARL	50 180 AGNEAUX	RESTAURANT	7 500,00	7 500,00	23/01/2023
	L ATELIER RETRO MODERN	50 570 MARIGNY	GARAGE	1 722,14	1 722,14	12/05/2022
	SARL TITI PIZZA	50 000 SAINT-LO	RESTAURANT	2 757,00	2 757,00	23/01/2023
	LIBRAIRIE LES RACONTARS	50 000 SAINT-LO	LIBRAIRIE	3 297,00	3 297,00	23/01/2023
	AU FOURNIL D AGNEAUX	50 180 AGNEAUX	BOULANGERIE	7 252,44	7 252,44	23/01/2023
	BASSARD PIERRE EMMANUEL	50 890 CONDE SUR VIRE	MENUISERIE	1 028,00	1 028,00	23/01/2023
	MELVIL EDITION	50 570 REMILLY-LES-MARAIS	EDITEUR	5 836,00	5 836,00	12/05/2022
	ETIENNE DISTRIBUTION	50 880 LE DEZERT	ELECTRICIEN	4 280,00	4 280,00	23/01/2023
	JOUETS AYSA - JOUETS SAJOU	50 000 SAINT-LO	BOUTIQUE	1 011,00	1 011,00	23/01/2023
	CAMILLE CONCEPTION SARL	50 000 SAINT-GEORGES MONTCOCQ	CUISINISTE	7 500,00	7 500,00	05/12/2022
	MARIE CATHERINE	50 160 TORIGNY-LES-VILLES	RESTAURANT	1 699,00	1 699,00	23/01/2023
	L UNE ET L AUTRE EI	50 000 SAINT-LO	BOUTIQUE	7 500,00	7 500,00	23/01/2023

Action collective pour la dynamisation du commerce et de l'artisanat : 149 039,86 €

Fonds de concours et subventions versés

Subventions d'aide au fonctionnement

PROJETS/THEMATIQUES	BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS								
Fonctionnement	COMICE AGRICOLE DE CANISY	David Leclerc	1284, chemin de Lingnerolles 50750 CANISY	Ruralité	1 500,00 €	1 500,00 €	1 350,00 €	Délibération bc2023-04-03-013
	COMICE AGRICOLE DE MARIGNY-LE-LOZON	Henri Lerouxel	La Masure 50570 CARANTILLY		1 500,00 €	1 500,00 €	1 350,00 €	Délibération bc2023-04-03-013
	COMICE AGRICOLE DE SAINT-JEAN-DE-DAYE	Florence Mazier	2, le Perrey 50620 LE DEZERT		1 500,00 €	1 500,00 €	1 350,00 €	Délibération bc2023-04-03-013
	COMICE AGRICOLE DE TESSY PERCY	Mickael Barbier	Le Beauchêne 50420 GOUVETS		750,00 €	750,00 €	675,00 €	Délibération bc2023-04-03-013
	COMICE AGRICOLE DE TORIGNY-LES-VILLES	Laurent Binet	Le Long Champ 50000 SAINT-LÔ		1 500,00 €	1 500,00 €	1 350,00 €	Délibération bc2023-04-03-013
	FESTIVAL DE LA VIANDE	Laurent Binet	354 La Nouvelle Canée Le long Champ 50000 SAINT-LÔ		2 500,00 €	2 500,00 €	2 250,00 €	Délibération bc2023-04-03-013
	FETE DU BOIS DE MARIGNY	Jean-Marie Enée	1 rue du 8 mai 1945 - 50570 MARIGNY-LE-LOZON		1 999 €	1 200,00 €	1 200,00 €	Délibération bc2023-04-03-013
	SOCIETE D'AGRICULTURE DE SAINT-LÔ	Henri Lerouxel	La Masure 50570 CARANTILLY		1 500,00 €	1 500,00 €	1 350,00 €	Délibération bc2023-04-03-013
	GRAINES DE PARTAGE	Sarah Adam	541 rue du Maréchal Juin 50000 Saint-Lô	50 400,00 €	50 400,00 €	50 400,00 €	Délibération bc2022-09-12-002	
	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE	Sébastien WINDSOR	6 rue des Roquemonts 14053 CAEN	26 675,00 €	26 675,00 €	26 675,00 €	Délibération bc2022-09-12-003	
	SAPERE	Nadine Lemesle	42 rue Rieussec VIROFLAY	8 100,00 €	8 100,00 €	3 240,00 €	Délibération bc2022-09-12-002	
	cci	Daniel Dufeu	170 rue Lycette Darsonval 50000 Saint-Lô	3 300,00 €	3 300,00 €	- €	Délibération bc2022-09-12-003	
	CMA	Jean-Denis Meslin	Avenue du Général Patton 50200 Coutances	3 300,00 €	3 300,00 €	- €	Délibération bc2022-09-12-003	

Subventions d'aide au fonctionnement ruralité : **91 190,00 €**

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2023
Axe DE_C : DÉVELOPPER LES SYNERGIES	
VALORIAL	2 880,00 €
AREA	3 000,00 €
LATITUDE MANCHE	1 500,00 €
INITIATIVE CENTRE MANCHE	120,00 €
TOTAL	7 500,00 €

Fonds de concours et subventions versés

Optimiser l'accompagnement de l'EPCI auprès des associations organisatrices de manifestations équinnes

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe FE_A : CONFORTER LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA FILIÈRE ÉQUINE								
Optimiser l'accompagnement de l'EPCI auprès des associations organisatrices de manifestations équinnes	Ecuries de Concours de Basse-Normandie	Denis Hubert	Chemin de la Madeleine 50000 SAINT-LO	Meeting de Printemps AEC du 7/10 avril et du 13/16 avril 2023 et Jump AEC du 16/26 novembre 2023	9 500,00 €	14 000,00 €	13 700,00 €	Délibération 2023-05-15 du 15 mai 2023
	Manche Attelage	JC Lecomte	La Vallée 50620 ST-JEAN DE DAYE	Master d'attelage et championnat de France de trait du 12 au 15 octobre 2023	5 000,00 €	8 000,00 €	6 300,00 €	Délibération 2023-05-15-005 du 15 mai 2023
	Normandie Horse Show	JC Heurtaux	Avenue du Maréchal Juin CS 21509 50009 SAINT-LO cedex	CSI, horse ball, développement génétique des femelles du 29 juillet au 6 août 2023	16 500,00 €	14 000,00 €	10 300,00 €	Délibération 2023-05-15-005 du 15 mai 2023
	Picot'Inter	Norbert Lecardonnel	Poney club le Picotin La Tiquerie 50000 SAINT-LO	8ème édition de la compétition internationale de PONY GAMES	500,00 €	500,00 €	450,00 €	Délibération 2023-05-15-005 du 15 mai 2023
	Normandie Dressage	JC. Leterrier	La Métairie 11 rue de la Résistance 50570 LA CHAPELLE EN JUGER	Grand national de dressage et championnat de France para dressage du 10 au 12 novembre 2023	6 000,00 €	6 000,00 €	5 400,00 €	Délibération 2023-05-15-005 du 15 mai 2023
	Saint-Lô Cheval Organisation	JC Heurtaux	Avenue du Maréchal Juin CS 21509 50009 SAINT-LO cedex	Jumping international avec CSI 4* du 26 au 29 octobre 2023	25 000,00 €	25 000,00 €	20 000,00 €	Délibération 2023-05-15-005 du 15 mai 2023
	Stud-Book Selle Français	P. Cadiou	56 av Henri Ginoux-BP 105 92124 MONTROUGE	Promotion de l'élevage du Selle Français	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	Délibération 2023-05-15-005 du 15 mai 2023
	Société hippique moyonnaise	J. Leresst	272 route de la réauté 50860 MOYON VILLAGE	Concours saut d'obstacle entre 95cm et 1,25m Du 3 au 4 juin et du 9 au 10 septembre 2023	500,00 €	1 000,00 €	450,00 €	Délibération 2023-05-15-005 du 15 mai 2023
	Association des courses de Graignes-Mesnil-Angot	Jean Duprey	25 Rue du vieux château 50 620 Graignes-Mesnil-Angot	Courses hippiques année 2023	20 212,00 €	42 877,00 €	42 877,00 €	Délibération 2023-12-04-012 du 4 décembre 2023

Optimiser l'accompagnement de l'EPCI auprès des associations organisatrices de manifestations équinnes : 109 477,00 €

Fonds de concours et subventions versés

Gagner en notoriété pour la filière et Saint-Lô Agglo

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe FE_B : AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DE LA FILIÈRE ET DU SOUTIEN DE SAINT-LO-AGGLO À LA FILIÈRE					
Gagner en notoriété pour la filière et Saint-Lô Agglo	EQUIN NORMAND	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Facture

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2023
Axe FE_A : CONFORTER LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA FILIÈRE ÉQUINE	
SYNDICAT MIXTE DU PÔLE HIPPIQUE	230 000€

Fonds de concours et subventions attendus

Campus connecté

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT PERCU EN 2023	%	COMMENTAIRE
Axe ESER_A : LES STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE							
Campus connecté	245 500,00 €	196 400,00 €	80%	Etat (ministère enseignement supérieur)	0,00 €	0%	Au regard de l'évolution du dispositif entre le projet et la réalisation, il était important de modifier les montants totaux et de subventions. La subvention attendue reste un provisionnel valable pour les 5 années de fonctionnement du campus connecté. 60 000 € ont été versés en janvier 2020 de la part de la région et 120 000 € en mars 2021 de la part du MESRI. (Initialement: montant total projet TTC 743 310 € et Subventions attendues 550 000€)
				Région Normandie	0,00 €	0%	
TOTAL SUR 5 ANNEES DE FONCTIONNEMENT 2021-2025 :		196 400,00 €					

Postes faisant l'objet de financement

INTITULE DU POSTE	MISSION PRINCIPALE	DATE RECRUTEMENT	ORGANISME FINANÇANT LE POSTE	PART DE FINANCEMENT	DUREE DU FINANCEMENT	MONTANT PERCU 2023	COMMENTAIRES
Axe n° ESER_A_3 : LA FORMATION A DISTANCE "CAMPUS CONNECTE"							
Tutrice du campus connecté	Coordination et coaching des apprenants	13/04/2021	Etat (MESRI) + Région Normandie	66 %	5 ans	120 000 €	subvention du MESRI (40%) reçue le 12/03/2021 (60 000€ de la région (24%) reçue le 01/12/2020)

Fonds de concours et subventions versés

Aide au montage de projets tutorés étudiants

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PORTEUR DE PROJET	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION	SUBVENTION REELLEMENT VERSEE*
Axe ESER_B : LES ÉTUDIANTS ET LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES									
Aide au montage de projets tutorés étudiants	Association ATLAS	Lou TESSIER	lycée Bon Sauveur 1 rue Elisabeth de Surville 50000 SAINT-LO	association étudiante	1 200 €	1 200 €	660 €	03/04/2023	660,00 €
	Association EGC Connexion	Clémentine PIEDNOEL	FIM Campus 1 - 86 rue de l'exode 50000 SAINT-LO	association étudiante	500 €	1 145 €	800 €	03/04/2023	800,00 €
	Association EGC Connexion	Anna HULMEL	FIM Campus 1 - 86 rue de l'exode 50000 SAINT-LO	association étudiante		650 €	500 €	03/04/2023	500,00 €
	Association EGC Connexion	Tamra LAMOTTE	FIM Campus 1 - 86 rue de l'exode 50000 SAINT-LO	association étudiante		1 000 €	1 000 €	03/04/2023	1 000,00 €
	Association MO Asso	Hugo PINCEDE	FIM Campus 1 - 86 rue de l'exode 50000 SAINT-LO	association étudiante		- €	1 200 €	800 €	03/04/2023
	Association Energie CC2A	Alexis VINET	FIM Campus 1 - 86 rue de l'exode 50000 SAINT-LO	association étudiante	- €	1 083 €	400 €	03/04/2023	126,45 €
	Association la course contre le cancer	Lisa MARTIN	FIM Campus 1 - 86 rue de l'exode 50000 SAINT-LO	association étudiante	- €	400 €	1 200 €	03/04/2023	182,92 €
	Association Atout com	Mathéo SAVARY	lycée Curie Corot 377 rue de l'exode 50000 SAINT-LO	association étudiante	1 000 €	1 425 €	285 €	03/04/2023	120,00 €
	Association Atout com	Lou-Anne LESERVOT	lycée Curie Corot 377 rue de l'exode 50000 SAINT-LO	association étudiante		285 €	500 €	03/04/2023	207,28 €
	Association Atout com	Jade PHILIPPE	lycée Curie Corot 377 rue de l'exode 50000 SAINT-LO	association étudiante		504 €	500 €	03/04/2023	29,06 €
	Association Atout com	Ingrid DIAZ	lycée Curie Corot 377 rue de l'exode 50000 SAINT-LO	association étudiante		561 €	300 €	03/04/2023	300,00 €
	Association Com Export	Elisa MARIE	FIM Campus 1 - 86 rue de l'exode 50000 SAINT-LO	association étudiante		- €	1 000 €	170 €	03/04/2023
TOTAL						10 453 €	7 115 €		4 895,71 €

- Le montant total des subventions versées aux associations étudiantes ne correspond pas au montant total attribué en bureau communautaire (différence de 2 219,29€) dans la mesure où les dépenses prévisionnelles des actions ont été moins élevées que prévues pour cinq des projets étudiants.

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%
Axe VCT_A_2 : PROMOUVOIR LA DESTINATION						
Schéma de développement touristique	24 090,00 €	10 037,00 €	42%	Région	10 037,00 €	100%

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%
Axe VCT_B_1 : VALORISER LES SITES MARQUEURS DU TERRITOIRE						
Exposition "Grandeur Nature"	23 100,00 €	15 000,00 €	65%	LEADER	15 000,00 €	100%

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%
Axe VCT_C : LA CULTURE FACTEUR D'HOSPITALITÉ						
Jazz dans les prés	10 800,00 €	5 400,00 €	50%	Commune	5 400,00 €	100%
Villes en Scène	44 460,64 €	11 795,65 €	27%	Département	11 795,65 €	100%
Contrat culture territoire enfance jeunes	20 000,00 €	10 000,00 €	50%	DRAC	10 000,00 €	100%

Montant total subventions perçues en 2023 : **52 232,65 €**

Fonds de concours et subventions versés

Mise en valeur et en exergue des sites phares de la destination

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENO PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe VCT_B_1 : VALORISER LES SITES MARQUEURS DU TERRITOIRE								
Mise en valeur des sites phares de la destination (la Vire)	Association des gorges de la Vire	François Thorreton	7 route de Tessy 50420 Tessy Bocage (Pont-Farcy)	Activité nautique	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	bc2023-06-19-016

Mise en valeur et en exergue des sites phares de la destination : **1 000,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

Conforter les manifestations culturelles sur le territoire 1/2

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe VCT_C : LA CULTURE FACTEUR D'HOSPITALITÉ								
Conforter les manifestations culturelles sur le territoire	Marigny Evènement	DOLOUE Cédric	9 place wesport – 50570 MARIIGNY SUR LOZON	Organisation et animation de manifestations culturelles pour venir en aide à d'autres associations	2 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €	cc2023-03-27-015
	Capa Photo 1827	ROUSSEL Robert	La Bénouvière Pont Farcy – 50420 TESSY BOCAGE	Promotion de l'art photographique. L'organisation de concours, d'expositions, de stages, de rencontres La publication de documents mettant en valeur la photo et les photographes La formation.	3 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	
	Animathèque	GUERIEL Mélie	2 rue du Pressoir – 50750 QUIBOU	Soutenir encourager, provoquer toutes initiatives pour développer la pratique culturelle, faciliter la coordination des efforts afin de favoriser l'animation de la médiathèque et des antennes lecture.	2 200,00 €	4 300,00 €	2 000,00 €	
	Horizon Chœur de Normandie	PIGNOLET Nelly	15, rue dame Gonnor 50 420 Domjean	Promouvoir la musique sacrée en milieu rural. Faire chanter des choristes amateurs avec orchestre et rendre cette musique accessible à tous.		1 270,00 €	1 000,00 €	
	Amicale Cerisyaise	VAUDORNE Michel	1, rue des Halles – 50680 Cerisy-la-Forêt	Organisation de manifestations culturelles. Participation à l'animation et au développement touristique de la commune	1 300,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	
	Comité Saint-Vigor	GOUPIL Michel	La mairie 50 680 Cerisy-la-Forêt	Découvrir un patrimoine exceptionnel au travers de manifestations culturelles : concert, manifestations, expositions	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	
	ACDS	LEGOUX Nicole	Mairie-le bourg. 50 750 Saint-Martin-de-Bonfossé	Projets pour et avec les habitants autour du mouvement, des mots, de la pensée. Création, de micro projets sociaux, éducatifs, artistiques... quel que soit les publics.	- €	2 000,00 €	1 000,00 €	

Conforter les manifestations culturelles sur le territoire : **21 000,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

Conforter les manifestations culturelles sur le territoire 2/2

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe VCT_C : LA CULTURE FACTEUR D'HOSPITALITÉ								
Conforter les manifestations culturelles sur le territoire	Les bandits manchots	MASSELIN Benoit	1 place Michel Louis - 50620 SAINT-FROMOND	Animation culturelle et musicale. Organisation du festival le Vertuose.	- €	2 000,00 €	2 000,00 €	cc2023-05-22-005
	Association Domjeannaise	CHANU JASUND Françoise	3 rue du jardin Saint-Jean - 50420 DOMJEAN	Promouvoir la culture en milieu rural à travers l'art. Organisation du salon de peinture de Domjean	1 000,00 €	1 300,00 €	1 000,00 €	
	Collectif nouvelle hydre	DE BONFILS Géraldine	1, place Michel Louis 50620 SAINT-FROMOND	Promotion de l'expression artistique par la pratique théâtrale avec amateurs (locaux) et professionnels en partenariat avec le théâtre de Saint-Lô	3 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	
	Cinéma et culture pour tous	ALIX FAUDEMER Annick	Mairie - 50890 CONDE-SUR-VIRE	Sensibiliser à l'art cinématographique organisation de stages pour la réalisation d'un film	- €	1 500,00 €	1 000,00 €	
	Art Plume	DURAND Amélie	165 rue Mesnilcroc - 50000 SAINT-LO	Soutenir la diffusion et la création artistique pluridisciplinaire. Actions au collège Jean Grémillon de Saint-Claire-Sur-L'Elle	- €	1 500,00 €	1 000,00 €	
	ACDS	LEGOUX Nicole	Mairie-le bourg. 50 750 Saint-Martin-de-Bonfossé	Projets pour et avec les habitants autour du mouvement, des mots, de la pensée. Création, de micro projets sociaux, éducatifs, artistiques... quel que soit les publics.	- €	2 000,00 €	1 000,00 €	

Conforter les manifestations culturelles sur le territoire : **21 000,00 €**

Fonds de concours et subventions versés

Mettre en place des contrats d'objectifs avec les structures d'intérêt territorial

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe VCT_C : LA CULTURE FACTEUR D'HOSPITALITÉ								
Mettre en place des contrats d'objectifs avec les structures d'intérêt territorial	Les Saltimbrés	TOURNIERE Isabelle	10, rue saint-Georges 50 000 Saint-Lô	Association structurante/subvention de partenariat	- €		8 000,00 €	cc2023-03-27-015
	Bouillonnant Valthère	BESLON Florence	1, rue des Charmilles Hébécrevon- 50 180 Thèreval	Association structurante/subvention de partenariat	3 000,00 €		8 000,00 €	
	ADN	CRESPEY Daniel	Route de Pont Farcy - La minoterie - 50420 TESSY BOCAGE	Relai culturel régional/subvention de partenariat	33 903,00 €		24 300,00 €	
	Ecole de musique Canisy-Marigny	FOSSEY Françoise	Pôle public, 1 place Cadenet 50570 Marigny-le-Lozon	Ecole de musique/subvention de partenariat	13 200,00 €		13 200,00 €	
	Ecran Sonique	CARABOEUFS Vincent	Place du champ de mars 50 000 Saint-Lô	Scène de musique actuelle /subvention de partenariat	8 000,00 €		13 000,00 €	

Mettre en place des contrats d'objectifs avec les structures d'intérêt territorial : **47 103,00 €**

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2023	COMMENTAIRES
Axe VCT_B : ADAPTER L'OFFRE DU TERRITOIRE À LA DEMANDE TOURISTIQUE		
LABELS MANCHE	937,00 €	classement des hébergements touristiques
OTN TOURISME	940,00 €	fédération régionale du tourisme
ADN TOURISME	894,00 €	fédération nationale du tourisme
ATOUT France	100,00 €	Immatriculation des offices pour ventes

Fonds de concours et subventions attendus

Suivi-animation PLUi

PROJETS	MONTANT arrondi TOTAL 2018 -2024 PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	Montant global de 2018 à 2023 inclus des subventions perçues	COMMENTAIRES
Axe PT_A : ÉLABORER ET SUIVRE LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION INTERCOMMUNALE						
Suivi-animation PLUi	780 000,00 €	12 884,00 €		Etat	12 884,00 €	Subvention de 5 000 € à recevoir à l'approbation du PLUi
				communes	648 345,00 €	

Axe PT_A: 661 229,00 €

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2023
Axe PT_A : ÉLABORER ET SUIVRE LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION INTERCOMMUNALE	
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MANCHE	1 971,20 €
FEDESCOT	830,43 €

Postes faisant l'objet de financement

INTITULE DU POSTE	MISSION PRINCIPALE	DATE RECRUTEMENT	ORGANISME FINANCANT LE POSTE	PART DE FINANCEMENT	DUREE DU FINANCEMENT	COMMENTAIRES
Axe ADS_A : GARANTIR LA SÉCURITÉ JURIDIQUE						
Responsable du service application du droit des sols - 1 ETP	Participer à la définition de la politique publique : les décisions et autorisations d'urbanisme Elaborer et coordonner les projets du service Organiser l'instruction des autorisations d'urbanisme	04/01/2021	Communes adhérentes au service mutualisé	88%	Illimitée	Coût du service financé à 88% par les communes adhérentes au service. Saint-Lô agglo contribue au coût du service à hauteur de 50 000€.
Instructeur du droit des sols - 6 ETP + 1 ETP renfort été	Instruction technique et administrative des dossiers de demandes d'autorisation	3 ETP avant 2021 1 ETP 17/05/2021 1 ETP 05/09/2022 (alternant) 1 ETP 17/10/2022 1 ETP renfort été	Communes adhérentes au service mutualisé	88%	Illimitée	Coût du service financé à 88% par les communes adhérentes au service. Saint-Lô agglo contribue au coût du service à hauteur de 50 000€.
Secrétariat urbanisme - convention ADS - 1 ETP	Gestion du courrier (dossiers) Organisation du suivi ADS en lien avec la responsable du service Accueil téléphonique des pétitionnaires	affectation d'1 ETP depuis 2022	Communes adhérentes au service mutualisé	88%	Illimitée	Coût du service financé à 88% par les communes adhérentes au service. Saint-Lô agglo contribue au coût du service à hauteur de 50 000€.

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%
Axe HAB_A : RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS						
Suivi-animation OPAH DC (suivi-animation année 2023, réalisé)	143 843,71 €	95 862,00 €	67%	Agence nationale de l'habitat	95 862,00 €	100%
Suivi-animation OPAH RU (suivi-animation année 2023, réalisé)	51 674,45 €	31 618,00 €	61%	Agence nationale de l'habitat	25 520,00 €	81%
				Banque des Territoires	6 098,00 €	19%

Montant total subventions perçues en 2023 : 127 480,00 €

Fonds de concours et subventions versés

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe HAB_A : RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS (PARC PUBLIC ET BESOINS SPECIFIQUES)							
H2.3 - Optimiser le tissu urbain existant, reconquérir le bâti existant (aide H2.R1 au renouvellement urbain, investissement)	Subventions octroyées à des porteurs de projets	MANCHE HABITAT	5 rue Emile Enault BP 50440 50010 ST LO CEDEX	Logement social	17 500,00 €	17 500,00 €	Bureau communautaire du 12/09/2023 (délibération bc2022-09-12-009)
H4 - Maintenir la mixité sociale (aide à la production de logements locatifs sociaux et communaux sobres sur les plans énergétique et foncier)	Subventions octroyées à des porteurs de projets	MANCHE HABITAT	5 rue Emile Enault BP 50440 50010 ST LO CEDEX	Logement social	50 000,00 €	50 000,00 €	Bureau communautaire du 12/09/2023 (délibération bc2022-09-12-009)

Montant total versé – Répondre aux besoins en logements (Parcs et besoins spécifiques) : 67 500,00€

Fonds de concours et subventions versés

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe HAB_A : RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS (PARC PRIVE)						
H1 - OPAH : Aides aux travaux mises en place dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (Investissement)	Subventions octroyées à des particuliers	114 LOGEMENTS - ENSEMBLE DES COMMUNES	182 844,00	185 481,00	185 481,00	Examen et octroi des subventions à chaque bureau communautaire depuis novembre 2020
	Subventions octroyées à des particuliers	21 LOGEMENTS ET IMMEUBLES – CENTRE-VILLE DE SAINT-LO	82 367,00	76 948,00	76 948,00	Examen et octroi des subventions à chaque bureau communautaire depuis novembre 2020
H2.2 - Optimiser le tissu urbain existant, reconquérir le bâti existant (prime H2.LLV2 pour l'acquisition-rénovation de logements vacants, investissement)	Subventions octroyées à des particuliers	4 LOGEMENTS - ENSEMBLE DES COMMUNES	-	29 000,00	29 000,00	Examen et octroi des subventions lors des bureau communautaire depuis novembre 2022
Financement de l'espace conseil FAIRE Régional dans le cadre du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (fonctionnement)	SCIC Les 7 Vents	Grégoire BOUCE, directeur	22 247,36	30 000,00	22 017,83	Reconduit par avenant dans le cadre de la convention approuvée par le conseil communautaire du 25/01/2021.

Montant total versé – Répondre aux besoins en logements (Parc privé) : 313 446,83 €

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET HT	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT 2023	%	COMMENTAIRES
Axe TRANS_A_2 : REDUIRE L'IMPACT DU TRANSPORT INDIVIDUEL							
Plateforme de covoiturage	55 020 €	16 506,00 €	30,00%	Etat DETR	3 301,20 €	20%	Acompte 20% subvention DETR

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET HT	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT 2023	%	COMMENTAIRES
Axe TRANS_A_3 : DEVELOPPER LES MOBILITES ACTIVES							
Aménagement Saint-Georges Montcocq	340 665,64 €	42 450,00 €	12,46%	Commune de Saint- Georges-Montcocq	42 450,00 €	12,46%	Levée des réserves non faite: DOE Manquant Appel de fond réalisé en 2023
Aménagement route de Périers	224 732,64 €	74 910,88 €	40,00%	Etat	0,00 €		En attente appel de fond Département
Aménagement rue Louise Michel	133 022,15 €	39 906,00 €	30,00%	Etat DETR	0,00 €		Report de la demande de subvention de 2023 en 2024 au titre de la DETR
Avenue de Paris	208 150,50 €	62 445,15 €	30,00%	etat	0,00 €	30,00%	Le financement Etat s'inscrit dans le cadre du contrat de ruralité au sein de l'action itinéraires cyclables une notification de DSIL de 2021 (525 000 €)
Convention Région rue des 5 Chemins RD974 Saint Georges Montcocq rue Louise Michel Tunnel de la Ferronnière	1 055 671,08 €	158 350,66 €	15,00%	Région	152 700,00 €	14,46%	Commission permanente de la Région du 11/12/2023 Versement de 152 700 € pour 5 Chemins / St Georges / Louise Michel et Tunnel Paiement courant 2eme semestre 2024
Convention Etat AFITF Appel à projet Continuité cyclable rue Louise Michel Tunnel de la Ferronnière	880 188,77 €	352 075,51 €	40,00%	Etat AFITF	229 938,60 €		1er acompte versé de 229 938,60 € en 2023

Montant total subventions perçues Axe TRANS_A : 428 389,80 €

Fonds de concours et subventions versés

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe TRANS_A : FAVORISER L'ACCES AUX TRANSPORTS, LIMITER LA VOITURE ET FAVORISER L'INTERMODALITÉ						
Mobilité solidaire	ASSOCIATION MOBILITÉ EMPLOIS SERVICES	Hervé BRIXTEL	78 500,00 €	78 500,00 €	78 500,00 €	Délibération bc2023-05-12-013
Mobilité solidaire	ASSO V'LO	Franck L'ORPHELIN	1 500,00 €	1 650,00 €	1 350,00 €	Délibération bc2023-04-03-015
Vélo	PRIMES VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE	Subventions octroyées à des particuliers	40 580,00 €	40 000,00 €	40 395,32 €	Délibération cc2022-12-12-011

Montant total subventions versées Axe TRANS_A : **120 245,32 €**

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Axe TRANS_B : DÉVELOPPER L'OFFRE DE TRANSPORT						
Train	ADPCR	JACQUET Xavier	2 000,00 €	2 000,00 €	1 800,00 €	Délibération bc2023-04-03-014

Montant total subventions versées Axe TRANS_A : **1 800,00 €**

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2023
Axe TRANS_B : DÉVELOPPER L'OFFRE DE TRANSPORT	
AGIR POUR LE TRANSPORT PUBLIC	8 400,00 €
Axe TRANS_A : FAVORISER L'ACCES AUX TRANSPORTS, LIMITER LA VOITURE ET FAVORISER L'INTERMODALITÉ	
CLUB DES TERRITOIRES ET VILLES CYCLABLES	1 700,00 €

Montant total contributions : **10 100,00 €**

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	DATE NOTIFICATION	MONTANT PERCU A FIN 2023	COMMENTAIRES
Axe EAU_A : GRAND CYCLE DE L'EAU - GEMAPI							
ETUDE REMISE DANS TALWEG DE LA JACRE	31 222,00 €	24 978,00 €	80%	Agence de l'eau Seine Normandie	26/10/2021	0,00 €	En attente dossier de maîtrise d'œuvre
RESTAURATION BV HAIN et JACRE 2021-2023	385 000,00 €	308 000,00 €	80%		27/10/2021	0,00 €	Acompte reçu le 14/11/2022. Prorogation en cours pour intégration des travaux sur le Beaucoudray et ses affluents
RESTAURATION BV HAIN et JACRE 2022-2024	406 000,00 €	324 800,00 €	80%		08/07/2022	75 171,00 €	Acompte reçu en novembre 2023 (non enregistré en recette en 2023 sous CIRIL). Prorogation en cours pour intégration des travaux sur le Beaucoudray et ses affluents et le Précorbin et ses affluents.
TRAVAUX DE RESTAURATION DE 31 MARES - PERIODE 2022-2024	53 400,00 €	42 720,00 €	80%		08/10/2022	0,00 €	Acompte de 80 % reçu le 28/11/2022 (34 176 €)
PROGRAMME DE RESTAURATION DU BOCAGE ANTIEROSIF (PRISES D'EAU SEMILLY ET VIRE) - période 2022-2024	154 064,00 €	123 252,00 €	80%		12/12/2022	98 602,00 €	Acompte reçu le 11/05/2023
AAP BIODIVERSITE - DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES JACRE. STRATEGIE FONCIERE - ORE	32 576,00 €	26 061,00 €	80%		14/09/2023	0,00 €	Nouvelle convention
RESTAURATION ECOULEMENTS DE LA SOULLES A DANGY	24 608,00 €	22 148,00 €	90%		16/10/2023	0,00 €	Nouvelle convention
AAP BIODIVERSITE - PROGRAMME PLURIANNUEL DE RECOMPOSITION BOCAGERE 2023-2025	573 500,00 €	458 800,00 €	80%		22/11/2023	0,00 €	Nouvelle convention
AIDE A LA MATURATION DU PLAN D' ACTIONS HAIES (AMII) SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-LO AGGLO	10 000,00 €	10 000,00 €	100%	Région Normandie	12/07/2022	4 000,00 €	Acompte reçu le 05/12/2022 (6 000 €). Solde reçu le 12/09/2023.
PLAN D' ACTIONS SUR LES HAIES POUR LA PERIODE 2023-2025 6 NORMANDIE HAIES	800 000,00 €	80 000,00 €	100%	Région Normandie	27/09/2023	20 000,00 €	Nouvelle convention. Acompte reçu le 19/12/2023 de 25 % à la signature.

Axe EAU_A :
197 773,00 €

Fonds de concours et subventions attendus

Axe EAU_B : 1/2

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	DATE NOTIFICATION	MONTANT PERCU A FIN 2023	COMMENTAIRES
Axe EAU_B : EAU POTABLE							
ETUDE BATHYMETRIQUE DE LA RETENUE DU SEMILLY	9 000,00 €	4 500,00 €	50%	Agence de l'eau Seine Normandie	26/05/2021	0,00 €	Demande de solde en cours.
DIAGNOSTIC DES RESERVOIRS SAINT-LO AGGLO	22 000,00 €	11 000,00 €	50%		24/09/2021	0,00 €	Demande de solde à partir de septembre 2024
SYSTÈME DE DESTRATIFICATION AERATION SEMILLY	300 000,00 €	120 000,00 €	40%		13/04/2022	0,00 €	Demande de solde en cours en 2024
STATION DE MESURE AU BARRAGE DU SEMILLY	100 000,00 €	40 000,00 €	40%		26/05/2021	0,00 €	Acompte le 30/12/2021 (32 000 €). Demande de solde en cours en 2024
RENOUVELLEMENT RESEAU EAU POTABLE LA COCARDIERE A PONT-FARCY	60 500,00 €	24 200,00 €	40%		09/12/2020	0,00 €	En attente retour PV reception et DGD pour envoi à Agence pour demande de solde
RENOUVELLEMENT RESEAU EAU POTABLE L'AUMONE A TESSY BOCAGE (PONT-FARCY)	100 000,00 €	40 000,00 €	40%		13/04/2022	0,00 €	Travaux terminés. En attente DGD
RENOUVELLEMENT RESEAU EAU POTABLE LA BERGERIE A TESSY BOCAGE (PONT-FARCY)	72 000,00 €	28 800,00 €	40%		23/11/2022	0,00 €	Travaux terminés. En attente DGD
FUITES EN RESEAU DE DISTRIBUTION A SAINT-LO	145 258,00 €	58 104,00 €	40%		25/02/2021	0,00 €	En attente versement du solde par l'agence de l'eau (9 620 €)
FUITES EN RESEAU DE DISTRIBUTION A MARIGNY	24 726,00 €	9 891,00 €	40%		25/02/2021	0,00 €	En attente versement du solde par l'agence de l'eau (9 891 €)
ETUDE RESTAURATION RU DES ETANGS DE SEMILLY	95 500,00 €	76 400,00 €	80%		08/07/2022	0,00 €	

Axe EAU_B :
35 546,00 €

Fonds de concours et subventions attendus

Axe EAU_B : 2/2

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	DATE NOTIFICATION	MONTANT PERCU A FIN 2023	COMMENTAIRES
Axe EAU_B : EAU POTABLE							
REGENERATION FORAGE LALLEMAND F1-F2+DIAG CAP DAIRY	55 000,00 €	22 000,00 €	40%	Agence de l'eau Seine Normandie	03/03/2023	0,00 €	Nouvelle convention
AAC DEZERT COMPLEMENT DELIMIT. AAC ET DIAG PRESSIONS	60 317,00 €	48 252,00 €	80%		25/05/2023	0,00 €	Nouvelle convention
PERIMETRES DE PROTECTION SEMILLY - PHASE 1 : MISE EN PLACE DE CLOTURE	47 217,00 €	37 774,00 €	80%		13/06/2023	- €	Nouvelle convention
INTERCONNEXION GRAIGNES - LE DEZERT	615 000,00 €	246 000,00 €	40%		20/10/2023	- €	Nouvelle convention
INTERCONNEXION SAINT-LO - CONDE	2 200 000,00 €	1 320 000,00 €	60%		20/10/2023	- €	Nouvelle convention
REPLACEMENT DE CANALISATION DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE A SAINT-GEORGES D'ELLE	99 778,00 €	39 912,00 €	40%		03/11/2023	- €	Nouvelle convention
PERIMETRES DE PROTECTION SEMILLY - PHASE 1 : MISE EN PLACE DE CLOTURE	47 217,00 €	37 774,00 €	80%		13/06/2023	- €	Nouvelle convention
PERIMETRES DE PROTECTION SEMILLY - PHASE 1 : MISE EN PLACE DE CLOTURE	47 217,00 €	37 774,00 €	80%		13/06/2023	- €	Nouvelle convention
TRAVAUX AEP - CVM PONT-FARCY - LA HAUMONIERE	57 355,00 €	22 942,00 €	40%		21/04/2023	18 354,00 €	Acompte perçu le 15/12/2023
TRAVAUX AEP - CVM PONT-FARCY - LES RIVIERES	53 722,00 €	21 489,00 €	40%		25/05/2023	17 192,00 €	Acompte perçu le 15/12/2023

Axe EAU_B :
35 546,00 €

Fonds de concours et subventions attendus

Axe EAU_C 1/3

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET HT	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	DATE NOTIFICATION	MONTANT PERCU A FIN 2023	COMMENTAIRES
Axe EAU_C : ASSAINISSEMENT							
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT DE TESSY	33 720,00 €	16 860,00 €	50%	Agence de l'eau Seine Normandie	27/10/2020	0,00 €	Prolongation de délai demandée et accordée par l'agence. En attente des dernières factures pour demander le solde
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT DE MOYON	28 540,00 €	14 270,00 €	50%		27/10/2020	0,00 €	Prolongation de délai demandée et accordée par l'agence. En attente des dernières factures pour demander le solde
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT DE DOMJEAN	26 567,00 €	13 284,00 €	50%		27/10/2020	0,00 €	Prolongation de délai demandée et accordée par l'agence. En attente des dernières factures pour demander le solde
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT DE PONT-HEBERT	70 000,00 €	56 000,00 €	80%		08/10/2022	44 800,00 €	Acompte reçu en 2023
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT D'AIREL	38 000,00 €	30 400,00 €	80%		08/10/2022	39 040,00 €	Acompte reçu en 2023
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT DE CANISY	61 000,00 €	48 800,00 €	80%		08/10/2022	24 320,00 €	Acompte reçu en 2023
SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES	333 690,00 €	266 952,00 €	80%		21/07/2020	0,00 €	Acompte du 31/08/2021, étude toujours en cours
EXTENSION DE RESEAU EU THEREVAL (HEBECREVON)	170 000,00 €	64 000,00 €	80%		25/01/2022	0,00 €	Acompte reçu le 22/07/2022 de 51 200 € - Demande de solde encours

Axe EAU_C :
1 036 807,00 €

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET HT	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	DATE NOTIFICATION	MONTANT PERCU A FIN 2023	COMMENTAIRES
Axe EAU_C : ASSAINISSEMENT							
EXTENSION DE RESEAU EU SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY	320 000,00 €	128 000,00 €	80%	Agence de l'eau Seine Normandie	25/01/2022	0,00 €	En attente DGD et PV de réception pour demande de versement
REHABILITATION DE RESEAU EU A TORIGNY-LES-VILLES	1 320 000,00 €	792 000,00 €	60%		21/10/2022	0,00 €	En cours.
RENOUVELLEMENT DE RESEAU EU RD 374 A TESSY BOCAGE (TESSY-SUR-VIRE)	100 000,00 €	60 000,00 €	60%		21/10/2022	48 000,00 €	Acompte reçu en 2023
REHABILITATION DE RESEAU EU RUES BECHEVEL ET DES CERISIERS A SAINT-LO	320 000,00 €	192 000,00 €	60%		21/10/2022	0,00 €	En cours.
REHABILITATION DIP PR POSTE PRINCIPAL A SAINT-LO	181 000,00 €	108 600,00 €	60%		21/10/2022	0,00 €	En cours.
DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT SAINT-JEAN-D'ELLE	42 000,00 €	21 000,00 €	50%		23/05/2022	0,00 €	En attente versement acompte
DIAGNOSTIC AMONT RSDE POUR LA REDUCTION DES MICROPOLLUANTS DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE SAINT-LO	57 525,00 €	46 020,00 €	80%		13/12/2021	0,00 €	Versement acompte de 36 816 € en 2022
RESTRUCTURATION DE LA STATION D'EPURATION DE DOMJEAN - 700 EH	605 100,00 €	363 060,00 €	60%		13/04/2021	0,00 €	Acompte reçu le 7/12/2022 194 710 € - . En attente facture de solde de la maîtrise d'œuvre pour solde
ACTUALISATION PLAN D'EPANDAGE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE TESSY-TORIGNI	10 616,00 €	5 308,00 €	50%		26/05/2021	0,00 €	En cours.
REHABILITATION DU POSTE DE REFOULEMENT PROMENADE DES PORTS A SAINT-LO	223 492,00 €	134 096,00 €	60%		23/10/2023	- €	Nouvelle convention
REHABILITATION DE DEUX POSTES DE RELEVEMENT BAUDRE ET AGNEAUX	606 269,00 €	242 508,00 €	40%		23/10/2023	- €	Nouvelle convention

Axe EAU_C :
1 036 807,00 €

Fonds de concours et subventions attendus

Axe EAU_C 3/3

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET HT	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	DATE NOTIFICATION	MONTANT PERCU A FIN 2023	COMMENTAIRES
Axe EAU_C : ASSAINISSEMENT							
ACTUALISATION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DE SAINT-LO AGGLO	21 000,00 €	10 500,00 €	50%	Agence de l'eau Seine Normandie	08/10/2022	0,00 €	En cours.
CONSTRUCTION D'UNE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES A CONDE/VIRE - 3200 EH	1 500 000,00 €	600 000,00 €	60%		16/07/2021	540 000,00 €	Acompte reçu en 2023
CREATION D'UN RESEAU DE TRANSFERT EU_100 M3/H	310 000,00 €	124 000,00 €	60%		16/07/2021	0,00 €	Travaux en cours
HYGIENISATION BOUES COVID CONDE/VIRE 2020-2021	530 000,00 €	424 000,00 €	80%		13/12/2021	0,00 €	Acompte reçu le 06/05/2022 de 364 523 € - En attente facture de solde de Elvir
HYGIENISATION BOUES COVID 2021_2	119 690,00 €	95 752,00 €	80%		21/02/2022	0,00 €	En cours.
BRANCHEMENT EN PARTIE PRIVEE A LA MAISON NEUVE A MOON/ELLE	25 453,00 €	25 453,00 €	100%		09/12/2020	0,00 €	Acompte reçu le 07/12/2022- En attente du versement du solde.
16 BRANCHEMENT EN PARTIE PRIVEE A SAINT-LO (ENCLOS)	41 321,00 €	41 321,00 €	100%		11/03/2020	12 027,00 €	Solde versé en 2023 - Terminé
12 BRANCHEMENT EN PARTIE PRIVEE A SAINT-LO	34 870,00 €	34 870,00 €	100%		11/03/2020	17 958,00 €	Solde versé en 2023 - Terminé
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	864 500,00 €	864 500,00 €	100%		21/07/2021	0,00 €	En attente du versement du solde.
ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PARTICULIERS / SCI)	446 000,00 €	446 000,00 €	100%		29/07/2021	0,00 €	En attente du versement du solde.
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	868 000,00 €	868 000,00 €	100%		18/07/2022	434 000,00 €	Acompte reçu en 2023
TRAVAUX D'OPTIMISATION DE LA STEU DE MARIGNY	102 566,00 €	41 027,00 €	40%		24/04/2023	32 822,00 €	Acompte reçu en 2023
CREATION D'UNE CAPACITE DE RETENTION SUR LA ZONE DE DEPOTAGE	15 955,00 €	5 982,00 €	40%		13/12/2023	- €	Nouvelle convention

Axe EAU_C :
1 036 807,00 €

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2023	COMMENTAIRES
Axe EAU_B : EAU POTABLE		
Syndicat départemental de l'eau de la Manche	218 955,78 €	Appel de fonds de août 2023 - Cotisation communauté de communes
Syndicat de la Vire	114 944,70 €	Appel de fonds de juin 2023
Syndicat du SAGE Côtier Ouest	1 451,77 €	Appel de fonds de mars 2023 et mai 2023 - Participation des collectivités adhérentes
Syndicat du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin	11 998,65 €	Appel de fonds de octobre 2023 - Cotisation communale
Syndicat du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin	7 316,25 €	Appel de fonds de août 2023 - Cotisation communauté de communes
Fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles de la Manche	39 889,00 €	Appel de fonds de juin et novembre 2023
Fédération nationale des collectivités concessionnaires des réseaux	2 768,18 €	Appel de fonds d'avril 2023
Médiation de l'eau	500,00 €	Appel de fonds de JANVIER 2023
Syndicat du SAGE Douve-Taute	1 050,00 €	Appel de fonds de décembre 2023.

Axe EAU_B : 398 874,33 €

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%
Axe ENER_A : DIMINUER LES CONSOMMATIONS - SOBRIETE						
Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat	1 182 000,00 €	214 055,00 €	18%	ADEME	135 000,00 €	63%
Réhabilitation du centre sportif Fernand Beaufils	5 192 098,00 €	3 379 141,00 €	65%	Cœur de Ville	927 461,00 €	27%
				Agence Nationale du Sport	150 000,00 €	4%
				Région	894 000,00 €	26%
				Département	1 048 980,00 €	31%
				Ville de Saint-Lô	400 000,00 €	12%

Axe ENER_A : 3 555 441,00 €

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%
Axe ENER_B : PROMOUVOIR LES ENERGIES RENOUVELABLES						
Schéma directeur des énergies	85 000,00 €	37 500,00 €	44%	Etat - DETR	11 250,00 €	30%
		15 000,00 €	18%	Leader Europe		

Axe ENER_B : 11 250,00 €

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%
Axe ENER_C : L'EXEMPLARITE DE SAINT-LÔ AGGLO						
Pôle Agglo 21	5 526 089,00 €	3 292 059,00 €	60%	FEDER	786 053,00 €	14%
				Région	1 594 731,00 €	29%
				Département	911 275,00 €	16%
TOTAL		3 292 059,00 €				

Axe ENER_C : 3 292 059,00 €

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2023
Axe ENER_B : PROMOUVOIR LES ENERGIES RENOUVELABLES	
ATMO NORMANDIE	6 260,00 €
FNCCR	6 078,00 €
RANCOPER	1 500,00 €

Axe ENER_C : 13 838,00 €

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%	Commentaire
Axe NUM_A : DÉMARCHE TERRITOIRE INTELLIGENT : LA DONNÉE NUMÉRIQUE							
Outiller le schéma directeur des énergies	102 600,00 €	61 560,00 €	60,00%	France Relance	61 560,00 €	100%	Subvention France Relance à hauteur de 60% du montant global du marché lot-2, versement de 50 % de la subvention en décembre 2021. Versement du solde de la subvention en 2023. Marché échu au 15 juin 2024.

Axe NUM_A : 61 560,00 €

PROJETS	MONTANT TOTAL PROJET TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	%	FINANCEURS	MONTANT	%	Commentaire
Axe NUM_B : DÉMARCHE TERRITOIRE INTELLIGENT : LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE							
Mettre en place une démarche de sobriété numérique- Action 10 du COTEC	39 150,00 €	35 200,00 €	89,91%	ADEME	35 200,00 €	100%	Subvention Ademe à hauteur de 89,91% du coût de la démarche de labellisation numérique responsable et entièrement versée en 2020. En 2023, subventionnement utilisé pour le passage audit juin 2023 et redevance annuelle à l'accès à la plateforme Agence Lucie. Facturation de la redevance devant s'étaler jusqu'en 2025.
Mettre en place la plateforme PIX d'évaluation et de certification de la maturité numérique des agents, élus, du grand public	14 400,00 €	14 400,00 €	100,00%	France Relance	7 200,00 €	50%	Subvention France Relance à hauteur de 100% du montant figurant aux devis de l'organisme PIX. Versement de 50% de la subvention en décembre 2021. En 2023, subventionnement utilisé pour la certification Pix de 5 agents de la cellule d'appui aux communes.

Axe NUM_B : 42 400,00 €

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2023
Axe NUM_A : DÉMARCHE TERRITOIRE INTELLIGENT : LA DONNÉE NUMÉRIQUE	
Mission ECOTER	3 272,00 €
FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉ CONCÉDANTES ET RÉGIES : compétence numérique	1 639,61 €

Fonds de concours et subventions attendus

SUBVENTIONS ATTENDUES	FINANCEURS	MONTANT	%	DATE NOTIFICATION	MONTANT PERCU A FIN 2023	COMMENTAIRES
Axe DECHET_A et DECHET_B : PRÉVENTION ET COLLECTE						
728 933 €	ADEME	531 023,00 €	73%	Décembre 2020	265 511,40 €	Soutien à la mise en oeuvre d'une redevance incitative sur le territoire de Saint-Lô Agglo 50 % du total, perçu au 18/01/2023
	ADEME	10 360,00 €	0%	10/10/2023	0,00 €	Étude préalable au tri à la source des biodéchets de SAINT-LO AGGLO (50) à percevoir en 2024
	CITEO	72 924,00 €	10%	2022	41 633,11 €	Projet Collecte phase 4 57% du total, 1er acompte. Pro forma de 31 290,60 € perçu en 2024
	REGION	100 000,00 €	14%	2022	0,00 €	Réduction et valorisation des déchets de Saint-Lô Agglo par la mise en place d'une redevance incitative non perçu en 2023, dossier à finaliser
	DETR	14 626,00 €	2%	Novembre 2021	14 626,00 €	10 238 € perçu en 2023

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2023
POINT-FORT ENVIRONNEMENT	6 724 000,00 €

Fonds de concours et subventions versés

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Subvention association centre local d'information et de coordination du pays saint-lois (CLIC du pays saint-lois)	CLIC du pays saint-lois	Brigitte Boisgerault	7, rue de la libération- CMC du Val de Vire 50000 SAINT-LO	Ensemble des partenaires présents sur le territoire, au recueil des besoins collectifs de la population en perte d'autonomie pour concevoir et organiser des interventions de prévention	25 000,00 €	22 500,00 €	22 500,00 €	03/04/2023

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2023
Syndicat mixte Caen normandie métropole	4 019,95 €

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	STRUCTURES	MONTANT notifié	FINANCEURS	COMMENTAIRE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE				
Dispositif Manche Ambition Jeunesse 2023	Projet EPCI	12 161,00 €	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	Subvention CD 50 MAJ versée en totalité à l'EPCI (32 772 €) dont : 12 161 € pour des projets EPCI (1543 € - séjours enfance + activité espaces jeunes / 8210 € - Festival jeunes en scènes , Kiosk et 2408 € - Pesl, porteur de parole "Agglo? j'écoute") 20 611 € - reversement aux porteurs de projets associatifs
	Projet associatif	20 611,00 €	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
TOTAL		32 772,00 €		

PROJETS	STRUCTURES	MONTANT notifié	FINANCEURS	COMMENTAIRE
Subvention pour appel				
Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)	Projet EPCI / PESL	10 300,00 €	CAF	Notification attribution en date du 25/07/2023
	Projet EPCI/ RPE	1 378,00 €		
TOTAL		11 678,00 €		

PROJETS	STRUCTURES	MONTANT notifié	FINANCEURS	COMMENTAIRE
Subvention pour appel				
MSA - Grandir en milieu rural	PESL	3 800,00 €	MSA	Nouvelles modalités de soutien financier de la MSA à la suite de la fin du CEJ 2028/2021. repositionnement de l'accompagnement MSA vers un appel à projet Grandir en Milieu Rural / GMR
	EAJE	0,00 €		
	REPAM	1 489,00 €		
	ACM régie	5 689,00 €		
	Sport (Sport vacances -journée rando-stages sportifs)	5 600,00 €		
	ACM associatif	0,00 €		
TOTAL		16 578,00 €		

Fonds de concours et subventions attendus

PROJETS	STRUCTURES	MONTANT notifié	FINANCEURS	COMMENTAIRE
Subvention pour appel				
MSA - Etude logement jeune	copilotage PESL-PLH	5 000,00 €	ARS	versement sur ligne PLH
TOTAL		5 000,00 €		
PROJETS	STRUCTURES	MONTANT notifié	FINANCEURS	COMMENTAIRE
Subvention pour appel				
ARS 2023 / cycle de conférences parentalité tout public + cycle de journée pédagogique parentalité en direction des professionnels	PESL-Parentalité	6 500,00 €	ARS	Versement perçu
TOTAL		6 500,00 €		
PROJETS	STRUCTURES	MONTANT notifié	FINANCEURS	COMMENTAIRE
Subvention pour appel				
SDEJS 2023 / sensibilisation et accompagnement local sur le dispositif PEDT (Projet Educatif de Territoire)	PESL	9 000,00 €	SDEJS	sous réserve de réalisation au 31 06 2024
TOTAL		9 000,00 €		

Fonds de concours et subventions versés

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
MANCHE AMBITION JEUNESSE 2023 (MAJ 2023)							
Manche ambition jeunesse / porteurs de projet associatifs	Association Bien Vivre Ensemble	144A rue des Ecoles 50890 Condé-sur-Vire	association socio-éducative	3 147,00 €	pas de dossier en 2023		Délégation au président 4.19 / délibération du cc2023-04-12-002
	Association Familles rurales TORIGNY-LES-VILLES	Rue du couvent 50160 Torigny Les Villes		- €	pas de dossier en 2023		
	Association Familles rurales FD 50	Saint-Lô		5 735,00 €	735,00 €	735,00 €	
	Association Familles rurales MOYON-TESSY	102 rue de la mairie 50860 Moyon-Villages		2 950,00 €	4 867,00 €	4 867,00 €	
	Association Familles rurales Région de Daye	2 rue de la libération 50620 Saint-Jean-de-Daye		2 321,00 €	3 631,00 €	3 631,00 €	
	Association Passerelles	10 rue des Noisetiers St Jean des Baisants - Saint Jean d'ELLE		pas de demande en 2022	1 800,00 €	1 800,00 €	
	Association Les Saltimbrés	1 impasse de la palière 50180 Agneaux	association socio-éducative , circassienne	5 200,00 €	3 900,00 €	3 900,00 €	
	Centre Mersier	45 avenue des Tilleuls 50000 Saint-Lô	Centre social	1 650,00 €	2 775,00 €	2 775,00 €	
	Mission Locale	13 rue Octave Feuillet 50000 Saint-Lô	Insertion professionnel des jeunes	1 850,00 €	2 903,00 €	2 903,00 €	
MONTANT				22 853,00 €	20 611,00 €	20 611,00 €	

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Accompagnement des collèges							
Collèges ruraux	Collège Marigny-Le Lozon	16, rue du 8 Mai 1945 50570 Marigny	Subv au titre de l'accompagnement des collèges ruraux dans le cadre du soutien au milieu rural	11 277,00 €	Accompagnement sur la base d'un forfait par collégien, et suivant le nombre de collégiens boursiers et du % de CPS / ouvrier	10 000,00 €	Délibération communautaire : cc2023-11-27-008
	Collège Torigny Les Villes	Rue de Bon Fosse 50160 Torigny les villes		15 999,00 €		14 760,00 €	
	Collège Saint-Jean de Daye	Place de la Mairie 50620 Saint Jan de Daye		7 272,00 €		6 603,00 €	
	Collège de Tessy- Bocage	3 rue du nid au loup 50420 Tessy Bocage		8 341,00 €		8 837,00 €	
	Collège de Saint-Clair sur l'Elle	17 rue Maurice Genevoix 50680 Saint-Clair Sur Elle		9 441,00 €		8 692,00 €	
	Collège de Canisy	33 rue de Kergolay 50750 Canisy		9 970,00 €		9 108,00 €	
MONTANT				62 300,00 €		58 000,00 €	

Fonds de concours et subventions versés

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	OBJET / DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION/ORGANISME	MONTANT ACCORDE N-1	MONTANT SOLLICITE	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	DATE DÉCISION OU DÉLIBÉRATION
Appel à projet au titre du Projet éducatif social local							
Appel à projet PESL	Cinéma et culture pour tous	Mairie Condé sur Vire	association socio-éducative	500,00 €	pas de dossier en 2023		Délibération communautaire : cc2023-11-27-009
	Les saltimbrés	1 impasse de la palière 50180 Agneaux	association socio-éducative , circassienne	4 000,00 €	1 533,00 €	1 500,00 €	
	Familles rurales Moyon	102 rue de la mairie 50860 Moyon-Villages	association socio-éducative	3 100,00 €	pas de dossier en 2023		
	Bien Vivre Ensemble / condé sur vire	144A rue des Ecoles 50890 Condé sur Vire	association socio-éducative	1 050,00 €	17 540,00 €	900,00 €	
	EVS Passerelles	10 rue des Noisetiers St Jean des Baisants - Saint Jean d'ELLE	association socio-éducative	2 500,00 €	2 500,00 €	1 250,00 €	
	Familles rurales ST jean de Daye	2 rue de la libération 50620 Saint-Jean-de-Daye	association socio-éducative	2 500,00 €	pas de dossier en 2023		
	Animathèque Canisy	2, RUE DU PRESOIR 50 750 Quibou	association socio-éducative	550,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	
	Les Kibis	321 rue du Père Popielujko 50000 Saint-Lô	Micro creche privée	450,00 €	pas de dossier en 2023		
	Ville St Lo/ Ecole des Palliers /CCAS/ médiathèque	place de l'Hotel de ville 50000 Saint-Lô	Collectivité	1 350,00 €	pas de dossier en 2023		
	Centre social Mandela	99 rue John Kennedy 50000 Saint-Lô	association socio-éducative	3 000,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €	
	FC DES ETANGS (Torigny-Saint-Amand)	5,rue du stade	club sportif	Pas de dépôt en 2022	1 000,00 €	500,00 €	
	Asso Un Pas de Côté	224 rue d'Aalen	Thérapie Familiale et Interventions systémiques. Couples-familles-individuel	Pas de dépôt en 2022	5 556,00 €	- €	
Ladapt	50000 Saint-Lô	Association insertion	1 500,00 €	pas de dossier en 2023			
MONTANT				20 500,00 €	32 629,00 €	8 150,00 €	

Postes faisant l'objet de financement

INTITULE DU POSTE	MISSION PRINCIPALE	DATE DE PRISE DE FONCTION EN TANT QUE COORDINATEUR	ORGANISME FINANÇANT LE POSTE	PART DE FINANCEMENT	DUREE DU FINANCEMENT	MONTANT réel 2023	COMMENTAIRES
PESL 2020- 2023 -chargé de coopération							
Coordination pesl principale - 1 ETP	Pilotage, garant de la mise en œuvre du PESL /mise en œuvre du PESL sur l'axe des Publics dits à besoin spécifique / lien avec les partenaires institutionnels	01/01/2014	CAF	CAF environ = 50 %	durée annuelle, avenant CTG 2022-2023	24 000,00 €	en attente de versement
Administratif PESL - 0,5 ETP	Administratif PESL	01/01/2020 au 01/04/2020				- €	poste gelé donc pas de financement
Coordination pesl parentalité - 1 ETP	Mise en œuvre du PESL sur l'axe de la Parentalité	01/09/2020				19 200,00 €	Poste à 80 % en attente de versement
Coordination pesl Jeunesse 11-25 ans - 1 ETP	Mise en œuvre du PESL sur l'axe de la jeunesse 11-25 ans / offre de service et insertion dans la vie locale	01/06/2020				15 840,00 €	04 09 2023 - départ du chargée de coopération jeunesse en attente de versement
Coordination Petite enfance - 0,5 ETP	Mise en œuvre du PESL en lien avec la politique public Petite enfance	01/07/2019				12 000,00 €	en attente de versement
Coordination EAJE - 1 ETP	Mise en œuvre du PESL dans le domaine de l'accueil collectifs des 0-3 ans	01/01/2014				12 960,00 €	en attente de versement
Coordination repam - 1 ETP	Mise en œuvre du PESL dans le domaine de l'accueil individuel des 0-3 ans, Repam / Maison d'assistante maternelle	01/01/2014				24 000,00 €	en attente de versement
Coordination enfance jeunesse - 0,5 ETP	Mise en œuvre du PESL en lien avec la politique public Enfance jeunesse	01/07/2019				- €	poste non reporté dans la CTG 2022/2023
Coordination jeunesse kiosk - 0,5 ETP	Mise en œuvre du PESL dans le domaine jeunesse /kiosk	01/01/2014				- €	poste non reporté dans la CTG 2022/2023
Coordination FJT - vie étudiante - 0,2 ETP	Mise en œuvre du PESL en lien avec la politique public Jeunesse-enseignement supérieur	01/07/2019				- €	poste non reporté dans la CTG 2022/2023
Coordination vie étudiante - 0,5 ETP	Mise en œuvre du PESL dans le domaine enseignement supérieur	01/07/2019				- €	poste non reporté dans la CTG 2022/2023
Coordination Sport - 0,5 ETP	Mise en œuvre du PESL en lien avec la politique public Sport	01/07/2019				9 050,84 €	financement sur fonds public territoriaux
Coordination sport / animation jeunesse - 0,5 ETP	Mise en œuvre du PESL dans le domaine sport jeunesse/ QPV	01/07/2019				9 050,83 €	financement sur fonds public territoriaux
Coordination pesl principale - 1 ETP	Pilotage, garant de la mise en œuvre du PESL /mise en œuvre du PESL sur l'axe des Publics dits à besoin spécifique / lien avec les partenaires institutionnels	01/01/2014				MSA	annuel
Coordination pesl parentalité 1 ETP	Observation, évaluation et mise en œuvre du PESL sur la thématiques parentalité	01/09/2020	7 500,00 €	en attente de versement			
total						141 101,67 €	

Fonds de concours et subventions versés

PROJETS/THEMATIQUES	NOM ASSOCIATIONS / ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES	NOM-PRENOM PRESIDENT	MONTANT DE LA SUBVENTION OU DU FDS DE CONCOURS	Date décision ou délibération	DATE VERSEMENT	COMMENTAIRES
Axe TERRI_A : ASSURER UN DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE EQUILIBRE ET SOLIDAIRE						
Rénovation des sanitaires publics	Commune DOMJEAN	Louis JANNIERE	19 598,15 €	19/06/2023	21/07/2023	
Espace Westport	Commune de MARIGNY-LE-LOZON	Fabrice LEMAZURIER	138 950 €	16/10/2023	29/11/2023	Paiement d'un acompte de 30% du montant total, soit 41 685 €
Réhabilitation du site de l'ancienne carrière	Commune PONT-HEBERT	Michel RICHOMME	50 000 €	23/01/2023	31/07/2023	
Aménagement d'un cabinet médical incluant la télémedecine	Commune de REMILLY-LES-MARAIS	Marie-Josèphe BAUGE	33 639,09 €	20/06/2022	27/02/2023	
Rénovation d'une classe pour la création de 2 cabinets médicaux	Commune de REMILLY-LES-MARAIS	Marie-Josèphe BAUGE	21 260,91 €	07/11/2022	27/02/2023	
Rénovation énergétique et fonctionnelle d'un logement communal	Commune SAINT-GERMAIN-D'ELLE	Guy BERTHOLON	7 359,63 €	20/06/2022	19/12/2023	
Aménagement du centre-ville	Commune SAINT-LO	Emmanuelle LEJEUNE	500 000 €	16/10/2023	09/11/2023	Paiement d'un acompte de 30% du montant total, soit 150 000 €
Rénovation de l'école primaire	Commune THEREVAL	Gilles QUINQUENEL	93 150 €	07/11/2022	13/02/2023	Paiement d'un acompte de 30% du montant total, soit 27 945 €

Adhésion aux organismes

ORGANISME AUQUEL L'AGGLO ADHERE	MONTANT DE LA CONTRIBUTION 2023
Axe TERRI_A : ASSURER UN DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE EQUILIBRE ET SOLIDAIRE	
LEADER France	650,00 €

Postes faisant l'objet de financement

INTITULE DU POSTE	MISSION PRINCIPALE	DATE RECRUTEMENT	ORGANISME FINANCIANT LE POSTE	PART DE FINANCEMENT	DUREE DU FINANCEMENT	MONTANT PERCU 2023	COMMENTAIRES
Axe TERRI_A : ASSURER UN DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE EQUILIBRE ET SOLIDAIRE							
Gestionnaire Fonds Européens	Gestion des dossiers Leader	12/07/2021	ASP - FEADER	80% du temps dédié à LEADER		42 421,76 €	Paiement en cours (avril 2024)
Responsable SDAC	Animation/gestion	18/06/2018	ASP - FEADER	80% du temps dédié à LEADER 160h			
Référente Petite Ville de Demain	Pilotage et animation des projets de territoire de Marigny-le-Lozon, Condé-sur-Vire et Torigny-les-Villes	26/09/2022	Etat	75% par l'Etat 25% Communes Petite ville de demain	31/12/2026	31 446,35 €	Les demandes de paiements à solliciter auprès des communes = près de 11 000 €



saint-lo-agglo.fr

NORMANDIE *La Manche*
CHANGÉE DE TOUTES LES MANÈRES



Communauté de l'agglomération
Saint-Lô Agglo
Arrondissement de Saint-Lô
Département de la Manche

PROCES-VERBAL

SIGNATURES

Date de la séance : le 17 juin 2024

Arrêté le 23 septembre 2024

Le président

La secrétaire de séance

Fabrice Lemazurier



Djihia Kaced

